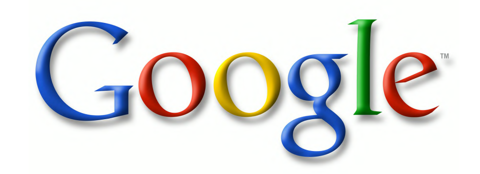
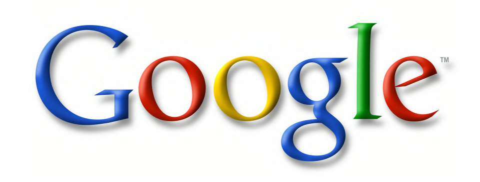
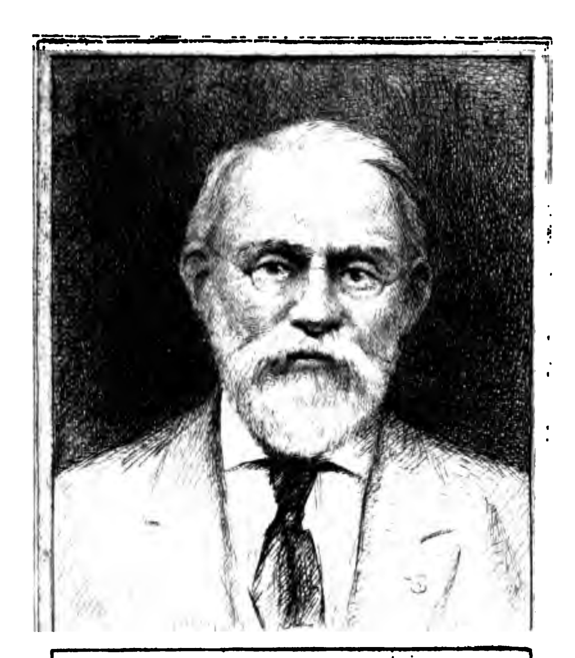










MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DE CAEN.

Ce volume renferme les travaux de l'Académie pendant les années 1825, 1826, 1827 et 1828.

MÉMOIRES

DE

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES, DE CAEN.





CAEN,
CHEZ T. CHALOPIN, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE.

1829.

ACADÉMICIENS.

MM.

PATTU, ingénieur en chef des ponts et chaussées, *président*.

DE BAUDRE, membre du conseil municipal, *vice-président*.

HEBERT, conservateur de la bibliothèque de la ville, *secrétaire*.

THIERRY, professeur de chimie à la faculté des sciences, membre du conseil général, *vice-secrétaire*.

LE GRIPS, conseiller de préfecture, *trésorier*.

DE MONTLIVAULT (le comte), conseiller d'état, gentilhomme de la chambre du Roi, préfet du Calvados.

DELOGES, le jeune.

DE MAGNEVILLE, membre du conseil municipal, correspondant du conseil d'agriculture, près le ministère de l'intérieur.

LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire de la société d'agriculture et de commerce.

GODEFROY, docteur en médecine, professeur honoraire.

LE BOUCHER, docteur en médecine, ancien professeur.

LANGE, docteur en médecine.

DE LA RUE (l'abbé), chanoine honoraire de Bayeux, professeur d'histoire et doyen de la faculté des lettres, associé-correspondant de l'institut de France.

SIMON, avocat.

PRUDHOMME, professeur de navigation.

TROUVÉ, professeur en médecine.

GOUPIL DE PRÉFELN (le baron), premier président honoraire de la Cour royale de Caen.

DE CHÊNEDOLLÉ, inspecteur de l'académie royale de Caen.

LE SAUVAGE, professeur en médecine.

JAMET (l'abbé), recteur de l'académie royale de Caen.

DAN DE LA VAUTERIE, docteur en médecine.

VAULTIER, professeur de littérature française à la faculté des lettres.

HÉRAULT, ingénieur en chef des mines.

THOMINE-DESMASURES, président du tribunal de première instance, doyen de la faculté de droit.

RAISIN, professeur en médecine.

DOMINEL, professeur en médecine.

D'OSSEVILLE (comte LOUIS), maire de Caen, membre du conseil général du département.

DE LA FOYE, professeur de physique à la faculté des sciences.

BACON, le jeune, professeur en médecine.

AMELINE, professeur en médecine.

SPENCER-SMITH, membre de la société royale et de la société des antiquaires de Londres.

EUDES-DESLONGCHAMPS, professeur d'histoire naturelle à la faculté des sciences.

ROGER, juge d'instruction au tribunal de première instance de Caen.

ASSOCIÉS RÉSIDANS.

MM.

CHANTEPIE, inspecteur honoraire de l'académie universitaire de Caen.

ASSELIN, docteur-médecin.

BOISARD, avocat, chef de division des bureaux de la préfecture.

LECHAUDÉ-D'ANISY, homme de lettres.

THOMINE-DESMASURES fils, professeur à l'école de droit de Caen.

DE CAUMONT, secrétaire de la société des antiquaires et de la société Linnéenne de Normandie.

MAILLET-LACOSTE, professeur de littérature latine à la faculté des lettres.

DESHAYES, peintre, membre de la société des antiquaires de Normandie.

SIMON, ingénieur, directeur du cadastre du département du Calvados.

GRAY-JACKSON, ancien cousul de S. M. britannique, à Maroc.

DANIEL (l'abbé), proviseur du collége royal de Caen.

BERTRAND, professeur de rhétorique au collége royal de Caen.

ACADÉMICIENS MORTS

EN 1826, 1827, 1828 ET 1829.

MM.

WHEATCROFE, professeur de langue anglaise, le 18 août 1826.

LABBEY DE LA ROQUE, chevalier de St.-Louis, le 9 juin 1827.

DUCHEMIN (l'abbé), professeur de mathématiques, le 20 mars 1829.

ACADÉMIE ROYALE
DE CAEN.

SÉANCE PUBLIQUE DU 9 JUIN 1828.

Présidence de M. DE BAUDRE.

ANALYSE des Travaux de l'Académie, par M. HÉBERT, *secrétaire*.

MESSIEURS,

LES sociétés savantes, créées pour répandre dans les provinces des connaissances qui sans elles y auraient pénétré difficilement, ont dès leur origine exercé une heureuse influence sur les contrées où elles prirent naissance : le but de leur institution fut atteint ; et si, dans l'état actuel de la civilisation, elles semblent avoir peut-être moins d'utilité, c'est qu'elles ne sont plus, comme autrefois, seules chargées de communiquer la connaissance des découvertes qu'alors elles recevaient immédiatement des hommes les plus savants de leur siècle ; mais leurs travaux n'en seront pas moins pour l'avenir d'une haute importance.

2

Les sciences, dans leur marche progressive, n'admettant plus de théories, lorsqu'elles ne sont pas fondées sur une masse d'observations, les sociétés auront pour objet spécial de leurs travaux d'enregistrer les événements qui se passent autour d'elles, d'interroger toutes les parties du sol des provinces, d'en faire connaître la composition et les produits, de suivre les traces des découvertes fortuites, de réunir des matériaux et de les offrir au monde savant; enfin, d'entretenir par leur exemple l'amour de l'étude, des belles-lettres et des arts utiles et agréables.

L'académie, Messieurs, depuis M. Foucault, intendant de la généralité de Caen, a toujours reçu des magistrats chargés d'administrer notre département, des marques de leur bienveillance particulière, et c'est encore aujourd'hui sous la protection éclairée de M. le comte de Montlivault, conseiller d'état, que les sociétés savantes ont pu se livrer à des recherches, dont le compte vous a été rendu plusieurs fois dans cette enceinte où je vais avoir l'honneur de vous entretenir des travaux particuliers de l'Académie.

M. DE MAGNEVILLE a donné un mémoire sur les terrains de transport du département du Calvados.

Ces terrains ont jusqu'à ce jour assez peu occupé les géologues, et ils offrent cependant un double

intérêt, puisqu'ils lient l'état actuel de la surface du globe à celui des époques les plus reculées, et qu'ils fournissent à l'agriculture les terres végétales les plus fertiles.

M. de Magneville fait connaître deux natures de terrains indifféremment confondus sous le nom de terrains de transport, d'alluvion ou d'atterrissement. Il comprend sous le nom de terrains de transport ceux qui doivent leur origine à des causes qui ont cessé d'agir, et sous celui d'alluvion ou d'atterrissement ceux qui doivent leur existence à des causes sans cesse agissantes ou qui peuvent se renouveler.

Les terrains de transport ont été observés par M. de Magneville dans leurs diverses positions, et il décrit les bases sur lesquelles ils reposent, leur aspect, leur nature et leur usage dans l'agriculture.

M. Hérault a lu une notice sur de l'argent natif qui a été découvert dans l'ardoisière de Curcy, arrondissement de Caen. Les grains d'argent natif sont quelquefois de la grosseur d'une balle de fusil, mais le plus ordinairement ils ne sont pas plus gros que du plomb de chasse; ils se trouvent dans les fissures transversales que présente le schiste ardoisé de ce pays, et ils sont accompagnés d'une substance blanc-jaunâtre qui n'est pas argentifère.

On continue de trouver de temps à autre des grains d'argent dans ces carrières, qu'on exploite à ciel ouvert. D'après l'essai qui en a été fait au laboratoire de l'école Royale des Mines, par M. Berthier, l'argent de Curcy contient :

Argent.	0,90
Cuivre.	0,10

M. Hérault a donné un supplément au mémoire sur les terrains du département du Calvados.

Il rend compte dans ce supplément de la configuration du terrain sur lequel reposent les couches de houille de la mine de Littry ; et il fait connaître l'étendue du terrain houillier dans le département du Calvados, et son extension dans le département de la Manche.

M. Hérault a offert encore à l'Académie une Notice sur le Kaolin des Pieux, département de la Manche : cette substance, employée par M. Langlois, propriétaire de la manufacture de porcelaine de Bayeux, ne forme pas de couches suivies, mais bien des dépôts plus ou moins considérables dans une argile jaune pâle d'alluvion, qui contient une grande quantité de petits blocs anguleux de grès quartzeux. Le Kaolin des Pieux, bien épluché, a un grain très-fin, il est d'un blanc assez pur ; cependant on y remarque quelques traces d'oxide de fer qui donnent à la porcelaine un coup d'œil bleuâtre.

Différens Mémoires et plusieurs Rapports importans, ont été lus sur diverses parties de la médecine.

M. Godefroy a fait hommage à l'Académie d'un tableau analytique sur l'art sphygmique, présentant l'ensemble des connaissances que doit avoir sur le pouls celui qui veut suivre la clinique.

Ce tableau est divisé en neuf colonnes :

La 1re. comprend la définition du pouls.

La 2e. Un Précis historique.

La 3e. Les différentes variations ou modifications du pouls pendant la vie.

La 4e. Ses altérations dans la maladie.

Les objets sur lesquels la connaissance des différens modes d'altération du pouls peut éclairer le médecin au lit du malade, sont exposés dans les quatre colonnes suivantes :

1o. Sur la nature de la maladie ;

2o. Sur l'organe affecté ;

3o. Sur le temps d'irritation et de crise ;

4o. Sur l'état de la force vitale.

La neuvième colonne présente les règles à suivre pour l'exploration du pouls.

M. le Sauvage a donné lecture d'un Mémoire intitulé : Nouvelles réflexions sur l'Innocuité du verre pilé et des substances vitriformes. Notre collègue avait déjà traité ce sujet dans une thèse

qu'il présenta à la faculté de médecine en 1810 ; il a entrepris son nouveau travail à l'occasion d'une discussion sur le verre pilé qui avait eu lieu au sein de l'Académie royale de Médecine.

M. Le Sauvage établit par des raisonnemens basés sur de nouveaux faits, que jamais le verre en poudre ou en petits fragmens et les substances analogues, n'ont produit à l'intérieur des organes digestifs, les effets qu'on a voulu leur attribuer, et que la prévention seule a tracé les observations à l'aide desquelles on avait fortifié une croyance qui devait se présenter bien naturellement à l'esprit des personnes étrangères à la connaissance des lois de l'organisation animale.

M. Le Sauvage a fait connaître un genre nouveau de ver vésiculaire qu'il a trouvé à l'intérieur de la membrane Amnios d'une vache. Ce ver par sa conformation, a quelques rapports avec les cisticerques ; mais il s'en éloigne par quelques points importans de son organisation : son corps, qui a seulement quelques lignes de longueur, est arrondi, légèrement ridé transversalement, et terminé comme celui du cisticerque par une vessie caudale ; mais son extrémité antérieure n'est pas surmontée par une tête saillante munie de crochets et entourée de suçoirs, elle est

terminée par une ouverture transversale qu'on peut appeler bouche et qui présente deux lèvres dont la supérieure est prolongée au-delà de l'inférieure. Ce ver, auquel M. Le Sauvage donne le nom d'*Acrostôme*, a pour caractère générique, une bouche bilabiée ouverte à l'extrémité du corps, ce dernier cilindroïde, annelé et terminé par une et quelquefois deux vessies caudales ; c'est par la bouche que le ver se fixe à la membrane amnios, tandis que son corps flotte dans l'eau qu'elle contient, et la succion qu'il y opère détermine l'alongement sous la forme de mamelon de la portion de membrane où la succion s'opère. Ce mode particulier de nutrition, et la disposition de la bouche qui en est le principal agent, impriment à ces animaux des caractères spéciaux à l'aide desquels on peut facilement les caractériser.

Un ouvrage adressé à l'Académie par un médecin d'Orléans, a donné lieu à l'examen chimique que M. Bacon a fait de l'huile pyrogénée, provenant de la combustion des tissus, soit de chanvre, soit de lin, soit de coton, à laquelle l'auteur donne le nom de pyrothonide. M. Bacon a répété le procédé décrit par M. Rauques, et il a obtenu des résultats semblables à ceux indiqués ; il a ensuite fait quelques expériences

pour reconnaître la nature du pyrothonide, et il a trouvé qu'il a pour caractère d'être un liquide d'un léger brun-rougeâtre, d'une odeur et d'une saveur désagréable, âcre et empyreumatique, qu'il verdit le syrop de violette et rougit le tournesol, qu'il est enfin un composé d'eau, d'acide acétique et d'huile empyreumatique, connu des anciens chimistes sous le nom d'esprit acide, d'huile médiate. M. Rauques l'emploie dans les inflammations de l'œil.

Un autre Mémoire de M. Rauques sur les empoisonnemens par les émanations saturnines, a été l'objet d'un rapport de M. Raisin : cet académicien, avant d'entrer dans l'examen des nouveaux moyens curatifs proposés, a fait l'histoire de cette terrible maladie qui, rangée d'abord au nombre des maladies inflammatoires, avait été traitée sans succès par les saignées et les adoucissans, et depuis a subi un traitement par les émétiques et les drastiques les plus violens, auxquels, suivant les cas assez rares, on a joint la saignée : ce traitement, employé à l'hôpital de la Charité à Paris, a si bien réussi, qu'on n'en administre plus d'autre. M. Rauques propose une autre méthode qui a pour but de faire cesser le spasme des intestins causé par la présence du plomb qui donne naissance à la constipation, et de fa-

ciliter au moyen de lavemens la sortie des matières retenues dans le tube intestinal.

Ce traitement, heureusemeut suivi par M. Rauques, ne présente, suivant M. Raisin, aucune contre-indication; mais cette maladie étant extrêmement rare à Caen, M. Raisin ne peut l'approuver par son expérience personnelle.

M. Raisin a encore présenté une observation sur l'expulsion d'un Ténia entier, par l'usage de la décoction de racine de grenadier employée depuis peu contre cette maladie.

L'individu qui fait le sujet de cette observation, était âgé de 30 ans et jardinier de son métier; tous les moyens indiqués contre cette maladie avaient été employés sans succès, lorsqu'il eut recours à M. Raisin qui lui fit faire usage d'une décoction de racine de grenadier, à la dose de deux onces dans quatre verres d'eau réduits à trois par l'ébullition; le premier verre procura un vomissement; le deuxième jour même dose; après le deuxième verre, le malade rendit une portion de ver de 24 pieds de long, et après le troisième verre, il rendit le reste: le malade prit une troisième dose et n'a plus rendu aucune portion de ver.

M. Raisin a présenté ces portions de ver recueillis dans un bocal rempli d'esprit de vin,

et on a vu distinctement la tête munie de ses quatre oscules ou suçoirs, et tous les caractères qui, d'après M. Deslongchamps, l'ont fait reconnaître pour le *tœnia solium*.

Les Indiens qui emploient ce remède le font précéder de l'usage d'autres substances ; M. Raisin l'a employé seul avec succès, et c'est par cette considération qu'il s'est empressé de communiquer à l'Académie cette précieuse observation, et de lui présenter ce ver trop rarement expulsé en entier.

M. Trouvé, médecin en chef des hôpitaux, a donné un aperçu sur la topographie de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Si les principes généraux, si les vérités fondamentales de la médecine sont applicables à tous les pays, à tous les sexes, à tous les âges, il n'en faut pas moins reconnaître aussi que dans son application pratique la médecine doit être modifiée suivant une multitude de circonstances qui dépendent des localités.

M. Trouvé part de ces principes généraux et des restrictions qu'il y a mises pour décrire les différences qui existent dans la constitution physique des habitans des diverses parties du département du Calvados ; et de ce préambule rapidement tracé, l'auteur passe à l'examen des

avantages du nouvel Hôtel-Dieu, objet spécial de son mémoire.

Le nouvel Hôtel-Dieu est établi dans l'abbaye de Ste.-Trinité, qui fut fondée en 1066 par Mathilde de Flandres, femme de Guillaume, duc de Normandie; l'église de Mathilde subsiste encore, les autres parties de cet édifice sont du dernier siècle.

L'Hôtel-Dieu, considéré comme établissement de charité, est un des plus magnifiques, des plus commodes, des plus salubres du royaume. Il s'élève à 25 mètres au-dessus de la rivière d'Orne et des prairies qu'elle arrose, sur un coteau dont la surface est occupée par les bâtimens et un vaste parc environné de murs et planté en ormes et en tilleuls; sa situation l'isole de la ville sans l'en éloigner, et en raison de cet isolement et de son élévation, il offre la plus grande salubrité, et délivre les habitans de la ville de toute crainte des maladies contagieuses et des émanations dangereuses qui sortent quelquefois de ces asiles. Le sol sur lequel il est situé, est un calcaire peu recouvert d'une couche de terre argileuse au-dessus de laquelle se présente la terre végétale; il est environné au nord par des plaines fertiles, en partie plantées et qui laissent un libre accès aux vents de mer; à l'ouest et au sud-ouest une masse de bâtimens et l'église

[illegible] de ses [illegible], et tous les caractères qui, [illegible] M. [illegible], l'ont fait [illegible].

Les [illegible] le fait [illegible] d'autres substances : M. [illegible] c'est par cette [illegible] de communiquer [illegible] observation, et de [illegible] exposé en [illegible]

M. [illegible], [illegible] des hôpitaux, [illegible] de l'Hôtel-Dieu de Caen.

Si les principes généraux, si les vérités fondamentales de la médecine sont applicables à tous les pays, à tous les sexes, à tous les âges, il [illegible] pas moins [illegible] que dans son application pratique la médecine doit être modifiée suivant une multitude de circonstances qui dépendent des localités.

M. [illegible] part de ces principes généraux et des [illegible] qu'il y a mises pour décrire les différences qui existent dans la constitution physique des habitans des diverses parties du département du Calvados ; et de ce [illegible]mbule rapidement tracé, l'auteur passe [illegible]n de

interceptent les vents chargés d'humidité qui soufflent de côté; à l'est et au sud-est, il est séparé de la plaine par le vallon de l'Orne qui lui procure une vue d'autant plus agréable que les brouillards qui s'élèvent rarement dans le vallon ne peuvent qu'encore plus rarement parvenir sur la hauteur où il est situé.

M. Trouvé passe ensuite à la description de l'intérieur de cet édifice et à l'aménagement des salles et du matériel de chaque malade, description dans laquelle nous ne pouvons le suivre sans détruire une partie de l'intéressant tableau qu'il présente; mais il est cependant nécessaire de faire connaître les principaux moyens pris par l'administration pour améliorer le service. Les fourneaux de la salle de bains, de la pharmacie et de la cuisine, sont construits de manière qu'ils ne consomment que très-peu de bois par jour, et cependant ils suffisent à tous les détails du service; leur construction est si bien entendue que la fumée s'échappant par des canaux souterrains ne laisse aucune odeur. Des machines ingénieuses dans leur construction sont employées pour soulever les malades dans leur lit, et dans les salles d'opération pour placer le malade de la manière la plus convenable. Dans les vastes salles, les malades ont chacun leur lit, et à côté d'eux tout ce qui leur est néces-

saire lorsqu'ils ont assez de forces pour s'en servir; et ce qui est très-remarquable, on ne sent nulle part dans cet établissement ces odeurs fades qui affectent si péniblement ceux qui visitent les hôpitaux.

M. Trouvé termine son mémoire en présentant le tableau du régime alimentaire suivi dans l'hôpital, et l'état de mortalité pendant 10 ans depuis 1815, jusques et compris 1824, d'où il résulte que le nombre des décès va en décroissant depuis la translation de l'hôpital : un tableau des maladies traitées dans l'hôpital depuis le 1er. février 1824 jusqu'au 1er. janvier 1825 est joint à ce Mémoire. M. Trouvé réserve pour un autre temps les observations qu'une médecine éclairée lui fournira sur les maladies les plus fréquentes observées, et sur l'influence de la position de cet hospice dans leur terminaison.

M. Trouvé a encore lu la première partie d'un mémoire sur l'influence de l'air de la mer et des bains de mer dans les affections chroniques. Vous entendrez dans cette séance, Messieurs, la lecture de cet important mémoire.

M. Coueffin, capitaine au corps royal des ingénieurs géographes, a présenté à l'Académie une notice sur une base trigonométrique, mesurée d'après une méthode peu connue et peu dispendieuse; les conclusions de M. Pattu, rapporteur,

sont, que la notice de M. Coueffin est un excellent guide, que l'Académie doit recevoir avec reconnaissance.

M. SIMON, géomètre en chef du cadastre du Calvados, présentait en même temps une notice sur deux lignes géodésiques qu'il avait mesurées pendant l'été dernier, dans les plaines de Caen, et sur la méthode qu'il a employée. Ces deux lignes doivent servir de fondement à une triangulation générale du deuxième et du troisième ordre, à laquelle se rattacheront les élémens cadastraux du département; on est redevable de cet immense avantage aux encouragements que M. Simon a reçus de M. de Montlivault, préfet de notre département.

M. le comte de MONTLIVAULT, ancien capitaine de vaisseau de la marine royale, ayant adressé à l'académie un mémoire manuscrit intitulé : *Essai de Cosmologie*, cet ouvrage a été l'objet d'un rapport de M. De la Foye.

Les nouveaux systèmes, les nouvelles théories dans les sciences sont souvent repoussés, et ce n'est qu'avec le temps qu'on peut espérer de les voir adoptés; il leur faut toujours cette autorité pour vaincre d'anciennes croyances, d'anciennes habitudes, auxquelles nous sommes attachés par un sentiment respectable.

Cependant s'il ne s'était pas rencontré des phi-

losophes assez courageux pour livrer à un nouvel examen les infaillibles systèmes qu'on leur avait enseignés, les sciences seraient encore à leur berceau, et le genre humain, stationnaire dans son ignorance, n'offrirait pas le spectacle de la puissance du génie de l'homme.

Chaque jour une nouvelle investigation nous rapproche d'un perfectionnement auquel nous essayons d'arriver, et chaque jour d'étude nous fait découvrir des erreurs respectées jusqu'à ce moment.

C'est ainsi que Newton, regardé si long-temps comme infaillible, ayant prononcé que le rapport de *réfraction* et le pouvoir *dispersif* variaient proportionnellement, a retardé la découverte de l'*achromatisme*, et que sa théorie de la lumière avait fait oublier celle de Huygens, à laquelle on est obligé de revenir maintenant.

L'analyse du mémoire de M. de Montlivault offre une tâche difficile à bien remplir ; car cet essai de cosmologie n'est lui-même que l'analyse d'une vaste conception qui exige beaucoup de développements ; mais tel qu'il est offert, il fait naître une foule d'idées qui étonnent l'imagination par l'ensemble imposant qu'il présente.

La cause (suivant l'auteur) qui maintient les planètes dans leur orbite, est due à deux forces,

l'une de *concentration*, qui est la même chose que l'*attraction*, l'autre d'*expansion*, qui est la conséquence de la première ; or, deux corps ne pouvant agir l'un sur l'autre qu'immédiatement ou par l'intermédiaire d'un troisième corps, on est naturellement conduit à admettre l'existence d'un fluide éthéré qui occupe tout l'espace, existence prouvée par les dernières expériences sur la lumière.

Cette matière éthérée, attirée en tout sens par les astres avec d'autant plus de force qu'ils ont de masse, les pénètre jusqu'au centre de gravité ; là les molécules se heurtant dans autant de directions qu'il y a de rayons dans une sphère, sont repoussés en sens contraire, et forment ces ondulations qui produisent sur nos organes la sensation de la lumière. Dans cette hypothèse, la lumière serait due à la pesanteur et son intensité lui serait proportionnelle. Si les planètes ne sont pas lumineuses, cela tient à leur peu de masse ; alors la force de concentration ne peut plus produire et entretenir qu'une chaleur centrale, telle qu'on la reconnaît dans l'intérieur de la terre.

Les corps célestes, en raison de leur masse respective, sont repoussés et maintenus à des distances plus ou moins grandes du soleil ; mais quelle est la cause de leur mouvement de translation et de rotation dans le même sens ?

Le soleil et les autres centres d'action tournant sur leur axe, les ondulations provenant de la force répulsive doivent éprouver un mouvement de *torsion*; c'est ce tourbillon qui entraîne les astres. On peut aussi supposer que la matière éthérée est douée d'un mouvement de circulation autour du soleil; alors le mouvement de rotation s'explique par l'obliquité du choc des molécules de l'éther.

La vîtesse de ce mouvement de l'éther qui décrit une spirale doit diminuer avec l'éloignement du centre d'action, et c'est en partant de ce principe que l'auteur explique le mouvement de tout le système solaire.

Là où finit l'attraction solaire, finit aussi peut-être l'attraction d'autres systèmes voisins. Si dans ces espaces limités, une réunion fortuite de vapeurs légères vient à avoir lieu, ce sera le noyau d'une comète; l'excès d'impulsion d'un système sur l'autre dirigera son premier mouvement, qui sera ensuite modifié par l'attraction solaire et le courant du fluide éthéré.

Ici l'auteur forme une autre hypothèse pour expliquer l'extrême vîtesse de ces corps dans leur perihélie, et qu'il attribue à une polarité magnétique.

En partant toujours de sa première hypothèse, M. de Montlivault, dans le reste du mémoire, ex-

plique le phénomène de la lumière zodiacale, et présente des considérations intéressantes sur la vitesse de la lumière, la réunion des satellites à leurs planètes, etc.

Cet essai de cosmologie mérite un examen et une discussion approfondie : peut-être alors les difficultés diparaîtraient d'elles-mêmes, et les objections qu'on pourrait faire, recevraient une réponse satisfaisante, et au moyen d'un très-petit nombre de lois, il expliquerait tous les phénomènes physiques de la nature.

Messieurs, je viens de parcourir et de vous faire connaître les ouvrages qui ont rapport aux sciences: les arts réclament dans nos travaux une part que je ne puis vous offrir cette année ; c'est seulement sous le rapport historique que je vous donnerai l'analyse d'un mémoire de M. Spencer Smith sur la culture de la musique à Caen.

L'antiquité nous raconte les prodiges de la musique, son influence sur les peuples qui la divinisèrent ; elle nous montre la poésie toujours unie à une sorte de chant. Dans le moyen âge, cet art divin fut conservé dans nos temples, et on vit de grands pontifes, les Ambroise et les Grégoire, employer à la culture de la musique des talens qu'ils consacraient avec un égal succès à la propagation de la morale et à l'affermissement du Christianisme;

Charlemagne lui-même ne dédaigna pas, au milieu des soins de son vaste empire, de s'occuper de l'amélioration du plain-chant.

Dans l'ancien système scholastique de l'Europe la musique fut un des sept arts libéraux par excellence, et l'Angleterre a encore conservé une chaire de musique dans chacune des deux Universités du royaume. Si cet art ne jouissait pas en France du privilège d'un enseignement spécial dans nos Universités, il a cependant toujours été cultivé avec soin dans les maîtrises attachées aux cathédrales et aux principales églises, et maintenant dans un enseignement particulier fondé par des villes ou par le gouvernement. La ville de Caen est restée étrangère à ce mouvement, et cependant cet art y fleurissait à une époque peu reculée; un concert était régulièrement établi dans cette ville, lorsque le père *André*, dans son essai sur beau, disait devant l'académie :

« C'est un nouvel agrément, Messieurs, que
« d'illustres citoyens viennent de procurer à notre
« ville, par l'institution d'un concert en règle.
« Plusieurs capitales du royaume vous en avaient
« donné l'exemple; mais ce qui vous est particu-
« lier, ce qui est peut-être unique dans toute la
« France, vous avez trouvé chez vous-mêmes
« de quoi former un concert complet, sans avoir

« besoin de rien emprunter d'ailleurs. Des génies
« pour la composition, des talents pour l'exécu-
« tion, et ce qui est infiniment plus estimable,
« des directeurs pour le conduire, du caractère
« le plus propre pour le rendre en toute manière
« utile et agréable. » Cet éloge que j'abrège beaucoup, Messieurs, semble avoir été fait pour le temps actuel, et la société philharmonique qui fait maintenant les délices des amateurs de cette ville, répondrait au désir de l'auteur de ce mémoire, si aux concerts qu'elle donne elle joignait l'enseignement de l'art musical.

Vous avez entendu, Messieurs, avec le plus vif intérêt, M. Maillet-Lacoste vous reciter son parallèle de Cicéron et de Tacite, et son éloge de Bossuet; ces deux grandes compositions littéraires, si remarquables par la profondeur du jugement et par l'étude des ouvrages de ces hommes célèbres, n'ont point laissé de traces dans vos procès-verbaux. L'auteur vous en a donné connaissance, avant de les avoir écrits, et ils seraient entièrement perdus pour nous, si M. Maillet-Lacoste n'eût eu la complaisance de les faire imprimer.

M. Thuret, de Saint-Pierre-sur-Dives, M. Letertre, bibliothécaire à Coutances, et M. Boinvilliers, vous ont envoyé diverses pièces de poésie.

M. DE BAUDRE a lu, dans plusieurs séances, une imitation en vers français du poëme latin de Vida sur les échecs.

M. VAULTIER nous a donné des essais de traduction en vers de poésie sacrée, dans lesquels il s'est attaché à conserver les effets du parallélisme des originaux.

A défaut des connaissances qui nous manquent, et que peut-être nous n'aurons jamais, sur les principes de la poésie hébraïque et son rythme, M. Vaultier exprime ainsi sa pensée sur cette poésie :

« Il est de la nature de la vraie poésie, que tout y soit plutôt senti que pensé, de sorte que l'effet n'y tienne pas moins essentiellement aux qualités et aux mouvemens du style, qu'à la valeur exacte des expressions et des phrases prises à part et chacune dans son sens absolu.

« Tels sont surtout les monumens lyriques de la poésie sacrée.

« Une concision sublime en forme le caractère habituel, et la symétrie du verset y produit constamment des effets de développement, de gradation, ou de contraste, dont la beauté est à peu près inséparable du mode spécial de sa construction.

« Les traducteurs paraissent avoir fait peu d'attention à ces deux points.

« Au style concis des originaux ils ont presque

généralement substitué la paraphrase qui le dénature, et quant aux effets du parallélisme, il n'en est pas un seul qui se soit attaché à en rien conserver. »

Vous entendrez, Messieurs, la lecture de ces essais de traduction. Il serait à désirer que le texte de la vulgate fût placé sous vos yeux, pour vous faire connaître comment M. Vaultier a conçu sa théorie, ce qu'elle vaut par elle-même, et les résultats qu'il en a obtenus.

Vous ne perdrez pas de vue, Messieurs, que l'élégance d'une imitation développée n'est pas le genre de mérite que vous devez chercher dans les traductions de M. Vaultier : « s'il eût été ques-
« tion de lutter contre Racine ou Rousseau, il
« se serait, dit-il, bien gardé d'entrer dans la
« lice ; *Il a voulu reproduire fidèlement, et*
« *surtout faire connaître un effet spécial,*
« *dont les imitateurs ne donnent aucune*
« *idée.* » Son travail, sous ce rapport, ne ressemble à aucun autre, et ne peut être bien jugé qu'en tenant compte des difficultés particulières auxquelles il a dû se soumettre, pour atteindre un but duquel on a souvent dit que notre langue ne nous permettait pas d'approcher.

M. DE LA RENAUDIÈRE, secrétaire général de

la commission centrale de la Société de géographie de Paris, associé à l'Académie, a publié un Essai sur les progrès de la géographie de l'Afrique; cet ouvrage est d'un haut intérêt, et offre une esquisse rapide et claire des découvertes faites par les voyageurs européens jusqu'à ces derniers temps : c'est à l'occasion de cet opuscule que M. Grey-Jackson a lu à l'Académie un Mémoire ayant pour titre, quelques *Observation sur l'Afrique*.

Nulle part il ne contredit M. de la Renaudière; mais il fait remarquer que depuis 17 ans il avait annoncé dans son ouvrage sur l'empire de Maroc, l'existence d'une mer intérieure à laquelle on donnait divers noms. L'existence de cette mer, ou grand lac, a été confirmée par Clapperton qui a parcouru une partie de ses bords, et qui nous apprend que les indigènes l'appellent le lac *Tsad*. M. Jackson pense qu'une communication par eau entre *Timbouctou* et le *Caire* peut avoir lieu au moyen du *Nil-Abead*, qui vient du sud-ouest, en passant au travers du Soudan oriental, et qui, formant peut-être une jonction avec le *Bahar-Kulla*, communique avec le *Bahar-Filtré* et puis avec le *lac Tsad*.

Depuis le voyage de Clapperton on a découvert que le *Nil-Abead*, ou rivière des Nègres, se

décharge par une de ses branches dans le Golfe de Guinée : M. Jackson observe qu'Édrisi connaissait ce fait, lorsqu'il annonçait dans sa géographie que le *Nil-el-Abead* a son embouchure dans la mer, à une journée de chemin d'une île qu'il nomme *Oulil*, qui ne peut être autre que celle de *Fernand-Po* où l'on trouve beaucoup de sel.

M. Jackson fait remarquer que plusieurs villes du Soudan ont disparu, que d'autres se sont élevées à leur place, ce qui cause beaucoup de confusion dans la géographie de l'intérieur de l'Afrique, où on ne trouve aucune ville dont la position ait été déterminée par des observations astronomiques, avant le voyage de Clapperton qui a fixé par ses observations la longitude et la latitude des villes qu'il a visitées, au nombre desquelles il faut principalement placer *Sakatao*, ville capitale du nouvel empire des *Fellatas*.

La méthode d'orthographier d'après la prononciation est, suivant M. Jackson, une source d'erreur, et il en cite plusieurs exemples pris dans les noms de villes et dans les noms d'hommes.

M. Jackson ayant été long-temps consul d'Angleterre à *Agadeer*, et ayant publié une description de l'empire de Maroc, et des recherches

sur l'intérieur de l'Afrique, il fait autorité parmi les géographes, et on doit regarder ses observations comme très-honorables pour notre collègue M. de la Renaudière.

Vous entendrez, Messieurs, dans cette séance la lecture d'une note de M. Lair sur les voyages de M. Dumont d'Urville, capitaine de frégate; ce navigateur, déjà célèbre par ses travaux, est né dans le Calvados, et c'est un titre de plus pour nous intéresser à ses entreprises, prendre part à ses succès, et lui désirer un heureux retour.

M. Spencer-Smyth vous a présenté, Messieurs, les dessins d'un monument découvert en Bourgogne, et qui se trouve maintenant dans le cabinet de M. le duc de Blacas; ces desseins lithographiés aux frais de M. Labbey-de-La-Roque, représentent un sacrifice ou une initiation, grossièrement sculptés sur les côtés d'un coffret en pierre; des figures cabalistiques et une inscription arabe, sont gravés sur le couvercle; de pareilles figures se trouvent dans les mines d'Orient, publiées par M. de Hammer, et ce savant orientaliste y voit, ainsi que M. de La Roque, des traces du *mystère du Baphomet*, objet d'un culte secret dont les templiers furent accusés lors de leur condamnation.

M. Smith s'est livré à l'examen des figures mystérieuses sculptées sur ce coffret, et en attendant que les savans de l'Europe, auxquels ces dessins lithographiés ont été envoyés, émettent leur opinion, il a cru devoir appeler l'attention de l'Académie sur cet objet curieux, et lui présenter son travail.

L'examen de l'inscription gravée sur le couvercle du coffret, autour de l'image, lui a paru devoir renfermer l'explication de ce sujet mystérieux, et son déchiffrement précéder toute autre recherche; il a reconnu que cette inscription était écrite en caractères Neski, et qu'elle est composée de 70 lettres, non comprises quelques voyelles sous-entendues, selon les lois euphoniques de l'alphabet arabe; tous les mots sont arabes, à l'exception de deux, dont l'un *Kantate* est d'Origine latine et l'autre *Mété*, paraît venir du grec.

Si on étudie attentivement ce monument, on est étonné de trouver réunis des emblêmes tirés du paganisme, des symboles mythriaques, une adoration de la nature personnifiée; enfin des mots grecs et latins amalgamés avec une inscription arabe, qui ne révèlent pas le sens caché de ces figures symboliques; on est cependant conduit à penser que ce coffret était à l'usage

d'un culte religieux, et qu'il a pu servir à une de ces sectes qui nâquirent en Orient dans le moyen âge, et qui parvinrent ensuite en Europe, où l'on en trouve encore quelques restes dans les monumens de cette époque ; ces sectes ont disparu en laissant derrière elles les superstitions astrologiques et magiques dont les siècles suivans furent infestés.

La base de l'accusation des templiers repose en partie sur le culte d'une idole du *Baphomet*, et quoiqu'il soit vraisemblable que ces infortunés chevaliers ont dû plutôt leur barbare destruction à d'autres causes, on doit cependant remarquer que c'est dans ces temps qu'on voit pulluler en Orient ces sectes, mélange grossier de paganisme, de christianisme, de magisme, dont les sectateurs furent connus sous différens noms.

L'âge de ce monument ne peut être déterminé d'une manière positive par les règles de la paléographie ; le caractère Neski n'est pas antérieur à l'an de l'hégire 133, 754 de l'ère chrétienne, et ce caractère, sauf quelques variantes, étant encore en usage chez les Arabes, laisse un trop vaste champ aux conjectures.

Il règne la même incertitude sur son arrivée en France, où il a pu être introduit par diverses voies,

et probablement au temps des Croisades entre le XIe et le XIIIe siècle.

Le dernier ouvrage dont M. l'abbé de la Roque a enrichi l'académie, est un mémoire sur le siége du Mont-Saint-Michel par les Anglais en 1423 et 1424, et sur le combat de la *Broussinière*, en 1423.

Le mémoire est divisé en cinq chapitres. Dans le premier, M. de la Roque place le combat de la Broussinière, nommé aussi la bataille de la Gravelle; dans le second, le siége du Mont-Saint-Michel; le troisième contient la liste des défenseurs de cette forteresse, et le quatrième une critique de l'historien Villaret; le cinquième est composé de notices sur les auteurs qu'il a consultés.

Le siége du Mont-Saint-Michel par les Anglais, au commencement du règne de Charles VII, est célèbre en Normandie par le courage qu'y montrèrent ses défenseurs, presque tous gentilshommes normands; les détails de cet événement n'appartenaient point à l'histoire générale du royaume; mais ils auraient dû trouver place dans une histoire particulière de notre province, où cependant on ne les voit point.

En 1423, Charles VII n'avait plus en Normandie que la forteresse du Mont-Saint-Michel, dont était gouverneur Louis d'Estouteville.

D'Aumale commandait pour le Roi dans la Touraine, le Maine et l'Anjou. Il était à Tours et méditait une entreprise sur la Normandie, lorsqu'il reçut avis que le chevalier *Jean de la Poôle*, après avoir couru le Maine et l'Anjou avec 2500 anglais, retournait en Normandie chargé de butin. A cette nouvelle, d'Aumale court à Laval, y mande ses gens de guerre, et se porte sur le chemin que les Anglais devaient tenir pour rentrer en Normandie; il les rencontre à un demi-quart de lieue de la Broussinière. L'armée des Anglais avançait marchant à pied en belle ordonnance et ayant devant elle ses coureurs; ils n'étaient plus qu'à un trait d'arc de nos troupes, lorsque voyant d'Aumale venir à eux, ils s'arrêtèrent et plantèrent ces pieux qu'ils portaient toujours en grand nombre. Ce moyen rendit en effet infructueuse l'attaque de nos cavaliers; mais ils tournèrent les Anglais, les chargèrent de l'autre côté où ils n'avaient point de pieux pour les garantir, et les rompirent. Les Anglais furent complètement défaits, 1400 ou 1500 restèrent sur la place; 200 ou 300 furent tués dans la poursuite; il s'en sauva au plus 120 et leur général resta parmi les prisonniers. D'Aumale entra en Normandie où il fit quelques courses, et se retira ensuite dans son gouvernement.

Les Anglais ne virent pas plutôt d'Aumale re-

tiré en Touraine qu'ils commencèrent, vers la fin d'octobre 1423, le siége du Mont-Saint-Michel par mer et par terre. Le duc de Brétagne, par suite de ses engagements avec les ducs de Bedford et de Bourgogne, avait défendu à ses sujets de porter les armes hors du duché; ainsi le Mont-Saint-Michel se trouvait dans le plus grand danger. Après plusieurs attaques inutiles, les Anglais avaient converti le siége en blocus; la place était aux abois faute de vivres, lorsque Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, réuni secrètement avec d'autres gentilshommes brétons, résolurent de délivrer le Mont-Saint-Michel. Tout ce qui se trouvait de vaisseaux à Saint-Malo fut promptement armé; le sire de Beaufort fut déclaré amiral et la flotte mit à la voile. Les vaisseaux des Anglais étaient plus élevés et plus forts: les nôtres portaient un plus grand nombre de gens de guerre. Après une longue et vigoureuse résistance les Anglais disparurent, la place fut ravitaillée, et ceux qui la tenaient assiégée par terre, se retirèrent.

Les Anglais reparurent bientôt au pied du Mont-Saint-Michel, et construisirent une bastille devant Ardevon; la grève qui séparait les deux partis était une arène où presque tous les jours il se pas-

sait de beaux faits d'armes. Un jour *Jean de la Haie*, baron de Coulonces, avertit les Français de faire une sortie un certain vendredi qu'il indiqua ; les Français sortirent en effet au jour marqué, ils escarmouchèrent et se laissèrent pousser par les Anglais jusque près le Mont-Saint-Michel. Alors parut le baron de Coulonces qui leur coupa la retraite ; l'ennemi, quoique surpris, se défendit vaillamment, et néanmoins il perdit 200 à 300 hommes, la bastille d'Ardevon fut prise et démolie. Tous ces événements se passèrent depuis octobre 1423 jusqu'en mars 1424.

M. de la Roque donne toutes les dates des diverses actions qui précédèrent ou suivirent, dans différentes parties de la France, le siége de cette forteresse ; ensuite il énumère les tentatives que firent les Protestants, dans le XVIe siècle, sous la conduite du comte de Montgommeri et autres chefs pour s'emparer de cette importante place.

Les chapitres III, IV et V de ce mémoire, ne contenant que des dates, des noms et des erreurs rectifiées, ne sont pas susceptibles d'être analysés. Ce mémoire servira à préciser l'époque de faits très-intéressants et trop honorables pour être oubliés dans une histoire de notre province.

M. Smith vous a lu une apologie du règne de

Henri VII : il veut démontrer que les historiens n'ont pas été justes envers ce monarque auquel il font les plus vifs reproches en l'accusant de cruauté, de perfidie et d'avarice.

L'histoire présente peu d'exemples d'une révolution dont les suites furent plus importantes et plus permanentes. Pour juger un évènement qui, en plaçant Henri VII sur le trône d'Angleterre, changea une domination qui durait depuis 300 ans, et mit fin aux guerres civiles qui désolaient la Grande Brétagne, il faut non-seulement tenir compte des faits du règne de ce prince, mais encore considérer les obstacles qu'il eut à surmonter; il faut mettre dans la balance les malheurs qui avaient précédé son administration et les bienfaits qui l'ont suivie, enfin on ne doit pas juger les actions de ce prince d'une manière absolue.

Arrivé au timon des affaires, dans un temps de troubles et de factions, luttant contre les partis, se défendant avec peine des conspirations renaissantes, Henri eût vu sa barque s'abîmer au milieu des vagues menaçantes des tumultes populaires, si sa politique adroite n'eût fait disparaître le guerrier conquérant dont le droit était équivoque, devant le roi légitime et législateur.

L'accuse-t-on de perfidie et de cruauté : qu'on examine combien *Perkins* et ses adhérens excités

et soutenus par la duchesse de Bourgogne, lui suscitèrent d'embarras; plusieurs fois il pardonna à ce compétiteur dont les droits sont encore problématiques, et s'il fut obligé de le faire mettre à mort, ce ne fut que pour donner la paix à son royaume; l'écrivain le plus adulateur des successeurs de ce prince n'osera pas comparer la sévérité qui fut employée après les soulèvemens de *Blackheat* et d'*Exeter*, avec les cruautés outrageantes qui suivirent les batailles de *Dumblane* et de *Culloden*.

Sa haine contre la maison d'York semble inexcusable; mais est-il toujours possible à un roi de se dépouiller entièrement d'un sentiment d'animosité contre les auteurs de ses premiers chagrins, et peut-il avoir toujours une politique assez profonde pour commander à ses passions, oublier comme roi, les outrages que sa famille avait essuyés? Henri ne les oublia pas, et ce défaut a été d'autant plus visible qu'il était élevé au faîte du pouvoir.

Il faut avouer qu'on ne peut rappeler les noms d'*Empson* et *Dudley*, sans faire naître des pensées peu favorables à la mémoire de ce monarque : la protection qu'il accorda à ces serviteurs de la couronne, a fait croire qu'il n'était pas étranger aux extorsions dont ils furent cou-

pables; si telle est la vérité, on ne peut le soustraire au blâme que mérite une telle conduite. L'accusation d'avarice peut être mieux fondée ; mais si l'on considère que le trésor du prince était de son temps la seule ressource du royaume contre les ennemis de l'état, il faut absoudre Henri qui avait bien vu que la pauvreté du souverain nuisait au développement du bonheur du peuple ; aussi prit-il dès le commencement de son règne le parti de mettre une économie sévère dans ses dépenses : il était, dit Bacon, bon ménager et dans le fait simple gardien des deniers publics ; cette phrase de Bacon doit servir à le justifier contre ses accusateurs.

M. Smith, après avoir examiné les principaux traits du caractère de Henri, qui ont paru susceptibles de blâme, le présente à l'admiration presque universelle pour certains faits conservés par l'histoire.

Henri VII doit être regardé comme le fondateur de la constitution actuelle de l'Angleterre; avant lui les députés des communes n'étaient que les délégués des grands, et la lourde aristocratie normande écrasait le peuple. Henri, en restreignant les droits de primogéniture, en permettant aux nobles d'aliéner leurs fiefs, rendit le peuple propriétaire, et lui donna une existence qu'il con-

serve encore, et sur laquelle repose la prospérité de l'Angleterre : ce qui fait croire que l'avarice n'eut aucune part à ses actions, c'est la dépense considérable qu'il fit en élevant des édifices publics et particuliers; l'Angleterre conserve avec soin et montre avec orgueil la chapelle dite de Henri VII, attachée à l'église de Westminster; et vu le temps et les circonstances dans lesquels il a vécu, ce prince offre assez de droits à l'estime de la postérité, pour qu'on n'adopte pas aveuglement le blâme que les écrivains ont déversé sur ses actions.

La plupart des biographes s'accordent entre eux pour désigner comme berceau de la famille de la Boderie un château de ce nom, situé dans la commune de Sainte-Honorine-la-Chardonne; cependant les estimables auteurs de la statistique de Falaise font naître dans cette ville le personnage le plus connu de cette famille (Guy-le-Fèvre de la Boderie), qui vivait sous Henri III et sous Henri IV. M. de Baudre, notre collègue, allié à cette famille, dont il n'existe plus de descendans mâles, a relevé l'erreur des auteurs de la statistique de Falaise, et en faisant des recherches que ses relations de famille rendaient plus faciles, il a prouvé que Guy-le-Fèvre de la Boderie était effectivement né à la

Boderie, et que cette terre, patrimoine de la famille, est située à Saint-Honorine-la-Chardonne.

Messieurs, quelque flatteur qu'il soit pour moi d'avoir par le choix de mes collègues, à vous présenter un tableau rapide et toujours trop incomplet de leurs travaux, je ne puis me dissimuler que je suis en même-temps chargé du devoir pénible de vous annoncer les douloureuses pertes que la compagnie fait annuellement.

M. de Baudre s'est fait un devoir de vous rappeler les titres littéraires de son maître et son ami, M. l'abbé Bellenger.

M. Deslongchamps, professeur d'histoire naturelle, vous présentera, avec l'éloge de son prédécesseur, M. Lamouroux, les progrès que ses ouvrages et ses leçons ont fait faire aux sciences naturelles, et ce qu'il projetait de publier lorsqu'une mort imprévue est venue l'enlever au milieu de sa course.

Nous aurions désiré, Messieurs, vous offrir dans cette séance, une Notice sur la vie d'un homme de bien par excellence, d'un chevalier français, homme de guerre, pieux, amant passionné de la vérité et de l'histoire de son pays, enfin faire l'éloge de M. Labbey de la Roque; mais son fils aîné, en livrant à l'impression le

dernier des ouvrages qu'il a lu à l'Académie, l'a fait précéder d'une Notice sur la vie et les ouvrages de son père, et l'Académie n'a pas voulu enlever à ce fils respectueux les hommages qu'elle se plaît à lui rendre pour cet acte de piété filiale.

J'appellerai, Messieurs, dans quelques phrases votre attention sur M. Wheatcroft qui, étranger à la France, devint notre concitoyen et membre de l'Académie. Né en 1742 à Worcestre, il vint habiter le Havre, où il se livra au commerce, et bientôt après l'ancienne abbaye d'Ardennes, près Caen : La position élevée de cette habitation, l'étendue de son horizon, ramenèrent bientôt M. Wheatcroft aux goûts et aux études de sa jeunesse : habile mathématicien, il se livra à l'étude de l'astronomie, et ses observations lui ouvrirent les portes de l'Académie. Son premier Mémoire est un *essai sur l'aurore boréale* : dans ce mémoire il regarde comme démontré que la matière de l'aurore boréale n'est pas autre que la matière électrique ; la manière dont elle se forme et la cause pour laquelle elle est formée, lui paraissent avoir été jusqu'ici un secret. M. Wheatcrof, versé également dans la science de l'optique, présenta un Mémoire sur l'invention du *télescope acromatique*, qu'il attribue à *Chester Mole Hall*,

du comté d'Essex. Un troisième Mémoire de M. Wheatcroft est intitulé : *Résultat de quelques observations pour déterminer les effets des rayons solaires sur les corps de différentes couleurs* ; ces expériences furent faites par l'auteur en 1778 et 1779, à Paxfort, dans le comté de Worscestre : il en résulte que de deux palissades peintes, l'une en blanc, l'autre en noir, au bout de quelques années il a fallu renouveler celle-ci tandis que l'autre était encore comme neuve.

Un quatrième mémoire traite de la propriété inhérente à l'eau d'attirer les vapeurs suspendues dans l'atmosphère, de les absorber et de les rendre à leur premier état fluide ; et de la manière de faire contribuer cette propriété aux besoins ordinaires de la vie. Il présente comme moyen une expérience faite avant lui et qu'il a répétée avec succès : créer un étang factice de cent pieds de diamètre, le revêtir d'une couche de glaise humectée et battue ; le combler ensuite pendant l'hiver d'une grande quantité de neige, dont la fonte le remplit d'une eau claire comme le cristal : malgré l'évaporation, cet étang n'a éprouvé dans les plus grandes chaleurs que des diminutions momentanées, que deux ou trois jours de brouillard ou d'air chargé d'une forte humidité peut suffire pour remplir.

Deux lettres de M. Wheatcroft offrent la solution d'un problême de physique qui avait longtemps exercé la sagacité des savans : *la cause des cercles des fées* ; on désigne vulgairement sous ce nom des bandes circulaires qu'on remarque dans les campagnes et surtout dans les prés, et qui se distinguent par une végétation plus prompte, plus abondante, et une couleur plus vive dans l'herbe qui y croît.

M. Wheatcrof attribue la formation des *cercles des fées* à l'explosion de la foudre, et cette hypothèse est établie sur des observations et des expériences qui lui donnent un haut degré de probabilité.

La variation de l'aiguille aimantée a été le sujet des observations qu'il a faites à Ardennes pendant l'année 1803 ; la variation observée a été de 24° 33 ou 43", suivant l'heure du jour.

Le dernier travail de M. Wheatcroft dont j'ai à vous entretenir, a pour titre : « *Conjectures sur la possibilité que le soleil, les planètes, les satellites, et même les comètes soient constituées de manière à admettre des habitans de même nature que ceux de notre terre.*

On conçoit combien ces conjectures sont hypothétiques, et que nous serons toujours dans l'ignorance sur une pareille matière : l'unique base

sur laquelle repose l'opinion de l'auteur, qui admet la possibilité que ces corps de notre sytème solaire et même les autres soient habités, vient de ce qu'il répugne à la pensée de croire que la sagesse divine a condamné ces globes célestes à un état éternel de mort et de stérilité. Ce mémoire fut vivement combattu, et depuis M. Wheatcroft ne fit plus que quelques rares apparitions dans l'académie où il a laissé des regrets par la douceur de son caractère, sa bonté et ses sentimens d'égard et de complaisance pour ses collègues.

MEMOIRE

SUR LES TERRAINS DE TRANSPORT QU'ON TROUVE DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADÓS ; SUR LES AVANTAGES QU'EN RETIRE L'AGRICULTURE, ET SUR LA MANIÈRE DE LES CULTIVER DANS CE DÉPARTEMENT ;

PAR M. DE MAGNEVILLE.

Lu dans la séance du 23 février 1827.

De tous les terrains connus jusqu'à ce jour, ceux de transport ou d'alluvion ont le moins occupé les géologues. Ils offrent cependant un double intérêt, puisqu'ils lient l'état actuel de la surface du globe avec celui des époques plus reculées, et qu'ils fournissent à l'agriculture la plus grande partie des terres végétales. C'est ce dernier motif qui m'a le plus particulièrement déterminé à étudier ces terrains. J'ai voulu connaître le sol que je cultivais, et j'ai porté ensuite plus loin mes recherches, mais je suis encore loin d'avoir exploré tous les points du département.

M. d'Aubuisson, dans son traité de géognosie, a désigné sous le nom de *Terrains de trans-*

port, ceux qui sont composés de parties incohérentes, qui ne sont recouvertes par aucunes couches pierreuses, et qui n'ont jamais pu l'être.

J'adopte cette définition, parce qu'elle comprend tous les terrains qui font le sujet de ce mémoire.

Partout où nous portons nos pas, nous reconnaissons l'action destructive du temps. Les roches les plus anciennes et les plus solides n'ont pu lui résister entièrement. Leurs débris entraînés se sont agglomérés, et ont formé d'autres roches, qui, détruites à leur tour, ont donné naissance à de nouvelles formations, ou à de nouveaux dépôts : nous voyons beaucoup de ces derniers s'accroître journellement. Un hiver, un orage même suffit pour entraîner dans les vallées les débris des terrains plus élevés : les rivières les reprennent et les transportent souvent jusqu'à leur embouchure, où ils forment des bancs, et quelquefois des îles très-considérables, si d'autres causes ne les reportent plus loin pour les précipiter au fond de la mer, où se forme probablement une nouvelle série de nouveaux terrains. Ce qui se passe sous nos yeux nous explique suffisamment l'origine de quelques terrains de transport; mais il en est d'autres qui,

n'étant plus susceptibles d'accroissement, doivent la leur à des causes qui ne peuvent plus avoir d'action sur eux, et ils remontent par conséquent à des époques bien antérieures.

Cette observation m'a conduit à établir deux divisions dans les terrains qu'on a désignés indistinctement sous les noms de *Terrains de transport, d'alluvion et d'atterrissement.*

Je comprends dans la première ceux qui doivent leur origine à des causes qui ont cessé d'agir sur eux, et qui, dans l'état actuel des choses, ne peuvent plus se renouveler. Je les nomme *Terrains de transport.*

Je place dans la seconde ceux dont l'accroissement est dû à des causes qui agissent encore, ou qui peuvent se renouveler, et auxquelles on peut attribuer leur origine. Je les désigne sous le nom de *Terrains d'alluvion.*

N'ayant point fait encore d'observations suffisantes sur ces derniers, qui se modifient presque à l'infini, il ne sera question dans ce Mémoire que des terrains de transport.

Des Terrains de transport.

Les différents terrains de transport que j'ai observés dans les plaines et sur quelques pla-

teaux du département, m'ont présenté dans toute leur étendue un ordre et une régularité remarquables. La nature de la terre dont ils sont composés, les galets et les autres débris qu'ils renferment, sont toujours les mêmes, et appropriés à chacun de ces terrains. Les vallées qui les traversent ne font que les interrompre, sans leur faire éprouver aucun changement. Ils reparaissent également sur les coteaux opposés, lorsque ceux-ci ont atteint une hauteur suffisante. Ce fait seul suffirait pour démontrer que les terrains de transport ont une origine antérieure à celle des vallées; mais une considération bien puissante vient encore à l'appui de cette opinion, c'est que beaucoup de ces terrains renferment des débris appartenant à des roches qui s'en trouvent séparées par des vallées souvent très-larges et très-profondes; or, quelle est la force qui aurait pu les transporter au-delà de ces vallées, sans les laisser s'y précipiter, ou celle qui aurait pu leur faire remonter les coteaux, pour les déposer au milieu des terrains de transport. Il est bon d'observer qu'on trouve quelquefois des galets roulés du poids de plusieurs quintaux, notamment à l'Ebisey et Saint-Aubain-d'Arquenay.

La surface des terrains de transport suit

quelquefois la pente de la formation sur laquelle ils reposent ; mais le plus souvent, variant d'épaisseur, ils prennent une direction horizontale, et forment des plaines et des plateaux assez étendus. On y remarque cependant quelques mamelons et de petites vallées en pente douce, qui font faire de légères ondulations au terrain. Lorsque ces plaines sont inclinées dans quelques endroits, le terrain de transport diminue progressivement d'épaisseur, et il disparaît tout-à-fait quand l'inclinaison se prolonge au-dessous de son niveau. Alors la formation inférieure est mise à nu, et la terre végétale est en grande partie composée de ses débris et participe de sa nature.

Les terrains de transport sont, en raison de leur peu de consistance, plus exposés à l'action des pluies que les autres formations ; elles les dégradent, et entraînent leurs débris pour en former des alluvions. C'est à cette cause que j'attribue leur diminution d'épaisseur, leur pente, et même leur entière disparution aux environs des vallées qui les traversent, et au fond desquelles les eaux pluviales vont se réunir. Les cultivateurs ne l'ignorent pas ; ils donnent à leurs sillons, autant que la localité le leur permet, une direction propre à diminuer la rapidité des

courants d'eau que forment les pluies. Mais ce moyen devenant insuffisant, ils ont soin, dans le Pays-d'Auge surtout, d'enlever de temps en temps les terres qui s'accumulent aux extrémités inférieures des champs, qu'ils nomment *forrières*, et de les rapporter aux endroits d'où elles ont été entraînées.

Le terrain secondaire du département se relève dans les directions sud, sud-ouest, et ouest, vers le terrain de transition contre lequel il s'appuie. Ses différentes couches parviennent successivement à la surface de la terre, et y forment des plaines plus ou moins étendues et plus ou moins élevées. Chacune d'elles est recouverte en grande partie par un terrain de transport qui lui est propre, et qui a ses caractères particuliers. La différence qui existe entre eux et leur position géographique pourraient faire supposer qu'ils n'ont pas tous été formés simultanément; mais n'ayant aucun moyen d'établir entre eux un ordre d'ancienneté, je suivrai, en les décrivant, celui des couches sur lesquelles ils reposent.

N'ayant pas eu occasion d'observer le terrain de transport, sur le calcaire à Gryphées arquées, je passerai à la couche qui lui est superposée.

Terrains de transport reposant sur le calcaire oolithique inférieur.

Il est formé par une glaise assez généralement de couleur jaune-pâle, ressemblant beaucoup à celle des couches subordonnées au calcaire oolithique. Elle est souvent marbrée de bleu-pâle, ou de rouge; on y remarque aussi quelquefois des bandes d'un brun-foncé et ferrugineux. Cette glaise est entièrement rouge aux carrières de Croisilles; mais ne serait-ce pas un dépôt particulier qui existerait dans cette localité; car partout ailleurs, dans les cantons d'Evrecy, de Tilly-sur-Seule, de Creuilly et de Rye, la glaise est généralement jaunâtre; elle est remplie des débris anguleux de silex, qui ont une parfaite analogie avec les silex tuberculeux de certains bancs de la partie inférieure du calcaire oolithique. On y trouve encore des Ammonites, des Bélemnites, des Térébratules et quelquefois des vertèbres d'Ictyosaurus. Tous ces fossiles se retrouvent également dans le même calcaire.

Ce terrain occupe de très-grandes espaces dans les plaines les plus voisines des roches de transition. Il est la base de terres labourables assez fertiles, mais elles sont fortes et difficiles à cul-

tiver. Elles retiennent l'eau avec avidité, ce qui oblige de bomber les sillons et de ne leur donner que huit à douze pieds de largeur. Les céréales y produisent proportionnellement plus de grain et moins de paille que dans les meilleurs sols du calcaire à Polypiers (1). L'assolement est triennal. Les principaux produits sont le blé, l'avoine, le sarrasin, les pois et le trèfle. On y cultive aussi le jonc marin (*ulex europeus*) qu'on appelle vulgairement *vignot* ou *vignon*. Il est employé pour cuire la chaux que fournit le calcaire oolithique, et dont on fait un grand usage pour amender ces terres. Les pommiers y sont très-multipliés, mais le cidre qu'ils produisent est léger; il n'est pas de longue garde et donne peu d'eau-de-vie. Il y a beaucoup de bois et de haies de clôture dans ce terrain. Le hêtre et surtout le chêne y croissent avec vigueur.

Dans les parties basses de ces plaines, le terrain de transport manque, ainsi qu'une partie des assises du calcaire oolithique; une des couches de glaise qui les séparent se trouve mise à nud, et elle constitue la terre végétale : elle

(1) Les cultivateurs expriment la même idée en disant que ce terrain rend moins au champ et plus à la gerbe, c'est-à-dire, qu'un espace donné produira moins de gerbes, mais que chaque gerbe fournira plus de grain.

ne renferme point de silex ; mais elle se trouve mêlée avec beaucoup de débris de calcaire oolithique qui la divisent, la rendent plus calcaire et plus propre à la culture de l'orge qu'on substitue à l'avoine, sans déranger d'ailleurs l'assolement. Le sainfoin y est aussi plus commun.

Terrain de Transport reposant sur le calcaire à Polypiers (forest marble).

Il est composé de trois sortes de terre bien distinctes :

1°. Une argile rouge homogène et un peu consistante ;

2°. Une glaise avec des galets roulés ;

3°. Une terre jaune homogène sans consistance.

L'argile rouge recouvre la terre jaune, ou repose quelquefois immédiatement sur le calcaire à Polypiers, ou enfin elle passe insensiblement à la glaise. Cette dernière se trouve toujours seule au-dessus du calcaire à Polypiers. La terre jaune repose sur ce calcaire, et est presque toujours recouverte par l'argile rouge.

1°. *De l'argile rouge*. Elle est de consistance moyenne, d'un grain très-fin, douce au toucher, ne contenant aucuns débris. Sa couleur

est d'un roux un peu sombre. Unie à l'eau, elle devient onctueuse, se pétrit aisément et fait d'excellent mortier pour les maçonneries grossières. Les ouvriers l'appellent *Rougeat*; elle atteint jusqu'à trois mètres et plus d'épaisseur.

Elle est la base des meilleures terres labourables du département. Les cultivateurs la désignent sous le nom de *franche terre*. Elle n'est ni forte ni légère. Facile à cultiver, elle peut être labourée presque en tout temps. Elle laisse filtrer l'eau, et n'en retient que la quantité nécessaire à la végétation. Elle conserve long-temps sa fraîcheur, et est par cela moins exposée qu'aucune autre aux inconvénients des pluies trop abondantes et des sécheresses prolongées. On la laboure en sillons plats de 18 à 24 pieds de largeur. Son assolement est biennal. Ses principaux produits sont le blé, le trèfle et le sainfoin; les autres grains y réussissent également bien, mais comme le but qu'on se propose dans la culture de cette terre est d'obtenir la meilleure récolte possible en blé, les autres ne sont qu'accessoires, ou, ce qu'on appelle dans le pays des *compots*, et ils sont plus ou moins bons, selon qu'ils préparent plus ou moins bien la terre à produire du blé.

Ces terres sont peu plantées en pommiers;

leur produit ne compenserait pas le dommage qu'ils feraient aux récoltes. D'ailleurs ils donnent un cidre de médiocre qualité. Il y a peu de haies de clôture, excepté le long des chemins. Leur voisinage nuit trop aux récoltes. L'orme est de tous les arbres celui qui est le plus profitable.

Je citerai pour type de cette nature de terre celles de première qualité de l'Ebisey, de Saint-Contest et de toutes les communes situées entre Caen et la mer (1).

Il n'y a point de passage tranché de la terre rouge à la glaise ; elles se fondent l'une avec l'autre. La terre rouge commence à prendre plus de tenacité, sans changer de couleur, les galets s'y montrent ensuite, et elle finit par prendre la couleur et tous les caractères de la glaise.

Ce passage occupe des espaces considérables, et fournit à l'agriculture un sol bien différent du premier : il est pour ainsi dire aussi fertile ; mais il est plus difficile à labourer. Il retient l'eau avec plus de force, ce qui oblige de bomber les sillons et de ne leur donner que douze à quinze pieds de largeur, suivant l'espèce de

(1) C'est sur ce sol qu'on récolte dans plusieurs communes du bord de la mer une grande quantité d'oignon, de haricots et de navets. On y cultivait anciennement le pastel en très-grande abondance ; mais cette culture a presque entièrement cessé.

terre qui domine. L'assolement est généralement triennal; le blé, l'orge, l'avoine et le trèfle en sont les principaux produits. Les pois et les différentes variétés de vesce, qui aiment les terres fortes, y réussissent très-bien. Les pommiers y sont multipliés et donnent un cidre de bonne qualité.

Les cantons de Troarn, de Douvres et de Creuilly offrent beaucoup de terres de cette nature.

2°. *De la glaise.* Elle est d'un jaune sombre, ou d'un roux ferrugineux. Elle est remplie de galets de toutes les grosseurs, quelques-uns sont même très-volumineux; ils proviennent des roches de transition; ce sont des grès, des quartz, des grawaches, etc. Ils sont quelquefois agglomérés par des minerais de fer, et forment des masses de Pouding plus ou moins grosses.

Cette glaise donne une terre labourable de très-mauvaise qualité. Le cultivateur ne serait pas indemnisé de ses travaux et de ses dépenses sans le produit des pommiers, qui y sont en grand nombre, et qui y produisent de très-bon cidre. Ils exigent des labours, et c'est ce qui porte à cultiver cette terre; mais on ne peut faire ce travail ni pendant les pluies, ni pendant la sécheresse. Le blé produit rarement

trois fois la semence. Le trèfle et les pois gris sont les fourrages qui réussissent le mieux. On tenterait vainement d'y semer du sainfoin. La pâture y est presque nulle. Quelques carex et quelques graminées de mauvaise qualité, que les cultivateurs appellent *herbes sûres*, composent la plus grande partie des plantes qui croissent spontanément lorsqu'on laisse ces terres en friche. Le bois est le meilleur produit qu'on puisse en retirer. Le chêne y réussit très-bien.

On rencontre cette glaise dans différents endroits et notamment sur la partie la plus élevée de l'Ebisey.

3o. *De la terre jaune.* Elle est de couleur jaune-pâle, tirant sur le fauve. Elle est très-fine et très-douce au toucher. Elle ne renferme aucuns débris et est sans consistance. Elle se laisse facilement pénétrer par l'eau, et ne la retient que très-faiblement : en se séchant elle devient très-friable. On l'appelle vulgairement *fauvâtre*, *fauvet* ou *chauvet*. Elle repose toujours sur le calcaire à Polypiers, et est souvent recouverte par la terre rouge.

Lorsque cette dernière manque, la terre jaune se trouve à la surface du sol, et donne une terre labourable de très-médiocre qualité. Les cultivateurs l'appellent *terre blanche*, à cause du coup

d'œil blanchâtre qu'elle prend après avoir été battue par la pluie. Comme elle a très-peu de consistance, elle est très-facile à labourer ; mais le peu d'humidité qu'elle conserve fait que les récoltes ne peuvent supporter la sécheresse et la chaleur sans en être fortement endommagées. Les arbres languissent sur ce sol ; on remaque même qu'après avoir poussé vigoureusement dans la terre rouge, leur végétation s'arrête lorsque leurs racines atteignent la couche de terre jaune.

On rencontre souvent de grands espaces où le calcaire à Polypiers est à découvert ; alors la terre végétale n'est composée que de détritus de plantes, mêlés avec du sable et du cailloutis provenant de la couche calcaire. Ce sol est léger, peu profond, et donne de très-médiocres récoltes, excepté dans les années pluvieuses. Quelques endroits offrent une belle végétation, mais cette fertilité est due à des alluvions qui ont comblé certains bas-fonds, ou à des lambeaux de terrain de transport qui n'ont point été entraînés par les pluies. Ses principales productions sont le seigle, l'orge et le sainfoin. Ce dernier y donne un fourrage de la meilleure qualité. Les pommiers et les autres arbres sont rares sur ce terrain, et parmi le petit nombre qu'on y ren-

contre c'est le frêne qui est le plus commun (1).

Une grande partie des terres labourables de dernière classe des cantons de Douvres, de Creuilly, de Bourguébus et de Bretteville-sur-Laise sont de cette nature. On en trouve encore de pareils dans les plaines d'Ifs et de Cormelles.

Terrain de transport reposant sur le calcaire à petites Huîtres.

Le plateau qui est sur la chaîne des buttes qui sépare la plaine de Caen de la vallée de la Dive, qui s'étend depuis Canon jusqu'à Sallenelles, est recouvert par un terrain de transport formé par une glaise de couleur jaune-pâle, dont le caractère distinctif est d'être mêlée avec des galets très-roulés et très-usés de silex de la craie.

Ce terrain est compacte, difficile à labourer; il est peu perméable à l'eau. Elle séjourne long-temps à sa surface, ce qui oblige de la labourer en petits sillons de 8 à 12 pieds, et d'y prati-

(1) Partout où l'on a essayé de planter des pins d'Ecosse, des sapinettes de Norvège et des melèses, ils y ont parfaitement réussi. Ainsi c'est un moyen de multiplier les végétaux utiles sans nuire à la propagation du chêne, qui est trop négligé maintenant.

quelques décimètres d'épaisseur. La couche entière a quelquefois une hauteur de plus de quatre-vingt pieds. Elle occupe une grande partie des plaines des arrondissemens de Lisieux et de Pont-l'Evêque, et se prolonge dans le département de l'Eure.

Cette couche donne le meilleur sol du pays. Il est facile à labourer, mais il se tasse, devient compacte, et retient l'eau à sa surface. On le laboure en petits sillons très-bombés de quatre à six pieds de largeur (1). Son assolement est triennal : ses principaux produits sont le blé, l'avoine et le lin. On y voit peu de prairies artificielles ; cependant le trèfle y réussit très-bien. Les pommiers y sont communs, et donnent un cidre de bonne qualité. Le chêne est l'arbre qui est le plus multiplié. On emploie la marne pour amender les terres. Il suffit pour s'en procurer de creuser des puits qui traversent les couches du terrain de transport pour arriver à la craie qui fournit cette marne. Ces puits ont quelquefois jusqu'à quatre-vingt-dix pieds de profondeur.

(1) Je trouve qu'on a grand tort de faire des sillons si étroits. Ils font un tort considérable aux récoltes. Les raies profondes qui les séparent ne produisent rien. Une seule bande sur le côté supérieur le mieux exposé des sillons produit beaucoup, et le reste donne un très-faible produit.

La couche inférieure repose immédiatement sur la craie. C'est un mélange d'argile plastique, souvent rouge, et des débris anguleux de silex de la craie qui n'ont subi aucune altération. Elle a de quatre à six pieds d'épaisseur (1).

Cette couche parvient à la surface du sol dans les lieux bas et en pente, et elle fournit une terre qui n'est profitable à l'agriculture que lorsqu'elle est plantée en bois. Le chêne et le hêtre sont les arbres qui y réussissent le mieux. C'est sur ces terrains que sont situés les bois du côté ouest de la vallée de la Touque aux environs de Fervaques.

Qu'il me soit permis, Messieurs, en terminant ce mémoire, de hasarder quelques conjectures que j'ai formées en observant les terrains de transport que je viens de décrire. Les galets roulés et les autres débris qui appartiennent à chacun de ces terrains se trouvent dans des po-

(1) Les silex qu'on trouve dans cette couche n'ont point les angles de leurs fractures émoussés. Ils reposent encore sur la craie. Ils n'ont donc point été roulés, ni tourmentés, ni transportés à de grandes distances. Un peu au-delà de la Chapelle-Yvon, près de la route de Lisieux à Orbec, on les trouve à la surface du sol, libres et reposant également sur la craie. Plus loin ils sont empâtés dans du grès, et ils forment d'immenses rochers de Pouding reposant aussi sur la craie aux environs d'Orbec.

sitions bien différentes à l'égard des roches et des formations dont ils ont été détachés. Ainsi nous voyons que les galets roulés qui sont sur le calcaire à Polypiers se trouvent au Nord-Est des roches de transition auxquelles ils ont appartenu, que les silex roulés qu'on voit sur les buttes qui séparent la plaine de Caen de la vallée de la Dive, proviennent de la craie qui se trouve à l'Est de ces buttes, sur les parties les plus élevées des communes de Trousseauville, de Saint-Léger-du-Bosq, de Repentigny, du Chêne, de l'Ecaude, etc. Ne peut-on pas supposer que deux courants, ayant chacun une direction différente, ont charrié ces débris. L'un se dirigeant du Sud-Ouest au Nord-Est, aurait transporté ceux des roches de transition jusqu'au pied des buttes dont on vient de parler, et l'autre se dirigeant de l'Est à l'Ouest, aurait apporté les silex de la craie sur ces mêmes buttes. Aucun courant venant du Sud n'a dû exercer d'action, parce qu'il n'y a parmi ces silex aucuns débris de roches de transition, quoique celles-ci soient plus rapprochées de plusieurs points de cette butte que ne l'est la craie, comme à Rouvre, Sassy, etc.

Nous avons dit que les vallées actuelles n'ont pu exister avant la formation des terrains de transport. Mais cela ne suffit pas pour expliquer

comment de gros blocs de grès de transition ont pu être déposés à l'Ebisey et Saint-Aubin-d'Arquenay ; car en supposant ces vallées comblées, le terrain qui sépare ces communes des roches de transition n'aurait point eu assez de pente pour qu'un courant, quelque violent qu'on puisse le supposer, eût pu, sans le concours d'aucune autre circonstance, entraîner des masses aussi pesantes. Ce fait me paraît bien difficile à expliquer sans recourir à des suppositions qui paraîtront peut-être dépasser les bornes de la vraisemblance. Toutefois je vais exposer mon opinion, mais je le ferai avec toute la réserve possible.

Les roches primordiales ont dû être infiniment plus considérables qu'elles ne le sont maintenant, puisque c'est de leur destruction que s'est formée, en tout ou au moins en grande partie, la série des autres terrains. Ceux-ci ont été, et sont encore soumis aux mêmes influences, et ils tendent sans cesse vers leur destruction ; d'où je conclus que les roches de transition, celles des buttes de Hamars, par exemple, ont été anciennement plus élevées que nous ne les voyons maintenant, et que le calcaire oolitique s'élevait alors sur leurs flancs à une plus grande hauteur. Dans cet état de choses, il devait y avoir une pente suffisante pour qu'un courant ait pu rouler des blocs de grès jusqu'à l'Ebi-

sey (1), qui en est éloigné de six lieues environ ; mais les cimes de ces roches de transition, qui préservaient le calcaire oolitique, ayant été détruite, et une partie de leurs débris roulés sur le calcaire à Polypiers, le calcaire oolithique a été exposé aux mêmes causes destructives. Une partie de ses assises, et peut-être d'autres couches qui lui étaient superposées, ont été enlevées, et

(1) Ce relèvement du terrain secondaire est peut-être plus fort près des roches de transition que partout ailleurs, mais il est encore très-sensible à de grandes distances ; et il ne prend sans doute son horizontalité parfaite qu'à de plus grandes distances encore : en effet, on trouve le calcaire de Caen sur le haut de la butte de Notre-Dame-d'Esquay ; et entre Caen et la Maladrerie, là où est planté un calvaire, il ne s'élève qu'à 35 mètres 242 millimètres au-dessus des basses mers, et de ce point au pied de la butte du moulin-au-Roi sous laquelle il disparaît, il s'abaisse encore de deux mètres. Le calcaire à Polypiers qui forme entièrement cette butte s'élève au calcaire de la route de la Délivrande jusqu'à 58 mètres 162 millimètres au-dessus des basses mers, quoiqu'il n'ait point encore acquis à ce point toute son élévation ; à la roche de Salenelle il est recouvert à quelques mètres au-dessus de la mer par le calcaire et les argiles à petites huîtres. Le calcaire oolithique supérieur commence à paraître sur la partie la plus élevée de la butte Saint-Laurent ; et on le retrouve près de Lisieux au pied des coteaux de la vallée de la Touque. Le terrain crayeux qu'on voit au sommet des buttes, à l'ouest de cette ville, s'abaisse presqu'au niveau de la mer, à la butte de Grasse près d'Honfleur. Je bornerai là mes exemples : ils sont suffisants pour démontrer le relèvement des couches des terrains secondaires dans toute l'étendue du département.

le glacis qui avait facilité le transport des blocs a disparu. On ne peut supposer que ce changement ait été le résultat d'un affaissement, puisque les assises actuellement existantes ont conservé leur direction et leur régularité.

En admettant comme constante l'ancienne élévation du calcaire oolithique, et sa destruction partielle, j'en tirerai la conséquence que le terrain de transport qui le recouvre est formé de ses propres débris. Mais avant de développer mon opinion, je vais présenter quelques faits relatifs au calcaire oolithique et à son gisement, dans les environs des buttes de Hamars et dans tout le caton d'Évrecy.

Il se divise en deux couches superposées bien distinctes et séparées par un petit lit de deux à quatre pouces d'épaisseur, composé de sable et de cailloutis calcaires mêlés avec une peu de glaise. La couche supérieure renferme des oolithes blanches et roussâtres. Elle se divise par assises fort épaisses, qui se joignent immédiatement. La couche inférieure contient des oolithes brunes, et se divise de même par assises, mais qui sont séparées par des couches de glaise de couleur jaune-pâle. L'assise supérieure que les ouvriers appellent le *roc* ou le *banc de sable*, et les assises inférieures qu'ils nomment *pierre de ma-*

lière, contiennent beaucoup plus d'oolithes que les assises intermédiaires ; celles-ci et particulièrement les inférieures renferment de gros silex de formes bizarres et variées. Les uns sont blancs, les autres bleuâtres ou noirâtres ; leur surface est blanche comme celle des silex de la craie. Le calcaire oolithique repose sur une couche composée de sable et de galets roulés quartzeux qui le sépare des roches de transition.

Lorsque le calcaire oolithique a commencé à être détruit, les oolithes blanches étant supérieures, ont été enlevées les premières : aussi n'en rencontre-t-on plus que sur les points les plus élevés du canton d'Evrecy, comme à Trois-Monts. Les oolithes brunes ont été attaquées à leur tour, et leur destruction successive a fait disparaître la pente qui existait d'abord. Lorsque les assises qui contiennent les silex ont été détruites, le courant d'eau n'étant plus favorisé par aucune pente, n'a pu entraîner que les parties calcaires, les débris de silex sont restés sur place, ou en se mêlant avec quelques couches de glaise qui séparaient les assises calcaires, ils ont formé le terrain de transport. La couche de sable qui se relevait sur les flancs des rochers de transition, au-dessous du calcaire oolithique, vu sa position, a été enlevée la dernière, et a

formé des dépôts au milieu du terrain de transport, comme on en voit dans plusieurs endroits, et notamment à Saint-Vigor près Bayeux, où ce sable forme un dépôt considérable, dans lequel on trouve de petits galets siliceux et des débris anguleux des silex provenant du calcaire oolithique.

SUPPLÉMENT

AU MÉMOIRE SUR LES TERRAINS DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS,

PAR M. HERAULT,

INGÉNIEUR EN CHEF AU CORPS ROYAL DES MINES.

Lu à l'Académie, le 23 novembre 1827.

TERRAIN HOUILLER.

On a trouvé cette année, dans un puits creusé au Carnet, à 1500^m. et au Nord du puits Saint-Georges, à une profondeur de 106^m. 80, un *petrosilex* ordinairement vert obscur, quelquefois grisâtre, dont les couches sont presque verticales et se dirigent à peu près de l'Ouest-Nord-Ouest à l'Est-Sud-Est. Ce petrosilex présente une analogie parfaite avec ceux des coteaux de Montmirel et de la forêt de Cérisy, situés dans le terrain intermédiaire. Quoique très-dur, il est cependant assez fragile ; il est fréquemment traversé par des filets *de feldspath blanc ;*

quelques-unes de ses fissures sont aussi remplies par du *spath calcaire.* Dans sa partie la plus élevée, il offre des portions grisâtres ou rougeâtres qui contiennet de *petits cristaux de feldspath*, et il passe alors à l'état de *porphyre*; il occupe au fond du puits du Carnet, par l'effet d'un relèvement extraordinaire du terrain auquel il appartient, la place à laquelle on aurait dû rencontrer la couche de houille que l'on exploite à Littry. On pourrait croire que c'est à des relèvemens semblables que sont dus ces rapprochemens du toît et du mur, qui, en interrompant cette couche sur divers points, divisent le terrain qui renferme la houille, en bassins fort irréguliers, tant par leur forme que par leur grandeur. Cette opinion acquiert une grande probabilité, surtout lorsque l'on considère que les accidens dont il s'agit sont toujours accompagnés du redressement des couches environnantes, ce qui leur a fait donner sur les lieux les noms de barrages et de remontages. L'exhaussement du terrain qui en résulte est quelquefois très-sensible à la surface, souvent aussi il ne s'y fait nullement remarquer.

Les serremens et les couches montant de fond qui séparent les différentes parties de la couche de houille, sont presque toujours d'une largeur

considérable, ce qui augmente de beaucoup les difficultés de l'exploitation, particulièrement par le danger que l'on court de tomber sur un endroit où le combustible minéral manque, toutes les fois que l'on perce un nouveau puits.

Il paraît, d'après ce qui précède, que le terrain houiller a été déposé sur une portion du sol de transition qui était partagé en un grand nombre de petites vallées, séparées par des coteaux d'une élévation très-variable, et terminés par des plateaux plus ou moins larges. Cette partie de la formation intermédiaire, avant qu'elle fût recouverte, devait être semblable en tout à celle que l'on voit au jour, un peu au midi de la route de la mine à Bayeux; seulement elle se trouvait à un niveau plus bas, et le coteau de Montmirel qui forme dans la commune du Breuil une espèce de promontoir dans le dépôt houiller, devait présenter, avant que celui-ci n'eût eu lieu, une hauteur d'environ 260^{m}. du côté du Nord. La couche de houille occupe, le plus souvent, le milieu de l'épaisseur de la formation houillère; c'est ce qui la rend sujette à une foule d'accidens provenant des inégalités du terrain inférieur : il est infiniment probable que si elle eût été déposée 25 à 30^{m}. plus haut, la plupart de ces accidens n'existeraient pas, et

qu'elle s'étendrait uniformément dans tous les plateaux qui sont à l'Est et au Nord de Littry.

Le premier bassin houiller reconnu a donné lieu à ce qu'on appelle l'ancienne exploitation. Sa forme est celle d'un ellipsoïde dont le grand diamètre est d'environ 1000m., et le petit de 700m.; il a présenté quatre à cinq serremens de quelques mètres de largeur seulement. La couche de houille s'y relève vers le midi, d'une profondeur de 112m., presque jusqu'au jour, par une inclinaison qui est d'à-peu-près 45° dans sa partie la plus élevée, et elle replonge ensuite presque perpendiculairement en approchant du terrain intermédiaire qui borne de ce côté le premier bassin. Il n'y a point de continuité entre ces deux pendages, ce qui provient probablement de ce que la couche s'est brisée en formant dans cet endroit un pli très-près de la surface du sol. C'cst le relèvement considérable qu'on vient d'indiquer qui a fait découvrir la mine de Littry en 1741.

L'ancienne exploitation offre quatre puits servant à l'extraction de la houille. Une machine à feu, placée en l'an 7 sur le plus profond (il a 122m.), épuise les eaux des travaux, et c'est sur un autre que fut établie, l'année suivante,

la première machine à vapeur qui ait été employée en France, à sortir de la houille d'une mine. Depuis cette époque, trois nouvelles machines du même genre ont été placées sur divers puits de l'établissement.

Le second bassin houiller est au Nord du premier; sa largeur moyenne n'est guère que de 60m., et il présente, jusqu'à présent, presque la forme d'un C. C'est dans cette partie de l'exploitation que se trouve le puits du Carnet, dont il a été fait mention ci-dessus, ainsi que deux autres par lesquels on extrait de la houille.

Dans un puits de recherches ouvert à Gôville, on a rencontré un banc de *Poudingue* que l'on a traversé sur une épaisseur d'environ 65m., sans en avoir trouvé la fin, ce qui a forcé d'abandonner les travaux entrepris sur ce point, après être parvenu à une profondeur totale de 234m. Les galets nécessaires pour former une masse aussi énorme de Poudingue, n'ont pu être produits que par un courant d'eau très-fort qui passait au pied du coteau de Montmirel et se dirigeait vraisemblablement ensuite vers la partie où coule maintenant le ruisseau de Gôville. La quantité immense de galets qui s'était amassée au pied de ce coteau, semble prouver que les couches

de petrosilex passant quelquefois au porphyre, dont il est entièrement formé, existaient avant la formation du terrain houiller. Si, d'un autre côté on fait attention que la direction et l'inclinaison de ces couches sont, à très-peu de choses près, les mêmes que celles des couches de schiste et de grouwacke qui forment la presque totalité du terrain intermédiaire de Littry, on n'aura plus aucune raison de douter que le petrosilex ne fasse aussi partie de ce terrain.

Le Poudingue du dépôt houiller est composé de noyaux, souvent très-volumineux, de *quarz grenu*, de *quarz gras grisâtre* ou *verdâtre*, de noyaux moins gros, de *feldspath altéré*, de *grains de quarz* vitreux, et, plus rarement, de *phtanite*; le tout est uni par un ciment de grès houiller qui est assez souvent mélangé de *lamelles* de *spath calcaire* un peu nacré; il renferme dans quelques parties des *troncs d'arbres silicifiés*. On en trouve presque toujours un ou deux bancs, ayant ensemble 2 à 3 mètres d'épaisseur, à peu de distance au-dessus de la couche de houille exploitée.

Coupe de la partie inférieure du puits du Carnet, ouvert en 1826 et abandonné en 1827.

N°. 1 à 18 inclusivement	95m	60
19. Schiste brun avec grès houiller mélangé de houille	2	60
20. Poudingue	1	80
21. Roche fedspathique blanchâtre, altérée, renfermant des fragmens de calcédoine et de quarz hyalin, avec des rognons d'argile endurcie grisâtre ou noirâtre	1	
22. *Id.*, grisâtre ou rougeâtre	5	80
	106m	80
23. Trois couches presque verticales de petrosilex, passant quelquefois au porphyre	2	80

Le terrain houiller est borné au Midi et au Sud-Ouest, par le terrain intermédiaire; au levant et au Nord, par le lias; et il se prolonge au Nord-Ouest jusqu'au Plessis, dans le département de la Manche. Il est presque partout recouvert par le grès rouge, par le calcaire magnésifère, par le grès bigarré, ou par des alluvions: il est même probable qu'il passe sous les marais tourbeux de Carentan. Son existence a été reconnue à Moon, arrondissement de Saint-Lô, par un puits de recherches creusé dans les an-

nées 1754, 1755 et 1756. Au Plessis, les couches se relèvent contre le terrain intermédiaire, mais sans replonger ensuite, comme elles le font à Littry, à l'autre extrémité du terrain houiller. On se dispose en ce moment à remettre en activité la mine de houille découverte, en 1750, dans la première de ces communes.

MÉMOIRE

SUR LA TOPOGRAPHIE MÉDICALE DE L'HOTEL-DIEU DE CAEN.

PAR M. TROUVÉ.

Lu à l'Académie le 9 décembre 1825.

DANS tous les temps, ceux qui, par état, ont été chargés de la conservation de la santé de l'homme, et de son rétablissement lorsqu'elle a été dérangée, ont attaché avec raison une grande importance à la connaissance des localités dans lesquelles le hasard, leur goût ou leur intérêt personnel les avaient fixés.

Si les principes généraux, si les vérités fondamentales de la médecine sont applicables à tous les pays, à toutes les contrées, à tous les hommes, à tous les âges et aux deux sexes, il n'en faut pas moins reconnaître aussi que, dans son application pratique, la médecine doit être modifiée suivant une multitude de circonstances locales, qui tien-

nent tantôt à la nature du sol, tantôt à son élévation ou à son abaissement, tantôt aux qualités habituelles de l'air, à son humidité, à sa sécheresse, à ses variations plus ou moins subites, à la nourriture dont les habitans font usage, aux travaux auxquels ils se livrent, à leurs mœurs, etc.

Il existe donc une médecine de localité : cette vérité étant bien sentie, il faut encore reconnaître que le médecin, pour agir avec succès et conscience, doit s'attacher à bien étudier et à bien connaître la localité où il exerce son art. Cette connaissance lui est aussi indispensable, que la connaissance géographique d'un terrain où doit se livrer une bataille, l'est au général qui doit diriger cette opération militaire.

Il ne faut pas croire que les différences topographiques ne sont sensibles qu'entre les différentes parties du monde, entre les différens climats, entre les différentes portions d'un royaume. Elles se remarquent encore dans le même département, dans le même arrondissement, et jusque dans la même cité : ainsi, en prenant pour exemple l'heureuse contrée que nous habitons, il n'est personne qui ne convienne que la population du Bocage ne ressemble nullement à celle de la plaine de Caen, et que celle du pays d'Auge a aussi des caractères physiques et moraux qui la font différer des deux premières.

Ainsi, la taille moyenne des hommes du Bocage est de cinq pieds un pouce ; ils perdent leurs dents de très-bonne heure ; ils ont le pied plat et dévié en-dehors, ce qui rend la malléole interne très-saillante, etc. La taille des hommes de la plaine de Caen est de cinq pieds trois pouces et plus ; ils sont bien faits, bien musclés ; ils ont la jambe fine, le mollet détaché ; ils sont forts, nerveux, etc. Ceux du pays d'Auge ont bien aussi une haute stature, mais ils ont la fibre molle ; ils prennent promptement un embonpoint excessif qui ressemble à de la bouffissure ; ils ont les jambes grasses, gorgées, souvent variqueuses ; leurs mouvements sont lents, leur intelligence paresseuse, etc.

Des différences analogues se remarquent chez les femmes : celles du Bocage, qui partagent tous les travaux de l'autre sexe, sont très-petites, maigres ; elles ont les mamelles très-peu développées ; elles ont la peau tannée par le soleil ; elles ont les articulations très-grosses ; elles sont très-nerveuses, très-fécondes, et accouchent facilement. Celles de la plaine de Caen et du pays d'Auge, dont les travaux sont moins pénibles, sont d'une stature plus élevée ; leur peau est blanche, peu hâlée par le soleil, même celle du visage ; elles ont de l'embonpoint, les mamelles très-

développées ; elles sont moins fécondes et cessent de l'être plutôt que celles du Bocage.

Je me borne à relater ici ces différences, dont j'aurais pu porter la comparaison plus loin et l'étendre aux populations de notre littoral, si ce n'eût été m'éloigner du but que je me suis proposé.

J'en veux surtout arriver à cette conclusion, que toutes ces différences doivent être rapportées à des influences hygiéniques locales, autant qu'à des transmissions héréditaires. Mais si ces différences sont remarquables dans l'état normal, elles ne le sont pas moins dans celui de maladie ; elles impriment en effet une physionomie particulière aux affections morbides que les médecins de chaque contrée doivent reconnaître plus facilement que ne pourraient le faire des médecins étrangers à ces localités ; elles commandent également des modifications thérapeutiques très - nombreuses. Ainsi, s'il est vrai que dans le bas pays d'Auge les irritations intermittentes y prennent très-promptement le caractère pernicieux, il est urgent d'administrer dans cette localité, beaucoup plutôt qu'on ne le ferait ailleurs, le fébrifuge par excellence, etc.

Il serait à désirer que chaque médecin donnât la topographie de la contrée qu'il habite : c'est avec l'ensemble de ces éléments qu'une tête forte

et savante pourrait mettre au jour la topographie générale du royaume, pour laquelle il existe déjà de nombreux et bons matériaux.

C'est donc une vérité de tous les temps et de tous les lieux, qu'il est indispensable de connaître la localité dans laquelle on exerce la médecine. J'ai dû me pénétrer de cette vérité, lorsque j'ai été chargé en chef du service de santé de l'Hôtel-Dieu, et surtout lorsque cet établissement de charité a été transféré à Saint-Gilles. C'est donc sur la topographie médicale du nouvel Hôtel-Dieu que j'ai aujourd'hui en vue d'appeler votre attention. Je n'ai pas la prétention de vous présenter un travail complet, qui ne peut être que le fruit du temps; je ne veux, pour le moment, que vous faire connaître les matériaux que j'ai déjà recueillis et qui pourront servir, à moi ou à d'autres, pour un travail plus digne de son objet et de vous. Dans celui auquel je me suis livré, j'ai dû m'attacher rigoureusement à la précision des faits, à l'exactitude des descriptions: les tours oratoires, l'élégance du style, qui charment tant un auditoire et le disposent si favorablement, me sont interdits; j'ai donc besoin pour être rassuré de compter sur votre bienveillante attention.

Le nouvel Hôtel-Dieu est établi dans l'abbaye de Sainte-Trinité, qui fut fondée, en 1066, par

Mathilde de France, femme de Guillaume II, duc de Normandie. Le corps de bâtiment qui est affecté à l'hôpital est tout moderne et date d'environ un siècle. C'est, d'après notre savant collègue, M. l'abbé de Larue, un religieux bénédictin nommé Tremblaye, qui en fit le plan : l'exécution eut lieu de 1722 à 1726.

Nos troubles civils ayant mis ce bel édifice à la disposition des gouvernemens qui se sont plus ou moins rapidement succédés, nous y avons vu établir aussi successivement des casernes, des ateliers militaires, des magasins à fourrages ; nous l'avons vu faire partie du domaine de la sénatorerie ; plus tard de celui de la légion d'honneur ; enfin, en 1812, il est devenu le dépôt de mendicité : cette dernière destination n'ayant pas répondu aux vues philantropiques qu'on s'en promettait, le dépôt fut supprimé, et le 6 novembre 1823, la translation de l'hôpital s'y est solennellement faite.

Le moment de la restauration était favorable ; la passion des conquêtes ; qui sous le gouvernement qui l'a précédé, entraînait toutes les pensées hors la France, s'est alors reportée sur tous les objets d'utilité intérieure ; les établissements de charité s'en sont ressentis.

Vous le savez, Messieurs, ce fut aux soins éclai-

rés, ce fut au zèle infatigable de M. le comte de Vendeuvre (1), aidé des administrateurs de la ville et des hospices, ce fut à la haute influence du premier magistrat du département (2), que les pauvres malades durent l'inappréciable bienfait de sortir d'un établissement où tout rappelle la tristesse du tombeau et l'insalubrité qui y conduit. C'est à ces amis de l'humanité que nous devons l'utile et pieuse destination à laquelle se trouve rendu l'un des édifices historiques les plus beaux que notre cité possède; leur éloge se trouve tout entier dans le monument même, consacré aujourd'hui à la demeure des pauvres malades; leurs noms y resteront à jamais attachés : *posteritati narratur et traditur superstes erit*, et quelles que soient les récompenses réservées à leurs éminens services, ils n'en pourront jamais obtenir de plus durables, de plus satisfaisantes pour le cœur, que celles que toutes les classes de la société leur ont décernées le jour de la solennité inaugurale du nouvel Hôtel-Dieu.

(1) M. le comte Louis d'Osseville, qui a succédé comme maire à M. le comte de Vendeuvre, appelé à la préfecture de Rennes, n'est pas moins que son prédécesseur animé de l'amour du bien public, et l'on ne doit pas moins attendre de ses vertus et de sa administration.

(1) M. le comte de Montlivault, conseiller d'Etat, préfet du Calvados.

L'Hôtel-Dieu, considéré comme établissement de charité, est un des plus magnifiques, un des plus commodes et des plus salubres qui puisse sortir de la main de l'homme; et je ne crains pas d'affirmer que la ville de Caen, sous ce rapport, n'a rien à envier aux autres villes du royaume, même les mieux partagées.

C'est au zèle des administrateurs des hôpitaux, c'est à la perfection apportée dans le mode d'administration, ainsi qu'à l'application des sciences physiques et chimiques, à celle des arts mécaniques dont les progrès ont été immenses dans ce siècle et celui qui l'a précédé, qu'il faut principalement attribuer les métamorphoses heureuses opérées en France, dans la plupart de nos hôpitaux et de nos hospices; et s'il était permis de juger de la perfection d'un siècle par ses établissements de charité, nous pourrions dire que le nôtre est supérieur à tous ceux qui l'ont précédé.

Mais je reviens à notre Hôtel-Dieu, « il est « établi selon les conditions que voulait Varron, « *bonæ regionis et boni cæli,* » dans le faubourg Saint-Gilles, à vingt-cinq mètres au-dessus du niveau de la rivière d'Orne, sur le penchant d'un coteau adossé au nord, sur un terrain qui représente une surface de quatorze hectares, cultivé en jardins, en pâturages, et où la végétation est

vigoureuse, ainsi que l'attestent les ormes, les tilleuls, les peupliers, les maronniers, les arbres fruitiers de toute espèce qu'on y a plantés, et les plantes potagères qu'on y récolte.

L'Hôtel-Dieu de Caen offre un avantage de situation fort rare ; il est isolé de la ville, sans en être éloigné ; aucune usine, aucune construction élevée, aucune voirie, aucune source d'émanations malfaisantes n'existent dans ses environs ; il est situé dans le lieu qu'on aurait choisi pour la demeure d'un prince : sa position obligée ne s'est pas heureusement trouvée en raison inverse de la salubrité, comme cela a lieu dans beaucoup d'hôpitaux où la science et l'art mis à contribution de toutes manières, n'ont pu faire disparaître tous les inconvénients attachés à certaines localités.

Le sol sur lequel est situé l'hôpital, est composé, d'abord d'un banc calcaire très-épais, d'où l'on peut extraire des blocs considérables très-propres à bâtir, et peu susceptibles d'être salpêtrés ; cette couche calcaire est recouverte d'une terre rouge argileuse, laquelle est elle-même recouverte d'une couche épaisse de terre végétale; au nord du coteau de l'hôpital se trouvent des plaines très-fertiles et très-bien cultivées en blé et autres plantes céréales; au midi et au bas de ce même coteau se découvre une prairie immense, des terrains bien cultivés

en jardins potagers et d'agrément ; de quelque côté que les yeux se portent, ils sont frappés par une végétation riche et variée. Toute cette belle vallée est arrosée par des sources d'eau vive, et par un ancien contour de l'Orne ; elle est traversée dans toute sa longueur par cette rivière qui se rend à la mer en marchant de l'ouest à l'est, et dans laquelle le flux et reflux de la mer se font sentir, ce qui établit deux fois par jour dans la vallée une ventilation salutaire, qui contribue pour beaucoup à annuler les mauvais effets des émanations qui s'élèvent toujours d'une prairie humide et des fossés qui la coupent en divers sens. C'est au voisinage de la mer, qui n'est qu'à trois lieues, qu'il faut attribuer la fraîcheur des matinées et des soirées, et les variations subites de l'atmosphère, auxquelles sont si sensibles les étrangers, et qui leur font supporter avec peine, dans les premiers temps de leur séjour, le climat de la ville de Caen.

De l'hôpital on découvre une espèce de panorama dans lequel figure à droite la ville de Caen, que l'on domine de manière à en pouvoir distinguer tous les édifices et le port ; en face le coteau sud de Mondeville et Sainte-Paix ; à gauche le même coteau qui se continue ; le cours de l'Orne et ses contours, que la vue suit presque jusqu'à

la mer, et sur lequel voguent continuellement des barques et des navires de commerce.

L'hôpital est construit de matériaux choisis, et qui ont été en grande partie pris dans le voisinage; ils n'attirent point d'humidité, et l'on n'en voit point de salpêtrés, ce qui est fort rare dans les autres constructions du pays.

L'édifice a la forme d'un cloître, dont l'un des côtés n'a pas été construit. On y distingue un corps central, faisant d'un côté et à l'est face à la cour du cloître et au parc qui fait partie de l'enclos de l'hôpital; du côté opposé, à l'ouest, il n'est séparé de l'église que par un petit espace : cette dernière le garantit des vents d'ouest, qui sont toujours froids et humides, et qui soufflent pendant presque la moitié de l'année.

Au milieu du corps central du bâtiment, qui comprend au rez-de-chaussée l'établissement des bains, la cuisine et la dépense, offices que je ferai plus particulièrement connaître, se trouve un beau et spacieux vestibule qui précède l'escalier principal de l'hôpital : cet escalier est à double volée; il est remarquable par sa dimension, par sa commodité, par l'élégance de sa construction; il conduit à un vestibule qui sépare le côté habité par les hommes malades, de celui habité par les femmes. De ce point, ainsi que de ceux qui correspondent,

au rez-de-chaussée et au second étage, on peut, sans sortir, parcourir toutes les parties de l'hôpital, avantage immense qui ne se rencontre que bien rarement dans les hôpitaux les mieux ordonnés, et qui ont primitivement été construits à ce dessein.

Le corps central de l'hôpital comprend, au premier étage, deux salles de chacune vingt lits; au second étage, deux salles d'une égale dimension; celles de droite sont occupées par les hommes, celles de gauche le sont par les femmes; en sorte qu'un autel placé dans le vestibule dont j'ai parlé, permettrait aux malades de l'un et de l'autre sexe d'entendre l'office divin en même temps et sans être confondus.

Du corps central de l'édifice partent deux ailes parallèles, régulières; elles sont séparées par une vaste cour carrée (l'ancien cloître), fermée par une grille formant l'entrée principale; le rez-de-chaussée de l'aile droite est affecté au service de la chirurgie; il se compose de deux salles de chacune vingt-cinq lits, d'un amphitéâtre ou salle d'opérations, et d'un cabinet pour les pièces anatomiques. Le premier étage est destiné au service de la médecine; il se compose d'une très-belle salle de cinquante-six lits, d'une salle de leçons pour la clinique interne, et d'un cabinet où sont

placées en ordre toutes les pièces d'anatomie utiles à conserver; au second étage est une salle à peu près pareille où sont traités les vénériens.

Dans l'aile gauche se trouvent au rez-de-chaussée la porte ordinaire d'entrée, la salle de réception, la pharmacie, la lingerie. Au premier étage une salle de cinquante-six lits, pour les femmes appartenant au service du médecin; au-dessus une salle d'une égale dimension pour les femmes faisant partie du service de la chirurgie. Dans un corps de bâtiment, en retour de cette aile, et formant pavillon, sont disposées trois salles de petite dimension; deux reçoivent les femmes en couche, et permettent, dans les soins que réclame la maternité, de séparer la misère vertueuse de celle qu'enfante tous les genres de désordre et d'immoralité, la troisième est destinée aux femmes atteintes de la syphilis.

Telle est la disposition générale de l'hôpital, dont l'ordonnance et la distribution sont si bien calculées, qu'à tous les étages des courants d'air peuvent être établis dans tous les sens et à volonté: l'expérience a appris que, pour que des salles de malades soient salubres, il faut que la capacité des premières soit en proportion avec le nombre des seconds; sans cette condition, toutes les autres précautions hygiéniques seraient illusoires;

c'est pour cela que Tenon veut que le rapport de la capacité des salles au nombre de lits soit tel, que chaque malade ait au moins six toises et demie cubes d'air à respirer. Nos malades de l'hôpital sont mieux partagés; non-seulement leurs salles sont convenablement spacieuses, mais encore toutes les ouvertures étant symétriquement placées en regard les unes des autres dans le sens de la longueur, comme dans celui de la largeur, on peut en un clin d'œil procurer une ventilation qui renouvelle l'air des salles; c'est à cet avantage qu'il faut principalement attribuer l'absence complète de cette espèce d'odeur d'hôpital qui frappe toujours plus ou moins l'odorat dans les établissements de ce genre les mieux tenus.

Les salles du premier étage ont quatorze pieds d'élévation sur trente-six de largeur; les lits sont disposés sur deux rangs, laissant entre eux un espace de seize pieds; les couches sont en chêne, elles sont larges de deux pieds et demi, longues de six; elles sont élevées à dix-huit pouces au-dessus du sol; les pièces en sont bien assemblées, bien jointes; si elles étaient peintes vernies, elles auraient tout l'avantage des lits en fer, sans en avoir les inconvénients; il existe entre chaque couche un espace de plus de trois pieds, ainsi qu'entre elle et le mur, en sorte qu'on peut facilement circuler autour des malades.

Les fournitures de chaque lit se composent d'une paillasse de petit foin, piquée, que sur ma demande on a substitué aux paillasses ordinaires, qui avaient l'inconvénient de servir de repaire aux insectes, et qui rendaient le soin des lits plus difficile et plus dangereux pour les gens de peine, un matelas, un traversin, un oreiller et deux couvertures de laine, complètent la fourniture; il existe des toiles imperméables dont on fait usage pour garantir les matelas et les sommiers, lorsque les malades se gâtent; c'est ainsi que dans aucuns cas ces derniers ne sont immédiatement couchés sur la paille, comme ils étaient autrefois avant l'invention de ces toiles.

Il n'existe point encore de rideaux dans l'hôpital : les opinions sur ce point sont partagées; les uns sont pour, les autres sont contre. Sans vouloir ici traiter ce sujet avec tous les détails qu'il comporte, je dirai que la question est complexe, qu'elle ne peut être résolue d'une manière générale et absolue. Il est évident qu'il est des classes de malades pour lesquelles les rideaux sont nécessaires; il en est d'autres pour lesquels ils sont au moins inutiles : ils sont nécessaires pour les malades qui sont du ressort du médecin et pour les femmes en couches; voilà ce qui est incontestable.

Mais l'utilité des rideaux étant reconnue, au moins pour certaines salles, il reste encore à déterminer quelle est la forme qu'il convient le mieux de leur donner, quel est le tissu dont ils doivent être faits. Sur le premier point, je pense que la disposition la meilleure est celle dans laquelle une suite de rideaux seraient placés dans le sens de la longueur des salles, portés sur des tringles en fer, fixées à huit ou neuf pieds au-dessus du sol; un autre rideau, placé dans le sens de la longueur des lits, viendrait joindre à angle droit le premier rideau : de cette manière chaque rideau latéral suffirait pour deux lits. Au reste, l'expérience a déjà prononcé sur ce système de rideaux, il a été mis à exécution dans les infirmeries de l'hospice Saint-Louis, et l'on a pu en apprécier tous les avantages.

D'abord, ces rideaux ne sont pas attachés aux couches, ils en sont à une grande distance; ils ne montent point jusqu'au plafond; ils ne peuvent, par conséquent, entraver la circulation de l'air; et ils ne sont pas exposés à être continuellement salis par une multitude d'accidens qui résultent toujours de la maladresse ou de l'imprévoyance des malades et des gens de service. Chaque malade peut, à volonté, être isolé des autres et placé dans une espèce de chambre : les agonisans peuvent facilement être soustraits

à la vue de leurs voisins, et lorsqu'on veut renouveler l'air des salles, il ne faut qu'une minute pour ouvrir et fermer ces rideaux.

Mais quel est le tissu que l'on doit préférer pour des rideaux d'hôpital? Je ne balance pas à indiquer la toile écrue; elle se salit moins vite, elle se nettoie plus facilement que les étoffes de laine et de coton, qui ont de plus l'inconvénient de retenir la poussière et de s'imprégner à un haut degré des émanations nosocomiales.

Les salles de malades sont échauffées l'hiver au moyen de poëles calorifères : le mécanisme en est tel, que, placés dans les salles du premier étage, ils chauffent en partie celles du second; le foyer est activé par l'air extérieur. C'est aussi ce dernier qui, fortement échauffé, en parcourant des canaux de fonte, ressort par des bouches qu'on peut fermer et ouvrir à volonté, et se répandant dans les salles, y entretient une température douce et convenable. Cette manière de chauffer est non-seulement bonne, salubre, mais encore elle est économique; chaque poële calorifère ne consomme que pour 3 fr. 50 c. de combustible en vingt-quatre heures (1).

(1) On vient de substituer à ces poëles de véritables calorifères, dont le foyer est au rez-de-chaussée dans un local dérobé

Ajoutez à cette perfection intérieure que chaque salle a son escalier spécial ; fermé d'une grille, son office à part, ce qui prévient toute communication entre des malades qui, pour le bon ordre et l'intérêt de leur santé, doivent être séparés les uns des autres. A chaque salle principale sont annexés de petites salles d'isolement, pour les individus atteints de maladies contagieuses, ou qui ont subi ou doivent subir des opérations qui commandent le plus parfait repos.

Ce n'était pas assez que l'Hôtel-Dieu de Caen offrît un asile et des secours de tous genres à la population indigente locale ; l'administration des hôpitaux, à la sollicitude de laquelle rien n'échappe, a voulu que toutes les classes de la société pussent y trouver, en payant une modique rétribution, certains moyens de guérison d'une efficacité reconnue, que la science et l'art ont perfectionnés dans ces derniers temps, et qu'il est presque impossible de se procurer dans une maison particulière. Jusqu'ici on ne les a trouvés qu'à Paris, où on ne les obtient qu'à très-grands frais, et par des déplacemens pénibles : on voit

à tous les régards, ce qui est un grand avantage ; ils chauffent complètement la totalité des salles du premier et du deuxième étage.

que je veux parler des douches, des bains de vapeur simples, aromatiques, etc., dont la médecine tire un grand parti. Pour atteindre son but, l'administration a mis un certain nombre de chambres commodes, simplement mais proprement meublées, et à différens tarifs, à la disposition des malades pensionnaires, français et étrangers; c'est ainsi que l'utilité de l'Hôtel-Dieu a été rendue en quelque sorte générale.

De toutes les constructions partielles et indispensables à un hôpital, il n'en est pas qui présentent plus de difficulté à bien établir que celle des latrines; on sera de cet avis, pourvu que l'on parcoure les établissemens publics, où un grand nombre d'individus sont réunis et vivent sous la même règle; c'est par-là que pèchent nos prisons, nos maisons de détention, nos casernes, nos colléges, etc. On pourrait même dire que dans la plupart de nos maisons particulières et de nos hôtels, on n'a donné qu'une très-légère attention à cette partie de la distribution intérieure; on l'a regardée comme tout à fait accessoire, quoiqu'elle ait une grande influence sur la salubrité publique et individuelle.

N'a-t-on pas lieu d'être surpris qu'on n'ait pas encore profité, au moins dans les nouvelles constructions, des découvertes modernes, et

surtout de celles de MM. Darcet et Cazeneuve, dont les travaux ont reçu dans la capitale la sanction irrévocable des savans et de l'expérience, et dont l'application a été rendue d'une facilité presque vulgaire.

La construction des fosses d'aisance intéresse la santé des hommes; elle fait partie, sous ce rapport, de l'hygiène publique; elle est, par conséquent, digne de fixer l'attention de l'autorité, surtout dans les grandes villes, où les foyers d'infection sont si multipliés : l'autorité doit donc, dans l'intérêt de tous, faire surveiller la construction de ces lieux privés, comme elle fait surveiller celle des égouts, des cheminées, l'alignement des maisons, l'érection des usines, etc.

Dans un hôpital, il faut que les lieux privés soient très-près des malades, et que cependant ils soient cachés à tous les regards; qu'ils ne décèlent leur présence par aucune émanation. Cette perfection, très-difficile à atteindre, se fait remarquer dans ceux de l'Hôtel-Dieu.

Il en est d'affectés à chaque salle; on y arrive par un corridor ayant deux portes qui se referment d'elles mêmes et qui ne peuvent jamais être ouvertes en même-temps : un courant d'air est ménagé de la porte à la fenêtre; les siéges sont en bois peint; ils sont mobiles, ils se changent

et se nettoient facilement ; les conduits sont en fonte et ne permettent aucune transsudation ; enfin, la plupart des fosses ont des évents. C'est par l'ensemble de ces moyens qu'on a prévu autant que possible les inconvéniens de l'odeur et de la négligence souvent involontaire des malades.

Les cours et les promenoirs, sans lesquels les malades seraient condamnés à passer tout le temps de leur maladie et de leur convalescence dans leur lit ou leur salle, ce qui en prolongerait considérablement la durée, sont d'un secours inappréciable dans un hôpital ; c'est-là que les malades essaient leurs forces et qu'ils en acquièrent ; l'exercice qu'ils y prennent développe leur appétit ; l'air extérieur, ainsi que le soleil, semblent les vivifier : ce sont de puissans moyens thérapeutiques que rien ne peut remplacer. Les cours de l'Hôtel-Dieu sont vastes, elles ne se commandent nullement ; on y accède par des voies distinctes, en sorte que dans tous les momens du jour les malades peuvent y circuler, sans que ceux d'un service soient confondus avec ceux d'un autre. Le parc, dans lequel de grands arbres sont plantés en avenues et en quinconce, qui prêtent un abri contre la violence des vents et l'ardeur du soleil, est ouvert aux pensionnaires malades exclusivement.

Indépendamment du vestibule qui précède chaque salle et qui sert de promenoir aux malades trop faibles pour monter et descendre les escaliers, le cloître qui règne dans tout le rez-de-chaussée de l'établissement est destiné à cet usage; c'est une promenade couverte, de la plus belle et de la plus grande dimension; les ouvertures sont en arcades élevées; elles donnent sur la cour commune et le parc. Mais pour que ce cloître serve de promenoir et qu'il en ait les nombreux avantages, il est indispensable que les ouvertures en soient fermées par des chassis vitrés, dont quelques compartimens mobiles s'ouvrent et ferment à volonté. Dans l'état actuel, ouvert de toutes parts, dans tous les temps de pluie et de vent, dans toutes les saisons, le cloître est dangereux à parcourir, non seulement pour les malades, qui n'ont souvent pour unique vêtement que leur capote, mais encore pour les dames religieuses qui circulent à toute heure du jour et de la nuit, pour tous les gens de service qui sont frappés par l'air froid et humide, au moment où, venant de se livrer à des travaux de force, ils sont échauffés et couverts de sueur. Tant que cette clôture, que l'urgence réclame, ne sera pas faite, il faudra renoncer à entretenir dans toutes les parties de l'établissement cette

température douce, uniforme, qu'il est nécessaire qui y règne pour hâter les guérisons, prévenir les rechutes.

Il est des offices dans un hôpital que l'on peut appeler communes, parce qu'en effet elles servent indistinctement à la population entière de l'hôpital, si je puis m'expliquer ainsi ; de ce nombre sont la cuisine, la dépense, la pharmacie, les bains. Le choix de leur situation n'est pas indifférent; il doit être tel, que de quelque point qu'on s'y rende, l'accès en soit prompt et commode : il faut, de plus, que la plupart des opérations qui s'y font soient soustraites à la vue de ceux-là même que leur devoir ou leurs besoins appellent momentanément dans ces offices, ils ne doivent en connaître que le résultat. Cette dernière condition est importante ; mais les localités s'opposent malheureusement trop souvent à ce qu'elle soit complètement remplie ; on verra encore que sous ce point de vue rien n'a été négligé dans l'Hôtel-Dieu de Caen pour atteindre la perfection la plus désirable.

Vous n'attendez pas, Messieurs, qu'en vous entretenant de ces offices de l'Hôtel-Dieu, j'entre dans les minutieux détails de leur construction; quelque curieux et intéressans qu'ils soient, je ne dois les considérer que dans leur relation avec le sujet que je traite.

La cuisine, quoique placée à l'un des angles de l'édifice, n'en est pas moins à la portée de tous les services; elle est spacieuse et très-bien éclairée; ses dépendances ne laissent rien à désirer, elles sont en harmonie avec la pièce principale qui est voûtée.

La cuisine s'y fait au moyen d'un fourneau économique d'une construction vraiment admirable : c'est le même que celui de la maison royale de santé de Paris; le mécanisme en est parfait. Par la manière dont les robinets d'eau chaude et d'eau froide, le potager, les rôtissoirs sont disposés, deux femmes suffisent pour préparer à quatre cents personnes les alimens gras et maigres qui entrent dans le régime alimentaire de l'hôpital, et cela en ne consommant que pour 5 fr. de combustible; encore, un réservoir d'eau chaude de près de deux cents litres est-il perpétuellement entretenu pour les différens besoins de la maison.

A ces avantages purement d'économie, il s'en joint de salubrité non moins remarquables; tous les accidens du feu ont été prévus pour les individus et le bâtiment; la fumée sortant par des conduits souterrains ne se répand jamais dans l'intérieur de la cuisine, n'incommode point les gens de service, ne peut se mêler aux alimens

et en altérer le goût : ici la cendre qui s'échappe toujours des foyers ordinaires, ne peut s'élever dans l'atmosphère et s'attacher aux ustensiles de la cuisine. Il en est de même du gaz oxide de carbone, si dangereux pour ceux qui le respirent, lors même qu'il ne s'exhale pas en assez grande quantité pour produire l'axphyxie. On ne consomme point de charbon de bois.

Grâce à cette perfection du fourneau, cette odeur si désagréable, qu'on désigne sous le nom de *graillon*, qui est occasionnée par des matières alimentaires tombées sur les charbons ou dans les cendres, et qui frappe toujours plus ou moins l'odorat dans la cuisine des grands établissemens, et parfois de nos maisons particulières ; cette odeur de *graillon*, dis-je, ne s'est point jusqu'ici fait remarquer dans celle de l'Hôtel-Dieu : les eaux de vaisselle, partout ailleurs si fétides, si incommodes, lorsqu'elles sont stagnantes, et qui, pour le dire en passant, contribuent à infecter les rues de la ville de Caen, s'écoulent promptement par des aquéducs couverts.

Enfin, la cuisine ayant une arrière cour, toutes les préparations culinaires qui pourraient blesser l'œil et l'odorat sont soustraites à tous les regards : cette cour établit une communication particulière avec la dépense, en sorte que les rapports de

ces deux offices, qui doivent être continuels, puisque l'une fournit en grande partie les substances alimentaires que l'autre prépare, ne sont aperçus que de ceux qui y sont attachés.

Le local de la dépense demandait une égale attention relativement au choix de la situation ; il fallait de plus avoir égard à la conservation des diverses provisions et comestibles que cette office recèle. Toutes ces conditions essentielles se rencontrent dans celle de l'Hôtel-Dieu ; les les distributions s'y font sans confusion, avec facilité et promptitude. L'intérieur ressemble assez à un magasin de comestibles bien tenu, bien ordonné ; des cases, des tablettes, des compartimens portant étiquettes, préviennent toute erreur, renferment et conservent chaque objet de consommation.

La boucherie se trouve en communication avec la dépense dont elle fait partie : elle est remarquable en ce qu'elle est voûtée, bien éclairée, et cependant garantie du soleil et des insectes ; l'air y circule librement ; la température y est fraîche dans l'été, et l'hiver il n'y gèle point.

La dépense n'est séparée de la cuisine que par le réfectoire des gens de service ; les portes de ce dernier sont grandes et vitrées ; elles permettent une surveillance facile et inaperçue, qui n'a rien

de désobligeant pour ceux qui en sont l'objet, et qui n'en contribue que mieux au maintien du bon ordre, du calme et de la décence qui doivent régner dans l'asile du malheur et de la souffrance.

Le local de la pharmacie n'est encore qu'indiqué : on voit néanmoins qu'une réflexion éclairée a décidé le choix de son emplacement qui n'est séparé de la cuisine que par un double vestibule. Les travaux qu'exigent le laboratoire, la tisanerie, le magasin, l'officine et le logement du pharmacien, n'étant pas terminés, je ne puis en parler; c'est une lacune que l'administration des hôpitaux ne tardera pas à faire disparaître, et que la pharmacie provisoire fait très-bien supporter;

L'invention des bains remonte fort loin : on sait quel usage en faisaient les grecs et le romains; on sait quel luxe, quelle magnificence, quel art ils mettaient dans la construction de ces établissemens publics fréquentés par toutes les classes de la société, pour laquelle ils étaient un des premiers besoins. Chez ces peuples, les bains étaient ouverts beaucoup plus dans des vues de salubrité publique et de sensualité, que dans des vues de médication spéciale; ils étaient enfin une conséquence des lois et des mœurs d'alors, qui voulaient que tous les exercices du corps et de l'esprit fussent pris en commun.

Il serait curieux de connaître quelles sont les causes successives qui, d'un usage aussi fréquent et aussi universel des bains chez les anciens, nous ont conduits pendant des siècles à leur oubli presque complet : ces causes sont du domaine de l'histoire, elles sont par conséquent hors du cercle dans lequel je dois me renfermer.

Toujours est-il vrai de dire que l'usage commun des bains en France est d'une date récente ; que les grandes capitales du royaume ont été longtemps les seules qui possédassent des bains d'une construction passable. A Paris même, ce n'est guère que depuis un demi siècle que les bains domestiques s'y sont multipliés, et ce n'est que depuis quelques années qu'on les a perfectionnés au point de les rendre vraiment mobiles ; car il est aujourd'hui presque aussi facile de prendre chez soi un bain entier, sulfureux ou de vapeurs, qu'il est aisé de s'y procurer un pédiluve ordinaire.

On peut juger de l'ignorance qui jusqu'ici a présidé à la construction des bains dans les villes de province, par ceux que la ville de Caen possède, où les hommes ne sont pas même séparés des femmes (1) : la conception en est si mau-

(1) On voit fréquemment une femme occuper une baignoire d'où vient de sortir un homme, et réciproquement.

vaise, l'exécution en est si grossière, qu'il serait fastidieux d'en faire ressortir tous les vices; je préfère ramener votre attention sur les bains de l'Hôtel-Dieu, qui peuvent soutenir le parallèle avec ce qu'il y a de parfait en ce genre dans les maisons de santé les mieux famées de Paris.

Les bains de l'Hôtel-Dieu constituent à eux seuls une espèce d'édifice : le problème de leur construction était fort difficile à résoudre ; l'administration voulait que les bains servissent tout à la fois aux besoins de l'hôpital et à ceux de la province entière, aux malades indigens et à ceux qui vivent au milieu de l'aisance et des richesses. Il fallait enfin offrir au public malade un établissement où il fût attiré par l'espérance d'y trouver des remèdes efficaces aux maux qui l'affligent, tels qu'on peut les rencontrer dans la capitale ; il fallait voiler à ses yeux l'hôpital et toutes les images pénibles et répugnantes que l'aspect d'un pareil lieu fait naître.

Eh bien ! Messieurs, la solution de ce problème, que vous pourriez croire impossible, a été obtenue de la manière la plus satisfaisante. La persévérance la plus grande, de larges sacrifices d'argent, faits à propos, les avis des gens les plus versés dans l'art d'inventer et de construire les machines hydrauliques, les ouvriers les plus

intelligens et les plus habiles ont concouru à cette grande œuvre.

Le zèle de l'administration a appelé l'intérêt de M. Péligot, membre de l'académie royale de médecine, et l'un des administrateurs des hôpitaux de Paris, auquel ces établissemens de charité doivent en grande partie la perfection que l'on remarque dans leur construction et leur économie intérieure. Ses conseils, qu'on aurait vainement cherchés ailleurs, ont été d'une grande utilité; il les a donnés avec un empressement généreux qui lui donne des droits réels à la reconnaissance des habitans de la ville de Caen.

J'ai dit que les bains représentaient une espèce d'édifice; en effet, un beau vestibule sépare le côté des hommes de celui des femmes; l'un et l'autre se ressemblent pour la disposition et la dimension : de chaque côté une salle voûtée fort belle, bien close, à l'abri de toutes les impressions de l'air extérieur et du froid, est destinée aux bains domestiques; à côté est le local des bains sulfureux et des boites à vapeurs; en face du vestibule, en regard de la principale porte d'entrée, sont les bains de vapeurs à la Russe, ainsi que la douche de vapeurs (1) : ces vapeurs,

(1) L'appareil de cette douche est si bien disposé, que la vapeur peut être dirigée sur les régions du corps les moins éten-

selon l'indication que l'on veut remplir, peuvent être simples ou aromatiques ; le corps entier peut y être exposé, ou bien n'y être présenté que partiellement au moyen d'une porte à vitraux, fort ingénieusement inventée, dont les carreaux mobiles sont de formes et de grandeurs différentes. Sans l'invention de cette porte, beaucoup d'individus ayant des obstacles à la circulation et à la respiration, en même temps qu'ils sont atteints de rhumatismes, de névralgies, d'affections herpétiques, etc., qui réclament impérieusement l'usage de bains et des douches de vapeurs, auraient été privés de cette ressource et condamnés à souffrir éternellement ; c'est au moins ce que l'expérience m'a déjà plus d'une fois démontré.

La douche verticale entre dans le système général des bains, elle a quarante pieds d'élévation et s'administre en jet unique ou en arrosoir d'eau simple ou sulfureuse : il existe des baignoires isolées pour les personnes pensionnaires ou du dehors, qui ne veulent pas se baigner dans les salles communes. Des étuves et des lits de repos ont été disposés dans le voisinage pour y recevoir les malades chez lesquels il est nécessaire d'entre-

dues, comme le nez, les oreilles, etc., sans que le malade soit placé dans l'atmosphère médicamenteuse.

tenir une perspiration soutenue et abondante, sans laquelle ils perdraient en grande partie le bénéfice qu'ils doivent retirer de l'emploi des bains. Partout il règne une propreté remarquable, et même un luxe bien entendu qui flatte l'œil, inspire et soutient la confiance.

L'usine des bains est séparée de ces derniers par une arrière-cour qui n'est point aperçue; on y trouve la même prévoyance que j'ai signalée en parlant de la cuisine : on n'a point à y redouter les accidens du feu ni l'explosion de la vapeur; la fumée suit rapidement des conduits souterrains, et toutes les eaux superflues s'écoulent par des aquéducs profonds.

Je n'insisterai pas davantage sur le mécanisme des bains; il faut, pour bien l'entendre, avoir suivi avec beaucoup d'attention et d'exactitude leur construction : ce n'est qu'ainsi qu'on peut se faire une idée des obstacles sans nombre qu'il a fallu vaincre pour arriver à ce résultat, qui fait que trois personnes suffisent pour ce service, et que plus de soixante bains peuvent être administrés en un jour.

Depuis long-temps on avait reconnu que la glace employée à l'extérieur était un des moyens les plus héroïques que la médecine pût opposer aux congestions sanguines, cérébrales; qu'il était

d'autres états morbides pour lesquels aussi il était difficile de la remplacer ; et que la ville de Caen comme l'hôpital réclamaient qu'une glacière fût fût ouverte pour le besoin des malades, où l'on délivrât de la glace à tout instant, à bas prix et par fois gratuitement : beaucoup d'autres motifs militaient encore en faveur de l'établissement d'une glacière publique. La ville, en conséquence, en a fait construire une d'une très-grande capacité, dans l'enclos même de l'hôpital (1), et plusieurs pauvres malades ont déjà dû leur rétablissement et la vie à cette munificence de l'autorité administrative.

Parmi le grand nombre d'indigens dans le cas d'invoquer le secours de l'hôpital, il en est qui sont dans l'impossibilité absolue de s'y rendre de leur pied ; il en est que leur position morbide ne permet pas de remuer sans beaucoup de précautions, même dans leur lit ; il en est, enfin, auxquels l'exercice est nécessaire, mais qui en sont privés, n'ayant pas l'usage de leurs jambes....

L'administration a prévu à tous ces cas particuliers ; elle envoie chercher les malades à domicile, au moyen d'un brancard couvert, mate-

(1) Elle peut contenir douze cens milliers de glace ; elle est plus que suffisante pour satisfaire aux exigences du luxe et aux besoins de la médecine.

lassé et à ressorts, porté sur un train à quatre roues, traîné par un cheval ; ce brancard, fort léger, s'enlève facilement du train, ce qui fait que sans secousses les malades sont portés dans les salles et les lits qu'ils doivent occuper ; il y a dans cette manière de transporter les malades une grande sûreté, une grande économie d'hommes et de temps.

Personne n'ignore que la consolidation des os fracturés exige un long et parfait repos ; cette condition est de rigueur, toutes les autres lui sont soumises : l'impossibilité dans laquelle on a été long-temps de faire le lit des malades ayant des fractures compliquées, rendait leur position doublement insupportable. La même attitude observée constamment, déterminait des inflammations ulcératives très-douloureuses des régions sur lesquelles le corps reposait ; les gens de l'art luttaient en vain contre cet inconvénient qui entravait plus ou moins la cure. On y remédie facilement aujourd'hui dans l'Hôtel-Dieu à l'aide d'un encadrement mécanique qui s'adapte à chaque lit ; un seul homme soulève un malade et, sans lui imprimer aucun mouvement douloureux, fait son lit et en renouvelle toutes les fournitures.

L'une des maladies les plus graves à laquelle la femme qui vient d'accoucher est exposée, est

sans contredit la péritonite : on sait que les douleurs qui accompagnent cette maladie sont si vives que les malheureuses qui les éprouvent restent immobiles dans leur lit ; elles ne peuvent supporter le poids des couvertures les plus légères, à plus forte raison celui d'aucuns topiques ; les bains de vapeurs simples, entre autres moyens, leur procurent un soulagement notable ; on les leur administre à l'Hôtel-Dieu avec une petite machine à vapeurs très-portative ; elle se place au pied du lit, et la malade, dont les couvertures son soutenues par des cerceaux, prend ainsi, sans se mouvoir, un bain de vapeurs permanent, qui amène toujours un calme plus ou moins sensible, et à la suite une moiteur des plus salutaires.

Enfin, outre les fauteuils qui servent aux convalescens ordinaires, il existe dans l'hôpital un fauteuil mécanique que la personne qui l'occupe dirige à son gré, qu'elle fait marcher elle-même sans aucune impulsion étrangère ; les paraplégiés en reconnaissent tout le prix ; sans lui ils resteraient tristement attachés à leur lit ou à leur chaise comme des parasites inanimés.

Quoique les mécaniques dont je viens de vous entretenir ne soient que d'une utilité spéciale, comme la médecine en fait une application heureuse et journalière, qu'elles peuvent servir de

modèle et être mises à la disposition des personnes non indigentes de la ville, qui probablement ne les connaissent pas, j'ai cru devoir ne pas les omettre en vous parlant de l'organisation matérielle de l'Hôtel-Dieu.

Je passe maintenant à un objet d'une importance topographique plus directe, je passe à l'examen de l'air, de l'eau et de quelques parties du régime alimentaire.

Ce n'est ni en en physicien ni en chimiste que je considérerai l'air, ou plutôt l'astmosphère qui enveloppe l'Hôtel-Dieu; je ne vous présenterai pas non plus d'observations métérëologiques, il en faut faire pendant des siècles pour en tirer une conséquence à peine utile, et la translation de l'hôpital ne date que de deux années : mes remarques seront générales, elles se borneront aux suivantes.

L'atmosphère qui environne l'Hôtel-Dieu est semblable à celle de la campagne; elle en a toute la salubrité; elle est plus pure que celle de la ville; elle est beaucoup moins chargée d'humidité et d'émanations organiques; lorsque la ville est enveloppée d'un brouillard qui la dérobe à la vue, l'hôpital en est souvent exempt; l'atmosphère y étant continuellement agitée dans tous les sens, les couches supérieures viennent purifier les infé-

rieures. Ces avantages sont communs sans doute à toutes les situations élevées ; mais ce qu'il y a de particulier ici, c'est que l'hôpital, comme je l'ai déjà fait remarquer, est garanti des vents d'ouest, qui sont les moins favorables, et qu'il est principalement exposé à ceux du nord et nord-est qui viennent de la mer, qui sont les plus secs, les moins chargés d'émanations étrangères, par conséquent les plus salubres.

L'eau n'est pas moins utile à l'homme que l'air, elle a une influence non moins grande sur sa santé. Cette vérité a été proclamée il y a plus de deux mille ans, par le père de la médecine, et l'expérience de tous les jours ne fait que confirmer cet oracle.

L'eau qui sert aux besoins de l'Hôtel-Dieu vient de deux sources ; elle est tirée 1° d'un puits profond dont la source est abondante, par une pompe à manége mue par un cheval ; l'eau est reçue dans un réservoir commun qui la fournit dans tout le rez-de-chaussée de la maison. Cette pompe, qui naguère fut établie pour le dépôt de mendicité, est entrée dans la concession faite aux hospices ; elle suffit à tous les besoins : l'économie a fait une loi de la conserver, quoiqu'une machine à vapeurs qui fournirait l'eau à tous les étages, à toutes les offices de l'hôpital, en même

temps que dans plusieurs quartiers de la ville, lui fût de beaucoup préférable.

Quoi qu'il en soit, l'eau de l'Hôtel-Dieu est diaphane, sans couleur, inodore et sans saveur; elle cuit bien les légumes; elle dissout moins bien le savon. D'après l'analyse chimique qui en a été faite avec soin, on doit conclure qu'elle contient en dissolution un peu d'air atmosphérique, de l'acide carbonique, du sulphate, de l'hydrochlorate et du carbonate de chaux, dissous à la faveur de l'acide carbonique; chaque livre d'eau contient environ un grain de sulfate, autant de carbonate, et un demi-grain de muriate. Cette proportion est peu considérable, elle est loin de nuire à sa qualité; on a reconnu que les eaux qui contiennent des sels en petite quantité sont meilleures, toutes choses égales d'ailleurs, que celles qui n'en contiennent pas du tout (1).

(1) *Analyse de l'eau de l'Hôtel-Dieu de Caen.*

Lorsqu'on fait bouillir cette eau pendant trois ou quatre minutes, elle se trouble, devient blanchâtre, il se dégage du gaz acide carbonique, de l'air atmosphérique et il se précipite du sous-carbonate de chaux. Elle ne dissout le savon qu'en partie, cependant elle cuit bien les légumes; si l'on y verse de l'eau de chaux peu à peu, il se forme un précipité blanc qui disparaît par l'agitation, mais si on en met trop, le précipité ne disparaît point; elle verdit le sirop de violettes; elle est sans action sur la teinture de tournesol: l'infusion de noix

2°. Indépendamment des eaux de puits qui servent aux principaux besoins de l'hôpital, on utilise aussi celles du ciel qui se réunissent dans un réservoir souterrain : ces eaux ne peuvent ser-

de galle et l'hydro-ferro-cyanate de potasse n'y produisent aucun changement, elle est précipitée par le nitrate de baryte, le précipité est blanc, pulvérulent, pesant et insoluble dans l'acide nitrique ; le nitrate d'argent y forme un précipité blanc, floconneux, insoluble dans l'acide nitrique et soluble dans l'ammoniaque ; les alcalis, l'acide oxalique, la précipitent aussi en blanc.

Après avoir fait évaporer 18 pots de cette eau jusqu'à réduction de quatre onces et avoir filtré, on a obtenu sur le filtre un dépôt qui, lavé et bien séché, pesait 36 grains ; ce dépôt avait la propriété de faire effervescence avec les acides forts ; après l'avoir traité à chaud par une solution de sous-carbonate de potasse, et avoir filtré, on a obtenu une liqueur qui donnait par le nitrate de baryte un précipité blanc, pulvérulent et insoluble dans l'acide nitrique. La partie insoluble qui était restée sur le filtre a été trairée par l'acide hydrochlorique, étendu d'eau qui l'a dissoute complètement avec effervescence ; cette dissolution étendue d'une très-grande quantité d'eau précipitait par l'acide oxalique et les oxalates ; évaporée à siccité elle a donné un résidu qui attirait fortement l'humidité de l'air et qui était entièrement soluble dans l'alcool rectifié.

On a fait ausi évaporer les quatre onces de liqueur qui étaient restées de la premiere évaporation ; on a obtenu un résidu pesant 10 grains ; il attirait l'humidité de l'air : ce résidu projeté sur les charbons incandescens, n'en activait point la combustion ; mêlé avec de la limaille de cuivre et mis en contact avec l'acide sulfurique concentré, il n'a pas produit de vapeurs rouges ; l'esprit de vin pouvait en dissoudre à peu près les trois quarts, et précipitait alors la dissolution de nitrate d'argent en flocons caillebottés, insolubles dans l'acide nitrique et solubles dans l'ammoniaque ; il avait acquis la propriété de former

vir que pour les lavages ; elles n'arrivent dans la citerne qu'après avoir balayé toutes les cours et s'être chargées de corps étrangers qui en altèrent la pureté ; il serait facile de les rendre potables en les recueillant avec plus de soin, au moyen de gouttières et de conduits de fonte ou de grès.

Le régime alimentaire de l'hôpital est gras ou maigre. Le régime gras ne varie jamais ; il consiste en potages au pain, au riz, au vermicel ou à la fécule de pomme de terre, en bœuf ou veau bouilli, rôti ou grillé ; la volaille ne se donne que par exception.

Le régime maigre varie suivant les saisons ; le poisson, les œufs, les légumes frais dans l'été, et secs dans l'hiver ; les fruits cuits, les gelées végétales en forment la base.

Le lait mérite un examen à part ; il est donné

des précipités blancs par l'acide oxalique et les dissolutions d'oxalates.

Le quart qui était insoluble dans l'alcool a été traité à chaud par une solution de sous-carbonate de potasse ; la liqueur filtrée précipitait les dissolutions de baryte : les précipités étaient blancs, pulvérulents et insolubles dans un excès d'acide. Après avoir bien lavé ce qui restait sur le filtre, et l'avoir mis en contact avec l'acide muriatique faible, il a fait effervescence, s'est dissous et a donné lieu à une liqueur qui précipitait en blanc par l'acide oxalique et les oxalates. Cette liqueur évaporée à siccité a laissé un résidu qui attirait l'humidité de l'air, se dissolvait dans l'alcool et enfin jouissait de toutes les propriétés de l'hydrochlorate de chaux.

tout à la fois comme aliment et comme médicament ; il est toujours d'une très-bonne qualité ; il est fourni par des vaches nourries dans l'établissement, au milieu de bons pâturages.

Le lait est d'une grande ressource pour les malades phtisiques auxquels on ne peut permettre le moindre aliment solide, sans voir augmenter leur fièvre et leur oppression ; ils prennent le lait pur ou en bouillie pour unique aliment et l'hydrogala pour boisson ; dans l'été ils vivent presque exclusivement de gros lait : on en fait plusieurs distributions dans la journée.

Beaucoup de malades atteints d'affections de poitrine et d'irritations chroniques de l'estomac, ont dû leur rétablissement à ce régime entièrement lacté, qu'il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, de faire suivre dans les autres hôpitaux où le lait n'arrive qu'après avoir passé par plusieurs mains et après avoir été plus ou moins sophistiqué.

Le cidre, qui est la boisson du pays, est aussi celle de l'hôpital ; les malades civils la préfèrent à la bière et au vin : ce dernier, rouge ou blanc, n'est jamais prescrit que dans des vues thérapeutiques particulières, pour hâter les convalescences, etc.

Malgré les dimensions monumentales extérieu-

res de l'Hôtel-Dieu, il n'a pourtant intérieurement que celles qu'il doit avoir pour remplir le but de sa destination. Quatre cents malades au plus peuvent y être admis à la fois, recevoir des consolations et des soins. Si l'on y réfléchit, on verra que ce nombre est en proportion avec la population de la ville, qui est à peu près de quarante mille ames; avec l'importance et l'extension ultérieure qu'elle ne peut manquer d'acquérir; avec la force habituelle de sa garnison; enfin avec les explosions épidémiques probables contre lesquelles il est prudent de se prémunir.

Toutes les maladies, toutes les infirmités aiguës et chroniques y sont reçues sans distinction d'âge ni de sexe, excepté l'épilepsie et l'aliénation mentale. Les militaires sont séparés des civils, mais tous sont soumis au même réglement administratif.

Vingt-quatre religieuses cloîtrées, de l'ordre de St.-Augustin, sont chargées de l'économie intérieure de l'hôpital; elles s'acquittent de leurs saints devoirs avec un zèle et une attention qui se retrouvent jusque dans les moindres détails, et qu'on ne pourrait raisonnablement exiger d'individus mus par d'autres sentimens que ceux d'une piété qui est de tous les instans; c'est elle qui donne à ces filles de Dieu un courage qui ne se lasse ja-

mais pour supporter l'aspect dégoûtant de toutes les infirmités humaines, et l'ingratitude trop ordinaire de ceux mêmes qu'elles servent avec tant de dévouement.

Pour qu'on soit à même de connaître, sans y consacrer trop de temps, quel est le nombre et les espèces de maladies qui sont traitées chaque année dans le service dont je suis chargé, je fais dresser des tableaux synoptiques qui indiquent mois par mois les maladies qui ont été traitées avec succès; celles qui se sont terminées par la mort, celles qui ont offert assez d'intérêt pour être recueillies jour par jour sur le registre de clinique.

On voit, par celui de 1824, annexé au compte moral que je rends à l'administration des hôpitaux, que sur un total de sept cent quatre malades entrés dans le courant de cette année, trente-sept ont succombé, ce qui établit la proportion d'un à dix-neuf. Cette mortalité est peu considérable, si l'on fait attention qu'au nombre des décès se trouvent des individus fort âgés et atteints d'affections chroniques rendues incurables par la négligence, la misère, ou des traitements incendiaires. Plusieurs de ces malades sont morts peu d'heures après leur entrée à l'hôpital, ou le lendemain; aussi est-ce dans les malades civils que

le nombre des morts est le plus grand : pour les hommes, il est de onze sur cent trente-six, c'est-à-dire, comme un est à onze ; dans les femmes, il est de dix-huit sur deux cent dix, c'est-à-dire, comme un est à dix ; tandis que chez les militaires il n'est que de huit sur trois cent cinquante-neuf, c'est-à-dire, comme un est à quarante-cinq ; parce que ces derniers sont plus jeunes ; qu'ils ne sont guères atteints que de maladies aiguës ; qu'ils vivent dans des habitudes hygiéniques plus heureuses ; qu'ils sont envoyés à l'hôpital dès l'invasion de leurs maladies ; qu'enfin ils sont fort dociles à observer le régime et le traitement qui leur sont prescrits.

Il serait fort intéressant de connaître et de comparer les résultats obtenus par le dispensaire, qui traite les malades à domicile avec ceux de l'Hôtel-Dieu ; et qu'à l'imitation de celui de Paris, il rendît publics ses travaux cliniques ; c'est ainsi qu'on parviendrait à avoir un tableau exact et détaillé de toutes les maladies des artisans de la ville de Caen, et une hygiène spécialement applicable à cette dernière.

A Paris, le dispensaire qui n'est point à la charge du gouvernement, et qui n'est entretenu que par une souscription volontaire, s'acquitte chaque année de ce soin. A Caen, où c'est la ville qui fait

les fonds, il suffirait qu'elle invitât MM. les médecins du dispensaire à concourir à ce travail, pour qu'ils missent de l'empressement à lui donner cette nouvelle preuve de leur zèle et de leur désintéressement.

La mort étant une conséquence inévitable de la vie, il a fallu consacrer des enceintes communes où l'on déposât les restes inanimés des humains. L'usage d'inhumer les corps privés de vie se perd dans la nuit des temps; il a été soumis à des règles qui ont varié à l'infini, mais dans lesquelles on a toujours eu plus ou moins égard, à la religion, à la morale, à la politique, à la salubrité publique.

L'expérience, dont malheureusement les leçons sont trop souvent perdues pour tout ce qui concerne la santé publique, a appris que les émanations sépulchrales pouvaient être mortelles pour les individus qui y étaient exposés; c'est sur cette connaissance qu'est fondée l'ordonnance de 1776, qui défend d'inhumer dans les villes et les églises. L'autorité doit veiller à son exécution ainsi qu'à celle des autres réglements de police sanitaire, qui s'opposent à ce qu'aucune habitation soit construite près des cimetières, même à la campagne.

D'après ces considérations, le cimetière de l'Hôtel-Dieu a dû être l'objet d'une attention spéciale, et trouver place dans un exposé topographique

médical. Il est à la distance de 475 mètres de l'hôpital, d'où il est impossible de l'apercevoir ; il est enclos de murs et masqué par une plantation ; il est situé au nord - est de la ville, parfaitement isolé ; sa surface représente une étendue de 1,500 toises ; le terrain en est sec et incliné ; son étendue a été calculée sur la proportion connue de la mortalité annuelle, sur la connaissance que l'on a du temps qu'exige la dissolution entière d'un corps déposé dans un terrain analogue, quoiqu'on ait la certitude que trois années suffisent pour amener cette décomposition, ce ne sera cependant qu'au bout de dix ans que les mêmes terres sépulchrales seront de nouveau remuées ; elles le seront alors sans danger pour le voisinage et pour ceux qui seront préposés à cette triste opération; la profondeur des fosses est de six pieds ; elle est assez grande pour qu'aucune émanation ne s'en élève dans les temps les plus chauds, et pas assez pour retarder la fermentation cadavérique. On laisse entre chaque fosse un espace de trois à quatre pieds : les inhumations se font le matin : elles sont uniformes, silencieuses. Dans aucuns cas on n'y admet de distinctions humaines ; elles n'ont jamais lieu que vingt-quatre heures après la mort, à moins de circonstances prévues par les réglements de police et les lois de l'hygiène.

Tels sont, Messieurs, les points de topographie médicale sur lesquels j'ai eu en vue d'appeler aujourd'hui votre attention; j'aurai atteint mon but, si par le seul aperçu que je viens de vous donner, vous pouvez avoir une idée de l'Hôtel-Dieu de Caen, de ce monument ouvert par la charité la plus fervente à l'indigence et à la douleur, et qui, presqu'encore inconnu de la population pour laquelle il a été élevé, fait l'admiration des étrangers qui viennent de toutes parts le visiter.

Il me reste à vous dire un mot de l'Hôtel-Dieu de Caen, considéré comme établissement d'instruction médicale.

Le même amour du bien qui a préparé un asile convenable aux pauvres malades, et qui a mis à notre disposition tous les moyens thérapeutiques propres à soulager leurs maux, a voulu de plus ouvrir à ceux qui se destinent à la carrière de la médecine, une source précieuse d'instruction publique qui rivalisât avec celles de nos grandes capitales; et qui pût contribuer à soutenir la célébrité universitaire que la ville de Caen s'est acquise depuis des siècles.

Des salles de clinique et de consultation, des amphithéâtres sont ouverts aux élèves en médecine; c'est-là que des cours réguliers sont faits par

le médecin et le chirurgien en chefs de l'établissement; c'est là que l'un et l'autre se livrent, après leurs visites, à des recherches, à des entretiens cliniques, qui sont le complément des réflexions faites aux lits des malades.

Une maîtresse sage-femme, instruite, est chargée de répéter les leçons d'accouchements aux élèves sages-femmes, et de les diriger dans la pratique des accouchements, dont la surveillance appartient au chirurgien en chef, qui fait tous ceux qui sont laborieux et contre nature.

On concevra facilement que l'Hôtel-Dieu soit un hôpital d'instruction, si l'on fait attention qu'indépendamment des maladies communes à tous les âges comme aux deux sexes, celles qui sont particulières à l'enfance, aux femmes en couches, à certaines professions, à la vie militaire, etc., y sont reçues; que non-seulement les malades indigens de la ville y viennent chercher des secours, mais souvent encore ceux de tous les points du département qui ne trouvent pas dans le lieu qu'ils habitent de remèdes à leurs maux. A la vérité ces malades n'y sont admis qu'avec l'agrément de la première autorité administrative du département, mais l'autorisation n'est jamais refusée quand la demande est motivée. Les malades étrangers servent d'autant

mieux à l'instruction, que leurs maladies sont en général plus rares, plus graves, plus difficiles à traiter, qu'elles exigent souvent des opérations et des médications qui sortent de l'ordre ordinaire.

L'Hôtel-Dieu n'étant pas un hôpital purement spécial, les malades s'y succèdent avec une rapidité suffisante. Les élèves qui veulent suivre la clinique peuvent le faire avec d'autant plus de facilité et de fruit, qu'ils trouvent dans le même établissement une source continuelle et variée de cas pathologiques qu'il faut, dans beaucoup de capitales, aller chercher dans plusieurs hôpitaux très-distants les uns des autres.

Un relevé exact des maladies traitées dans les deux services de santé, et l'examen des registres de clinique, fourniraient la preuve de ce que j'avance, si à cet égard il s'élevait le moindre doute.

L'Hôtel-Dieu de Caen a tous les caractères d'un hôpital d'instruction; en effet, un nombre assez considérable de malades, soumis à tous les genres d'investigation que la médecine possède; la faculté pour les élèves de recueillir à chaque instant et par écrit, les symptômes des maladies; de comparer et de mettre en regard les

différentes affections morbides et les malades entre eux ; la publicité des observations cliniques ; celle de l'examen des corps, que l'on peut faire à volonté et commodément après la mort ; enfin, les recherches cadavériques auxquelles on met toute l'attention et le temps nécessaires, donnent aux observations qu'on y recueille toute l'importance et la garantie médicale que l'on peut exiger.

A la clinique de l'Hôtel-Dieu les malades sont interrogés, examinés publiquement ; les symptômes sont recueillis en présence des élèves ; ils sont inscrits jour par jour sur un registre ; lorsque le malade guérit, l'observation est remise au net et lue aux élèves : si la maladie a une issue fatale, on lit l'observation et l'on procède avec beaucoup de soin à la recherche des altérations morbides qui la constituent ; on s'attache à rapprocher les phénomènes morbides observés pendant la vie, des altérations organiques trouvées après la mort. C'est ainsi qu'on peut former et rectifier son jugement ; c'est ainsi qu'on peut acquérir des connaissances positives en médecine : hors de là il n'y a plus que vague et hypothèse. Les observations faites à l'hôpital ne sont rédigées dans l'intérêt d'aucun système, d'aucune doctrine, d'aucune idée préconçue, mais bien dans l'intérêt de la vérité seule. Elles forment déjà une collec-

tion nombreuse où l'on peut puiser des matériaux utiles.

Toutes les pièces d'anatomie pathologique qui présentent quelqu'intérêt, sont préparées et conservées par les élèves internes ; le nombre en est déjà assez considérable et s'accroît chaque jour ; elles sont disposées en ordre ; chacunes d'elles portent un numéro correspondant à celui du catalogue, où se trouve aussi la note historique de chaque pièce.

Sous les rapports de l'instruction clinique, notre Hôtel-Dieu offre donc toutes les ressources désirables ; mais il n'est pas l'unique établissement qui puisse concourir à ce but. La ville possède encore un hospice ayant de belles infirmeries, et dont la population est de cinq cents individus ; elle a une maison centrale de détention, d'une population quadruple, et qui peut plus ou moins directement servir aussi à l'instruction médicale.

A côté de ces établissements publics, qu'il me soit permis d'en placer un qui, quoique particulier, n'a cependant ni moins d'importance ni moins d'utilité que ceux dont je viens de parler.

La maison des aliénés du Bon-Sauveur, dont l'existence est tout-à-fait indépendante du gouvernement, n'en est pas moins un des établisse-

ments d'aliénés les plus considérables, les plus beaux et les mieux tenus du royaume. Outre les pensionnaires particuliers qui y arrivent de toutes parts, de la France et de l'étranger, les aliénés des deux sexes à la charge du département, y sont admis et occupent un local à part, ce qui permet de les faire servir à l'étude des affections mentales, et me justifie d'avoir fait entrer l'établissement des aliénés du Bon-Sauveur en ligne de compte, parmi ceux qui peuvent alimenter la clinique.

Si l'on joint à toutes ces sources d'instruction, une riche bibliothèque ouverte au public pendant tout le temps de l'année scholaire ; un cabinet d'histoire naturelle ; un jardin de botanique, disposé suivant le système de Jussieu ; des cabinets de physique ; des laboratoirs de chimie bien montés ; une faculté des sciences, où la physique, la chimie et l'histoire naturelle sont enseignées par des professeurs habiles, on sera forcé de convenir que la ville de Caen a des droits incontestables à réclamer une institution médicale d'un ordre élevé, et elle en soutiendrait l'éclat ; car s'il appartient aux hommes supérieurs de créer et de faire valoir les institutions, on ne peut non plus disconvenir que les institutions forment aussi les hommes, qu'elles excitent leur

zèle, développent leurs talents, fécondent leur génie ; c'est ce qui ne pourrait manquer d'arriver dans un pays comme le nôtre, où l'esprit des habitans a dans tous les temps été, de préférence porté vers l'étude des lettres et des sciences : on en trouve la preuve dans l'histoire académique de la ville de Caen.

PREMIÈRE PARTIE

D'un Mémoire sur l'influence de l'air de la mer, et des Bains de mer sur les maladies chroniques.

PAR M. TROUVÉ.

> L'aveugle routine se fait goûter de la multitude, parce que tous les ignorans l'approuvent.

Lu dans la séance du 9 mai 1828.

Les observations préliminaires que j'aurai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, font partie d'un travail que j'ai l'intention de rendre aussi complet qu'il me sera possible, travail dans lequel je me propose de déterminer d'une manière plus précise qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, quels sont les effets favorables ou nuisibles de l'air de la mer et des bains de mer sur les malades atteints d'affections chroniques, en m'appuyant sur des faits cliniques exacts et nombreux.

Si le travail que j'entreprends sur un plan tout nouveau était au-dessus de mes forces, que mes

occupations obligées ne me permissent pas de l'achever, j'aurai au moins la satisfaction d'avoir appelé l'attention de mes collègues sur un des moyens thérapeutiques les plus puissants que la nature nous ait offerts, d'avoir contribué à en préciser l'influence et la valeur; d'autres que moi rendront parfait ce qu'il ne m'aura été permis que d'ébaucher.

Jamais, au reste, dans la localité que nous habitons, époque n'a été plus favorable à ce genre de recherches, jamais non plus la science et l'humanité ne l'ont réclamée aussi hautement : d'une part la physique, la chimie, l'histoire naturelle et la géologie cultivées avec goût dans la ville de Caen, fournissent à la médecine des documents précieux, pour lever la topographie de la contrée de nos bains de mer; de l'autre une administration pleine de zèle et d'empressement pour favoriser tout ce qui peut accroître la gloire et la prospérité du pays, ayant ouvert une double et facile communication de Caen aux communes de Courseulles et de Luc, il en est résulé que depuis quelques années beaucoup de malades sont venus de toutes parts s'établir sur nos rivages, pour y prendre des bains de mer.

C'est ainsi que nous avons vu s'élever sur notre plage, dans les communes de Luc, de Lyon et

de Langrune ; un grand nombre d'habitations qui pour la plupart ont pour but d'appeler les étrangers, de leur offrir des logemens commodes pendant la saison des bains ; c'est ainsi que nous avons vu de simples bicoques de pêcheurs disparaître et être remplacées par des demeures saines et agréables. . . . .

Tellement que l'ensemble de ces habitations groupées dans deux ou trois villages peu éloignés les uns des autres, peut être considéré comme formant un établissement sanitaire, auquel il ne manque pour être complet, que de recevoir l'institution du gouvernement, d'être soumis à un réglement spécial et d'y avoir un lieu commun de réunion : faisons des vœux pour que ce complément ait lieu ; qu'il soit l'œuvre d'un spéculateur ingénieux ou de souscripteurs animés de l'amour du pays (1). Qu'importe, le bien sera fait, nous avons d'avance la certitude que la protection et le concours de l'autorité ne se feront pas attendre. L'importance qu'acquièrent chaque année nos bains de Luc fait facilement présager la célébrité dont ils jouiront un jour. . . . .

(1) Un établissement de cette espèce complet et parfaitement bien ordonné existe à la Rochelle et s'est élevé par souscription volontaire.

Il faut comprendre sous la dénomination de bains de Luc nos bains de mer, parce que c'est là qu'en est le point central, parce que c'est de là que la communication est la plus directe, la plus facile, la plus fréquente avec Caen, parce que c'est là enfin que les constructions principales se trouvent et que les premières se sont montrées.

Mais, Messieurs, plus la puissance d'un modificateur de l'économie est grande, plus les circonstances en rendent l'emploi facile et le mettent à la discrétion de tout le monde; plus aussi dans l'intérêt de la science et de l'humanité, il faut s'attacher à déterminer les cas où son application est avantageuse, à les distinguer de ceux où elle peut être contraire et même dangereuse; et c'est ce qu'on n'a pas fait jusqu'à présent. La routine semble présider encore à nos bains de mer, si j'en juge au moins par les nombreux malades qui depuis quelques années viennent à Luc pour user du remède, soit qu'ils s'y rendent de leur propre mouvement, soit qu'ils y arrivent d'après les conseils des gens de l'art : trop souvent ces conseils prouvent la légèreté, nous pourrions même dire l'ignorance de ceux qui les donnent. Il faut dire qu'il est des médecins qui quoique fort instruits n'ont jamais été à portée d'observer par eux-mêmes

la médication de l'air de la mer et des bains de mer (1).

On est persuadé en général que cette médication est indifférente, qu'elle convient à tous les maux que, si elle ne fait pas de bien, elle ne peut faire de mal.... Aussi voyons-nous une multitude de gens en user par imitation ou par distraction. L'erreur dans laquelle on est à cet égard est importante à signaler : elle a aggravé l'état de plus d'un malade, comme je le prouverai dans la suite. J'ai été appelé plus d'une fois pour donner des soins à des individus qui s'étaient trouvés gravement incommodés pour avoir pris des bains de mer par forme de passe-temps et de compagnie.

C'est à nous, Messieurs, qui sommes sur les lieux, c'est à nous qui habitons une localité qui offre tous les élémens d'une bonne observation médicale qu'il appartient d'éclairer sur ce point le

(1) Dans tout ce que l'on a écrit sur la thérapeutique maritime depuis les anciens jusqu'aux modernes, il semble qu'on ait pris à tâche de se copier; l'on a sur ce point comme sur beaucoup d'autres par trop généralisé. Les exceptions en médecine-pratique sont nombreuses, il faut en tenir compte autant que des généralités, au risque de commettre de fréquentes et irréparables bévues ; ce sont ces exceptions qui rendent inutiles ou plutôt dangereux les livres de médecine à l'usage des gens du monde ; les préceptes de notre art divin ne se prêtent pas à la forme de l'almanach ou du cuisinier bourgeois : les habiller ainsi, c'est les travestir.

public et nos confrères moins heureusement placés que nous.

Je ne crains pas de dire par avance que la médication de l'air de la mer et des bains de mer, demande à être surveillée par un médecin instruit résidant sur les lieux. En effet, son application doit varier suivant mille circonstances qu'il faut avoir observées, qu'il faut savoir apprécier et saisir.

Ainsi, il y a bien quelques affections du poumon qui sont heureusement modifiées par l'air de la mer, mais il en est beaucoup aussi qui s'en trouvent aggravées et dont il hâte les progrès : ce sont les différences que l'on n'a pas encore suffisamment précisées et que je m'attacherai à faire connaître.

Quant aux bains de mer, il est des individus qui doivent les prendre par immersion ou par plongeons répétés (1), d'autres qui doivent entrer successivement dans l'eau. Il en est qui leur ont

(1) A moins d'une indication particulière à remplir, je ne vois pas l'avantage qu'on peut retirer, dans les cas ordinaires, de se plonger la tête la première ; le plongeon ainsi pris produit une perturbation générale qui intervertit l'ordre de toutes les fonctions, qui suspend la respiration, etc., et qui dans la plupart des cas doit être plus nuisible qu'utile, quoi qu'en ait dit le savant auteur de l'article *bain* du dictionnaire des sciences.

dû le bienfait de leur guérison, qui n'auraient pu les prendre et en continuer l'usage, si l'on n'eût eu la précaution de leur appliquer, avant chaque bain, un corps gras sur la région de l'estomac. Il est des malades qui doivent recevoir l'impulsion de la vague, d'autres qui doivent l'éviter. Pour les uns l'exercice de la natation ou un exercice analogue est bon, pour d'autres il est inutile ou contraire ; j'en ai vu qui ne pouvaient et ne devaient prendre que des demi-bains, et j'ai donné des soins à des malades doués d'une susceptibilité nerveuse excessive, qui se sont trouvés fort bien des bains d'eau de mer, pris dans une baignoire et à des degrés différens de température, depuis le dixième jusqu'au vingt-cinquième du thermomètre de Réaumur, tantôt avec addition de son, tantôt avec addition de gélatine, etc., après s'être trouvés fort mal des bains pris en pleine mer, qu'ils reprenaient ensuite avec succès. Il est des cas dans lesquels on tire un grand parti des bains de mer froids pris alternativement avec des bains domestiques, à la manière de Giannini ; ce dernier employait l'eau douce, je ne sache pas que d'autres avant moi aient employé l'eau salée ; cette médication perturbatrice produit des effets fort emarquables.

La durée du bain de mer ne varie pas moins

suivant l'ennemi morbide auquel on a affaire ; pour tel malade elle sera d'une demi-heure et plus, pour tel autre elle ne sera que de cinq minutes et moins.

Il faut en dire autant du nombre de bains à prendre dans un temps donné : tous les malades indistinctement se baignent deux fois par jour ; en agissant ainsi, ils calculent que s'ils doivent prendre en tout quarante bains, il y aura économie d'ennui, de temps et d'argent, puisqu'ils ne resteront que vingt jours au bord de la mer : cette pratique est évidemment vicieuse, bien peu rationnelle ; la condescendance du médecin qui y donne presque toujours son consentement, ou qu'on lui arrache, est blâmable. Pourrait-il tolérer qu'un malade qui devait prendre cent grains de sulfate de quinine en dix jours, les prît en cinq ? Non sans doute, la comparaison est exacte.

Ajoutez à cela qu'il ne faut pas séparer le bain de mer de l'action médicatrice non moins efficace de l'air de la mer, de l'insolation ; il faut y être soumis pendant six semaines ou deux mois pour en ressentir des effets notables.

En général, pour que les bains de mer soient profitables, il faut que la fatigue et l'effet du bain que l'on a pris, soient complètement passés pour en prendre un autre ; il faut même donner des

jours de repos à la peau ; un bain par jour suffit pour produire le plus communément la médication que l'on attend, deux sont souvent nuisibles ; c'est, je crois, parce que la médecine des bains de mer, au moins sur notre côte, a été abandonnée à une imitation vulgaire, à une espèce d'enseignement mutuel des gens du monde, qu'on n'en obtient pas tous les résultats qu'elle promet.

Parmi les différences que présentent les malades, soumis à la médication des bains de mer, j'ai noté celles-ci : plusieurs d'entr'eux ont besoin de prendre des alimens, ou au moins quelque liqueur stimulante peu de temps avant de se mettre à l'eau ; pour d'autres cette précaution est inutile ou même dangereuse : il n'est permis à ces derniers de se baigner que long-temps après le repas, et lorsque l'acte de la digestion est terminé.

Chez certains malades, l'exercice à pied immédiatement après le bain et s'être séché en assure l'effet, il doit leur être recommandé comme faisant partie de la médication que l'on veut exercer ; chez d'autres, c'est le repos et quelque boisson aromatique chaude qui leur convient.

Les bains de mer sont conseillés pour assurer le succès du traitement orthopédique moderne, déjà quelques faits semblent justifier les espérances des gens de l'art, mais si l'on veut qu'elles se réa-

lisent complétement, il faut que les bains de mer soient pris avec des précautions spéciales que la médecine seule peut calculer et indiquer, elles ne doivent pas être absolument les mêmes pour tous les genres de déviation.

Il ne faut pas ignorer non plus qu'il est, des circonstances morbides, et elles sont assez communes chez les sujets sanguins, chez les hémorrhoïdaires, chez ceux d'une constitution hémorrhagique, dans lesquels vous n'obtiendrez de succès des bains de mer qu'autant que vous ferez précéder ces derniers d'émissions sanguines capillaires et veineuses répétées.

Enfin les enfans, les adultes, les vieillards et les femmes doivent prendre les bains de mer avec des précautions particulières à leur âge, à leur sexe, à leurs idiosyncrasies. Il est reconnu que les sujets très-maigres ou très-gras, que les vieillards, ne peuvent rester aussi long-temps dans l'eau que ceux qui sont dans la vigueur de l'âge, et qui ont un embonpoint ordinaire.

Les enfans du premier âge qu'on ne peut pas toujours sans danger baigner dans la mer, se trouvent fort bien de lotions d'eau de mer faites rapidement sur le corps avec une éponge douce. Il faut quelquefois que les premières soient faites avec de l'eau dégourdie ou chauffée au soleil, et

qu'on en vienne insensiblement à n'user que de l'eau froide.

Que l'on ne dise pas que ces distinctions sont systématiques : elles sont exactes, elles sont fondées sur l'observation et toutes plus ou moins importantes. J'ai vu un enfant de quatre ans qui avait la tête couverte de croûtes muqueuses, qu'on nomme vulgairement la gourme, périr d'une inflammation des méninges avec épanchement, à la suite de plongeons qu'on avait eu la témérité de lui faire prendre, pour remédier à une faiblesse des membres inférieurs ; les bains de mer étaient sans doute bien indiqués, ils avaient été conseillés par un médecin célèbre, mais la manière dont on les a administrés a été mortelle, il fallait garantir la tête du contact de l'eau froide et mieux encore remettre l'usage des bains à un temps plus opportun. J'ai donné des soins à un homme âgé qui éprouva une défaillance fort longue et fort inquiétante, pour être resté quelques minutes de trop dans l'eau ; je pourrais multiplier les exemples, mais j'en ai dit assez, ce me semble, pour établir comme vérité fondamentale, que toutes ces différences individuelles, que toutes ces nuances morbides ne peuvent être saisies et appréciées que par un observateur attentif.

C'est parce que l'état des malades n'est pas

exactement constaté en arrivant aux bains de mer, que les résultats de cette médication sont en apparence, si contradictoires.

Il faut observer encore qu'il s'écoule souvent un temps assez considérable entre le conseil donné par le médecin étranger et l'époque où il est suivi ; la position morbide a pu changer dans cet intervalle, et la même opportunité ne plus exister.

On croit trop généralement avoir donné une instruction suffisante à un malade, lorsqu'on lui a appris que les bains de mer se prennent depuis le mois de juin jusqu'au mois de septembre inclusivement ; qu'il faut suivre les marées; que c'est lorsque la mer commence à se retirer qu'il convient de se baigner ; mais il n'y a pas un pêcheur, une baigneuse, qui ne sachent qu'il est plus commode de prendre son bain à cinquante pas de sa demeure, que de parcourir un quart de lieue sur un terrain inégal et rocailleux, pour aller la chercher, lorsqu'elle est à la fin de son reflux ; les vagues sont d'ailleurs moins fortes lorsque la mer se retire, que lorsqu'elle monte ; lorsqu'elle bat son plein, elle occupe un banc de sable fort uni, très-ferme et exempt de galet, sur lequel les baigneurs peuvent circuler, marcher comme sur un parquet en prenant leur bain. Il

n'est personne qui ne sache qu'il ne faut se baigner que lorsque le soleil a été assez de temps sur l'horizon pour échauffer l'atmosphère, et que quelque temps après être sorti du lit, être éveillé et avoir pris l'air.

Tout écart de régime, tout excès de nuit et d'exercice du corps, excluent sans exception l'usage du bain. Il faut que l'organisme jouisse de toute sa force, que les fonctions soient en pleine activité pour bien le supporter.

Autant que cela est possible, il vaut mieux commencer l'usage des bains par un temps chaud et sec, que par un temps froid et humide.

Presque toutes les personnes qui prennent les bains de mer, particulièrement les femmes, pour éviter que leurs cheveux ne soient mouillés, s'enveloppent la tête d'une coïffe de taffetas gommé; ce vêtement place cette région dans une température élevée qui contraste avec celle du reste du corps; cela n'est pas sans inconvénient: je préfère que la chevelure soit mouillée et qu'elle soit seulement retenue par un serre-tête de flanelle ou un réseau de crin; sur ce point, les malades auxquels j'ai donné des soins n'ont pas toujours obtempéré à mes avis, tant l'empire de l'usage, ou plutôt de la mode, a de force dans les choses même qui sont du ressort de la santé.

Il est des individus qui attachent une grande importance à se faire immerger la tête avant d'entrer dans la mer ; cette pratique m'a paru au moins inutile, surtout pour celles qui, sans crainte et sans hésitation, se mettent promptement à l'eau et s'immergent tout le corps.

Il est un accident que je n'ai trouvé relaté nulle part, et qui contrarie souvent l'usage du bain de mer, et force de le suspendre. Je veux parler d'une irritation alvine que les étrangers plus que les autres, éprouvent fréquemment à un haut degré ; cet accident les inquiètent, ils l'attribuent, tantôt à l'air de la mer et au bain de mer, qu'ils croient ne pas leur convenir, tantôt aux vases de cuisine qu'ils soupçonnent ne pas être bien tenus ; plusieurs se croient empoisonnés. La vérité est qu'il ne dépend d'aucunes de ces causes, mais bien uniquement de l'eau dont on fait usage pour la table ; la négligence et la paresse vont la puiser dans des sources trop voisines de la mer, et qui sont saumâtres à l'excès : le remède à cette irritation intestinale est facile à trouver ; il faut se procurer de l'eau potable : c'est pour éviter toute erreur à cet égard que je conseille aux gens riches d'adopter pour boisson l'eau de Seltz douce, factice, teinte de vin rouge.

Toutes ces précautions que je viens de passer en revue sont bonnes à savoir et à observer ; mais sont pour la plupart tellement connues, que ce n'est pas sur elles que doivent se porter principalement l'attention et les conseils du médecin : celles qui se rattachent spécialement à l'état morbide sont d'un tout autre intérêt.

Telles sont les considérations générales dont j'ai cru d'abord faire précéder les observations particulières que je dois publier dans la suite : elles suffisent je crois déjà pour vous donner cette conviction, que l'usage des bains de mer, comme celui de tous les moyens thérapeutiques, héroïques, ne doit pas être abandonné à la routine aveugle, ennemie de tous progrès dans les sciences, et qu'il doit être dirigé par le médecin.

Cette vérité deviendra plus évidente encore, à mesure que j'entrerai dans le détail des observations cliniques, qui auront pour résultat de faire connaître les affections morbides, dans lesquelles leur administration est efficace ou nuisible. J'y joindrai aussi quelques faits relatifs à l'arénation.

Avant d'en venir là, rappelons en peu de mots ce qui se passe chez un individu bien constitué, bien portant, qui, du milieu des terres, arrive au bord de la mer ; c'est un point de départ

qui nous servira peut-être pour expliquer le mode d'action de cette influence sur certaines maladies.

Lorsqu'un individu bien constitué, bien portant arrive au bord de la mer, toutes ses fonctions s'activent, sa respiration est plus fréquente, plus grande, plus complète; il semble qu'à chaque inspiration l'air pénètre jusque dans les dernières cellules pulmonaires; cet effet est surtout sensible si cet individu a des habitudes sédentaires, s'il mène la vie de cabinet (1); les mouvemens du cœur sont également plus rapides, le visage se colore, la peau s'échauffe, l'appétit devient plus impérieux, la digestion plus prompte, le besoin de prendre des alimens qui sustentent, des boissons qui désaltèrent, se renouvelle fréquemment, et le sommeil est agité au moins les premiers jours; cet individu éprouve enfin un surcroît de force et d'activité dont il a la conscience; le soir il est fatigué, il a besoin de repos et de se mettre au lit de bonne heure.

Voilà ce qui m'engage souvent à ne conseiller aux malades, surtout aux femmes qui sont irritables, de ne commencer l'usage des bains que trois ou quatre jours après être établis au bord

(1) Un avocat très-célèbre de Paris me disait en ambulant sur le rivage, que l'air vital qu'il respirait le pénétrait jusqu'aux os.

de la mer, et que cette espèce d'agitation de mouvement fébrile a diminué.

Si l'individu dont je parle se met à l'eau, qu'il y entre franchement sans hésiter, ou qu'il s'y plonge, voici ce qu'il éprouve : D'abord un saisissement général, une espèce d'*horror* : le corps paraît diminuer de volume ; le tissu de la peau se resserre, le visage pâlit, les fluides semblent quitter la périférie du corps, pour se porter vers l'intérieur, un sentiment de constriction plus ou moins fort se fait ressentir à la région précordiale ; le pouls devient précipité, la respiration est courte, saccadée, il y a oppression, cet état de gêne n'est qu'instantané, bientôt un mouvement des fluides du centre à la circonférence a lieu, l'équilibre se rétablit et tout mal-aise disparaît (1).

Si le bain se prolonge beaucoup au-delà de la mesure que l'individu peut supporter, un nouveau sentiment de froid profond, avec grelottement, avec claquement de dents, un mal-aise différent du premier, surviennent, le pouls et la respiration se ralentissent, les lèvres pâlissent,

(1) L'habitude au reste diminue considérablement les effets du bain de mer que je viens d'exposer, ils sont presque insensibles chez les baigneurs qui, comme chacun a pu le remarquer, se mettent à l'eau à toutes les époques et à tous les instans du jour.

deviennent violettes, et la défaillance ne manquerait pas de survenir, si la sortie du bain ne la prévenait promptement; dans aucun cas, on ne doit pour en venir là, attendre cet avertissement.

Mais si le bain de mer n'est pris que dans une mesure convenable et proportionnée à l'état phisiologique du sujet, voilà alors ce que ce dernier éprouve à sa sortie de l'eau; d'abord une nouvelle sensation de froid que n'indique point le thermomètre, elle est due au changement de milieu; elle est en rapport non seulement avec la susceptibilité nerveuse, mais encore avec la température atmosphérique et l'agitation plus ou moins grande de l'air qui, renouvelant ses surfaces rapidement, soustrait au corps l'humidité qui le couvre, et une grande quantité de calorique à la fois. A cet effet il en succède un tout opposé; lorsque l'individu est rentré, qu'il s'est séché, qu'il a changé de vètemens, sa peau devient universellement chaude, elle est plus épaisse, plus dense qu'avant le bain; elle est rude, tuberculeuse au toucher, ses papilles sont saillantes, elle est rouge et présente par fois des plaques saillantes analogues à celles de l'éruption urticaire; elle est aussi le siège d'une démengeaison plus ou moins forte, ces derniers phénomènes

se font surtout remarquer chez ceux dont le système capillaire cutané est très-développé; toutefois cette sorte de fluxion cutanée diminue graduellement, et cesse entièrement dans l'espace de une à deux heures; c'est alors que le bon effet du bain se manifeste, par un certain bien-être, par une force, par une agilité musculaire, qui n'existaient pas auparavant (1).

La rigidité des membres, qui suit immédiatement le bain, disparaît promptement par l'exercice à pied; une douleur frontale en est aussi un effet assez ordinaire: cette douleur est fugace, elle cesse à l'instant par des lotions d'eau chaude sur les pieds et les jambes; elle n'est pas une raison pour proscrire ou suspendre les bains.

A quoi maintenant devons-nous attribuer les effets des bains de mer et de l'air de la mer: est-ce aux particules salines, aux émanations des plantes marines dont cet air est dit-on chargé? est-ce à l'agitation continuelle de l'atmosphère maritime, qui fait que les couches supérieures étant mélangées avec les inférieures, l'air est plus pur, plus respirable qu'au milieu des terres, que

(1) La faculté de se réchauffer promptement est un indice qui doit faire bien augurer de l'usage des bains: cette observation a été faite il y a long-temps.

sa température est plus uniforme (1) ? est-ce à l'insolation.... ? C'est probablement à toutes ces causes réunies ; je n'ai point de documens pour analyser leur influence ; et je suis obligé de faire le même aveu, relativement au bain de mer : sans doute ; c'est à sa température qui varie dans la saison des bains de 10 à 15° sur le rivage, échauffé par le soleil dans l'intervalle des marées ; sans doute c'est à la densité, c'est à la percussion de l'eau, aux sels qu'elle contient, à la matière animale qu'elle récelle, et peut-être au principe découvert récemment par M. Basard, et qu'il a nommé le Brôme, qu'il faut rapporter ces effets ; mais faire la part de chacun de ces agens physiques et chimiques, c'est ce que l'état actuel de nos connaissances ne me permet pas d'entreprendre, ce qui d'ailleurs n'est pas essentiel à mon objet qui est tout pratique.

Dans la seconde partie de ce mémoire, j'examinerai successivement les maladies chroniques des appareils sensitif et locomoteur, celles des organes de la respiration et de la circulation, celles des organes de la digestion et de la reproduction, qui admettent ou repoussent la médication de l'air de la mer et des bains de mer.

(1) Il fait en général moins froid et moins chaud, toutes choses égales d'ailleurs, sur le bord de la mer qu'au milieu des terres.

MÉMOIRE

SUR LES OPÉRATIONS GÉODÉSIQUES ET TOPOGRAPHIQUES DU DÉPARTEMENT DU CALVADOS.

PAR M. SIMON,

GÉOMÈTRE EN CHEF DU CADASTRE.

MESSIEURS,

LORSQU'EN janvier dernier j'eus l'honneur de vous faire part des opérations géodésiques que j'avais commencées; je vous donnai l'espoir que je les continuerais pendant l'été suivant; mais des circonstances imprévues et des raisons de service ne m'ont pas permis de réaliser ce projet.

Je viens vous rendre compte seulement de mes premiers résultats et vous donner une idée générale de l'ensemble des opérations topographiques dont je m'occupe sous les auspices, et avec les puissans encouragemens de M. le comte de Montlivault.

L'an dernier, j'ai mesuré avec le plus grand soin deux lignes fort importantes.

La première commence au point culminant de la butte de St.-Agnan, sur le bord septentrional du chemin vicinal de ce village à la grande route, et se temine dans le chemin aux bœufs qui forme la démarcation des territoires de Caen et de Cormelles.

La direction de cette ligne est du sud-est au nord-ouest; ses extrémités sont fixées par deux signaux en maçonnerie, dont l'un, celui de la butte de Saint-Agnan, a 9^{m} 33 de hauteur, sur 3^{m} 38 de base, et l'autre 6^{m} 66 de hauteur, sur 2^{m} 33 de base.

Cette ligne a été conclue d'une parallèle mesurée immédiatement sur la grande route de Caen à Falaise, à l'est de laquelle je l'ai ensuite fixée, à deux cents mètres environ dans les terres.

La seconde ligne, qui n'est qu'auxiliaire, est située sur le petit cours, joignant la demi lune de Sainte-Paix et la route de Caen à Harcourt. Le point de départ est fixé par une borne sur le bord oriental de cette route, et le point d'arrivée est vis-à-vis la borne en granit que la ville a fait placer aux limites de son territoire, sur la route de Caen à Varaville.

Les deux lignes ci-dessus ont été mesurées deux fois en sens contraire.

Pour vous mettre à portée, Messieurs, de juger de la précision des résultats que j'ai obtenus, je vais les comparer à ceux que M. Coueffin, capitaine au Corps royal des Ingénieurs-géographes du dépôt de la guerre, associé correspondant de l'Académie, vous a transmis concernant la base qu'il a mesurée dans le département du Var. La différence qu'il a trouvée entre ses deux mesures, est de 0m, 0640 sur 1734m,4421.

La première mesure de ma base auxiliaire s'est

trouvée de	2590m,0488.
Et la seconde, de	2590m,1431.
Somme.	5180m,1919.
Moyenne provisoire.	2590m,0959.

Excès du second résultat sur le 1er 0m,0943, au lieu de 0m,0956 que donne la proportion établie par la base du Var; en faveur du Calvados, 0m,0013.

La longueur de la base principale s'est trouvée

la première fois de	9773m,6544.
Et la seconde fois de	9773m,1583.
Somme.	19,546m,8127.
Moyenne provisoire.	9773m,4063,5.

Excès du 1er résultat sur le second, 0m,4961, ou sensiblement un demi-mètre.

Cette différence, je l'avoue, est énorme, quoique dans cette longueur de plus de deux lieues et demie de poste, j'aie eu cinq rampes ou côtes assez rapides à mesurer, tant en montant qu'en descendant, à l'aide du fil-à-plomb, dont l'emploi nuit toujours à l'exactitude, quelques précautions que l'on prenne.

Le dernier résultat excède de $0^m,1355$ (environ cinq pouces) la proportion donnée par la base du Var.

Je fais observer que les longueurs moyennes ci-dessus ne sont que provisoires, attendu que les résultats dont elles sont déduites n'ont encore subi aucunes des réductions et corrections d'usage, parce qu'il manque quelques élémens que je ne pourrai obtenir que l'été prochain.

Mais si, contre mon attente, ces corrections n'établissaient pas la différence des résultats obtenus pour la grande base, au-dessous de la différence trouvée entre les deux mesures de la base du Var, proportion gardée, je n'hésiterais pas à faire une nouvelle opération pour prendre la moyenne des trois résultats.

Les deux lignes dont il s'agit ont été mesurées avec deux règles de cinq mètres de longueur, à la température de 15° au-dessus du zéro. Ces instrumens ont été exécutés par Le Noir, l'un de

plus habiles artistes de la capitale, qui les a ensuite étalonnés avec le plus grand soin en présence de M. Daussy, ingénieur-hydrographe du dépôt général de la marine.

Tous les détails de la mesure des deux bases géodésiques du Calvados, sont consignés sur deux registres tenus par deux observateurs qui ne se communiquaient réciproquement leurs cotes qu'après les avoir écrites.

L'an prochain, je ferai la description des règles dont je me suis servi et de leurs accessoires, et j'y joindrai les planches et dessins nécessaires; mais aujourd'hui le temps me manque, tant pour cette description que pour la gravures des planches.

Les deux lignes précitées, qui se coupent sous un très-bon angle, se prêtent un mutuel secours pour la détermination de leurs prolongements : celui de la grande qui s'étend du signal du chemin aux bœufs, au mur méridional du jardin du moulin au Roi, en laissant ce moulin un peu à gauche, est de 3557.^{m}, 6. Le prolongement de la petite base s'étend de la borne de granite sus-mentionnée, au coteau de Clopée, et sa longueur est de 1534^{m}, 4.

Ces deux bases serviront de fondement à ma triangulation du second ordre qui couvrira la sur-

face du département. Les extrémités de la chaîne seront fixées, à l'Est par Quillebœuf et à l'Ouest par Carentan. Sa dimension logitudinale sera par conséquent d'environ 140 mille mètres entre ces deux points qui sont hors le Calvados.

Si l'on considère, la carte à la main, la position de la grande route de Caen à Falaise, relativement à ces points extrêmes; on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il était impossible de trouver un emplacement plus convenable, sous tous les rapports, pour l'établissement et la mesure d'une base géodésique.

En effet, Messieurs, cette route qui se dirige du Sud-Ouest au Nord-Ouest se trouve, à très-peu près, au milieu de la distance de Quillebœuf à Carentan, laquelle est d'environ 35 lieues.

D'où il suit que la chaîne de triangles sera naturellement divisée en deux parties égales par la base principale, ce qui sera une garantie de plus de l'exactitude de l'ensemble du réseau; car moins on s'éloigne de la base, et plus il y a de précision.

D'un autre côté, je n'aurais pu trouver nulle part, dans le Calvados, une direction aussi parfaite sur une distance de plus de deux lieues et demie, sur un terrain aussi généralement plane, aussi facile à mesurer. Si la route dont il s'agit présente dans sa pente générale de la butte de

Saint-Agnan à Caen, quelques inflexions assez fortes, mais qui n'excèderont pas le dixième de la longueur totale, je dois convenir que le surplus m'a présenté tous les avantages désirables.

Indépendamment de la triangulation du second ordre, j'en ferai une du troisième ordre pour faciliter et assurer le rattachement des plans cadastraux entr'eux.

De la liaison de ces élémens résulteront des cartes générales de canton, à l'échelle d'un pour 30,000. Elles seront au nombre de 37 et présenteront tous les détails topographiques que pourra comporter leur échelle qui est presque triple de celle de la carte de Cassini.

Ces plans catonnaux seront ensuite réduits au soixante-dix millième, pour former six cartes d'arrondissemens.

Celles-ci, à leur tour, seront réduites au cent-cinquante millième, pour former la carte générale du département.

Tel est, Messieurs, l'ensemble de l'œuvre topographique que M. le Conseiller d'Etat, préfet, avec l'assentiment du Conseil général, m'a prescrit d'exécuter en suivant les progrès des opérations cadastrales dont elle est le complément, mais auxquelles son achèvement est subordonné.

Ces 44 cartes générales, chacune du format

grand-aigle, seront appropriées à tous les services publics et formeront l'atlas topographique du département. Elles pourront être mises dans le commerce, car je suis autorisé à les faire graver ou lithographier.

Jamais travail aussi important en ce genre, ni aussi complet n'a encore été fait pour aucun département. Quelques-uns ont bien entrepris l'exécution de leurs cartes cantonnales, mais le Calvados sera le premier dont les élémens cadastraux auront été liés par une triangulation.

Cette opération sera rattachée aux points que les Ingénieurs géographes du dépôt de la guerre ont observés, il y a quelques années, dans le Calvados ou sur les limites.

Ces points sont la tour de Bayeux, le clocher de Beny-sur-mer, le signal du Mont-Pinson sur la bruyère du Plessis-Grimoult, Saint-Martin-de-Chaulieu dans la Manche et le signal de Montabard dans l'Orne.

M. le général Brossier et M. le colonel Lapie, attachés au dépôt de la guerre, m'ont fait, à mon dernier voyage de Paris, les offres de me communiquer la distance de ces points; mais je les ai remerciés de leur obligeance. Je considère ces distances mesurées comme des moyens de contrôle dont je souhaite qu'ils veuillent bien faire eux-

mêmes l'application pour ne laisser aucune incertitude.

Mes opérations se trouveront donc ainsi vérifiées d'avance par celles du dépôt de la guerre, et si elles ne concordaient pas dans les limites d'une tolérance admissible, en raison de la différence des instrumens, je les recommencerais.

Si j'ai été vivement contrarié de n'avoir pu donner cette année à ma triangulation, toute l'étendue que j'aurais désiré, je ne me suis pas moins occupé des cartes générales, en donnant mes soins à des travaux préparatoires qui ne sont pas sans importance pour leur bonne exécution.

J'ai commencé par faire le dépouillement de la carte de Cassini, pour connaître toutes les dénominations locales, afin de m'y conformer autant que possible, c'est-à-dire, autant que j'aurai la certitude par de bons renseignemens, qu'elles ne sont pas fautives. Il m'a paru essentiel de conserver, autant que je le pourrai, sur les nouvelles cartes, les dénominations de Cassini qui sont si généralement connues.

Le dépouillement dont il s'agit a été fait simultanément par trois employés. De ce travail triple, il est résulté 21,000 bulletins que j'ai fait comparer entr'eux. Ceux qui présentaient des doutes

ont été vérifiés ; j'ai anéanti les bulletins inexacts, ainsi que ceux formant double emploi.

Cet immense travail a produit environ 5,000 dénominations bien vérifiées, que j'ai fait porter sur un registre par ordre alphabétique, avec l'indication de la région Nord-Est, Sud-Ouest, dans laquelle chaque objet se trouve, relativement au clocher le plus voisin. De sorte que ce registre est un dictionnaire topographique très-commode, pour trouver sur la carte de Cassini avec la plus grande promptitude, la position d'un objet quelconque.

Indépendamment de l'opération ci-dessus, j'ai fait reviser, compléter et accidenter sur le terrain même, les tableaux d'assemblage des communes cadastrées. Ce travail est déjà fait pour 420, formant 16 cantons. Il sera continué sans interruption pour les autres.

Chaque tableau d'assemblage présente, à l'échelle d'un à 10,000, l'ensemble du territoire de la commune, plus la position exacte des hameaux, fermes et autres habitations isolées, des usines, carrières, forêts, bois, marais, étangs, bruyères, etc., de quelqu'importance ; la configuration géométrique des rivières, ruisseaux et autres cours d'eau ; des routes royales, départementales, des chemins vicinaux et autres, même

des sentiers, la position précise des ponts, bacs et planches; les ramifications des chaînes de montagnes et collines suivies dans toutes leurs sinuosités et inflexions, la situation des anciens camps, des voies romaines et autres objets d'antiquité.

Dire que ces tableaux d'assemblage, ainsi préalablement complétés, serviront de base à la construction des cartes générales, c'est faire connaître d'avance de quel intérêt elles seront pour le département et pour toutes les administrations.

Sans doute, Messieurs, la carte de Cassini est et sera toujours un chef-d'œuvre pour l'époque où elle a été faite. Long-temps encore elle fera l'admiration des savans; mais que de choses ne laisse-t-elle pas à désirer maintenant, abstraction faite des erreurs graves que l'on y remarque, mais qui ne peuvent être attribuées qu'aux collaborateurs de ce grand astronôme!

Depuis un siècle que cette carte est faite, que de métamorphoses la surface du sol n'a-t-elle pas éprouvées par les défrichemens, plantations, démolitions, reconstructions, desséchemens, tracés des routes et chemins, par la suppression ou le redressement de beaucoup d'autres voies publiques, par les changemens dus à l'action de la mer, etc., etc.

La circonscription des territoires communaux

si nécessaire à connaître, n'était point indiquée sur la carte de Cassini. La petitesse de l'échelle et l'énormité de la dépense qu'il eût fallu faire alors, ne permirent pas de donner cette importante indication ; on la trouvera sur les cartes cantonnales.

Avant l'arrivée de M. le comte de Montlivault, le Calvados comptait 903 communes. Maintenant il n'en a plus que 841, 62 ayant été supprimées par ordonnances royales. C'est encore une amélioration et pour l'administration dont les rouages se trouvent simplifiés et pour la topographie, puisque les territoires se trouvant agrandis, seront plus faciles à exprimer à l'échelle de 1 à 30,000.

Les cartes cantonnales précéderont celles d'arrondissemens. Voici les époques présumées auxquelles ces dernières seront faites.

Falaise en	1830.
Pont-l'Evêque en	1831.
Bayeux en	1832.
Vire en	1833.
Lisieux en	1834.
Caen en	1835.

La carte générale du département sera terminée aussi en 1835.

Les époques ci-dessus résultent de celles fixées par le sort pour l'exécution des plans cadastraux.

Toutefois, Messieurs, il est probable, en raison de la ferme volonté de M. le Préfet et du conseil général, d'accélérer par tous les moyens possibles l'achèvement du cadastre, que les cartes générales seront terminées vers la fin de 1834.

Cette espérance est d'autant plus fondée que M. le Préfet, dont la sollicitude pour tout ce qui intéresse le département est bien connue de ses administrés, a l'intention depuis long-temps de faire la statistique générale du Calvados. Déjà il en rassemble les matériaux, et il n'attend, pour les mettre en œuvre, que l'achèvement du cadastre, pour y puiser des renseignemens précieux, et l'entière exécution des plans cantonnaux, afin d'avoir une carte générale qui soit en harmonie avec l'état actuel des localités et le texte de la statistique à laquelle elle sera annexée. Ce qui n'aurait point lieu si les descriptions étaient faites d'après ce qui existe aujourd'hui, et que la carte jointe à la statistique fût une copie réduite de celle de Cassini qui est la meilleure. Souvent on trouverait une bruyère où l'on chercherait un bois, une terre cultivée pour un étang, une plaine pour une montagne, etc. C'est l'inconvénient que l'on remarque dans les statistiques des Deux-Sè-

vres, de l'Aisne et d'autres départemens, si justement estimés d'ailleurs.

Dans la suite, Messieurs, j'aurai l'attention de vous faire connaître les progrès des opérations géodésiques et topographiques de ce département.

QUELQUES IDÉES

SUR LA CULTURE DE LA MUSIQUE A CAEN;

MÉMOIRE LU A L'ACADÉMIE DE CAEN

LE 10 NOVEMBRE 1826.

PAR M. J. SPENCER SMITH.

Da veniam scriptis quorum non gloria nobis
Causa sed utilitas officiumque fuit.

IL est incontestable qu'une direction constante et universelle, qui entraîne les esprits vers les objets d'utilité générale, forme l'un des principaux traits du caractère de notre siècle.

Il n'est pas moins vrai que l'institution des associations savantes et littéraires est une des principales causes des progrès qu'ont fait toutes les connaissances humaines.

Sans sortir de son enceinte, une société académique trouve dans son propre sein des savans, des érudits, des amateurs de tous les genres, qu'on peut consulter à volonté et qui, pour l'ordinaire, ne font pas acheter leurs réponses : il ne faut, pour les obtenir, employer ni veilles, ni travaux

soutenus, ni recherches opiniâtres, ni lectures rebutantes. Ce qu'on demande sans prétention est donné sans amour propre ; la réciprocité des besoins amène la complaisance et l'affabilité ; en s'instruisant les uns les autres, on nourrit une bienveillance mutuelle et constante entre tous (1).

C'est ainsi que dans ces réunions l'homme acquiert de nouvelles forces, soit pour entreprendre, soit pour diriger, soit pour poursuivre de longues ou difficiles recherches ; tandis que la publicité donnée à ces travaux répand les découvertes, éguillonne le talent et constitue en un seul et même corps de société tous les amis des arts, des sciences et des lettres (2).

C'est dans ce noble but qu'on a vu successivement s'élever dans les murs de Caen, à la suite de sa vénérable université, une académie des sciences, une société d'agriculture, une société de médecine, une société littéraire d'émulation, une société des Antiquaires, et une société Linnéenne d'histoire naturelle : on y voit aussi une institution de sourds-muets, des écoles de navigation et d'astronomie, de beaux-arts, d'équitation ; enfin on y trouve tous les moyens d'instruction : la musique

(1) Société des lettres, etc., de Metz.
(2) Rc. encycl.

seule est oubliée. Les neuf sœurs ont leur culte sur ce Parnasse de la docte Normandie, excepté Polymnie et Euterpe. Pourquoi seraient-elles seules négligées ? N'est-il pas temps que ces deux muses y retrouvent leurs places avec le culte qui leur est dû ? (1)

Les villes de Lille, Cambray, Lyon, Montpellier et Toulouse, ont déjà leurs écoles de musique, à l'instar des fameux conservatoires d'Italie. Il nous semble que la ville de Caen réclame un établissement semblable. Nous savons que des personnes également respectables par leur position dans la société et par leurs lumières, ont depuis plusieurs mois pressenti le goût du public à cet égard, par un premier plan d'association : nous-mêmes avons eu l'honneur d'être appelés à y concourir. Ce projet a éprouvé malheureusement des retards dans l'exécution, qui équivalent à un

(1) Depuis que ce mémoire a reçu un premier degré de publicité par les deux lectures académiques indiquées dans le titre, on a montré à l'auteur un petit ouvrage fort intéressant, où cette idée se trouve exprimée d'une manière qui ne pourra que faire plaisir au lecteur. — « A Dieu ne plaise que j'entre« prenne de dépriser aucun des dons précieux qui charment « l'existence de l'homme ; mais les muses sont sœurs, et je de« mande seulement qu'on ne reconnaisse point d'aînée entre « celle qui conduisit le pinceau de Raphael, et celle qui ins« pira Pergolèse. » (*Histoire de la musique* par Mme de Bawr, in-12, Paris, 1823.

ajournement indéfini. C'est pourquoi, pénétrés comme nous le sommes, des mêmes sentimens qui ont animé les protecteurs du plan, et désirant de le voir se réaliser, nous avons, pour donner plus de publicité aux motifs de notre coopération, résolu de reproduire ici les considérations académiques sur lesquelles ce projet peut s'appuyer.

Par là nous avons quelque espoir de le faire revivre, et lui assurer l'assentiment, l'approbation, et même le secours d'un grand nombre d'hommes distingués de ce pays, sans lesquels on ne peut compter sur le succès d'une entreprise de genre.

Notre pensée principale est que, pour faire réussir ici l'enseignement public de la musique comme *art*, il faut le faire dévancer par une institution vouée à son étude et à sa culture comme *science;* enfin par la formation d'une nouvelle société pareille à celles que nous avons fait connaître dans le commencement de ce discours. Comme les travaux de cette société que nous pouvons qualifier de lyrique exigent moins de connaissances spéciales qu'un zèle actif pour le progrès des arts en général, on appellerait à les partager non seulement les amateurs et les artistes reconnus de cette ville, mais encore tous les gens de goût à quelque ville ou à quelque pays qu'ils ap-

partiennent : ceux qui aiment les arts sont concitoyens, les honnêtes gens qui pensent ont à peu près les mêmes principes et ne composent qu'une république. Enfin on recherchait la coopération de tous ceux qui, n'importe le genre de leurs occupations, croient que l'étude théorique, ainsi que l'exercice pratique de la musique, peuvent offrir l'utile réuni à l'agréable, et par conséquent qu'elles méritent d'être encouragées.

Aux détracteurs de cet art (car même la douce harmonie a ses détracteurs) on peut répondre en citant les exemples suivans :

Dès le temps fabuleux il y eut à la fois en Grèce de la musique aussi bien que de la poésie, revêtues toutes deux d'un caractère presque sacré. C'était le privilége de Linus et d'Orphée, ou des associés à leur institut mystique, de composer les hymnes, la musique et les danses des fêtes religieuses ; de même que d'enseigner les vertus des plantes, le langage des oiseaux, les pronostics à tirer des phénomènes célestes et les pratiques mystérieuses de la Thérapeutique. L'histoire est d'accord en ce point avec la fable : et si l'une nous a fait voir dans sa fiction séduisante Orphée entraînant les forêts, et Amphion fondant des villes, aux sons mélodieux de leurs lyres ; l'autre dans son miroir fidèle nous montre

les plus sages législateurs accréditant leurs maximes au moyen de ce prestige enchanteur. Au milieu des recherches de la science les œuvres de l'imagination ne dépérirent pas : Pythagore rédigea la morale en vers dorés, et Platon mêla dans ses dialogues aux formes de la dialectique, des vers qui devinrent à la fois didactiques et lyriques ; on versifia la médecine et l'astronomie ; on chanta des poëmes pleins de savoir.

C'est uniquement pour ne pas négliger un exemple célèbre du pouvoir de la musique, que nous faisons mention d'un fait historique généralement connu, le banquet d'Alexandre-le-Grand dans le palais du roi de Perse. Nous nous servons des paroles de l'auteur de l'*Essai sur la critique*.

Par les divers accens du fameux Thimothée,
Admirez comme l'ame émue et transportée,
Quitte et prend tout à coup de nouveaux sentimens;
Quand il change de ton, différens mouvemens
Partageant à l'envi le grand cœur d'Alexandre :
Il s'anime, il s'irrite, il veut tout entreprendre;
Implacable guerrier, faible amant tour à tour,
La gloire dans son cœur combat avec l'amour.
Avec transport tantôt il demande ses armes,
Et tantôt il soupire et se baigne de larmes.

[Ti]gée sut triompher du vainqueur des persans
: le maître du monde obéit à ses chants.
[Qu]el coeur n'éprouve pas ce que peut l'harmonie,
[Qu]and avec de beaux vers sa force est réunie ! (1)
(Pope : trad. de Du Resnel, 1737).

[M]ais sans pousser plus loin nos recherches sur [les f]abuleuses merveilles qu'on attribue à la mu[siqu]e dans les premiers âges du monde, on ne [peut] se dissimuler que les arts libéraux n'aient [beau]coup contribué à l'adoucissement des mœurs, [et à] la civilisation des peuples : on ne peut re[fuser] aux chantres d'alors le caractère privilégié [dont] ils étaient revêtus dans l'opinion publique. [Quan]t au premier point, Ovide dit à un roi de [Thra]ce (2) :

[Adde quod] Ingenuas didicisse fideliter artes
Emolit mores nec sinit esse feros.

[(1) C]e que Pope dit dans ses beaux vers, du pouvoir de la mu[sique] est confirmé par les anciens, et la belle Ode sur le même [sujet e]n 1697, pour la fête de Ste.-Cécile, sous le titre du *Banquet d'Alexandre*, a servi pour immortaliser Dryden.
[(2) O]vid. de pont. ep. ix, ad Cotyn.

Quant au dernier, voici le témoignage d'Horace :

Le monde avant Atride eut des guerriers célèbres ;
Mais leur nom s'est perdu dans la nuit des ténèbres,
Aucun fils d'Apollon ne l'ayant publié :
La tombe les dévore ; et dans son sein avide
Confond l'homme timide
Et le brave oublié.

(*Traduction de Daru*, 1819 (1)).

Les citations classiques ne nous manquent pas pour démontrer l'importance attachée à la poésie lyrique et au chant dans toute l'antiquité.

Chez les peuples du Nord la musique, ainsi que la poésie, célébrait l'héroïsme ; et quelquefois le héros, après le combat, se délassait dans la salle des Banquets à l'improvisation des scaldes (2),

(1) Vixere fortes antè Agamemnona
Multi ; sed omnes illachrymabiles
Urgentur, ignotique longâ
Nocte, carent quia vate sacro.
Paulùm sepultæ distat inertiæ
Celata virtus.

(*Hor. lib. IV., Od. ix, ad Lollium.* 25 *et seq.*)

(2) A l'instar des poëtes d'autres nations, les Scaldes composaient des pièces de vers dans la forme de balades ou romances, pour chanter les exploits des grandes familles qui leur accordaient leur protection, et les traits propres à intéresser et à toucher le peuple.

son de la harpe. Les mêmes mœurs et les mê-
goûts se retrouvent dans les poésies attri-
es à Ossian. Or les guerriers venus d'Ou-
ner, contre lesquels Fingal et les autres héros
doniens eurent à combattre, partagent ces
urs et ces goûts, et portent en partie des
s qui laissent présumer que ces envahisseurs
l'Ecosse étaient des normands scandinaves.
vague qui règne dans les poésies ossianiques
èche de déterminer positivement l'origine de
guerriers.

Eustache, autrement dit Ouace, auteur du
ut d'Angleterre, ou histoire métrique de
tus, souche fabuleuse de la nation britan-
ie, parle d'un des rois primitifs nommé Gab-
, comme étant le plus habile musicien de
temps, qui :

> De tous estrumens sot maistrie,
> Si sot de toute chanterie;
> Molt sot de lais, molt sot de notes, etc.

e poëte spécifie ensuite six des instrumens
lesquels ce monarque savait jouer, dans ces

> De vieles sot et de rote,
> De harpe sot et de chorum,

De lyre et de psalterium ;
Por ce qu'il ot de chant tel sens,
Disaient la gent en son temps,
Que il est dieux des jongliours,
Et Dieux de tous les chanteours (1).

En descendant à des temps plus proches, on voit le plus grand monarque du moyen âge, et que la France a vu sur le trône, Charlemagne, ne pas dédaigner, au milieu des soins d'un empire, de s'occuper de l'amélioration du plain-chant. Ecoutez Eginhard, historien de ce réformateur impérial :

« Élevé dans la religion chrétienne, ce mo-
« narque l'honora avec une exemplaire piété. Il
« bâtit à Aix-la-Chapelle une basilique d'une
« grande beauté...... Il s'y rendait aux offices
« tant que sa santé le lui permettait, veillant
« avec attention à ce que les cérémonies s'y
« fissent avec grande décence......

« Ce prince mit le plus grand soin à réformer
« la manière de réciter et de chanter les psau-
« mes ; lui-même était fort habile à l'un et à
« l'autre, quoiqu'il ne récitait jamais en public,
« et ne chantait qu'à voix basse et avec le gros
« des fidèles.....

(1) Burney : hist. gén. de la m., en anglais, ii. 353. (Londres, 1782).

« Charles se désolait que des provinces en-
« tières, les campagnes et les villes ne s'accor-
« dassent pas sur la manière de louer Dieu,
« c'est-à-dire de moduler le plain-chant. Il mit
« donc ses soins à obtenir douze clercs habiles
« dans le chant d'église, du pape Etienne (1).
« Ce pontife lui envoya de sa résidence apos-
« tolique douze clercs très-savans dans le plain-
« chant, en commémoration du nombre des
« saints apôtres. »

On voit de grands pontifes, les Ambroise, les Grégoire, employer à la culture de la musique des talens qu'ils consacraient avec un égal succès à la propagation de la morale, et à l'affermissement du christianisme (2).

Dans l'ancien système scholastique de l'Europe, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'as-

(1) Le pape Etienne régna de l'an 768 à l'an 772. L'expression moyen âge employée dans la page précédente, s'applique rigoureusement aux 977 ans depuis 476 jusqu'à 1553.

(2) On est généralement d'accord en attribuant à St.-Augustin et à St.-Ambroise les paroles et la musique du célèbre cantique *Te Deum*. A ces noms imposans on peut ajouter ceux de deux prélats normands : Godefroy, évêque de Coutances, rebâtit cette cathédrale et y établit une école, où il attira non-seulement des grammairiens, mais il appela aussi des musiciens. Aimar, abbé de Saint-Pierre-sur-Dives, composa les vers et la musique d'hymnes sur St.-Killian et sur Ste.-Catherine.

tronomie, la grammaire, la rhétorique et la logique furent nommées le cercle de sept arts libéraux par excellence, dont les quatre premiers formaient le *quadrivium*, ou la voie quadruple de la science ; les trois derniers le *trivium*, ou la voie triple de l'éloquence. Une confirmation remarquable de la place distinguée qu'occupait la musique dans cette cathégorie, et de son alliance avec la poésie, est présentée par le fragment qui suit d'une péroraison de Grégoire, évêque de Tours, dans le VIe siècle.

« Si, qui que tu sois, notre Martin (1) t'a instruit dans les sept sciences ; s'il t'a appris à lire selon les règles grammaticales ; à rétorquer dans la dispute des argumens de la dialectique ; à connaître par la rhétorique la nature des mètres ; à distinguer par la géométrie la longueur des lignes et les mesures de la terre ; par l'astrologie à contempler le cours des astres ; par l'arithmétique à rassembler les diverses parties des nombres ; et par l'harmonie à faire résonner, sur les modulations de la

(1) Martianus Mineus Capella, né en Afrique, peut-être à Carthage ; et qui écrivit, vers le milieu du Ve. siècle, un ouvrage intitulé : Satyrican, espèce d'encyclopédie, moitié en prose, moitié en vers. Capella traite des sept sciences qu'énumère ici Grégoire, et qui embrassaient alors toutes les études.

« musique, le doux accent des vers ; fusses-tu « exercé dans tous ces arts, quelque grossier « que te paroisse notre style, je t'en supplie, « n'efface point ce que j'ai écrit (1). »

Dès le XIe. et dans les XIIe. et XIIIe. siècles, l'art musical a été beaucoup cultivé par les troubadours qui, pour chaque chanson, faisaient un air particulier. Le talent des troubadours consistait également à composer et les vers et le chant (2).

Mais pour revenir à l'objet principal de cet écrit, qui est de remettre à son véritable rang une science qu'on a rabaissée presque au niveau d'un art histrionique, il suffit de rappeler qu'on peut voir en Angleterre une chaire de musique dans chacune des deux universités de ce royaume. La chaire d'Oxford fut fondée en 1626, celle de Cambridge date de 1684. Les deux professeurs ont le degré de docteur en la faculté de musique;

(1) Histoire des Francs par Grégoire de Tours, (éd. Guizot. 1823).

(2) Leur musique se trouve encore dans quelques manuscrits; et M. Raynouard en a fait graver dans le deuxième tome de sa collection; on peut voir au tome V^e., p. 311, article de Pierre de Corbiac, un fragment sur les règles de la composition musicale de l'époque, et p. 32, article Danie (Arnauld), une anecdote qui est relative à la composition d'un air.

ils en portent le titre avec le costume, et en jouissent du rang dans les solennités académiques. Les antiquaires anglais ne s'accordent pas tout-à fait sur l'époque précise où le degré de docteur en musique fut donné pour la première fois. Wood, auteur des fastes d'Oxford, en réclame l'honneur pour cette université à une époque aussi reculée que le règne de Henri II (1154—1189). Spelman, autorité archéologique d'un plus grand poids, dit au contraire que le doctorat ne fut pas connu en Angleterre avant le temps du roi Jean, c'est-à-dire vers 1207. Quoi qu'il en soit, c'est un fait prouvé par l'histoire d'Angleterre que les honneurs académiques en musique remontent à l'an 1463, et n'ont jamais cessé d'être conférées chez ce peuple éminemment attaché à ses anciennes coutumes (13).

Ainsi à plusieurs époques, en divers lieux, la musique s'est unie à la poésie pour chanter les louanges du ciel, pour rendre hommage aux grandeurs humaines, pour célébrer la vertu, pour augmenter la pompe des cérémonies publiques, et pour contribuer aux agrémens de la

(1) Burney, auteur de l'Histoire générale de la Musique, en anglais, 4 vol. in-4°, (Lond. 1789), était docteur en musique, et son portrait dans le costume de ce grade sert de frontispice à cet ouvrage.

société. Elle conserve à peu près ces divers attributs; et c'est sous ce point de vue que nous allons maintenant l'envisager.

Sans doute les louanges qu'on adresse à la divinité réclament avant tout la simplicité du cœur, et la sincérité des intentions; mais les sens ont aussi leur culte dans les rites chrétiens, et malheur à ceux dont la magnificence des saintes solennités laisserait les sens glacés et l'esprit froid!

Si l'art aime à déployer son luxe dans ces basiliques où la religion réunit les hommes pieux, n'est-il pas convenable de ne faire retentir les voûtes sacrées que d'accens dignes par leur harmonie de la sublimité de leur sujet! Qu'on ne s'avise pas de rejetter comme minutieuses des réflexions qui ont déjà frappé le législateur de la seconde race de la monarchie française, duquel nous avons déjà signalé le vœu de ramener le plain-chant à sa pureté primitive. Quoique ce vœu n'ait été rempli qu'en Allemagne, où les instituteurs de la jeunesse sont tenus de donner des notions de musique en même-temps qu'ils enseignent les rudimens des autres études usuelles, cependant cet objet se trouvait jusqu'à un certain degré réalisé en-deçà du Rhin par ces maîtrises dans les cathédrales, où les enfans de chœur apprenaient à chanter dignement les hym-

nès de l'église, et où se sont formés plusieurs de ces compositeurs et artistes distingués que la France a possédés (1), et même quelques-uns de ceux qu'elle possède encore dans différens genres. Quoique ces moyens ne fussent que partiels à la vérité, ils furent utiles ; le vide laissé dans l'instruction musicale par la suppression de ces institutions en 1789, est immense ; et si l'on différait davantage de les rétablir, il ne serait plus temps de remplir cette lacune, et par là de conserver une tradition précieuse.

La morale privée est elle-même intéressée

(1) Il suffit de nommer MM. Lesueur et Choron. Le premier est sorti d'une des maîtrises des bords de la Loire. Quant au second, voici ce qu'en dit la Bibliographie des hommes vivans, etc., par une société de savans, t. ii, 1817 :

Choron (Alexandre-Etienne), l'un des directeurs de l'Opéra, et membre de la commission d'examen des pièces, est né à Caen, vers 1772. Il passa du collége de Juilly à l'école polytechnique. On a de lui : 1°. Tableau analytique et fondamental du système grammatical, utile aux instituteurs, in-fol. ; 2°. Méthode facile pour apprendre à lire et à écrire en peu de temps, 1802, in-12, avec un volume de modèle d'écriture, in-4°., 1803, in-12, 3e. édit. ; 1805, in-12. ; 3°. principes de composition des écoles d'Italie, par M. Sala, traduits et augmentés par Choron et Martini, 1806, in-8°. ; 4°. Collection de romances, chansons et poésies mises en musique, 1806, in-8°. ; 5°. (avec M. Fayolle) : Dictionnaire historique des musiciens, artistes ou amateurs, morts ou vivans, 1810 — 1812, 2 vol. in-8°. ; 6°. Bibliothèque encyclopédique de musique, 1814, in-8°. ; 7°. Méthode élémentaire de composition. Trad. de l'allemand, 1814, 2 vol. in-8°.

au rétablissement de la musique dans la catégorie de l'instruction publique. La sagesse du prince et du magistrat ne perd pas de vue les plaisirs du peuple, et même doit y exercer sa surveillance jusqu'à un certain point. Or, la musique qu'on peut citer comme présentant dans son écriture l'exemple d'une langue susceptible d'être comprise de tous les peuples (15) offre encore un amusement honnête qui entraîne peu de frais, et que toutes les classes d'une nation sont également capables de goûter : elle est peut-être le seul lien qui ait l'avantage de les réunir sans les confondre, et l'unique délassement dont on peut dire, avec un célèbre poëte anglais, que le vice ne s'y glisse pas (16). L'écrivain, distingué par ses vues à la fois profondes et spirituelles, qui composa dans cette ville un *Essai sur le Beau*, a introduit dans son ouvrage l'éloge du concert alors régulièrement établi à Caen, et dans lequel il avait trouvé (disait-il) tous les genres du beau réunis.

Mais les paroles de cet auteur sont si remar-

(15) Cependant il faut reconnaître que la musique partage ce privilège avec l'algèbre.

(16) Cette belle pensée appartient à Pope ; mais l'auteur du mémoire ne peut se rappeler au juste l'endroit des œuvres de ce sage écrivain où elle se trouve.

« entrepris d'expliquer : le beau optique, dans
« le spectacle brillant des personnes que le
« concert assemble ; le beau moral, dans les
« bienséances qu'on y observe, le beau spirituel,
« dans le choix des pièces qu'on y joue ; et le
« beau harmonique, dans la justesse de l'exé-
« cution. Ce qui forme un tout ensemble si
« propre à vous rappeler si agréablement l'idée
« du beau éternel et suprême, le seul capable
« de nous satisfaire pleinement (1).

Ne serait-on pas tenté de soupçonner, en voyant l'espèce d'oubli où les habitans de la même ville ont laissé l'art dont cet auteur applaudissait si hautement la culture, qu'ils en ont perdu le talent avec le goût? Conclusion qui serait trop fâcheuse et même humiliante pour une cité qui jouit parmi les étrangers d'une réputation flatteuse, et sur laquelle madame de Sévigné s'exprimait déjà en 1689 de cette manière :

« Ce pays est très-beau, et Caen, la plus
« jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la
« mieux située, les plus belles rues, les plus
« beaux bâtimens, les plus belles églises, des

(1) Essai sur le beau : in-12 (Paris 1763), première partie, quatrième discours : sur le beau musical, p. 167. Pour le passage cité voir pp. 248 et seqq.

« prairies, des promenades, et enfin la source « de tous nos plus beaux esprits. Mon ami Se« grais, etc. »

Une école de musique, formée à Caen sous les auspices de l'association dont nous avons essayé de démontrer le besoin, ne serait pas établie pour cette ville seule, elle pourrait devenir un conservatoire pour tout l'ouest du royaume.

Nous osons donc nous flatter que la publicité donnée à cet exposé, assurerait au projet d'une institution pour favoriser les progrès de l'art musical dans la ville et la province que nous habitons, la coopération de tous ceux qui prennent intérêt à sa prospérité. Caen, riche en talens particuliers, n'a manqué jusqu'à ce jour que d'un point de réunion pour former un tout de ces élémens épars, et ainsi revendiquer son titre, aux louanges que le savant jésuite, dans son discours académique du dernier siècle, et la femme spirituelle de celui de Louis XIV, dans sa célèbre correspondance, lui ont prodigués.

En effet, quelle époque pourrait être plus favorable au perfectionnement des arts libéraux, ou plus propice pour poser les fondemens d'un établissement d'utilité ou de bienfaisance, que celle où la France, participant depuis deux

lustres au repos général de l'Europe, est devenue si tranquille et si florissante sous le règne d'un souverain ami du bon et du beau ?

Caen, 10 novembre 1826.

P. S. J. A. de Baïf, qui cultivait la musique aussi bien que la poésie, conçut le projet d'une académie pour s'y occuper à la fois de musique et de vers mesurés. Charles IX lui accorda à cet effet des lettres patentes, et, afin d'encourager et d'honorer la nouvelle académie, il s'en déclara le protecteur et le premier auditeur. Le parlement, craignant que cette académie ne devînt un établissement dangereux pour les mœurs, fit des difficultés pour l'enregistrement de ces lettres patentes ; et alors le Roi ordonna lui-même, de sa pleine autorité, l'érection de cette académie : elle subsista encore sous Henri III, jusqu'à la mort de Baïf arrivée en 1591.

(*Journal des Savans*, 1826, p. 675, *art. Raynouard*).

ESSAIS

DE TRADUCTION

DE POÉSIE SACRÉE,

DANS LESQUELS ON S'EST ATTACHÉ A CONSERVER LE MOUVEMENT DE PARALLÉLISME DES ORIGINAUX,

PRÉCÉDÉS

D'UNE EXPOSITION DE PRINCIPES SUR L'OBJET ET LES CONDITIONS DE CE TRAVAIL.

PAR M. VAULTIER,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CAEN.

EXPOSITION

DE PRINCIPES SUR UN MODE DE TRADUCTION SPÉCIALEMENT APPLICABLE AUX MONUMENS DE LA POÉSIE SACRÉE.

Les monumens de l'inspiration divine, vulgairement appelés *Psaumes* et *Cantiques*, sont généralement connus, et il ne saurait exister de dissentiment sur ce qui regarde leur mérite littéraire.

Je ne m'arrêterai point à démontrer combien ils surpassent, même à cet égard, toutes les productions des muses profanes ; il ne saurait entrer dans mon dessein de répéter ce qu'en ont dit l'abbé *Fleury*, *Bossuet*, *Fénélon*, *Lowth*, *Laharpe* et le célèbre auteur du Génie du Christianisme ; et après eux que prétendrais-je moi-même en dire encore de nouveau?

La question de *Parallélisme*, dans la traduction des hymnes sacrés est plus spéciale, et jusqu'ici personne, que je sache, ne l'a seu-

lement effleurée ; elle me fournira seule la matière de cet essai.

Le savant abbé *Fleury* est, je crois, le premier qui ait fait cette remarque sur la poésie sacrée : « Que la plupart des pensées y sont exprimées deux fois en termes différens. » (Disc. sur la Poésie des Hébreux, ap. *Calmet*, Comment. sur les Psaumes, t. II, p. xlv).

Le docteur *Lowth* a depuis parfaitement analysé ce mécanisme d'élocution, qu'il a appelé *Parallélisme*, et il a très-clairement expliqué comment il contribue à produire les effets de *développement*, de *gradation* et de *contraste*, qui ressortent avec tant de vivacité dans la concision sublime du verset hébraïque (v. *Lowth* De Poés. sacr., prælect., cap. xvij et xviij).

Ces idées se sont peu à peu répandues dans les esprits : l'autorité de *Laharpe* les a consacrées dans un excellent discours en tête de son *Psautier français*, et il est maintenant universellement reconnu :

« Que le caractère essentiel des *Chants hé*-
« *braïques*, considérés quant à leur forme,
« consiste dans leur distribution en versets, com-
« posés, en général, et sauf exceptions assez
« rares, de deux parties symétriques liées en-

« tr'elles par un rapport sensible d'analogie ou
« d'opposition. »

Enoncer cette observation, c'est avoir suffisamment établi le point de doctrine d'où je dois partir : du double fait de l'existence constante du *Parallélisme*, et de son importance caractéristique dans les modèles, suit naturellement la nécessité d'en transporter les effets dans la copie, à moins qu'on ne voulût nier ce principe fondamental : « Que dans toute traduction, et
« plus particulièrement encore dans celle des
« compositions de sentiment et d'enthousiasme,
« rendre la pensée et les images est peu de
« chose, si d'ailleurs, faute de tenir compte
« des mouvemens du style, on le dépouille de
« ses qualités propres, pour le plier à une marche
« et à des mouvemens différens, ou même tout
« opposés. »

Qu'ont fait cependant nos poëtes traducteurs de poésie sacrée ? Je ne dis pas ceux qui en ont balbutié d'informes essais au XVIe. siècle, ou a des époques antérieures, mais ceux-là même qui depuis, par des talens bien reconnus et des succès honorables dans d'autres genres, s'annonçaient comme devant se distinguer également dans celui-ci ?

Peu sensibles apparemment aux effets d'un

mécanisme long-temps inaperçu, en appréciant peut-être mal l'importance, ou rebutés par la difficulté de les rendre, séduits d'ailleurs par l'exemple des *Imitations* admirables de *Racine* et de *J. B. Rousseau*, ils ont cru ne pouvoir réussir qu'en prenant les compositions de ces grands écrivains pour modèles ; et sous l'annonce de *Traductions* promises, ils n'ont tous fait qu'*Imiter* plus ou moins librement.

Tel est actuellement encore l'état réel de l'art, et l'on peut dire que *sous le rapport des procédés*, il en est resté jusqu'à présent au point où *Racine* et *Rousseau* eux-mêmes l'avaient reçu de *Malherbe* et de *Racan*.

Considéré comme *mode de composition*, le système de *l'imitation libre* est peut-être à la rigueur celui dont notre poésie pouvait tirer le plus heureux parti ; il a produit uu grand nombre de *belles Odes françaises sur des sujets et des idées hébraïques*, et quelques-unes de ces odes ont pris place au premier rang de nos chefs-d'œuvre lyriques ; sont-ce d'ailleurs des *traductions ?* et peuvent-elles, quant aux effets de style, donner une idée, au moins approchante, des originaux qui en ont fourni la substance ? C'est ce que je conteste absolument.

Quelques exemples mettront cette partie de la question dans tout son jour :

Soit le psaume 113 ; c'est celui sur lequel *Lowth* a établi sa démonstration du *Parallélisme*; tout le monde sait par cœur ces versets de la Vulgate :

1. In exitu Israël de Ægypto, — domus Jacob de populo barbaro.

2. Facta est Judæa sanctificatio ejus, — Israël potestas ejus.

3. Mare vidit et fugit; — Jordanis conversus est retrorsùm.

4. Montes exultaverunt ut arietes, — et colles sicut agni ovium.

5. Quid est tibi mare, quòd fugisti? — et tu, Jordanis, quia conversus es retrorsùm?

6. Montes, exultastis sicut arietes? — et colles, sicut agni ovium?

7. A facie Domini mota est terra; — à facie Dei Jacob.

8. Qui convertit petram in stagna aquarum, — et rupem in fontes aquarum.

etc.

Rechercherai-je ici quel est le caractère de ce morceau, et chacun ne sent-il pas d'abord les qualités qui le distinguent si éminemment quant au style? Concision extrême de la pensée, effet

distinct et isolé de chaque proposition, coupe uniforme en divisions à peu près égales, et correspondance exacte et manifeste des deux moitiés de chaque division entr'elles ; pour ne pas en être frappé, il faudrait l'avoir lu sans aucune espèce d'attention.

Laharpe a dit en prose :

« Lorsqu'Israël sortit de l'Égypte, — et Jacob du « milieu d'un peuple barbare,

« La Judée devint le sanctuaire de Dieu, — et « Israël fut le peuple de sa puissance.

« La mer le vit et s'enfuit ; — le Jourdain remonta « vers sa source ;

« Les montagnes bondirent comme le bélier, — et les « collines comme l'agneau.

« Mer, pourquoi as-tu fui ? — Jourdain, pourquoi « as-tu reculé vers ta source ?

« Montagnes, pourquoi avez-vous bondi comme le « bélier ? — Et vous, collines, comme l'agneau ?

« C'est que la terre s'est émue devant la face du » Seigneur, — à l'aspect du Dieu de Jacob,

« Du Dieu qui a changé la pierre en fontaine, — et « la roche en source d'eau vive.

etc.

Cette version est satisfaisante ; elle rend assez bien les mouvemens de l'original ; l'auteur, en

faisant, a bien senti apparemment que pour reproduire l'effet de la poésie sacrée, il fallait avant tout être le plus *concis* et le plus *littéral* possible, éviter avec un soin égal l'amplification, les déplacemens et l'altération des rapports entre les parties, conserver en un mot les formes auxquelles paraissent tenir essentiellement les beautés du fonds.

Il n'était pas sans doute sous l'inspiration des mêmes idées, quand il a composé de ce même morceau *l'Imitation* suivante en vers :

Lorsqu'enfin séparé de la race étrangère,
Jacob se dérobant aux tyrans de Memphis,
Rejeta loin de lui le joug héréditaire,
Et marcha vers les bords attendus par ses fils;
Dieu fidèle à ses oracles,
Entoura de ses miracles
Le peuple chéri du ciel,
Et de la nue enflammée
Sa main guidant leur armée,
Fut l'étendard d'Israël.

La mer le vit, la mer s'enfuit épouvantée;
Le Jourdain vers sa source à grand bruit agitée
Vit rebrousser ses eaux,

Et des monts de Cadès les cimes ébranlées
Tressaillirent soudain, comme dans les vallées
Bondissent les troupeaux.

Mer, d'où vient que tu fuis? toi Jourdain dans ta course
D'où vient que tout à coup remontant vers ta source,
Tu revois ton berceau?
Montagnes, quel pouvoir sut vous rendre mobiles,
Comme les faons agiles,
Et le léger chevreau?

Les montagnes, les mers, les fleuves me répondent:
Eh! n'avez-vous pas vu le Seigneur en courroux?
N'a-t-il pas menacé? Nous avons tremblé tous;
Les élémens troublés devant lui se confondent;
Nous l'avons vu, le roc à l'instant s'est ouvert,
Et l'onde en jaillissant rafraîchit le désert.

Que l'on rapproche et que l'on juge : je veux rendre pleine justice à ces vers; ils sont fort beaux assurément (du moins à très-peu de taches près); mais est-ce de la beauté de l'original? Laharpe lui-même n'oserait pas le dire, et il n'est besoin que de sa version en prose pour écarter toute illusion sur ce point. Des caractères que nous avons observés dans le modèle,

quel est celui que nous pouvons reconnaître dans la copie? Où sont la simplicité, la concision et la symétrie qui le distinguent? Est-ce dans cette strophe initiale de 10 vers, si pompeusement amplifiée, si lentement arrondie en longue période, que l'on croira retrouver l'effet rapide des deux premiers versets du texte, si remarquables dans le mouvement de leur existence distincte, et dans la régularité de leurs divisions? Et dans le reste encore, les oppositions si frappantes de la *mer* et du *Jourdain*, des *montagnes* et des *collines*, des *béliers* et des *agneaux*, de la *roche* et de la *pierre*, des *étangs* et des *fontaines*, sont-elles présentées de manière à donner une idée de ce qu'elles sont dans le texte; ou plutôt tous ces rapports d'idées analogues ou contraires, affaiblis et presque effacés dans l'imitation, ne s'y perdent-ils pas au milieu des liaisons factices que l'imitateur établit entre des traits qui ne se tenaient en rien dans l'original?

Faire ainsi, c'est *composer* plutôt *qu'imiter*; ce n'est surtout point *traduire*, à moins toutefois que nous ne soyons dans une erreur complette sur les principes de l'art, que le style ne soit que comme une sorte d'accident dans les compositions littéraires, et qu'il ne faille absoudre certains écrivains d'un autre siècle, qui dans de

prétendues traductions de *Tacite*, n'ont pas fait difficulté d'employer la diction développée que nous eussions voulu réserver pour *Cicéron*.

Passons à un second objet d'examen :

Lefranc de *Pompignan* n'est pas un écrivain sans mérite ; quelques-unes de ses compositions propres révèlent un talent distingué ; on connaît de lui une strophe admirable. *Pompignan* a traduit beaucoup de morceaux de poésie sacrée ; voici le début de son cantique de *Moyse*, après le passage de la mer rouge :

Je chanterai le Seigneur,
Je chanterai sa puissance ;
Par une illustre vengeance
Il signale sa grandeur ;
Contre son ordre suprême
Contre le peuple qu'il aime
L'Egypte en vain combattait,
Il en triomphe, il foudroie
Le cavalier qui se noie
Sous le coursier qu'il montait.

Son bras, quand la mort m'assiége,
Est ma force et mon salut ;
Jamais sur ceux qu'il protège

L'ennemi ne prévalut :
Seul objet de ma tendresse,
Je célébrerai sans cesse
Mon invincible soutien;
Avec lui tout me prospère;
Il fut le Dieu de mon père,
Il sera toujours le mien.

Le texte disait :

Chantons le Seigneur, car il a fait éclater sa puissance; — il a renversé dans la mer le cheval et le cavalier.

Le Seigneur est ma force, et l'objet de mes louanges, — et il est venu à mon secours.

Il est mon Dieu, et je chanterai sa gloire; — il est le Dieu de mon père et j'exalterai son nom.

On doit sentir toute la différence : dans l'original, tout fait beauté, parce que chaque trait y est à sa place, dans sa mesure et dans son rapport avec ceux qui le précèdent ou le suivent; parce que l'énergie et la profondeur du sentiment s'y peignent d'elles-mêmes dans la succession rapide des mouvemens, et les coupes vives et abruptes du style : dans la copie, au contraire, tout s'évapore et disparaît, dans une paraphrase vague et molle, où l'on chercherait

vainement quelque trace de ces qualités et de leurs effets.

Rousseau fait infiniment mieux, mais ne traduit pas autrement, et on ne saurait lui en faire un reproche, car il n'en affecte pas la prétention; tout le monde connaît la deuxième de ses *Odes sacrées*, tirée du psaume 18e.

« Les cieux instruisent la terre, etc. »

C'est une de celles où il s'est le moins écarté de son modèle; on peut en prendre telle strophe que l'on voudra, et la soumettre à la même épreuve; le résultat sera le même aussi en ce qui nous occupe; et sous le charme d'une élocution parfaite d'ailleurs, dans le plus grand nombre, nous ne retrouverons pas davantage la qualité particulière que nous y cherchons.

L'inconvénient est inévitable surtout dans ces grands et magnifiques rythmes de dix vers, dont l'étendue et la marche périodique mettent nécessairement le traducteur dans cette alternative, ou de délayer le sens de son verset de manière à en tirer de quoi remplir sa strophe entière, ou bien, au contraire, d'y réunir deux ou plusieurs versets, qu'alors il se trouve obligé de coordonner artificiellement entr'eux, à l'aide

de liaisons factices, pour les plier au mouvement de progression et d'ensemble que nous y exigeons absolument.

C'est cependant sur des types de cette espèce qu'on a prétendu se régler; des théories en ont été déduites, et il est demeuré établi qu'en fait de poésie sacrée, *imiter* et *traduire* ne pouvaient être qu'une seule et même chose, ou qu'à la rigueur, si l'on devait y admettre une légère différence, une nuance de liberté de plus ou de moins dans l'usage de la *paraphrase* est le seul point en quoi elle pût consister.

On doit maintenant entendre clairement ce que j'ai voulu dire, et les exemples cités sont plus que suffisans, ce me semble, pour faire apprécier le système de traduction que je rejette; il reste à faire connaître celui que je désirerais y substituer.

L'objet que je propose au traducteur est déjà fixé de manière à ne laisser lieu à aucun doute. Reproduire en français le verset hébraïque dans sa forme distincte, concise et symétrique, c'est-à-dire, autant qu'il se pourra, seul à seul, à sa place et en son rang, sans trop l'amplifier, sans confondre ses parties ou en intervertir l'ordre, tel est le but qu'il s'agit d'atteindre; tout se réduit en conséquence à trouver entre les

modes de la versification française, celui qui nous fournit du moins le moyen le plus sûr d'en approcher.

Le verset hébraïque, comme on a pu en juger par tout ce qui précède, est une combinaison d'une nature mixte et d'un caractère tout spécial; son mécanisme paraît consister surtout en ce que le rapport des mesures y est réglé sur celui des pensées; c'est un *rythme*, ou, si l'on veut, une *strophe de chant*, borné, sauf exception, à l'étendue rigoureuse d'un distique, contenant habituellement deux phrases corrélatives, resserrées chacune dans celle d'un vers.

Notre versification nous fournit-elle un mode d'assortiment lyrique d'où nous puissions tirer exactement ces effets? *Exactement*, non; ni le *distique*, ni même le *tercet* simple, ne peuvent être reçus en français comme des mesures lyriques; la nécessité de rimer et d'assortir, au moins deux à deux, des rimes de deux espèces, ne nous permet pas d'admettre comme *strophe de chant* complette et régulière, dans une composition suivie, un assortiment de moins de quatre vers; sous ce rapport donc, nous sommes obligés de rester au-dessous de la concision du modèle, (en ce qui regarde les nombres), hors le cas où nous réunirions la substance de deux versets

dans un seul quatrain, ce que nous devons d'ailleurs éviter autant qu'il sera possible ; il n'en demeure pas moins établi que le rythme de quatre vers est le plus court que nous puissions employer, celui qui dépasse *avec le moins d'excès* l'étendue du verset modèle, par conséquent celui qui le représentera toujours le moins mal sous le rapport de la proportion.

En ce qui touche au mouvement de symétrie parallèle, le choix ne semble pas devoir être plus douteux ; le quatrain lyrique, comme on sait, dans la liberté de son usage ordinaire, n'est soumis à aucune règle de *pauses* ou de coupes prescrites ; mais il peut indifféremment les admettre toutes au besoin : cette circonstance le rend éminemment propre à notre objet ; car, supposé que nous renfermant dans la rigueur de nos principes, nous voulions traduire un *verset* par un *quatrain*, pour rendre l'effet de parallélisme du premier, il nous suffira de ménager dans le second un repos qui le partage en parties correspondantes de chacune deux vers ; que si, au contraire, une nécessité quelconque nous conduit à faire entrer deux versets dans un seul quatrain, alors encore, en subdivisant les coupes par d'autres repos placés après le premier et le troisième vers, nous y reprodui-

rons l'effet des quatre propositions corrélatives, et dans l'un et l'autre cas, le mouvement de parallélisme aura été parfaitement rendu.

Observons, si l'on veut, qu'entre tous les assortimens reçus ou possibles de notre versification lyrique, il ne laisse pas d'y en avoir d'autres, qui pourraient se prêter plus ou moins naturellement à des coupes analogues; quelques-uns même y sont assujettis par des règles positives; mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que des données de leur combinaison, et des propriétés mêmes des nombres, il doit résulter nécessairement que ces divisions y soient toujours moins faciles, moins égales, moins concises ou moins distinctes; outre que d'une autre part, leur longueur déjà suffirait pour en rendre l'usage moins convenable.

Ainsi donc, sous le double rapport de *l'étendue* et de la *divisibilité*, le quatrain lyrique, assujéti à un mouvement de symétrie par des coupes convenues, tel est décidément le rythme dont l'emploi nous paraît exclusivement propre à l'objet que nous avons cherché.

Voilà, ce me semble, ma théorie établie dans tous ses détails; je la crois fondée sur une analyse exacte, et par conséquent à l'abri de toute objection; mais qu'est-ce qu'une théorie, tant que

des essais de pratique n'en ont pas vérifié les principes ? On me demandera si la mienne est d'une application suffisamment facile, et si les résultats qu'on en peut attendre sont de nature à en justifier l'utilité : ces questions ne sont pas sans importance, et je n'ai pas dû me dispenser de les prévenir.

D'abord, en ce qui regarde la difficulté, je ne me fais aucune illusion, et je ne voudrais non plus en faire à personne; la chose mérite bien quelque attention : la traduction en général est un art difficile; la traduction en vers offre en outre d'autres difficultés qui lui sont propres; ajouter à cela encore les conditions de *parallélisme* que je demande, c'est beaucoup, je l'avoue, et l'entreprise a bien quelque apparence de témérité. Je pense toutefois qu'il y aurait beaucoup de prévention à la supposer inexécutable; j'ai voulu moi-même en faire l'épreuve; on lira mes *Essais*; je ne dois pas prévenir le jugement que l'on pourra en porter, et je suis d'avance peu disposé à m'en exagérer le mérite : ce travail, en tout cas, m'a fourni l'occasion de reconnaître que la gêne des conditions de ma théorie n'est pas insurmontable de sa nature, et je me crois dès à présent en droit de penser, d'après cette expérience, qu'avec plus de talent,

plus de temps et plus d'habitude, un autre pourrait obtenir de son application des résultats dignes d'être remarqués.

De la facilité suffisante de l'exécution à la nécessité d'adopter une théorie dont les avantages ont été préalablement établis, la conséquence est de toute rigueur, et nous ne verrions à y opposer tout au plus que le besoin de réunir des essais de vérification plus nombreux et plus décisifs.

La question me paraîtrait donc épuisée, si je ne croyais devoir prévenir encore une objection qu'on essaierait peut-être d'y rattacher.

La variété est un besoin de nos esprits ; quelque beau que puisse être un rythme, son emploi continué sans interruption dans un grand nombre de pièces de même nature, ne saurait être sans inconvénient eu égard à son effet ; il y a donc lieu de craindre, me dira-t-on, que celui de notre quatrain, si on l'adoptait exclusivement dans un recueil complet de poésies sacrées, n'en rendît la lecture peu agréable, ou même tout à fait fatigante, par l'uniformité constante de son mouvement.

A cela j'ai peu de chose à répondre, si ce n'est que l'observation, quelque juste qu'elle puisse paraître en elle-même, me semble d'ailleurs à peu près étrangère à l'objet de mon travail.

Trouver un mode de traduction dans lequel on puisse reproduire fidèlement le mouvement de style propre à la poésie sacrée, tel a été mon dessein; dire comment il faudrait altérer le style de la poésie sacrée pour en accommoder la traduction aux caprices de nos goûts vulgaires, eu eût été un autre tout différent : si je me le fusse proposé, j'aurais envisagé mon objet sous un autre point de vue, et je fusse arrivé sans doute à d'autres conclusions; j'aurais pu alors répéter, après cent autres, que les compositions du Roi-prophète n'ont pas le degré de variété que nous recherchons en tout, et que pour les faire un peu mieux goûter en français, il serait bon de *déguiser l'uniformité du fonds au moyen de la diversité des rythmes*; j'aurais pu adopter cette autre opinion, que leur concision sublime a quelque chose de tant soit peu obscur, qui ne s'éclaircit bien pour nous que dans le riches détails d'une élégante paraphrase, etc., etc.; alors aussi j'eusse cru devoir ajouter que tout cela n'est pas *traduire*; car c'est toujours où nous ramenera l'examen attentif d'un tel procédé.

Qu'il y ait donc ou qu'il n'y ait pas de succès public à espérer d'une traduction complète de poésies sacrées, exécutée dans le mode que j'indique, c'est une question que j'écarte comme indifférente aux principes, et ne pouvant me regar-

der aucunement ; qu'au contraire chaque morceau pris à part, ne puisse être fidèlement reproduit que de cette façon, ce point doit suffire, et je le crois maintenant bien établi, à moins toutefois qu'abandonnant le système de la paraphrase, pour en adopter un autre tout différent, et devenus tout-à-coup plus exigeans que moi sur la fidélité, mes contradicteurs n'en viennent à dire que mon procédé ne fournit pas le moyen de faire assez pour elle, et reste encore, en ce qui la concerne, au-dessous des effets de la simple version littérale en prose ; à cette objection, qui rentre dans celle de la difficulté, c'est par des essais heureux d'application qu'il faudrait répondre : j'ai déjà dit que je ne doutais pas que l'on ne pût y parvenir ; quant à la monotonie, si l'on admet qu'elle existe réellement, tout le monde reconnaîtra qu'elle tient au fonds des choses, ou plutôt encore au rapprochement fortuit de tant de pièces analogues à la vérité, mais dont chacune forme un tout à part, distinct et indépendant de ce qui peut la précéder ou la suivre dans le recueil où on les a rassemblées. S'il y a inconvénient, il sera dans la copie ce qu'il est dans les modèles ; le traducteur n'a pas reçu mission d'y remédier.

Je ne dois pas quitter ce sujet du parallélisme,

sans ajouter quelques considérations plus générales sur son emploi.

Jusqu'à présent on n'a guères parlé du parallélisme que relativement à la poésie sacrée, et beaucoup de personnes semblent croire qu'il n'existe absolument que là ; rien ne serait moins fondé qu'une telle opinion.

Le mouvement du parallélisme doit être commun à toutes les langues, parce que son essence est dans la pensée ; seulement il y a des langues dont la constitution et les habitudes peuvent être plus ou moins convenables à son développement et à son usage.

Les langues à construction directe, qui aiment à renfermer une pensée plus ou moins complète dans l'étendue exacte d'un vers, y sont les plus favorables ; il se produit plus difficilement dans les langues transpositives, auxquelles convient mieux la méthode toute contraire des rejets.

L'Hébreu paraît avoir fait du parallélisme le principe fondamental de sa versification ; quelques peuples de l'Asie méridionale en affectionnent l'emploi, et son effet est un des résultats les plus ordinaires du jeu des hémistiches dans le vers *politique* des Grecs modernes.

L'ancien grec et le latin, moins propres en général à ce mouvement, ne laissent pas de le pro-

duire, celui-là de loin en loin, celui-ci assez fréquemment, dans le distique élégiaque (et dans quelques rythmes analogues); Ovide en fournirait mille exemples : hors de l'hébreu, les traits n'en sont peut-être nulle part plus continus que dans l'Idylle de *Claudien*, *De sene Veronensi* :

Felix, qui patriis vitam transegit in arvis;
Ipsa domus puerum, quem videt, ipsa senem.
. . . .
. . . .
Illum non vario traxit Fortuna tumultu,
Nec bibit ignotas, mobilis hospes, aquas;
Non freta mercator timuit, non classica miles,
Non rauci lites pertulit ille fori.
. . . .
. . . .
Frugibus alternis, non consule, computat annum,
Autumnum pomis, ver sibi flore notat.
Idem condit ager soles, idemque reducit;
Metiturque suo rusticus orbe diem.
Ingentem meminit parvo qui germine quercum,
Æquævumque videt consenuisse nemus,
etc.

Pour ce qui regarde le français, il n'existe dans ses propriétés, rien qui ne soit plutôt propre que

contraire au parallélisme, pourvu toutefois qu'on ne lui demande pas d'en renfermer le mouvement dans des rythmes aussi restreints : c'est l'instinct de son effet qui a introduit dans notre *double tercet* et dans notre notre *grand dixain lyrique*, la règle des pauses à laquelle ils sont soumis, et il tend assez habituellement à se produire dans la strophe de quatre vers, toutes les fois que la phrase n'y prend pas une forme composée ou périodique. Les exemples en sont fréquens dans les odes de *Malherbe* et de *Rousseau*; je me borne à indiquer la strophe si connue du premier :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois ;
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre,
N'en défend pas nos Rois.

Tel est, dans sa forme essentielle, et sauf variété de composition quant aux mesures, le rythme que je recommande comme le seul dans lequel on puisse transporter quelque chose du caractère symétrique des originaux.

Nos poëtes traducteurs, qui ne se sont fait aucun principe à cet égard, n'ont pas laissé de rencontrer quelquefois cet effet dans des strophes de combinaison semblable ou équivalente ; c'est alors le rapport inaperçu des rythmes qui le leur a

fourni à leur insu ; Pompignan nous en offre le trait suivant qui mérite d'être noté :

Le sculpteur a dit à la pierre :
« Sois un Dieu, je vais t'implorer. »
Il a dit à ce tronc étendu sur la terre :
« Lève-toi, je veux t'adorer. »
(*Trad. d'Habac.*, *chap. II*, *v.* 19.)

Il n'y a pas jusqu'à nos vieux *Trouvères* du moyen âge, qui dans la grossièreté de leur art et de leur langage, n'aient parfois aussi reproduit un effet qui ne tend qu'à se présenter de lui-même dans tout essai de traduction où l'abus de l'amplification ne vient pas l'embarrasser comme à dessein ; on le reconnaîtra dans ce passage connu du Cantique d'Anne, mère de Samuel, au liv. Ier des Rois, ancienne traduction manuscrite de la bibliothèque du Roi :

« Li ares des forz est surmuntez,
« E li fieble sunt efforciez ;
« Ki primes furent saziez,
« Ores se sunt pur pain luez (1). »

(*Roquefort*, *De l'état de la Poésie française aux* 12e *et* 13e *siècles*, p. 66.)

(1) Arcus fortium superatus est, — et infirmi accincti sunt robore.
Repleti priùs — pro panibus se locaverunt.
(*Reg. lib. I. cap. II. v.* 4 *et* 5.)

Ces observations m'ont paru ne pas être sans intérêt par rapport à ma thèse ; je les abandonne avec elle au jugement éclairé de mes lecteurs.

On aura remarqué que dans tout ce qui précède, je ne suis entré par rapport aux élémens matériels de la versification hébraïque, dans aucun détail sur lequel on puisse établir une comparaison de ses effets d'harmonie avec ceux de la nôtre ; j'ai dû éviter toute considération relative à cet objet, sur lequel il n'existe que des hypothèses inconciliables ; fût-il parfaitement connu, je n'aurais guères eu plus d'attention à y donner ; la *symétrie entre les vers* est un effet indépendant de leur *mode de composition prosodique;* le bon sens le dirait de reste, quand les exemples que je viens de citer ne l'auraient pas suffisamment établi.

Il ne me reste à ajouter que peu de mots sur ce qui concerne mes essais d'application : je m'y suis imposé des conditions difficiles ; je ne l'ai pas fait par fantaisie, mais en vue d'un résultat qui m'a paru important ; rendre le mouvement des originaux aussi fidèlement que le permettent les propriétés de la langue et les moyens de l'art, et atteindre en ce point un effet caractéristique, dont les procédés de la pratique ordinaire ne conservent aucune trace, tel a été l'objet de mon travail ; j'ai

dû faire de grands sacrifices à cette nécessité ; les personnes instruites sauront en apprécier l'étendue ; elles ne chercheront dans mes traductions que l'espèce de beautés que j'ai dû y mettre, et se rappeleront que les agrémens d'une diction développée s'en trouvaient exclus par les données mêmes de mon système. Des exemples illustres ne me seront point opposés : s'il eût été question de rivaliser avec *Racine* ou *Rousseau*, je me serais bien gardé d'entrer dans la lice : mon but était tout autre ; je l'ai suffisamment fait connaître ; mon ambition serait pleinement satisfaite, si l'on jugeait que je ne l'eusse pas manqué.

ESSAIS DE TRADUCTION.

I. CANTICUM MOYSIS,

POST TRANSITUM MARIS RUBRI.

(Ex vers. Vulg. Exod. C. XV. v. 1, etc.)

1. Cantemus Domino, gloriosè enim magnificatus est; equum et ascensorem dejecit in mare.

2. Fortitudo mea et laus mea Dominus, et factus est mihi in salutem; iste Deus meus, et glorificabo eum; Deus patris mei, et exaltabo eum.

3. Dominus quasi vir pugnator; omnipotens nomen ejus.

4. Currus Pharaonis et exercitum ejus projecit in mare; electi principes ejus submersi sunt in mari rubro.

5. Abyssi operuerunt eos; descenderunt in profundum quasi lapis.

I. CANTIQUE DE MOYSE.

APRÈS LE PASSAGE DE LA MER ROUGE.

Gloire au Seigneur ! qu'un chant sublime
Célèbre de son bras les exploits éclatans ;
Il a renversé dans l'abîme
Les coursiers et les combattans.

Le Seigneur est ma force, il a pris ma défense ;
Béni soit son nom glorieux ;
Que l'univers connaisse sa puissance :
Il est le Dieu de mes ayeux.

Quand pour moi son bras se signale,
Qu'importe des combats l'appareil menaçant ?
La terre n'a point vu de guerrier qui l'égale,
Et son nom est le Tout-puissant.

Les chars de Pharaon et son armée entière
Ont péri dans les flots amers ;
Dieu les a dans les eaux lancés comme la pierre,
Et l'abîme les a couverts.

6. Dextera tua, Domine, magnificata est in fortitudine; dextera tua, Domine, percussit inimicum.

7. Et in multitudine gloriæ tuæ deposuisti adversarios tuos; misisti iram tuam, quæ devoravit eos sicut stipulam.

8. Et in spiritu furoris tui congregatæ sunt aquæ; stetit unda fluens, congregatæ sunt abyssi in medio mari.

9. Dixit inimicus: « Persequar et comprehen-
« dam, dividam spolia, implebitur anima mea;
« evaginabo gladium meum, interficiet eos manus
« mea. »

10. Flavit spiritus tuus, et operuit eos mare; submersi sunt quasi plumbum in aquis vehementibus.

11. Quis similis tui in fortibus, Domine? quis

Ton bras, Seigneur, est invincible ;
Il a frappé nos oppresseurs ;
Et dans ta gloire inaccessible
Tu triomphes de leurs fureurs.

Ainsi que la paille légère,
Que la flamme devore en des champs altérés,
Tels, par les feux de ta colère,
Nous les avons vus dévorés.

Ton haleine a soufflé ; de l'onde courroucée
Les abîmes se sont ouverts ;
Et dans leur lit à sec nous avons vu tracée
Une route au milieu des mers.

L'ennemi disait dans sa rage :
« Je les poursuis, mon bras les atteindra;
« Ils mourront : j'en vais faire un horrible carnage ;
« Leur dépouille m'appartiendra. »

Tu souffles, l'onde obéissante
Sur eux retombe en masse ; ils sont anéantis :
Leurs corps, comme un plomb vil, sous la vague écumante,
Dans les gouffres sont engloutis.

Est-il un Dieu qui te ressemble ?
Un rival de ta force et de ta majesté ?

similis tui, magnificus in sanctitate, terribilis atque laudabilis, faciens mirabilia?

12. Extendisti manum tuam, et devoravit eos terra.

13. Dux fuisti in misericordiâ tuâ populo quem redemisti, et portasti eum in fortitudine tuâ ad habitaculum sanctum tuum.

14. Ascenderunt populi, et irati sunt; dolores obtinuerunt habitatores Philistiim.

15. Tunc conturbati sunt principes Edom; robustos Moab obtinuit tremor; obriguerunt omnes habitatores Chanaan.

16. Irruat super eos formido et pavor in magnitudine brachii tui; fiant immobiles quasi lapis, donec pertranseat populus tuus, Domine, donec pertranseat populus tuus iste quem possedisti.

17. Introduces eos, et plantabis in monte hæreditatis tuæ, firmissimo habitaculo tuo, quod operatus es, Domine; sanctuarium tuum, Domine, quod firmaverunt manus tuæ.

Qui, comme toi, fasse éclater ensemble
Tant de puissance et de bonté !

Ta voix tonne au sein de la nue,
Tu fais le destin des combats :
Sur nos tyrans ta main s'est étendue,
La terre a dévoré leurs pas.

Nous gémissions sous le joug de l'impie,
Tu nous affranchis de sa loi ;
Tu nous donnes une patrie
Où nous ne servirons que toi.

Les peuples l'ont appris ; leur colère s'irrite :
La *Palestine* est dans les pleurs;
L'effroi saisit *Moab* ; l'*Iduméen* s'agite ;
Chanaan est en proie aux plus vives terreurs.

Que la terreur enchaîne leur audace ;
Qu'elle glace leur bras, qu'elle glace leur cœur ;
Et cependant ton peuple passe ;
Qui pourrait l'arrêter, Seigneur ?

Tu le conduis dans la demeure sainte
Que ta bonté lui prépara ;
Dans cet asile heureux d'où tu bannis la crainte,
Ta main, Seigneur, le fixera.

18. Dominus regnabit in æternum, et ultrà.

19. Ingressus est enim eques Pharao cum curribus et equitibus ejus in mare; et reduxit super eos Dominus aquas maris; filii autem Israël ambulaverunt per siccum in medio ejus.

Gloire au Seigneur! que nos hommages
S'élèvent vers les cieux d'où nous vint son secours;
Son règne a précédé les âges,
Les temps s'écouleront sans en borner le cours.

Pharaon dans les flots a voulu nous poursuivre;
Les flots ont englouti son char et ses guerriers;
Mais les fils d'*Israël*, que le Seigneur délivre
Ont traversé l'abîme affermi sous leurs pieds.

II. CANTICUM DEBORÆ,

POST DEBELLATOS CHANANÆOS.

(Ex vers. Vulg. Jud. cap. V. v. 2, etc.)

2. Qui sponte obtulistis de Israël animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite, Reges; auribus percipite, Principes; ego sum, ego sum quæ Domino canam, psallam Domino Deo Israël.

4. Domine, cùm exires de Seïr, et transires per regiones Edom, terra mota est, cœlique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt à facie Domini, et Sinaï à facie Domini Dei Israël.

6. In diebus Sangar filii Anath, in diebus Jahel,

II. CANTIQUE DE DEBORA.

APRÈS LA DÉFAITE DES CANANÉENS.

Vous qui dans les combats prodiguant votre vie,
Avez bravé le fer levé sur *Israël*,
Héros, vainqueurs du chef impie,
Rendez hommage à l'Éternel.

Rois, écoutez l'hymne de l'allégresse,
Guerriers, secondez mon ardeur;
C'est moi, c'est moi qui dans ma sainte ivresse
Chanterai l'hymne du Seigneur.

Des sommets de *Séir*, quand au bruit du tonnerre,
Seigneur, tu nous donnas ta loi,
Ta présence ébranla la terre,
Le Ciel même s'émut d'effroi.

Comme le plomb dans la fournaise ardente,
Tels on vit à ta voix fondre les monts fumans;
Sinai sous tes pas, chancelant d'épouvante,
S'affaissa sur ses fondemens.

Aux jours où de *Sangar* pâlit la noble audace,
Aux jours sanglans de nos revers,

quieverunt semitæ ; et qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israël, et quieverunt; donec surgeret Debora, surgeret mater in Israël.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit; clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israël.

9. Cor meum diligit principes Israël; qui propriâ voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in judicio, et ambulatis in viâ, loquimini.

11. Ubi collisi sunt currus, et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini, et clementia in fortes Israël; tunc descendit populus Domini ad portas et obtinuit principatum.

Obligé de cacher sa trace,
Jacob ne voyageait qu'aux sentiers des déserts.

Nul bras n'osait lever la lance ;
Tout subissait la loi du Conquérant cruel :
C'est Débora..., c'est moi qui pris votre défense,
Je fus la mère d'*Israël*.

Dieu se montre ; tout prend une face nouvelle ;
Au sein de leurs remparts il frappe nos tyrans ;
Sans armes contre l'infidèle,
Nos guerriers ont porté la mort dans tous ses rangs.

Nobles guerriers, votre valeur m'est chère ;
Vous n'avez point trahi la cause d'*Israël*.
Nos ennemis dorment dans la poussière,
Rendez hommage à l'Éternel.

Vous qui montez des chars aux brillans attelages,
Vous qui jugez le peuple à vos ordres soumis,
Vers le Seigneur, élevez vos hommages,
Il a frappé nos ennemis !

Aux lieux mêmes où son bras dispersa leurs phalanges,
Où de leurs chars brisés les guérets sont couverts,
Que tout répète ses louanges,
Que tout s'unisse à nos concerts.

12. Surge, surge, Debora, surge, surge, et loquere canticum; surge, Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

13. Salvatæ sunt reliquiæ populi; Dominus in fortibus dimicavit.

14. Ex Ephraïm delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, ô Amalec; de Machir principes descenderunt, et de Zabulon, qui exercitum ducerent ad bellandum.

15. Duces Issachar fuêre cum Deborâ, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit; diviso contrà se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

16. Quare habitas inter duos terminos ut audias sibilos gregum? Diviso contrà se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

17. Galaad trans Jordanem quiescebat et Dan

Lève-toi, Débora, chante l'hymne de gloire,
Bénis l'arbitre des combats;
Et toi, *Barac*, et toi qui lui dus la victoire,
Enchaîne les captifs que t'a livrés son bras.

Gloire au Seigneur! Sa justice éternelle
Enfin couronne nos efforts;
Jacob échappe au joug de l'infidèle,
Et le faible a vaincu les forts.

Sous le fer d'*Ephraïm* jadis l'*Amalécite*
Tomba dans les déserts d'*Edom*;
On a vu *Benjamin* frapper le *Moabite*:
Des héros sont sortis des rangs de *Zabulon*.

Dans l'horreur du combat, comme au fond d'un abîme,
Sur les pas de *Barac*, *Issachar* s'est jeté;
Ruben reste indécis, ma voix en vain l'anime,
Les débats de ses chefs le tiennent arrêté.

Auprès de tes troupeaux, sur ta rive fleurie,
Quel obstacle, ô *Ruben*, a retenu tes pas?
Tes chefs sont divisés: nous combattons l'impie,
Et ton ardeur s'épuise en stériles débats!....

Sur les bords du *Jourdain*, *Galaad* est tranquille,
Dan s'occupe de ses vaisseaux;

vacabat navibus ; Aser habitabat in littore maris, et in portubus morabatur.

18. Zabulon verò et Nephtali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt Reges et pugnaverunt, pugnaverunt Reges Chanaan in Thanach, juxtà aquas Mageddo, et tamen nihil tulêre prædantes.

20. De cœlo dimicatum est contrà eos ; stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversùs Sisaram pugnaverunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison ; conculca anima mea robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceps ruentibus fortissimis hostium.

Aser dans ses ports immobile,
Languit dans un lâche repos.

Nephtali, *Zabulon*, prodigues de leur vie,
Sont accourus à la voix du Seigneur;
Aux champs de *Méromé*, contre la race impie,
Ils ont signalé leur valeur.

Les Rois de *Chanaan* ont envahi nos plaines:
Ils ont levé sur nous le glaive des combats;
Mageddo les a vus ravager nos domaines;
Où donc est le butin qu'y firent leurs soldats?

Du haut de la voûte enflammée
Nous avons été secourus:
Du Ciel en feu la redoutable armée
A secondé l'effort de nos faibles tribus.

Des ennemis ou loin le sang ruisselle,
Leurs cadavres impurs ont comblé nos torrens;
Réjouis-toi, peuple fidèle,
Nous triomphons de nos tyrans.

Dans l'effroi qui presse leur fuite,
Des coursiers les pieds ont faibli,
Sous la main qui les précipite,
Des oppresseurs le sort est accompli.

23. Maledicite terræ Meroz, dixit Angelus Domini, maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus.

24. Benedicta inter mulieres Jabel, uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phialâ principum obtulit butyrum.

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram quærens in capite vulneri locum, et tempus validè perforans.

27. Inter pedes ejus ruit, defecit et mortuus est: volvebatur antè pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram, respiciens ululabat mater ejus, et de cænaculo loquebatur; « cur moratur

Honte aux lâches ! Honte aux esclaves !
Malheur à vous, habitans de *Méroz* !
Au jour d'épreuve, au camp des braves,
Vous n'avez pas joint nos héros.

Honneur à la femme intrépide :
Sois bénie, heureuse *Jahel !*
Ton bras saintement homicide
A terrassé l'ennemi d'*Israël*.

D'*Häber* il aborde la tente ;
Épuisé de fatigue, il demande un peu d'eau :
Jahel s'avance et lui présente
Dans le vase brillant le doux lait du troupeau.

Bientôt du fer aigu sa gauche s'est saisie ;
Dans sa droite est déjà le marteau meurtrier :
Jahel frappe... L'arme ennemie
A percé le front du guerrier.

Il se roule à ses pieds sur l'arêne sanglante,
Il se débat ; il expire... Il n'est plus ;
Il n'est plus... *Jahel* triomphante
Voit ses restes affreux sur l'arêne étendus.

Sa mère cependant assise à la fenêtre,
S'écriait au déclin du jour :

« regredi currus ejus? quarè tardaverunt pedes « quadrigarum illius? »

29. Una sapientior cæteris uxoribus ejus, hæc verba socrui respondit:

30. « Forsitan nunc dividit spolia.

« Et pulcherrima fœminarum eligitur ei: ves- « tes diversorum colorum Sisaræ traduntur in præ- « dam, et suppellex varia ad ornanda colla con- « geritur. »

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ità rutilent.

« Son char, son char léger tarde bien à paraître !
« Qui peut de ses coursiers arrêter le retour ? »

Mais de ses femmes la plus sage :
« Calmez, calmez, dit-elle, un transport inquiet ;
« En ce moment peut-être il préside au partage
« Du riche butin qu'il a fait.

« Des captives sans nombre on choisit la plus belle,
On la présente à votre fils ;
« Sur les tissus brodés pour lui l'on amoncelle
« Les perles, l'or et les rubis. »

Périsse ainsi sans gloire et sans défense,
Quiconque osa, Seigneur, s'élever contre toi ;
Comme du jour naissant rayonne l'astre immense,
Qu'ainsi brillent toujours les amis de ta loi.

III. CANTICUM DAVIDIS,

INTERITUM SAULI ET JONATHÆ DEFLENTIS.

(Ex vers. Vulg. Reg. lib. II. c. I. v. 18, etc.)

18. Considera, Israël, pro his qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Inclyti Israël super montes tuos interfecti sunt; quomodò ceciderunt fortes?

20. Nolite annuntiare in Geth, neque annuntietis in compitis Ascalonis; ne fortè lætentur filiæ Philisthiim, ne exultent filiæ incircumcisorum.

21. Montes Gelboë, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum.

Quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saül, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab adipe for-

III. CANTIQUE DE DAVID.

SUR LA MORT DE SAUL ET DE JONATHAS.

Pleure, *Israël*, ceux que le fer impie
Dans les combats a terrassés!
Comment les forts sont-ils tombés sans vie?
Quelle main les a renversés?

Ah! n'allez pas dans *Geth* annoncer la nouvelle
Qui va nous coûter tant de pleurs;
Que les filles de l'infidèle
N'insultent point à nos douleurs!

Gelboé, que jamais sur ta cime abhorrée
Ne s'épanchent les eaux des cieux!
Que jamais la moisson dorée
Ne couvre tes flancs odieux.

Tu vis rouler dans les champs du carnage
Le bouclier de notre Roi;
Tu vis tomber au milieu de l'orage
Saül, l'oint du Seigneur, le gardien de sa loi.

Jamais de *Jonathas* la flèche inévitable
Ne s'était égarée au milieu des combats;

tium, sagitta Jonathæ nunquàm rediit retrorsùm, et gladius Saül non est reversus inanis.

23. Saül et Jonathas amabiles, et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi; aquilis velociores, leonibus fortiores.

24. Filiæ Israël super Saül flete; qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

25. Quomodò ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te, frater mi, Jonatha, decore nimis, et amabilis super amorem mulierum; sicut mater unicum amat filium suum, ità ego te diligebam.

27. Quomodò ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

Du glaive de *Saül* le tranchant redoutable
Toujours avait atteint les plus vaillans soldats.

Unis par la vaillance, unis par la tendresse,
Ensemble aussi la mort les a frappés tous deux,
Tous deux!... L'aigle jamais n'égala leur vitesse;
Le lion fut moins courageux.

Pleurez, *Saül*, vierges fidèles,
Pleurez le chef vaillant et fort,
Qui pour nos pompes solennelles
Vous prodiguait la pourpre et l'or.

Comment sont-ils tombés sous la lance ennemie
Les chefs que pleurent nos tribus?
Du peuple saint l'espérance chérie,
Jonathas, hé quoi! tu n'es plus!...

Jonathas, mon ami, mon frère,
Sans regret près de toi j'eusse oublié l'amour;
Moins tendrement la jeune mère
Chérit le seul enfant qui lui doive le jour.

Comment sont-ils tombés sous la lance ennemie
Ceux devant qui tremblait le *Philistin* glacé?
Dans leurs mains que Dieu même arma contre l'impie,
Comment le fer s'est-il brisé?

IV. PSALMUS 18.

(*Ex vers. Vulg.*)

1. Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum.

2. Dies diei eructat verbum; et nox nocti indicat scientiam.

3. Non sunt loquelæ neque sermones, quorum non audiantur voces eorum.

4. In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

5. In sole posuit tabernaculum suum:

Et ipse tanquàm sponsus procedens de thalamo suo.

IV. PSAUME 18e.

Les cieux attestent ta puissance ;
ır aspect, ô Seigneur, te révèle aux humains :
Du firmament la voûte immense
Annonce l'œuvre de tes mains.

De la puissance de son maître
Le monde à toute heure est instruit ;
Le jour au jour la fait connaître,
La nuit la rappelle à la nuit.

De leur magnifique langage
Pour l'homme aucun mot n'est perdu ;
Il n'est pas de lointain rivage
Où son cœur ne l'ait entendu.

Dans ce soleil, qui luit sur notre tête,
Éternel a dressé ses divins pavillons ;
Au milieu des feux qu'il lui prête,
Il se cache dans ses rayons.

ıel éclat, quand vainqueur de l'aube matinale,
grand astre à sa voix s'élance et monte aux cieux !
Tel de la couche nuptiale
Un jeune époux sort radieux.

6. Exultavit ut gigas ad currendam viam : à summo cœlo egressio ejus.

7. Et occursus ejus usque ad summum ejus: nec est qui se abscondat à calore ejus.

8. Lex Domini immaculata, convertens animas: testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis.

9. Justitiæ Domini rectæ, lætificantes corda: præceptum Domini lucidum, illuminans oculos.

10. Timor Domini sanctus, permanens in sæculum sæculi : judicia Domini vera, justificata in semetipsa.

11. Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum : et dulciora super mel et favum.

12. Etenim servus tuus custodit ea ; in custo-

Des monts de l'Orient franchissant la barrière,
Comme un géant superbe, il part dans sa splendeur;
Il atteint l'Occident, et sur la terre entière,
Nul mortel de ses feux n'a pu tromper l'ardeur.

Ta loi, Seigneur, est sainte et pure;
Elle enchaîne les cœurs épris de ses attraits;
Ta parole est fidèle, et jamais le parjure
Ne souilla l'ame simple où revivent ses traits.

Tes jugemens sont l'effroi du coupable,
Ta main soutient le faible au milieu des hasards;
De tes ordres divins la lumière adorable
Comme un flambeau sacré brille à tous les regards.

Que tout mortel t'adore et te bénisse;
Que ton nom soit toujours et partout redouté:
Ta volonté, c'est la justice,
Et toi-même es la vérité.

De ta loi qui pourrait trop vanter la merveille?
Elle passe le prix des perles et de l'or.
Moins doux est le miel dont l'abeille
A recueilli le doux trésor.

Le juste à l'accomplir met ses soins et sa joie;
Nul péril ne sait l'étonner;

diendis illis retributio multa.

13. Delicta quis intelligit ? Ab occultis meis munda me , et ab alienis parce servo tuo.

14. Si mei non fuerint dominati ; tunc immaculatus ero , et emundabor à delicto maximo.

15. Et erunt ut complaceant eloquia oris mei, et meditatio cordis mei in conspectu tuo semper.
16. Domine , adjutor meus et redemptor meus.

Il parcourt doucement la voie,
tu l'attends au but, prêt à le couronner.

Quelle ame assez sainte, assez pure,
connaît elle-même, et juge ses penchans?
is toi, Seigneur, ah! viens corriger ma nature,
Et garde-moi du souffle des méchans.

Si de l'approche de l'impie
Tes soins, Seigneur, m'ont préservé,
e comme un beau jour, s'écoulera ma vie,
Et c'est toi qui m'auras sauvé.

is béni; de mes chants, Seigneur, reçois l'hommage
Je te les consacre à jamais:
Je te consacre sans partage
Un cœur rempli de tes bienfaits.

V. CANTICUM SIMEONIS,

Christi adventum salutantis.

(Ex vers. Vulg. S. Luc. c. II. v. 29, etc.)

29. Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum in pace.

30. Quia viderunt oculi mei salutare tuum.

31. Quod parasti antè faciem omnium populorum.

32. Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israël.

V. CANTIQUE DE SIMÉON.

SUR LA NAISSANCE DU SAUVEUR.

Seigneur, ta promesse est remplie;
Ton serviteur en paix peut descendre au tombeau;
Du salut qu'attendait ta nation chérie
Il a vu le gage nouveau.

Il l'a vu; ta puissance en miracles feconde
L'offre à la terre, en ce jour solennel,
Pour être le flambeau du monde,
Et briller de ta gloire au milieu d'*Israël*.

MÉMOIRE

SUR LE SIÉGE

DU MONT SAINT-MICHEL,

PAR LES ANGLAIS, EN 1423 ET 1424,

ET SUR LE COMBAT DE LA BROUSSINIÈRE EN 1423,

LU A L'ACADÉMIE LE 10 FÉVRIER 1826;

TERMINÉ

PAR QUELQUES OBSERVATIONS SUR L'HISTORIEN VILLARET,
ET SUR LA NOTICE HISTORIQUE DU MONT SAINT-MICHEL,
PAR M. L. BLONDEL. AVRANCHES, 1818, IN-12.

PAR P.E.M. LABBEY DE LA ROQUE.

Ce mémoire contient cinq chapitres. Dans le premier, nous plaçons le combat de la Broussinière, nommé aussi la bataille de la Gravelle; dans le second, le siége du Mont Saint-Michel, et dans le troisième, la liste des défenseurs de cette forteresse, en 1423, 1424, 1427, suivie de Notes sur les familles auxquelles ils appartenaient.

Le chapitre quatre contient une critique de l'historien Villaret; et le cinquième est composé de Notices sur les auteurs qu'on a consultes.

LE siége du Mont Saint-Michel par les Anglais au commencement du règne de Charles VII, est célèbre en Normandie par l'honneur qu'y acquirent

ses défenseurs, presque tous gentilshommes Normands ; les détails de cet événement n'appartenaient point à l'histoire générale du royaume ; mais ils auraient dû trouver place dans l'histoire particulière de notre province, où cependant on ne les voit point, soit qu'ils aient été inconnus à ceux qui l'ont écrite, soit qu'ils les aient à dessein négligés. Nous essayons de suppléer à ce défaut, et nous allons les présenter ici avec leur circonstance, tels qu'on les trouve dispersés dans trois auteurs contemporains qui pouvaient être bien informés de ce qu'ils ont écrit. Puisse notre travail être agréable aux amateurs de notre histoire et utile à ceux qui entreprendraient de l'écrire à l'avenir!

CHAPITRE Ier.

Défaite des Anglais à la Broussinière.

En 1423, Charles VII n'avait plus en Normandie que la forteresse du Mont Saint-Michel, dont était capitaine ou gouverneur Jean de Harcourt, comte d'Aumale, seul fils de Jean VII, comte de Harcourt, mort en 1452, 28 ans après son fils. Le 11 mai 1423, le Roi donna à d'Aumale 751

livres pour les fortifications de la place. Peu après d'Aumale échangea ce gouvernement avec Louis, sire d'Estouteville, son cousin-germain, contre celui de Harfleur, dont il ne devait jamais jouir, Harfleur étant dès-lors occupé par les Anglais, qui n'en sortirent que long-temps après. Voyez la Roque, Histoire de la maison de Harcourt, pages 426, 421.

D'Aumale, commandant pour le Roi dans la Touraine, le Maine et l'Anjou, était à Tours, occupé à assembler des gens de guerre pour une entreprise qu'il méditait sur la Normandie, lorsque Ambroise de Loré, capitaine du château de Sainte-Susanne au Maine, lui donna avis que Jean de la Poole, chevalier de grand sens et de grand lignage, frère du comte de Suffolk, après avoir couru le Maine et l'Anjou avec 2,500 Anglais, retournait en Normandie chargé de butin, et était présentement logé devant le château de Segré en Anjou. A cette nouvelle, d'Aumale court à Laval et y mande ses gens de toutes parts. Jean de la Haye, baron de Coulonces près Vire, chevalier, lui amène une belle compagnie; mais, pour lui avoir plusieurs fois désobéi dans son gouvernement, d'Aumale l'avait banni de sa présence, et ce ne fut qu'à la prière des autres capitaines, et surtout d'Ambroise de Loré, qu'il obtint de prendre part

à l'expédition, sans voir le général, et comme à son insu. Le lendemain (c'était le samedi   septembre 1423), d'Aumale part de Laval et se porte sur le chemin que devaient tenir les Anglais pour rentrer en Normandie. Des éclaireurs bien choisis sont envoyés les reconnaître ; et il se trouve qu'ayant quitté leur position de Segré, ils marchaient vers le château de la Gravelle, emmenant les ôtages du château de Segré, plusieurs prisonniers mis à rançon et 1,000 à 1,200 bœufs ou vaches. Sur cet avis, d'Aumale va se loger au Bourgneuf de la Forêt, où il apprend que l'ennemi n'était qu'à trois lieues, et devait passer à la Broussinière, village éloigné de celui de Bourgneuf. Alors il mande le Bâtard d'Alençon ; et sur sa prière, Mme de Laval (Anne, fille de Gui XII mort en 1412, veuve de Jean de Montfort, mort en 1415), lui envoie son second fils, âgé de 12 ans (André de Montfort, qui fut depuis sieur de Loheac et maréchal de France), sous la conduite de Gui de Laval, sieur de Montjean, avec tous les gens de la seigneurie de Laval, et autant de ses autres hommes et vassaux qu'elle en peut rassembler promptement. On tient conseil, et il est résolu que l'on combattra les Anglais. Le lendemain dimanche, au soleil levant, d'Aumale sera à la Broussinière, où avec sa compagnie, le Bâtard

de la bataille livrée aux Anglais au mois de septembre 1423, lui donna, par lettres-patentes du 27 octobre suivant, 4,050 livres. Voyez l'histoire de la Maison de Harcourt, pages 426, 427, 421; et pour les détails du combat de la Broussinière, Jean Chartier, et surtout l'anonyme auteur de l'histoire dite de la Pucelle d'Orléans, dans Denys Godefroy, histoire de Charles VII, Paris, imprimerie royale, 1661, in-folio, pages 4, 5, 6, 7, 483, 484, 485.

CHAPITRE II,

Contenant le siége du Mont Saint-Michel en 1423 et 1424, avec une courte Notice d'autres entreprises contre cette forteresse, soit par les Anglais au quinzième siècle, soit par les Huguenots du seizième.

Les Anglais ne virent pas plutôt d'Aumale retiré en Touraine dans son gouvernement, qu'ils commencèrent (vers la fin d'octobre 1423) à assiéger le Mont Saint-Michel par mer et par terre. Sur la mer, ils avaient un grand nombre de très-gros navires pourvus de toutes choses, et chargés de gens de guerre bien armés. Par terre, leurs

bastilles environnaient la place, de sorte qu'on ne pouvait en aucune manière la ravitailler. Et d'ailleurs le duc de Bretagne, par suite de ses engagemens avec les ducs de Bethfort et de Bourgogne, contractés à Amiens le 17 avril 1423, avait défendu à ses sujets, sous de grandes peines, de porter les armes hors du duché sans sa permission. Ainsi le Mont Saint-Michel se trouvait dans le plus grand danger. Après plusieurs attaques inutiles, dont on voit le récit dans M. L. Blondel (notice historique du Mont Saint-Michel, Avranches, 1823, in-12, p. 39 et suiv.), les Anglais avaient converti le siége en blocus, et la famine aurait infailliblement fait ce que la force n'avait pu faire, si la Providence n'eût secouru les assiégés par des moyens auxquels probablement leurs ennemis ne s'attendaient pas. Nous avons vu qu'ils pouvaient compter sur la neutralité du duc de Bretagne; mais le traité d'Amiens qui la leur assurait n'avait pas changé le cœur de ses sujets; et la noblesse et le peuple de son duché étaient tous en général disposés à favoriser la cause du Roi contre les Anglais, comme on le vit assez clairement par le combat naval, qui bientôt devait les forcer de lever le siége. La place était aux abois faute de vivres, lorsque Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, réunit secrètement les sires de Beaufort, de Combourg, de Montau-

ban, de Coetquen, avec quelques autres seigneurs, et proposa la délivrance du Mont Saint-Michel. L'assemblée délibéra, et on résolut de combattre la flotte qui en fermait l'accès. Tout ce qui se trouvait de vaisseaux à Saint-Malo fut promptement armé, et l'on y plaça tout ce qu'il y avait dans le pays de gens d'armes et de trait. Il y eut, dit l'auteur contemporain de l'histoire appelée communément l'histoire de la Pucelle d'Orléans, dans Denys Godefroy, histoire de Charles VII, p. 485 : « Il « y eut de vaillans hommes, tant d'armes que « de trait, qui très-volontiers et libéralement se « mirent sur les navires des Bretons. » Briant de Château-Briant, sire de Beaufort, fut déclaré amiral, et justifia parfaitement ce choix. Les vaisseaux des Anglais étaient plus élevés, plus forts : les nôtres portaient un plus grand nombre de gens de guerre. Enfin, après une longue et vigoureuse résistance, les Anglais disparurent, abandonnant une partie de leurs vaisseaux, pris dans le combat, ou qui n'avaient plus assez d'hommes pour les gouverner. La place fut aussitôt largement approvisionnée, et ceux qui la tenaient assiégée par terre voyant leur flotte dispersée, se retirèrent aussi. Cela dut se passer en 1424, vers la fin de mars ou le commencement d'avril.

Le duc de Bretagne craignit trop les reproches

des ducs de Bethfort et de Bourgogne, pour avoir osé contribuer à l'expédition navale de ses Bretons contre les Anglais, mais il ne craignait pas moins de voir ces étrangers établis au Mont Saint-Michel, d'où ils auraient pu trop facilement inquiéter sa frontière, comme avaient déjà fait ceux qui le tenaient bloqué. Il est donc à croire qu'il se sera tacitement réjoui de leur défaite, et n'aura pas su mauvais gré à ceux de ses sujets qui l'avaient opérée, sans qu'il s'en mêlât. V. dom Morice, hist. de Bretagne, in-fol., t. 1, p. 492; et d'Argentré, hist. de Bret., Paris, 1588, p. 854.

Les Anglais, maîtres de toute la Normandie, de Granville et d'Avranches, lieux très-voisins du Mont Saint-Michel, reparurent bientôt devant la place, et construisirent une nouvelle bastille à Ardevon, qui n'en est éloigné que d'une lieue. La grève, qui séparait les deux partis, était une arène, où presque tous les jours il se faisait de belles armes. Ceux du Mont Saint-Michel avaient alors un fréquent commerce avec la garnison de Mayenne-la-Juhel, château situé à quinze lieues dans le Bas-Maine, où commandait ce chevalier normand, Jean de la Haye, baron de Coulonces, que nous avons vu se signaler au combat de la Broussinière. Un jour le baron avertit les Français de faire une sortie un certain vendredi

qu'il indiqua, promettant de s'y trouver sans faute, vers deux heures. Les Français sortirent en effet au jour marqué pour escarmoucher comme à l'ordinaire. Ils étaient d'abord un petit nombre, mais des renforts leur arrivaient successivement pour engager l'ennemi à grossir également sa troupe, de sorte qu'enfin ils se laissèrent pousser peu à peu jusques près du Mont Saint-Michel par deux ou trois cents Anglais. Alors à leur grand étonnement parut derrière eux le baron de Coulonces, qui leur fermait la retraite sur leur bastille d'Ardevon. Quoique surpris, ils se défendirent vaillamment, et néanmoins il ne s'en sauva guères, puisqu'ils perdirent de 200 à 240 hommes, tant tués que pris. Entre ceux-ci l'on remarque un chevalier anglais nommé messire Nicolas Bourdet. Leur bastille d'Ardevon fut aussitôt démolie.

Tous ces évènemens relatifs au Mont Saint-Michel sont racontés par les contemporains avant le débarquement à la Rochelle, sous la conduite du comte de Douglas, de 5,000 Ecossais, vers Pâques, 23 avril 1424. Le siége, commencé en octobre ou novembre 1423, ne finit qu'en mars ou avril 1424, de sorte qu'on a pu le rapporter à chacune des deux années. Par exemple, les historiens bretons, ne considérant que la délivrance de la forteresse, qui fut l'ouvrage de leur nation,

en parlent sur l'année 1424, tandis que d'autres ont écrit, et avec vérité, qu'elle fut assiégée par les Anglais en 1425; 1423 aura aussi été énoncé par ceux qui, suivant l'usage d'alors, auront attribué à cette année les événemens de 1424, antérieurs au jour de Pâques 23 avril. Ceux de ces deux années 1423 et 1424 sont racontés dans l'ordre suivant, par Jean Chartier, et par l'auteur de l'histoire dite de la Pucelle.

La bataille de Crévant (juillet 1423).

Le combat de la Broussinière ou de la Gravelle (septembre 1423).

La prise de Sédanne par les Anglais (24 juin 1425).

Le siége et la délivrance du Mont Saint-Michel.

Le débarquement à la Rochelle de 5,000 Ecossais (vers Pâques 1424).

Le siége d'Ivri par les Anglais commence en mai 1424.

La bataille de Verneuil, le 17 août 1424.

Ce siége du Mont Saint-Michel en 1423 avait été précédé par d'autres attaques. Louis Blondel, Notice du Mont Saint-Michel, p. 38, parle de tentatives par les Anglais, où ils furent repoussés par le gouverneur, Jean de Harcourt, comte d'Aumale.

Dans l'histoire de la maison de Harcourt, p.

544, est mentionné Louis Ier., sire d'Estouteville, gouverneur de Normandie, capitaine de Harfleur et du Mont Saint-Michel, « lesquelles « places il défendit contre les Anglais ès années 1417 et 1427, » expression qui me paraît présenter un double sens, savoir, qu'il aurait défendu ces deux places en 1417, et qu'il les défendit encore en 1427, ou que Harfleur avait été par lui défendu en 1417, et le Mont Saint-Michel en 1427. Ces attaques, antérieures à à 1425, quoique peu remarquées par les contemporains, paraissent cependant obscurément indiquées par l'anonyme auteur d'un Abrégé chronologique de l'histoire des années 1400—1467, qui, sur l'année 1424, s'exprime ainsi : « Le « Mont Saint-Michel fut assiégé par les Anglais, « et des bastides mises devant la ville en la « grève, mais les Anglais y furent défaits, *à leur « ordinaire*, par ceux de Bretagne, et fut ce « siége levé cette fois. Une bastide fut remise « par les Anglais à Ardevon, près dudit Mont « Saint-Michel, et furent de rechef les Anglais « défaits et leur bastide démolie. » Ces mots, *à leur ordinaire*, semblent annoncer que cette défaite dont parle l'auteur n'était pas la première, et qu'il pensait alors à d'autres attaques antérieures par les Anglais également inutiles.

On pourrait finir ici ce chapitre, dont le siége du Mont Saint-Michel, dans les années 1423 et 1424, est le principal sujet. Nous allons cependant y ajouter une courte notice des autres attaques auquelles ce saint asile fut encore exposé depuis, nous contentant de les indiquer, ainsi que nos garans et les sources où nous aurons puisé.

L'entreprise de 1427, déjà mentionnée ci-dessus, est encore marquée dans l'histoire de la maison de Harcourt, où l'on voit, p. 557, que Robert d'Estouteville, sieur d'Ausseboso, servit utilement à la défense du Mont Saint-Michel et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en 1427 elle est également citée dans le Dictionnaire de la Noblesse, par Lachesnaye de Bois, in-4°., tome 12, p. 683; dans la *Gallia Christiana*, tome 11, p. 528; dans la *Neustria pia*, page 393. Enfin, quoique je ne la trouve pas dans les auteurs contemporains que j'ai consultés, on ne la pourrait révoquer en doute, n'en eût-on pour garans que les titres de la maison d'Estouteville, vus et examinés par Gilles-André de la Roque et par le père Anselme, qui nous en ont donné la généalogie. Le 8 mai 1427, les Anglais prirent Pontorson, qu'ils tenaient assiégé depuis le jeudi gras, 27 février. Ils auront vraisemblablement

alors, ou dans l'été suivant, attaqué le Mont Saint-Michel, dont la garnison avait gêné, et rendu plus difficile l'arrivée des vivres à leur camp, devant Pontorson. Voyez l'histoire du connétable de Richemont, dans Denys Godefroi, histoire de Charles VII, in-f°., pages 751, 752; Enguerrand de Monstrelet, chroniques, Paris, 1572, in-f°. 35 v°.

La liste des défenseurs du Mont Saint-Michel, en 1423, 1424, 1427, sera le sujet du chapitre III.

Les Anglais du XVe. siècle, unis avec nous dans une même foi, ne convoitaient dans le Mont Saint-Michel qu'une place forte, capable d'affermir leurs conquêtes; mais les novateurs du siècle suivant, furent pour ce sanctuaire des ennemis bien plus dangereux. Ces prétendus réformateurs de la religion se faisaient un devoir de détruire partout celle de leurs pères, d'en exterminer les ministres, ravager les lieux qui attiraient le plus d'hommages, et de profaner, de la manière la plus impie, les objets de la vénération publique. D'ailleurs, les richesses accumulées au Mont Saint-Michel, par la piété des âges précédens, tentait vivement leur cupidité, en même-temps qu'une forteresse presque inexpugnable leur semblait très-propre à appuyer leur rébellion. Aussi dans le

cours de leurs guerres contre nos Rois, ne manquèrent-ils pas de faire, pour s'en emparer, plusieurs tentatives. Voici celles dont j'ai connaissance.

La première, le . . mars 1563, conduite par le fameux Gabriel, comte de Montgomeri, échoua par la belle défense du gouverneur, Nicolas de Grimouville-Larchant, qui y fut blessé. Son frère, Jean de Grimouville, brave homme aussi, était alors prieur claustral de l'abbaye. V. la généalogie de la maison de Grimouville, Saint-Malo, 1818, in-8°, pages 79, 80, 81, 69, 70; Masseville, histoire de Normandie, in-12, Rouen, 1701, t. 5, page 165; La Papelinière, sur l'année 1563.

La seconde, le 22 juillet 1577, par le capitaine du Touchet, des environs de Domfront, un des chefs des protestans dans ces quartiers-là. V. M. Blondel, Notice historique du Mont Saint-Michel, Avranches 1823, page 58.

La troisième, en 1589, par le sieur de Lorges, un des fils de Gabriel, comte de Montgomeri, mentionné ci-dessus. Blondel, *ibidem*, pages 60, 61.

La quatrième, en décembre 1591, par le même comte de Montgomeri. Le gouverneur Bois-Suzé lui tue 80 de ses meilleurs soldats,

sans perdre un seul homme. Les détails singuliers de cette action méritent d'être lus dans M. Blondel, *ibid.*, pages 61, 62.

Toutes ces attaques furent sans succès.

Le 27 septembre 1595, ce même Bois-Suzé, dans son dépit d'avoir été destitué par le duc de Mercœur, tente à la tête d'un grand nombre de protestans, une surprise nocturne, force la ville et échoue devant le château, *ibidem*, pages 62, 63.

En 1596, Charles de Gondi, marquis de Bellisle, voulant se faire auprès du Roi le mérite de lui avoir soumis le Mont Saint-Michel, que tenait pour la ligue, par commission du duc de Mercœur, La Touche de Kerolent, gentilhomme bréton, essaya de s'en saisir par surprise et par trahison; mais ses gens furent mis en fuite et lui-même tué de la propre main de Kerolent. Ainsi périt justement, victime de son ambition, à l'âge de 27 ans, un brave et beau jeune homme. Voyez M. Blondel, *ibidem*, page 63; l'histoire des grands officiers de la couronne, tome , page ; et l'histoire de la maison de Gondi, in-4°.

CHAPITRE III.

Liste des Gentilshommes, qui, en 1423 et 1424, défendirent le Mont Saint-Michel contre les Anglais.

Cette liste, imprimée pour la première fois, en 1631., par Gabriel Du Moulin, curé de Manneval, occupe, en quatre colonnes, les pages 51, 52 de l'Appendice qui termine son histoire de Normandie, in-f°. Elle contient, y compris le sieur de Perci, marqué dans les *errata*, 121 personnes; mais le même sujet paraîtrait figurer deux fois dans les Du Homme, les Foligny, les T. de la Motte. Cette liste est précédée du titre et de la note qui suivent.

Noms de 119 gentilshommes qui défendirent si bien le Mont Saint-Michel, l'an 1423, que les Anglais ne purent le prendre.

Leurs noms et armes étaient peints, mais l'injure du temps a effacé la plus grande partie desdites armes.

Enfin, la liste de Du Moulin est terminée par cette note :

Ces noms et armes furent posés par les susdits.

seigneurs, en un grand tableau, l'an 1427, lors-que les Anglais étaient devant Saint-Sauveur.

Masseville a aussi donné cette liste, qui occupe les pages 145, 148 de la 4e. partie de son histoire de Normandie; Rouen, Ferrand et Maurry, 1698, 6 vol. in-12. Elle contient 101 personnes et est précédée du titre suivant :

Les gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel, sous la conduite du sire d'Etouteville, contre les Anglais, l'an 1424.

Notre liste, formée sur les deux autres, contient toutes les personnes qui y sont nommées, et est composée de manière qu'on voit d'abord si le sujet appartient à la liste de Masseville, ou seulement à celle de Du Moulin ou à toutes les deux; et qu'on peut le retrouver facilement, soit dans l'une, soit dans l'autre. Dans notre liste, le nom de chaque personne est précédé de trois colonnes; la 1re. contient le numéro de cette personne dans notre liste; la 2e. colonne contient deux numéros, celui de la page et celui de la ligne où le nom se trouve dans la liste de Masseville; Enfin, la 3e. contient également deux numéros, le 1er. exprime la colonne et l'autre la ligne où le nom se trouve dans la liste de Du Moulin.

Liste de 119 gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel contre les Anglais, en 1423 et 1424.

N. de notre liste.	N. de la liste de Masseville.	N. de la liste de Du Moulin.	
1		4, 10	Le sieur P. Allard.
2		4, 14	Le sieur Guillaume Artur.
3	1, 1	3, 11	Le sieur Estienne Auber.
4	1, 2	1, 19	Le Bastard d'Aubose.
5	1, 3	3, 28	Le sieur P. d'Ausseys.
6	1, 4	1, 31	Le seigneur d'Auxais.
7		3, 17	Le sieur P. Bacon.
8	1, 5	3, 26	Le sieur R. de Bailleul.
9	1, 6	1, 24	Le sieur Robert de Beauvoir.
10	1, 7	3, 27	Le sieur M. le Bence.
11	1, 8	3, 3	Le sieur Guillaume Benoit.
12		3, 2	Le sieur J. Benoit.
13		3, 1	Le sieur T. Benoit.
14	1, 9	1, 15	Le seigneur de Biarts.
15	1, 10	1, 11	Le sieur C. de Bordeaux.
16	1, 11	4, 2	Le sieur Guillaume de Bourguenolle.
17	1, 12	2, 7	Le sieur T. de Brayeuse.
18	1, 13	1, 20	Le sieur C. de Brequeville.
19	1, 14	3, 5	Le sieur Robert de Brézé.
20	1, 15	2, 9	Le sire de Briqueville.
21	1, 16	3, 8	Le Robert de Bricqueville.
22	1, 17	3, 21	Le sieur de Bruille.
23	1, 18	4, 20	Le sieur Jean Le Brun.

N. de notre liste.	N. de la liste de Mauduville.	N. de la liste de Du Moulin.	
24	1, 19	4, 9	Le Bastard de Cambrey.
25	1, 20	1, 36	Le sieur L. de Cantilly.
26	2, 2	1, 27	Le sieur Jean de Carouge.
27	2, 1	4, 15	Le sieur J. Le Carpentier.
28	2, 3	3, 20	Le sieur Jean de la Champagne.
29	2, 4	3, 18	Le sieur de Clerc.
30	2, 5	3, 7	Le sieur Richard de Clinchamp.
31	2, 6	1, 5	Le sieur Colibeaux.
32	2, 7	1, 22	Le sire de Coulombières.
33	2, 8	2, 19	Le baron de Coulonces.
34	2, 9	1, 6	Le sieur Jean de Criquebeuf.
35	2, 10	1, 7	Le sieur de Criqui.
36	2, 11	2, 36	Le baron de Croubeuf.
37	2, 12	4, 8	Le sieur de Crullé ou de Creulley.
38	2, 13	2, 12	Le sieur G. de Cuves.
39	2, 14	4, 13	Le sieur J. Dravart.
40	2, 15	2, 35	Le sire aux Espaules.
41	2, 17	1, 33	Le sieur G. d'Esquilli.
42	dans le titre	1, 1	Louis, sire d'Estouteville, capitaine.
43		4, 6	Le sieur Flambart.
44	2, 18	1, 16; 2, 34	Le seigneur de Foligni.
45	2, 19	2, 24	Le sieur Charles de Fonteny.
46	2, 20	3, 23	Le sieur T. Gouhier.
47	2, 21	2, 2	Le seigneur de Grainville.
48	2, 22	2, 21	Le sieur Henri du Grippel.
49		1, 23	Le sieur P. de Grippel.
50	2, 23	2, 16	Le sieur P. le Grip.
51	2, 24	1, 8	Le sire de Guimené.

N. de notre liste.	*N. de la liste de Masseville.*	*N. de la liste de Du Moulin.*	
52	2, 15	2, 18	Le sieur Jean Guiton.
53	2, 26	1, 3	Le sieur Charles Hamon.
54		2, 22	Le sieur François Hamon.
55		1, 4	Le sieur Jean Hamon.
56	2, 27	3, 6	Le sieur Thomas Hartel.
57	2, 28	1, 34	Le sieur de la Haye d'Aronde.
58	3, 1	2, 5	Le seigneur de la Haye-Hue.
59	3, 2	1, 13	Le sieur André de la Haye du Puits.
60	3, 3	2, 29	Le sieur E. Hérault.
61	3, 4	1, 12	Le sire de la Hire.
62	3, 5	2, 1; 4, 11	Le sieur Robert du Homme.
63	3, 6	2, 27	Le sieur Thomas Honel.
64	3, 7	1, 9	Le sire de la Hunaudaye.
65	3, 8	3, 35	Le sieur Robert Lambart,
66	3, 9	2, 23	Le sieur J. des Longues ou des Longnes.
67		2, 30	Le sieur P. des Longues ou des Longnes.
68	3, 10	1, 7	Guillaume, seigneur de la Luzerne.
69	3, 11	3, 15	Le sieur de la Maire.
70	3, 12	1, 14	Le sieur C. de Manneville.
71	3, 13	3, 12	Le sieur F. de Marcilly ou de Marcillé.
72	3, 14	4, 4	Le sieur G. de la Mare.
73	3, 15	3, 14	Le sieur J. Massire.
74	3, 16	2, 23	Le sieur F. du Merle.
75	3, 17	4, 5	Le sieur Henri Millard.
76	3, 18	1, 19	Le sieur Thomas de Montcair.

N. de notre liste.	N. de la liste de Masseville.	N. de la liste de Du Moulin.	
77	3, 19	3, 9	Le sieur Charles des Moutiers.
78	3, 20	4, 6	Le sieur B. des Monts.
79	3, 21	2, 18	Le sieur C. de la Motte.
80		2, 14 et 30	Le sieur T. de la Motte.
81	3, 22	4, 19	Le sieur R. de la Motte-Vigor.
82	3, 23	3, 22	Le sieur P. du Moulin.
83	3, 24	1, 25	Le sire de Moyon.
84	3, 25	3, 16	Le sieur Robert de Nautrech.
85		2, 20	Le sieur de Nautrech.
86	3, 26	2, 6	Le sieur T. de Nossy.
87	3, 27	3, 13	Le sieur Etienne d'Orgeval.
88	3, 28	1, 2	Le sire Painel.
89	4, 1	2, 17	Le sieur T. de la Paluelle.
90		2, 1	Le sieur G. des Pas.
91	4, 18	2, 10	Le sieur Jean des Pas.
92		2, 1 *bis*.	Le sieur de Percy.
93		1, 35	Le sieur A. Pigace.
94	4, 2	1, 18	Le sieur J. Pigace.
95		2, 31	Le Bâtard Pigace.
96	4, 3	1, 28	Le sieur Thomas de Pirou.
97	4, 4	2, 15	Le sieur de Plom.
98	4, 5	4, 16	Le sieur Jean de Pontfol.
99	4, 6	2, 11	Le sieur G. le Prestel.
100	4, 7	4, 3	Le sieur Ives de Briair Vague de Mer.
101	4, 8	2, 3	Le sire de Quintin.
102	4, 9	3, 24	Le sieur R. de Riquières.
103	4, 11	1, 21	Le sieur R. Roussel.
104	4, 10	2, 8	Le sieur de Rouvencestre.
105	4, 12	4, 12	Le seigneur de St.-Germain.

N. de notre liste.	*N. de la liste de Masseville.*	*N. de la liste de Du Moulin.*	
106	4, 13		Le sieur Foulque de Sainte-Marie.
107	4, 14	4, 17	Le sieur G. de Semilly.
108	4, 14	4, 18	Le sieur R. de Semilly.
109	4, 15	2, 28	Le sieur H. Thésart.
110	4, 16	4, 1	Le sieur S. Thomas Guerin.
111	4, 17	1, 10	Le sire de Torigni.
112		3, 19	Le Bastard de Torigni.
113	4, 18	2, 26	Le sieur S. de Tournebu.
114	4, 19	4, 26	Le sieur P. de Tournemine.
115	4, 20	1, 30	Le sieur de Vair.
116	4, 21	2, 4	Le seigneur de Ver.
117	4, 22	1, 32	Le sieur de Verdun.
118	4, 23	2, 25	Le sieur G. Le Vicomte.
119	4, 24	3, 4	Le sieur Pierre de Viette.

On voit que Masseville omet 17 personnes des 118 nommées par Du Moulin, et cite Foulque de Sainte-Marie que Du Moulin n'avait pas nommé. Ainsi, l'un mentionne 118 personnes, et l'autre seulement 102. Quelle est la cause de cette différence ? S'ils indiquaient les sources où ils ont puisé, peut-être trouverait-on des motifs de préférence dans les conditions des manuscrits ou des auteurs qu'ils auraient suivis ; mais dépourvus de ces moyens de former un jugement, nos conjectures en seront plus incertaines. Mas-

seville mériterait plus de confiance que Du Moulin. Meilleur critique, plus judicieux, on doit supposer qu'il aura eu de bonnes raisons pour écrire autrement que son prédécesseur. Mais tous deux auront suivi quelqu'ancienne liste. Celle de Masseville ne contenait que les noms de ceux qui formaient la garnison ordinaire de la place, et qui soutinrent le siége de 1423. Dans l'autre liste, celle de Du Moulin, on leur aura associé ceux qui faisaient partie de la garnison en 1427, année où ils eurent encore à repousser les attaques des Anglais, et où fut composé ce grand tableau, destiné à montrer à la postérité les noms et les armes de cette vaillante noblesse. Telle est ma conjecture, que j'abandonnerai volontiers aussitôt qu'on nous en aura donné une autre plus satisfaisante.

Notes sur les gentilshommes, défenseurs du Mont Saint-Michel. Le numéro qui précède chaque Note, indique dans notre liste le nom auquel elle se rapporte.

1. Montfaut trouva noble un Jean Allard, à Sourdeval, sergenterie de Roussel, élection d'Avranches, qui probablement était de même famille que le P. Allard de notre liste. Nicolas

Allard, dont la veuve et les enfans mineurs furent condamnés, en 1667, aux vieux Conches, élection de Conches, par de Marle, intendant d'Alençon, portait, d'azur, à 3 étoiles d'or, 2 et 1, et 3 croissans d'argent, 1 et 2. Ce Nicolas, ou plutôt ses ancêtres, qui commencèrent à usurper la noblesse, auraient peut-être pris les armes des Allard de l'Avranchin.

2. Artur. Une famille de ce nom, annoblie, en 1647, à Pontorson, près d'Avranches, portait, de G., à la coquille d'or, au chef d'argent. Si l'annobli a connu les armes de la famille de notre Guillaume Artur, et si cette famille était éteinte en 1647, il est probable qu'alors il en aura adopté les armes.

Artur, en Bretagne, portait, d'azur, au croissant d'or; et en chef 2 étoiles d'or; Dictionnaire de la noblesse, in-4°., tome 1, table, p. xix.

3. Aubert. On peut attribuer probablement à notre Etienne Aubert, les armes de Michel Aubert, qui, en 1667, demeurait à Ardevon, serg. de Pigache, élect. d'Avranches, et y fut maintenu dans sa noblesse par Chamillart, intendant de Caen; portant, palé d'arg. et de Gueules, au chef d'azur.

4. Le Bastard d'Aubosc. Il était probablement frère, oncle ou neveu de Robert d'Estouteville;

sieur d'Auzebose, paroisse en la vicomté de Caudebec; il portait l'écu d'Estouteville, qui est burelé d'argent et de G., au lion de sable, armé lampassé et couronné d'or : le tout brisé d'une marque de bastardise, à ce que nous avons dit ci-dessus, p. 6 et 11. De ce Seigneur d'Auzebose nous ajouterons, qu'au combat de 1424, où la flotte anglaise fut battue devant le Mont Saint-Michel, il était à côté du sire Beaufort, amiral des Bretons. V. l'Hist. dite de la Pucelle dans Denys Godefroy, Hist. de Charles VII, in f°., Paris, 1661, p. 485.

5 et 6. Le numéro 6 est certainement le seigneur d'Auxais, paroisse dans la sergenterie de Saint-Ény, él. de Carentan, de la noble maison d'Auxais, portant : de sable, à 3 besants d'arg. Quant au n°. 5, il me paraît vraisemblable que c'est Philippes d'Auxais, aïeul de Philippes d'Auxais, trouvé noble par Montfaut en 1463, audit lieu de Saint-Ény. Cependant son nom est autrement écrit que celui du numéro 6 dans Du Moulin, et surtout dans Masseville; motif bien faible pour le croire d'une autre famille, quand on sait combien diversement le même nom se trouve écrit dans les manuscrits, et même dans les titres des familles. V. une généalogie des d'Auxais, dans nos Mélanges Héraldiques, in-4°., p. 176 et suiv.

7. P. Bacon. Il était vraisemblablement de la grande maison des seigneurs du Molley-Bacon, portant : de G. à 6 quintes feuilles d'arg., laquelle subsistait encore au XVIIe. siècle. V. la Recherche des Elus de Bayeux en 1523, et celle de Roissy, en 1599.

8. R. de Bailleul. Ce pouvait être Richard, sieur de Prulay et de Bellavilliers au Perche, issu des seigneurs de Bailleul près Argentan, et du Renonard, portant de G. semé de croix recroisetées au pied fiché d'arg. à la croix ancrée d'arg. V. la Roque, Hist. de la maison de Harcourt, p. 1405, précédentes et suiv., et la Généalogie des Bailleul dans nos Généal. des familles alliées aux l'Abbé, t. 3, p. 185.—203.

9. Beauvoir. M'est inconnu ; mais je ne le vois pas entre les 27 inconnues à M. de Clinchamp, de Saint-Lo, chargé de faire rétablir au Mont Saint-Michel les armoiries de ses nobles défenseurs en 1423. J'en conclus qu'il les connaît.

On trouve les armoiries de plusieurs familles de ce nom dans le dictionnaire de la noblesse, in-4°., t. 3, p. 580.

10. Le Bences dans Du Moulin. De Bence dans Masseville, inconnu.

11, 12 et 13. Benoît. Je les croirais de ces Benoît, qui donnèrent leur nom à la sergenterie

de Benoît, él. d'Avranches, en 1463. Un Girot Benoît fut trouvé noble par Montfaut, à Tournay, S. de Villers, él. de Caen. Une famille de ce nom portait : d'az. au lion d'or. Dict. de la noblesse, t. 8, p. 585.

14. C'était un des prédécesseurs du baron de Biarts, qu'en 1463 Montfaut y trouva noble, S. de Corbelin, él. d'Avranches.

15. De Bordeaux. On en voit dans Montfaut, baulieue de Vire. Il paraît que M. de Clinchamp nous donnera leurs armes. V. ci-dessus, article 9.

16. Masseville et Du Moulin portent ici Bourguenoble. Je crois cependant que cette famille portait le nom de la paroisse de Bourguenolle, près Avranches. Inconnu.

17. De Brayeuse. Briouse, en latin *Braiosa*, est un bourg du Houlme, él. de Falaise. Un Edmond de Briouse, écuyer, vivait dans le Houlme en 1469. V. l'Hist. de Harcourt, p. 868. Espérons que le sieur de Clinchamp nous en donnera les armes. V. ci-dessus, art. 9.

18. Ce sujet, étant nommé de Brequeville dans Du Moulin et dans Masseville, semblerait ne point appartenir à la maison de Briqueville. Nous avons lieu d'espérer que M. de Clinchamp nous éclaircira sur ce point, en nous donnant ses armes.

19. De Brézé. Il paraît être le Robert de la Généalogie de Brézé dans l'hist. des Grands-Officiers de la couronne, t. 8, p. 270, et porte : d'az. à 8 croisettes d'or en orle, rangées autour d'un orle d'or, et en cour un écusson d'argent.

20. Ce pourrait être Jean, sieur de Briqueville Bessin, portant : palé d'or et de G.. V. le Dict. de la noblesse, in-4°, t. 12, p. 863.

21. Je le crois frère de Jean ci-dessus, et qu'il est nommé Richard de Briqueville dans le susdit Dict., t. 12, p. 863.

22. De Brüille. Quoique ce nom soit écrit ainsi dans la liste de Du Moulin et dans celle de Masseville, je le crois altéré, et que peut-être il faudrait lire de Breuilly. Montfaut, en 1463, trouva, dans les élections d'Avranches, Coutances, Valognes, des De Breuilly, l'un desquels était de l'ordonnance du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire, de sa garnison ordinaire. De Breuilly qui, en 1667, produisit devant Chamillart, intendant de Caen, portait : d'azur au chef de gueules ; sur le tout un lion d'or, armé, lampassé, couronné d'or. Les armoriaux composés environ un demi-siècle avant le siége du Mont Saint-Michel, en 1423, et rapportés par Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 5, donnent aux De Breuilly l'écu d'azur, au chef de G., sur le tout un lion

d'argent, armé, lampassé et couronné d'or; et à d'autres du même nom, l'écu d'argent, au chef d'azur; sur le tout, un lion de G., armé et couronné d'or.

23. Montfaut, en 1423, trouva nobles des Le Brun dans la serg. de Varaville, él. de Caen; et au Tourneur, él. de Vire. Un Le brun, élect. de Pont-l'Evêque, en 1669, portait: coupé de G. sur or, au lion de l'un en l'autre. Un Le Brun, dans Vertot, hist. de Malte, in-4°, t. 5, p. portait: écartelé de vair et de G.

24. Il était probablement de ces Cambrey, portant: d'azur, à 3 lions d'or, marqués dans Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 5.

25. Il était probablement de ces De Cantilly, que Montfaut ne jugea pas nobles à Angers, serg. de Hérault, él. d'Avranches.

26. Carrouge portait: de G. semé de fleurs de lis d'arg. V. Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 12. Richard de Carrouge fut trouvé noble par Monfaut à Magni, serg. de Jumel, él. de Falaise.

27. Robert le Carpentier fut trouvé noble à Cauquigny, serg. du Pont-l'Abbé, él. de Valognes. M. de Clinchamp doit nous donner les armes de notre le Carpentier.

28. De la Champagne. Il pouvait être d'une

maison de la Champagne, mentionnée dans l'hist. de la maison de Harcourt, p. 151, 152, et qui pouvait tirer son nom d'une seigneurie de la Champagne, située dans l'Avranchin. Enfin, la Champagne et la Campagne étant le même nom, on lui peut attribuer l'écu d'azur, à 3 mains d'or, que portait Jean de la Campagne, suivant Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 6.

29. La grande maison de Claire, dont les terres étaient voisines de celles de d'Estouteville, au pays de Caux, était nombreuse en 1423. Elle portait : d'arg., à la face paillée.

30. Ce Richard de Clinchamp est mentionné dans le Dict. de la noblesse, in-4°, t. 4, p. 643. Il portait : d'arg., au fanon de G. Ils étaient nombreux et répandus dans toute la Basse-Normandie au XVe siècle.

31. Ce Colibeaux, seigneur de Criquebœuf, de la maison d'Estouteville, est dit avoir été l'un des 119 gentilshommes qui défendirent le Mont Saint-Michel en 1417, dans l'hist. de Harcourt, p.591, et hist. des Grands-Officiers de la couronne, t.8, p. 102. Il portait l'écu d'Estouteville, brisé quintefeuille de sable.

32. Coulombières portait : de G., au chef d'argent, suivant Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 16. Voyez sur cette maison Mont-

faut, et le Dict. de la noblesse, in-4°, t. 5, p. 205.

53. Le baron de Coulonces, paroisse dans la banlieue de Vire, portait : de G. à trois écussons d'arg., qu'il brisait d'un quartier de Coulonces, qui est facé d'argent et d'azur. Il s'appelait Jean de la Haye, et se signala contre les Anglais. Pour compléter l'article de ce célèbre guerrier, nous rappellerons que, lorsqu'il défit les Anglais, sur la grève du Mont Saint-Michel, en 1424, avant Pâques, il était encore capitaine de Mayenne au Maine; mais étant odieux au comte d'Aumale, commandant dans la province, il ne conserva pas long-temps ce gouvernement; et deux ou trois mois après la bataille de Verneuil, livrée le 17 août 1424, et où périt d'Aumale, Mayenne avait pour capitaine un français nommé Pierre le Porc, qui, quoique vaillant chevalier, fut forcé, dans cette même année, de la rendre aux Anglais. Voyez les historiens recueillis par Godefroi, dans sa vie de Charles VII, in-folio, p. 7, 9, 485, 488, 489. Quant au baron de Coulonces, sa mort ne fut pas moins glorieuse que ne l'avait été sa vie, puisqu'il périt les armes à la main contre les Anglais. Le comte de Richemont ayant été fait connétable de France... notre baron suivit ses drapeaux. Le connétable,

vers le 29 septembre de l'année 1426, avait fait réparer et fortifier Pontorson, pour couvrir de ce côté la frontière de la Brétagne. Les Anglais vinrent en former le siége le jeudi-gras de l'année 1427 (27 février). La ville n'était pas entièrement enfermée : Coulonces en sortit ; et dans un combat, livré le jeudi-saint (17 avril) sur la grève, entre Avranches et le Mont Saint-Michel, fut tué avec les seigneurs de Château-Giron, de la Humaudaye, Guillaume l'Evêque, Robin de Quitte, Olivier Tomelin et autres. Pontorson ne se rendit que faute de vivres, le 8 mai 1427. Voyez sur le baron de Coulonces, la vie de Charles VII, par Godefroi, p. 16, 498, 752 ; l'histoire de la maison de Harcourt, p. 1106, et le *Neustria pia* d'Artur Du Monstier, p. 382.

34. Jean de Criquebœuf. Il était probablement frère aîné de Colibeaux, mentionné ci-dessus, article 51. Voyez l'hist. des Grands-Officiers de la couronne, t. 8, p. 102.

35. De Griqui. Etait-il de la grande maison de Criqui, portant : d'or au créquier de G. ?

36. De Croubeuf. Inconnu.

37. De Grulé dans Du Moulin : de Creully dans Masseville. Comme les terminaisons en *y* en *ey* s'employaient indifféremment, je le croirais volontiers de la grande maison de Creully, portant :

d'arg. à trois lions de G., laquelle était encore nombreuse en 1423.

38. De Cuves. Il était probablement de la noble maison de Cuves en Cotentin, mentionnée dans l'édition de Montfaut. Caen, 1818, in-8°., p. 112. De Cuves porte : d'arg. à trois quinte-feuilles de sinople. V. le Dict. de la noblesse, in-4°., t. 4, p. 436.

39. Dravart. Nom inconnu. Cependant un léger changement, celui du premier a en o, donne Drovart ou Dronart, parce que jusques vers le milieu du XVIIe siècle, l'u voyelle et le v consonne s'exprimaient également par notre u rond, et n'étaient distingués que par la prononciation. V. la susdite Recherche de Montfaut, p. 134. Or, Drouart est le nom d'une sergenterie de l'élection de Coutances, nom qu'elle tenait sans doute de ses anciens possesseurs, dont la famille pouvait exister encore en 1423.

40. C'était Guillaume-aux-Epaules, second fils de Guillaume III, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, et de Raoulette Tesson ; portant : de G., à la fleur de lis d'or. Voyez nos Mélanges héraldiques, généalogiques, etc. ; ms., in-4°., p. 38.

41. D'Esquilly. Il était de la maison de Sainte-Marie, seigneurs d'Esquilly, paroisse dans la serg. de Sabot, él. de Coutances, portant : d'argent à

2 faces d'azur, et 6 merlettes de G., 3, 2 et 1.

42. D'Estouteville. Burelé d'arg. et de G., au lion de sable. Louis, sire d'Estouteville, mentionné ci-dessus.

43. Flambart. Il était probablement de même famille que le Flambart trouvé noble par Montfaut en la serg. de Briquessart, él. de Bayeux, portant: de sable, à 3 besans d'or, et un chef d'or.

44. C'était Charles, seigneur de Foligny, paroisse dans la S. de Sabot, él. de Coutances, mentionné dans l'histoire de la mison de Harcourt, p. 105 et 106, portant: parti, d'argent et de G.; et en face 2 quinte-feuilles de l'un en l'autre.

45. Fonteny et Fonteney sont le même nom, comme on l'a vu à l'article Crullé, no. 37. Montfaut trouva nobles des sujets de ce nom dans la S. de Tour, él. de Bayeux, et dans la serg. de Saint-Sever, él. de Vire. Ils portaient: d'hermines, à la face de G., chargée de 3 merlettes d'or, ou 3 fermaux d'or au lieu des merlettes, ou 3 annelets d'or.

46. Du Gouhier. Montfaut trouva noble un Gohier, dans la serg. des Vés, él. de Bayeux. M. de Clinchamp doit nous donner les armes de notre du Gouhier.

47. De Grainville. Il portait vraisemblablement: d'azur à la face d'argent, accompagnée de 6 croi-

settes recroisetées d'or. V. l'Armorial de Normandie par Chevillard ; et Du Moulin, hist. de Normandie, appendice, p. 15.

48. Du Grippel (Henri). Porte : d'azur, à 3 faces d'or.

49. De Grippel (Pierre). Henri et Pierre étaient frères, suivant le Dictionn. de la noblesse, t. 7, p. 471. V. Montfant, et l'hist. de Harcourt, p. 1395, 96, 99.

50. Le Gris. Portait vraisemblablement : de G. à la face d'or. Ils existaient à Eschaufou, et peut-être ailleurs, aux XVe, XVIe. et XVIIe siècles, Diction. de la noblesse, t. 7, p. 473.

51. Le sire de Guimené. Guimené étant le même nom que Guémené, il était de la maison de Rohan, portant : de G., à 9 macles d'or, 3, 3, 3.

52. Guerin. Voyez-le sous le nom de Thomas-Guerin.

53. Guiton. D'azur, à 3 roes d'échiquier d'arg. Montfaut les trouva nobles dans l'Avranchin, où ils subsistent encore (1825).

54, 55. Hamon. D'azur au chef d'or, et sur le tout un chevron d'or. Cette maison du Bessin, l'une des plus nobles de la Normandie, y subsistait encore en 1523. V. la Recherche de 1523 par les élus de Bayeux.

56. Hartel. Inconnu.

57. La Haye d'Aronde. D'or au sautoir d'azur, brisé d'un lambel de G.

58. La Haye-Hue. D'ar., à 3 écussons de G.

59. La Haye du Puits.

Tous ces de la Haie étaient très-nobles, quoique peut-être ils n'eussent pas tous la même origine. Les de la Haye, sieurs d'Aigneaux et de Villebaudon, portaient, comme les barons de Coulonces, de gueules, à 3 écussons d'argent. Les sieurs de la Haye-Hue le portaient aussi, mais avec changement d'émaux. Les sieurs d'Aronde, qu'on nomme aujourd'hui Arondeville, ou Héroudeville, paroisse dans la S. du Pont-l'Abbé, él. de Valognes, étaient de la maison des comtes de Vernon-sur-Seine, barons de Néhou en Cotentin, près Saint-Sauveur-le-Vicomte. Ils en portaient les armes : d'or, au sautoir d'azur, qu'ils brisaient d'un lambel de G. Ces armes étaient aussi portées par les sieurs de Montbray et de Vauville. Voyez, sur tous ces de la Haie, Du Moulin, histoire de Normandie, appendice, p. 4, 5; l'histoire de la maison de Harcourt, p. 1101, 1108; le Dict. de la noblesse, in-4°., t. 7, p. 729, 731.

60. Héraut. D'arg., à 3 cannettes de sable. Il est marqué dans le Dict. de la noblesse, t. 8, p. 36. Cette famille, qui a donné son nom à une des

sergenteries de l'élection d'Avranches, comptait, en 1463, dans les élect. d'Avranches et de Vire, un grand nombre de sujets, que Montfaut jugea les uns nobles, les autres non nobles.

61. La Hire. C'était vraisemblablement ou le fameux Estienne Vignolles, l'un des meilleurs capitaines de Charles VII, ou plutôt un frère, oncle ou neveu de ce guerrier. Porte : de sable, au cep de vigne d'arg., soutenu d'un échalas d'arg. Hist. des Grands-Officiers de la couronne, t. 9, p. 145.

62. Du Homme. D'az., au léopard d'arg., et 6 besans d'or rangés 3 en chef et 3 en pointe. Montfaut les trouva, dans l'élect. d'Avranches, les uns nobles, les autres non nobles.

63. Houet. Montfaut les trouva nobles au Tourneur, él. de Vire, et non nobles à Condé-sur-Vire, S. de Torigny, él. de Bayeux. Ceux de Berville, près Honfleur, renvoyés par Montfaut en 1463, portaient : d'azur, à 3 pals d'or.

64. Le sire de la Hunaudaye. C'était probablement Jean II Tournemine, tué en 1427 au combat des Bas-Courtils, en Normandie. Cette maison, des plus illustres de la Bretagne, porte : écartelé d'or et d'azur.

65. Lambart. Montfaut trouva des Lambert dans les él. d'Avranches et de Coutances. Les copistes de nos listes y auraient mis Lambert, nom

très-commun, s'ils n'avaient pas trouvé Lambart, nom fort rare, écrit très-distinctement. Ce nom, et les armes qui lui appartiennent, paraissent connus de M. de Clinchamp.

66. Des Longues, ou des Longnes.

67.

68. La Luzerne. Ce sujet est mentionné dans le Dict. de la noblesse, t. 9, p. 259. Porte : d'azur, à la croix ancrée d'or, chargée de 5 coquilles de G.

69. De la Maire. On peut espérer que M. de Clinchamp nous éclairera sur la famille et les armes de ce sujet.

70. De Manneville. Le Dict. de la noblesse, in-4°, t. 9, p. 299, semblerait attribuer ce sujet à la maison de Magneville, qui existait alors avec éclat en Basse-Normandie, portant : de G., à l'aigle à 2 têtes d'arg., bequé et membré d'or.

71. De Marcilly. De Marcillé, en Bretagne, porte : d'arg., à la bande de G., chargée de 5 c d'or. Dict. de la noblesse, t. 9, p. 511. Ce sujet, dont le nom n'est pas dans Montfaut, pouvait être breton.

72. De la Mare. Porte : d'arg., à la croix de G. suivant Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 11. Montfaut les trouva nobles, dans la serg. de Bernay - Montfort, él. de Lisieux. Des

De la Mare, él. de Conches, généralité d'Alençon, portaient, en 1668 : d'az., à la face d'arg., accompagné de 3 molettes d'or.

73. Massire. J'espère que M. de Clinchamp nous fera connaître ce sujet et ses armes.

74. Du Merle. Ce sujet est ou Foulque II, mentionné dans le Dict. de la noblesse, t. 20, p. 69, ou Foucaud, mentionné dans l'hist. de la maison de Harcourt, p. 151, et qui était issu de Jean, fils aîné de Fouque, maréchal de France. Du Merle porte : de G. à 3 quinte-feuilles d'arg.

75. Millard ne m'est pas plus connu qu'à M. de Clinchamp.

76. Moneair, m'est aussi inconnu qu'à M. de Clinchamp.

77. Des Moustiers. Porte : d'arg., à la bande d'az., frettée d'or. Telles sont les armes des Des Moutiers, tirant leur nom de la paroisse des Moutiers-en-Bauptois, serg. de Saint-Eny, él. de Carentan, que Montfaut trouva nobles dans la serg. de Lessey, él. de Carentan, et dans les serg. de Tolvast et de Beaumont, él. de Valognes. Le Dict. de la noblesse, t. 10, p. 555, a copié, sur cette famille, l'hist. de la maison de Harcourt, t. 4, p. 2090 et suiv.

78. Des Monts. Il était probablement de la famille de ce nom, noble dans Montfaut, serg. de

Beaumont, él. de Valognes, qui vraisemblablement portait : d'arg., à l'aigle de G., béqué et membré d'or, à la bordure de sable, chargée de 12 besans d'or. Le Dict. de la noblesse, in-4°, t. 10, p. 647, cite des Des Monts, port. : d'az, à 3 monts d'or, surmontés d'un lambel, bandé d'or et de sable de 8 pièces.

79, 80. De la Motte. Ils étaient probablement de ceux que Montfaut trouva nobles, él. d'Avranches, serg. de Pigâche et de Pont, et él. de Coutances, serg. de Saint-Pair et de la Halle-au-Gascoin, portant : d'arg., au sanglier de sable. Voyez le Dict. de la noblesse, t. 10, p. 528, 529, et l'hist. de Harcourt, p. 889. Les La Motte-Fouquet, au ressort de Rennes, qui vraisemblablement tirait ce nom de la paroisse de la Motte-Fouquet, serg. de la Ferté-Macé, él. de Falaise, portaient : de sable, à la face d'or.

81. De la Motte-Vigor. M. de Clinchamp le fera connaître.

82. Du Moulin. On le voit dans la généalogie des Du Moulin, Dict. de la noblesse, t. 10 p. 538, portant : d'argent, à la croix ancrée, ou plutôt à l'anille, de sable, chargée en cœur d'une coquille d'or.

83. Le sire de Moyon, qui est vraisemblablement le Guillaume Painel, mentionné dans le Dict.

de la noblesse, t. 11, p. 234, portait : d'or, à 2 lions passant de G., et un lambel d'azur, suivant Du Moulin, hist. de Normandie, Appendice, p. 2.

84, 85. N'ayant point vu de Nautrech en Normandie, je les croirais bretons. Ils me sont d'ailleurs aussi inconnus qu'à M. de Clinchamp.

86. De Nocy. D'arg., à la face, accompagnée de 10 merlettes de sable. Ils tirent leur nom de la terre et paroisse de Nocey, dans le Perche, él. de Mortagne, leur ancien patrimoine. Ceux qui existent au diocèse de Lisieux paraissent s'y être établis vers le milieu du XVI[e] siècle.

87. D'Orgeval. J'espère que M. de Clinchamp nous le fera connaître.

88. Painel. Il portait les armes des sires de Moyon, ci-dessus, article 83, ou celles des sires de Hambie, qui sont : d'or à 2 faces d'azur, et 10 merlettes de G., 4, 2, 4.

89. De la Paluelle. D'az., à 3 mollettes d'arg. Montfaut les trouva nobles, él. d'Avranches, serg. de Saint-James et de Pontorson.

90, 91. Des Pas. Cette famille, qui m'est inconnue, ainsi qu'à M. de Clinchamp, tirait probablement son nom de la paroisse des Pas, serg. de Pontorson, él. d'Avranches.

92. De Percy. De sable, au chef endenté d'or,

Cette maison, dont une branche avait fait en Angleterre une grande fortune, fut trouvée noble par Montfaut, dans les élect. de Bayeux, Vire, Avranches, Coutances, Valognes.

93, 94, 95. Pigace. Ils étaient vraisemblablement de ceux qui donnèrent leur nom à la serg. de Pigaches, él. d'Avranches, et que Montfaut trouva nobles en cette élection, serg. de Saint-James-de-Beuvron, et él. de Caen, serg. de Bernières. Leurs armes étaient, je crois, de sable, à la face accompagnée de 3 molettes d'argent. D'autres portaient : de sable, à 3 molettes d'argent, suivant le Dict. de la noblesse, t. 11, p. 322.

96. De Pirou. De sinople, à la bande cotoyée de 2 cotices d'argent. Montfaut les trouva nobles dans la serg. du Val-de-Saire, él. de Valognes. V. sur les châtelains de Pirou, él. de Coutances, nos Mélanges héraldiques, généal., etc., in-4°, ms., p. 257.

97. De Plomb. Ils tiraient vraisemblablement leur nom de la paroisse de Plomb, serg. de Herault-Benoît, élect. d'Avranches. Ils me sont d'ailleurs aussi inconnus qu'à M. de Clinchamp.

98. De Pontfol. Montfaut les trouva nobles, S. de Hérout, él. d'Avranches, et dans la serg. de Cambremer, él. de Lisieux où est une terre et paroisse de leur nom. Ils existaient encore au XVIe

siècle. Leurs armes sont inconnues à M. de Clinchamp et à moi.

99. Le Prestel. Armes inconnues à M. de Clinchamp et à moi. Il était probablement de la même famille que Jean, qui étant élu sur le fait des aides au diocèse de Coutances, fut annobli, en 1388, pour 200 francs d'or. Alain, renvoyé par Montfaut, en la serg. de Tolvast, él. de Valognes, était dérogeant, ou ne descendait pas de l'annobli.

100. De Prieur. Armes inconnues à M. de Clinchamp et à moi. Vague-de-Mer me semble être un sobriquet personnel.

101. De Quintin. Ce seigneur breton portait; d'arg., au lambel d'or sur un chef de G.

102. De Regnières. Il paraît que M. de Clinchamp nous donnera ses armes.

103. Roussel. D'arg., à 2 anilles d'or, sur un chef de G., suivant Du Moulin, hist. de Norm., Appendice, pag. 5. Il était probablement de ces Roussel, qui donnèrent leur nom à une serg. de l'él. d'Avranches, où Montfaut les trouva nobles.

104. De Rouvencestre. D'or, à 3 aigles d'arg., sur un chef de G., suivant Goussancourt, Martyrologe des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérus., t. 2, art. 139. Ils possédaient Saint-Christophe-d'Anfernet, dans l'él. d'Avr. Ils ne sont pas dans Montfaut.

105. Saint-Germain. C'est Saint-Germain-du-Crioult, S. de Vassy, él. de Vire, que possédaient, depuis au moins le XIIIe. siècle, les de la Rivière, portant : d'arg., à 3 tourteaux de sable. Dict. de la nobl., t. 12, p. 138.

106. De Sainte-Marie. Ce sujet est le seul qui, marqué dans la liste de Masseville, ne l'est pas dans celle de Du Moulin. Ceux de ce nom trouvés nobles par Montfaut, appartenaient à trois familles différentes. 1°. Sainte-Marie-la-Robert, portant : de G., à la fleur de lis d'arg. ; 2°. Sainte-Marie-d'Esquilly : d'arg., à 2 faces d'azur, et 6 merlettes de G., 3, 2 et 1 ; 3°. Sainte-Marie-l'Aumont, autrement Sainte-Marie-d'Aigneaux, portant : écartelé, d'or et d'azur. Les premiers paraissent avoir toujours habité le Houlme, où se trouve une paroisse de ce nom, dans la serg. du Houlme, él. de Falaise. En 1463, Montfaut les trouva à Saint-André-de-Briouse et à Lignon. En 1599, Roissi nous les montre au Mesnil-de-Briouse, et à Sainte-Honorine-la-Guillaume. En 1667, de Marle les maintient à Millesavattes et à Lignon. V. l'hist. de Harcourt, p. 933, 4, 5 et 1011.

Les seconds possédèrent toujours la terre et paroisse d'Esquilly, S. de Sabot, él. de Coutances, où ils furent maintenus par Montfaut,

Roissi et Chamillard. Roissi en maintient d'autres au Tanu, S. de la Haye-Painel, él. de Coutances, dont ils étaient seigneurs. Ils paraissent n'avoir jamais été nombreux.

Les troisièmes et derniers furent surnommés de la paroisse de Sainte-Marie-l'Aumont, S. du Pont-Farcy, él. de Vire, et de celle d'Aigneaux, S. de Saint-Gilles, él. de Coutances. Devenus calvinistes, ils se signalèrent entre les huguenots par leur fanatisme et leur cruauté. En 1463, ils paraissent dans Montfaut, élection de Vire, au Plessis Grimout, S. de Saint-Jean-le-Blanc, et à Sainte-Marie-Outre-l'Eau, S. du Pont-Farcy. En 1599, Roissi les trouve à Sainte-Marie-l'Aumont, à Aigneaux et à Vassy, él. de Vire, et à Quilli, S. de Bretteville-sur-Laise, él. de Falaise. En 1667, Chamillart les maintient audit lieu d'Aigneaux, au Loré, S. de la Halle, él. de Coutances ; à Saint-Pierre-de-la-Vieille, S. de Saint-Jean-le-Blanc ; à Gouvets et à Sainte-Marie-Outre-l'Eau, S. du Pont-Farcy, él. de Vire ; et dans l'él. de Caen, S. de Bretteville-sur-Laise, audit Bretteville, à May et à Laise. Concluons. Notre Foulque appartient à l'une de ces trois maisons, mais celle qui le revendiquerait doit fournir ses preuves. En attendant, nous dirons que les Sainte-Marie-du-Houlme nous sem-

ront les moins fondés de tous à les réclamer. Nous les donnerions avec plus d'apparence à ceux d'Aigneaux, plus voisins qu'eux du Mont Saint-Michel, et plus nombreux que les autres.

107, 108. Semilli. D'arg., à 6 fermeaux d'or, sur une bordure de gueules, suivant du Moulin, Hist. de Norm., Appendice, p. 12. Montfaut les trouva nobles dans la serg. de Cerisé, des Vés d'Isigni, él. de Bayeux, et dans la S. de Condé, él. de Vire.

109. Tezart. D'or, à la face d'azur. Nobles dans Monfaut, él. de Bayeux, et dans la S. de Condé, él. de Vire.

110. Thomas Guérin. En le plaçant ici, nous suivons Masseville. Cependant Thomas pourrait être le nom propre, et Guérin le nom de famille, ou surnom. Des Guérin furent trouvés nobles par Montfaut, serg. de Cambremer, él. de Lisieux, et S. de Bretteville, él. de Falaise. Armes inconnues à M. de Clinchamp et à moi.

111, 112. Le sire et le bastard de Torigny. Le premier, de la maison de Mauny, portait : d'arg., au croissant de G. Le Bâtard était son oncle, ou neveu, fils ou frère.

113. Tournebu. D'arg. à la bande d'azur. Montfaut les trouva nobles, él. de Lisieux, S. de Cambremer, et él. de Bayeux, S. de Briquessart.

114. Tournemine. Écartelé, d'or et d'azur. V. ci-dessus l'art. 64.

115. De Vair. Portait peut-être : d'azur à 4 poings d'or, comme Vairon du Vair, chevalier de l'Isle de France dans Du Moulin, Hist. de Normandie, Appendice, p. 20.

116. De Ver. Je ne crois pas qu'il s'agisse ici du seigneur de Ver-sur-la-Mer, serg. de Gray, él. de Bayeux. J'y verrais plutôt un Jean le Veer, nommé avec d'autres guerriers et seigneurs Bretons qui suivirent le connétable de Richemont à la prise de Pontorson en 1426, et qu'il y laissa après qu'il l'eut fortifié. Hist. de Charles VII, par Denys Godefroi, Paris 1661, in-folio, p. 751. Dans cette hypothèse, on lui pourrait attribuer, avec quelque apparence, l'échiquier d'or et de G., que portait, vers 1380, Raoul le Vair, chevalier Breton, suivant Du Moulin, Hist. de Normandie, Appendice, p. 29.

117. De Verdun. D'or fretté de sable. Montfaut les trouva nobles, élection d'Avranches, S. de Pigache, de Pontorson, de Tieberge.

118. Le Vicomte : d'Azur, à 3 coquilles d'or. Il paraît que des nobles de ce nom et famille existaient alors à Villy, S. de Villers, él. de Caen, et à Campagnolles, S. du Pont-Farci, él. de Vire. V. la Recherche de Montfaut, édition de 1818, p. 7.

119. De Viette. Inconnu à M. de Clinchamp comme à moi.

CHAPITRE IV.

Critique de l'historien Villaret.

Ayant dessein de rechercher ce qui concerne le siége du Mont Saint-Michel en 1423, j'ai dû consulter sur cette époque les plus célèbres de nos historiens modernes, Daniel et Villaret. Nous les avons donc lus ; et, compensation faite de leurs qualités et de leurs défauts, nous jugerions que Daniel est encore préférable à Villaret. Celui-ci fut néanmoins placé fort au-dessous du jésuite par les dispensateurs des réputations littéraires. L'époque où il écrivait lui donnait en effet sur son prédécesseur des avantages incontestables, ayant pu profiter des recherches et des travaux de tous les savans qui avaient écrit depuis. Le parti philosophique, tout puissant alors, pouvait aussi lui savoir gré de son excessive sévérité envers le clergé et les papes ; mais l'exactitude, cette qualité si essentielle à l'histo-

rien, je ne crois pas qu'on ait pu lui en faire un mérite. Le lecteur en pourra juger.

Villaret, Histoire de France, in-4°., t. 7, p. 360, 1, 2, fait mention des trois personnages de la maison de Harcourt; savoir, Jacques, comte de Montgomeri, tué à Parthenay en 1423; Jean VII, comte de Harcourt et d'Aumale, mort en 1452, à 82 ans; et Jean, son seul fils et présomptif héritier, nommé le comte d'Aumale, qui défit les Anglais à la Gravelle, en septembre 1423, et fut tué à la bataille de Verneuil le 17 août 1424. Chacun de ces trois seigneurs est, pour Villaret, le sujet de fautes et d'erreurs plus ou moins graves, plus ou moins nombreuses.

Suivant lui, Jacques de Harcourt, gendre du sire de Parthenay, n'ayant pu le détacher du parti du duc de Bourgogne, voulut, en 1423, le prendre avec sa ville de Parthenay, comme il avait pris, quatre ans auparavant, Jean, comte de Harcourt, dans son château d'Aumale. Ce récit, en 14 lignes, contient au moins trois fautes. 1°. Jacques de Harcourt n'était pas gendre du seigneur de Parthenay, mais il avait épousé sa nièce, Marguerite de Melun, fille unique de Jeanne de Parthenay, l'une des deux sœurs dudit seigneur, qui était sans enfans. Histoire de la maison de Harcourt, p. 623, 622;

2°. Son entreprise contre le comte d'Harcourt, exécutée en 1417, n'est pas antérieure de quatre ans à celle qu'en 1423 il tenta sur le sire de Parthenay, et qui lui coûta la vie. *Ibidem*, p. 407, 614;

3°. Le parti que tenait le sire de Parthenay n'était qu'un prétexte dont Jacques de Harcourt tâchait de voiler l'odieux de sa criminelle entreprise; mais ce prétexte ne trompait personne.

Erreurs sur Jean, comte de Harcourt, mort en 1452, et sur son fils Jean, comte d'Aumale, mort en 1424.

Villaret nous dit, p. 361, 62, que, par la mort de Jacques d'Harcourt, le comte de Harcourt fut délivré d'une captivité de quatre ans; et c'est à ce dernier qu'il attribue la défaite des Anglais à la Gravelle, en 1423. Il y a ici une double erreur. La captivité du comte de Harcourt avait duré six ans : il n'était pas au combat de la Gravelle, dont tout l'honneur appartient à son fils, appelé le comte d'Aumale, tué l'année suivante à la bataille de Verneuil. Hist. de Harcourt, p. 407, 8.

A cette même page 361 du tome 7 de son Histoire, Villaret tombe dans une autre erreur, qui prouve son peu de discernement dans le choix des historiens dont il compose sa narra-

tion. Suivant lui, les Anglais, quand ils furent attaqués à la Gravelle, retournaient en Normandie par le Maine, chargés des dépouilles de l'Anjou, qu'ils venaient de dévaster; et dans leur butin se trouvaient 12,000 bœufs, ce qui suggère à notre auteur cette exclamation philantropique : « A quel affreux degré d'infortune « les cultivateurs étaient-ils réduits? » Ne pourrait-on pas dire, au contraire, qu'au moins jusqu'à ce moment le cultivateur avait été ménagé, puisqu'un petit pays comme l'Anjou pouvait encore fournir 12,000 bœufs.

Cette réponse, à mon avis, ne serait pas mauvaise; mais nous en avons une meilleure à lui faire : c'est qu'au lieu de 12,000 bœufs, il aurait dû écrire 1,000 à 1,200 bœufs et vaches, et préférer au récit de Jean Chartier, qui ne quittait son cloître que pour suivre quelquefois Charles VII, le récit de l'anonyme auteur de l'histoire dite de la Pucelle d'Orléans, qui peut-être était lui-même présent à l'action, et qui au moins l'a décrite sur le rapport des témoins oculaires, ainsi qu'on peut le recueillir de ses propres paroles, p. 484, 485 de l'histoire de Charles VII, par Denys Godefroi. Paris, Imprimerie royale, 1661, in-folio.

CHAPITRE V.

Notice des auteurs qu'on a consultés sur les événemens du Mont Saint-Michel, et principalement sur le siége de cette forteresse, en 1423 et 1424.

Je ne connais que trois contemporains qui aient parlé de ce siége. Celui qui sans doute mérite le plus de confiance, est l'anonyme auteur de l'histoire dite communément l'histoire de la Pucelle d'Orléans. Il est très-vraisemblable qu'il écrivit dans le temps de l'événement, ou bien peu après, puisque son récit commençant à l'année 1422, finit en 1429. Il occupe les pages 481, 530 de l'hist. de Charles VII par Godefroi. Paris, Imp. royale, 1661, in-folio.

Jean Chartier, religieux bénédictin à Saint-Denys, chantre de cette abbaye, a écrit fidèlement l'histoire de tout le règne de Charles VII, qu'il suivait souvent, comme étant son historiographe en titre. Son travail occupe les pages 1, 31 du Recueil de Godefroi, cité ci-dessus.

Le troisième contemporain, qui ait parlé du

siége du Mont Saint-Michel, est l'anonyme auteur d'un assez maigre abrégé chronologique, depuis l'an 1400 jusqu'à 1467, que mourut le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, au service duquel il paraît avoir été attaché ainsi qu'au parti des anglais. Il occupe dans le susdit recueil de Godefroi, les pages 327-363. On pourrait relever bien des fautes dans cet abrégé; par exemple, l'auteur place en février 1423 la naissance du roi Louis XI, qui naquit le 4 juillet. Il met dans l'année 1424, le siége de Sédanne, petite ville de Champagne, au comté des Vertus, et Sedanne avait été prise par le comte de Salisburi, vers le 24 juin 1423. Il place, et avec raison, la bataille de Verneuil au milieu des évènemens de 1424; mais il termine cette même année par le récit du siége du Mont Saint-Michel, qui, commencé en 1423, finit et fut levé en 1424, avant cette bataille livrée le 17 août.

Ces trois erreurs dans une seule année, prouvent assez que l'auteur est un mauvais guide pour les dates, au moins dans ces premières années du XVe. siècle, dont il n'avait peut-être pas vu lui-même les événemens.

Il n'entre pas dans notre plan de passer ici en revue les auteurs modernes qui ont parlé du siége du Mont Saint-Michel, en 1423. Cepen-

dant M. L. Blondel semble mériter une exception, et nous consacrons quelques lignes à sa Notice historique du Mont Saint-Michel; Avranches, 1818, in-12. Louer cet ouvrage serait une tâche aussi facile qu'inutile, son mérite étant suffisamment constaté par le débit de sa première édition, presque aussitôt épuisée que mise en vente : c'est pourquoi, nous bornant à la critique, nous allons marquer sommairement ce que ce livre nous a paru laisser encore à désirer.

M. Blondel aurait dû nommer ses garans et indiquer les sources qui lui ont fourni les détails des entreprises formées contre le Mont Saint-Michel, en 1418 et 1423, en 1577, 1589, 1591, 1595. Entre les attaques des protestans, il ne fallait pas omettre celle de 1563, par le fameux Gabriël, comte de Montgomeri. Ce qu'on lit, page 61, sur ce personnage est incomplet, inexact, et ne peut qu'induire en erreur ceux qui d'ailleurs ne connaîtraient pas son histoire. Montgomeri eût été comme son père, un brave capitaine, la prétendue réforme en fit un rebelle, un factieux, un homme sanguinaire. Après son malheur d'avoir tué Henri II, il lui restait encore plusieurs partis à prendre : servir fidèlement la cause de la reine et du roi, même

à ses dépens, comme faisaient alors tant d'autres; passer au service de quelque prince ou puissance étrangère; se condamner à une vie obscure et privée. De ces trois partis également sûrs et honnêtes, Montgomeri, dévoré d'ambition, ne voulut en choisir aucun. Se voyant sans faveur à la cour, sans espoir de s'y élever, que fait-il? Etouffant le cri de sa conscience et de l'honneur, bravant le blâme des personnes les plus sages, il abjure sa religion et se jette en furieux dans le parti des protestans. Les armées royales le rencontrent partout où elles ont des rebelles à combattre. En 1562, il anime la résistance et retarde la prise de Rouen. En 1569, après la bataille de Moncontour, il pénètre dans le Béarn. Terrides, qui y commandait pour le Roi, est battu partout, poussé dans Orthès, et bientôt forcé de rendre la place. Là, au mépris de la capitulation, qui accordait aux assiégés la liberté de leurs personnes, Terrides, retenu prisonnier, est contraint de payer une grosse rançon, et Montgomeri abandonne les autres capitaines à la reine de Navarre, quoique connaissant le fanatisme barbare et le caractère implacable de cette princesse, il ne pût pas douter qu'en les lui livrant il les envoyait à la mort. Ce fut alors que le parlement de Paris le con-

damna, pour la première fois, à perdre la tête, comme rebelle. Il n'en devint que plus cruel envers les catholiques. Réfugié en Angleterre, après la Saint-Barthélemi, il n'y a pas plutôt appris la mort de Charles IX, qu'il reparaît dans la Basse-Normandie, ravageant cette province, y soulevant les Calvinistes contre le Roi. Matignon arrête ses progrès, le poursuit, le force de se jeter dans Domfront, et peu de jours après de se rendre, « avec assurance de la vie à tous, « hormis au comte de Montgomeri, qui n'eut « que des promesses captieuses, comme de n'être « mis entre autres mains que celles du Roi, etc. » (d'Aubigné, hist., tome 2, liv. 2, chap. 7.) Il avait relevé en Normandie l'étendard de la révolte; on le prenait les armes à la main, il ne pouvait donc pas invoquer les amnisties des édits précédens; ainsi, l'arrêt du   juin 1574, qui de nouveau le condamna à mort, comme criminel de lèze-majesté, ne fut point injuste, et l'on ne peut blâmer la Reine de l'avoir abandonné à la rigueur des lois, puisqu'il s'était rendu absolument indigne de sa clémence. Plusieurs fois on l'a entendue dire, que, si par sa conduite, il eût témoigné quelque regret du malheur affreux qu'il avait, quoiqu'innocemment, causé à la France, jamais elle n'aurait pensé à lui faire

ni bien ni mal. (V. Brantôme, sur Henri II.) Montgomeri fut donc le véritable artisan de sa ruine, et tomba enfin, en 1574, dans le précipice que, depuis 12 ans, il n'avait cessé de creuser. Son respectable père avait toujours hautement désapprouvé sa conduite, et la fin si déplorable de son fils empoisonna et abrégea ses jours.

ÉLOGE HISTORIQUE

DE M. L'ABBÉ BELLENGER,

ANCIEN RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE CAEN, CHANOINE HONORAIRE ET VICAIRE-GÉNÉRAL DE BAYEUX, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, ETC.;

PAR M. DE BAUDRE.

Messieurs,

Je viens épancher mon cœur devant vous; je vais faire entendre ici la voix de la douleur et de la reconnaissance; nous avons perdu un collégue vénérable, M. l'abbé Bellenger; je dois rendre un hommage particulier à ses talens et à ses vertus; il fut le mentor de ma jeunesse, et voulut bien m'admettre au nombre de ses amis les plus intimes; ceux de vous, Messieurs, qui ne l'ont connu que dans le déclin de son âge ne peuvent savoir quelle a été toute l'étendue de son mérite.

Thomas Bellenger, naquit à Caen, le 6 jan-

vier 1745 : issu de la même famille que le savant Helléniste Bellenger, le traducteur des Antiquités romaines, il était son petit neveu (1).

C'est à Caen, sous les Jésuites, dans leur célèbre collège du Mont, que le jeune Bellenger fit ses études : tous les ans il remportait des prix ; une année, durant les vacances, il reçut des leçons de Malfillatre, et un livre comme récompense de son travail : les jésuites aimèrent son application, son intelligence et sa douceur ; ils désiraient se l'attacher, après son cours de philosophie ; j'ai su de lui même qu'il avait eu l'intention d'entrer dans leur société, dont la suppression l'empêcha de réaliser son projet.

M. Bellenger se destinant à l'état ecclésiastique, suivit le cours de théologie à l'Université, sous

« (1) BELLENGER (François), docteur de Sorbonne, né dans le « diocèse de Lisieux, mourut à Paris le 12 avril 1749, à 61 ans. « C'était un homme versé dans l'étude des langues; sa traduction « des Antiquités romaines de Denys d'Halicarnasse est estimée, etc. » Voyez l'article Bellenger dans la Biographie universelle.

Notre collègue à qui je demandais un jour si le docteur de Sorbonne fut son parent, me répondit qu'il était l'oncle de son père, et me raconta quelques particularités relatives à l'érudit Bellenger. Je regrette de n'avoir pas demandé alors de quel canton de Lisieux il était originaire ; puisque tous les biographes le font naître dans le diocèse de Lisieux. Quoiqu'il en soit, le département du Calvados a été le berceau de cette famille, à laquelle nous devons un érudit et un homme de goût.

les deux habiles professeurs Le Clerc (1) et Macpharlan (2). Il avait soutenu avec honneur la thèse de bachelier, quand la chaire de Rhétorique vint à vaquer au collége Du Bois. Le principal était M. Macpharlan son maître, qui doué d'un discernement sûr, augura si bien de cet élève qu'il ne craignit pas de le nommer professeur de Rhétorique, quoique l'abbé Bellenger ne fût pas encore

(1) L'abbé Le Clerc de Beauberon naquit à Meré; dans le canton d'Harcourt. Il a publié un traité fort approfondi *De homine lapso et reparato*. La Sorbonne faisait grand cas de M. l'abbé Le Clerc : il avait en théologie une érudition immense, une mémoire prodigieuse ; il parlait latin d'une façon correcte et facile et long-temps de suite sans se répéter jamais. Il fut le plus simple des hommes dans la société ; mais dans la chaire de sa classe il avait l'air inspiré, il faisait de vive voix les citations les plus savantes et donnait des explications admirables. Il eut le génie de sa science ; ingénu dans le commerce du monde, il donnait en latin de la finesse à sa pensée par l'expression : un candidat venait de soutenir faiblement la thèse de docteur dont le sujet fut la Grâce ; M. Le Clerc lui posa le bonnet sur la tête en disant : *Pro gratiâ pugnasti, et te facit gratia doctorem. Nous* était son expression quand il parlait de lui-même : il aima, il estima M. Bellenger. « Nous avons, disait-il un jour, composé un discours latin « auquel il faut joindre une traduction ; c'est Bellenger qui est le « plus capable de nous mettre en beau français. »

(2) L'abbé Milès, ou Milésius, Macpharlan naquit en Irlande : il avait une sagacité rare, une dialectique excellente ; la rédaction de ses traités offrait beaucoup de méthode et de précision. M. Macpharlan eut le coup-d'œil fin pour juger des élèves qui débutaient. Voyez mon discours sur Malfilâtre, dont il fut le protecteur.

ordonné prêtre, et n'eût que 22 à 25 ans.

Ce choix étonna l'université ; mais elle reconnut bientôt le mérite d'un sujet que l'on peut dire n'avoir été jamais jeune, puisque la sagesse et l'aplomb le distinguèrent toujours. A son début dans la carrière qui s'ouvrait devant lui, le professeur nouveau prit une direction juste, la suivit sans relâche, et parvint au but qu'il se proposait d'atteindre: ce fut de se faire une ample provision de versions choisies et d'amplifications élégantes qu'il composa lui-même, de rédiger un bon traité de Rhétorique pour le dicter aux écoliers qui devaient l'apprendre, de posséder à fonds les classiques latins et de joindre à leur étude celle des classiques français ; ce fut enfin de ne donner aucune leçon qu'il ne l'eût soigneusement préparée.

M. Bellenger, dans la classe, avait un air imposant ; l'ordre y était bien établi ; le concours des étudians y devint nombreux ; on profitait beaucoup sous un maître qui employa tous les moyens de former le goût et de procurer l'avancement des élèves.

Il leur traçait dans les amplifications françaises le cânevas des plaidoyers qu'il composait à ce dessein, leur indiquait les argumens et les tableaux convenables, leur laissait le soin de les développer eux-mêmes, et faisait, à la fin de

l'année, au jour solennel de la distribution des prix, débiter par les rhétoriciens les plus forts ces plaidoyers dont il avait retouché le style en y conservant le plus possible du travail des écoliers, afin qu'ils se crussent les auteurs de l'ouvrage; manière délicate de flatter l'amour propre! moyen puissant d'exciter l'émulation!

L'habile régent traduisit le traité des bienfaits de Senèque, et le poëme de Claudien sur l'enlèvement de Proserpine, dans l'intention de faire sentir aux élèves, après l'explication des classiques du siècle d'Auguste, la différence des écrivains d'un autre âge dans la prose et dans la poésie. M. Bellenger, comme traducteur, eut le mérite de bien saisir la manière des auteurs qu'il expliqua; c'est ainsi que de vive voix il ne rendait pas du même ton Tite Live et Tacite, et qu'il sut dans des versions écrites, plus travaillées, reproduire les couleurs diverses et caractéristiques du génie des originaux : il regretta de n'avoir pu s'occuper d'un long travail en ce genre, et notamment à l'égard de Tite Live, qui n'avait pas encore eu dans notre langue un élégant traducteur : il était capable de publier des traductions excellentes; mais devenu ministre de la religion, l'abbé Bellenger sacrifia toujours la gloire brillante d'une réputation littéraire, au modeste

honneur de remplir les devoirs de son état ; c'est à ce but que tendaient toutes ses actions ; et c'est aussi le point de vue sous lequel nous devons l'envisager.

Ainsi donc, il ne se permit les œuvres d'agrément, que dans le cas seul où l'utilité venait s'y joindre : je puis en citer un exemple remarquable. Quoiqu'il tournât les vers latins avec un talent distingué, il ne voulut point satisfaire une vanité frivole, et ne composa jamais aucune pièce de vers sans une raison particulière de convenance. Le recteur de l'Université le charge d'ouvrir le concours de 1768 au Palinod : M. Bellenger produisit son invitation aux poëtes, dans une pièce en vers hexamètres pleine d'élégance et d'harmonie ; elle était suivie d'une ode pour servir de modèle ; d'une ode alcaïque dont le sujet rappelle un événement de la jeunesse de Henri IV : un jour à l'âge de 15 ans Henri se promenait sur l'onde, en s'agitant il tomba de sa barque dans la mer et disparut entraîné par les vagues rapides ; le prince allait périr, lorsqu'un capitaine de marine (1) se plongea dans

(1) C'était sans doute un capitaine de la marine marchande; il avait nom Jacques Lardeau : Le poëte latin le nomme *Lardæus*. Le fait arrivé en 1568 est rapporté dans l'histoire de la Rochelle (de D'Arcère) d'où M. Bellenger annonce l'avoir tiré.

les flots et le ramena : L'ode est remplie de sentiment, d'action et d'images ; elle a un double mérite, le charme de l'expression et le choix heureux du sujet. Parmi toutes les pièces que présentent les recueils de l'institution poétique du Palinod, où les muses latines se montrèrent souvent supérieures aux muses françaises, l'ode alcaïque de M. Bellenger peut sans contredit être mise au nombre des plus intéressantes et des plus parfaites. La langue latine lui était devenue familière ; il la parlait facilement ; il la parlait bien ; et l'écrivait mieux encore.

Les discours latins qu'il prononça comme régent de rhétorique, se faisaient remarquer par l'aisance et la pureté du langage ; circonspect dans ses écrits et dans ses propos, il ne s'écartait jamais des règles de la prudence, et ses avis toujours sages étaient généralement suivis aux délibérations de l'Université : il jouissait d'une si grande considération dans ce corps, qu'il en fut bientôt le chef : on le nomma recteur dès l'âge de 27 à 28 ans. Les harangues latines que le jeune recteur débita sur des sujets de littérature et de goût, avaient une élégance harmonieuse, une élocution développée qui cependant ne manquait pas de précision : elles annonçaient un écrivain judicieux et délicat, nourri de la subs-

tance des meilleurs modèles. M. Bellenger fut deux fois recteur dans l'espace de cinq années, intervalle beaucoup plus rapproché que l'Université n'avait coutume de l'admettre, et distinction flatteuse dont voici la cause et l'occasion : les députés qui nommaient le recteur s'appelaient *augures*; chaque faculté choisissait le sien : on pouvait craindre un débat dans l'élection de 1775, où deux candidats étaient sur les rangs : « N'élisons ni l'un ni l'autre, dit un des augures (1), et rendons hommage à celui de nos collègues qui l'année dernière a été l'organe de l'Université dans un panégyrique fort applaudi : je propose M. Bellenger. » A ce nom les voix se réunirent toutes ; il fut étrangement surpris lorsqu'on le proclama dans l'assemblée : ne prévoyant point son élection, il n'avait pas eu soin de préparer d'avance le discours latin que, suivant l'usage, il était tenu de prononcer. L'orateur n'eut pour se recueillir que le temps qu'il fallut mettre à lui passer les habits rectoraux : et néanmoins, au tour élégant de sa petite harangue, le savant audi-

(1) M. Foubert Despallières, savant professeur en droit, homme flegmatique et ferme, qui estima beaucoup M. Bellenger; sa faculté nommant deux augures pour le droit canon et pour le droit civil, avait une influence plus marquée aux élections du recteur.

toire ne s'aperçut pas quelle était improvisée.

M. Bellenger à 32 ans avait un extérieur agréable, un maintien noble et modeste ; il donnait des inflexions justes et variées à sa voix qui, flexible, mais un peu sourde, était propre aux accens de la douleur qu'elle avait fait entendre l'année précédente, au sujet de la mort du roi.

M. Bellenger prononça deux oraisons funèbres de Louis XV, l'une en français, l'autre en latin. Sans observer l'ordre des dates, reportons-nous Messieurs, au 21 juillet 1774, jour mémorable où, présidant l'Université célèbre dont un roi d'Angleterre a été le fondateur, et sous le même costume que portait le roi Henri VI dans les cérémonies publiques, le Recteur de Caen, décoré de la pourpre et l'hermine, parut au milieu du cortège le plus nombreux et le plus solennel, pour entendre l'orateur de l'Université, le plus éloquent, déplorer la mort de Louis dans la langue des Césars. Le panégyriste équitable ne dissimula point la passion malheureuse que l'on fit naître dans le cœur du monarque à dessein de le subjuguer ; il en rejeta la faute sur les courtisans pervers, et célébra ses excellentes qualités naturelles avec les grâces d'une élocution cicéronienne, avec un soin de composition digne des ouvrages les mieux travaillés ; il présenta Louis

XV comme le pacificateur de l'Europe, et comme le protecteur de son peuple ; il exposa ses triomphes et ses bienfaits dans un discours animé de mouvemens oratoires, aussi noblement pensé que noblement écrit.

L'orateur qui parla bien au nom de l'Université dans la langue qu'elle emploie, avait parlé bien déjà le 6 juillet au nom de la ville de Caen, lorsqu'elle fit prononcer l'oraison funèbre du roi par le premier des prédicateurs de la ville, par l'abbé Bellenger.

Je réserve pour la fin de son éloge la notice des sermons qu'il composa ; je n'aborde ici que les oraisons funèbres.

Celle de Louis XV, dans un exorde plein d'élévation, peignait le néant des grandeurs humaines, et dans une péroraison pathétique appelait la commisération sur les derniers momens d'un roi qui eut de grandes faiblesses à se reprocher, mais qui montra un religieux et touchant repentir. La modération du monarque dans le triomphe de ses armées, et la bienfaisance dans l'administration du royaume, formaient la division de l'oraison funèbre ; parmi toutes celles que l'on composa sur le même sujet, prononcée une des premières, elle ne fut point la répétition des autres ; elle se recommandait par des morceaux éloquens : on

remarquait surtout la sagesse du plan, le fonds substantiel des faits historiques et la justesse des aperçus, touchant le caractère d'un roi que l'orateur peignit très-bien dans les deux panégyriques, où, selon le génie des deux langues, le français plus abondant paraissait plus nourri des détails de l'histoire, et le latin, plus énergique, se montrait plus précis, plus délicat; mon inclination, je l'avoue, me porte davantage vers la pièce latine (1).

(1) C'est au sujet de cette pièce qu'un homme devenu célèbre parle dans ses Mémoires de l'abbé Bellenger : l'anecdote est curieuse; un officier fut mis au château de Caen, il avait la ville pour prison et allait dans une maison du quartier Saint-Jean, où l'abbé Bellenger le rencontra plusieurs fois et lui demanda quelques renseignemens sur Louis XV, qu'il avait d'autant mieux connu, que ses relations secrettes avec le cabinet du roi étaient la cause de sa détention; le fait se trouve dénaturé dans les Mémoires du général, qui ne parle pas de l'oraison funèbre française, mais seulement du panégyrique latin; en voici la cause, on ne la devinerait pas : c'est qu'il se piquait de savoir le latin parfaitement, quoiqu'il n'eût mis que trois ans et six mois à l'apprendre. Dumouriez n'a-t-il pas, comme il le dit, *fait sa campagne de Pologne en latin*! n'a-t-il pas su tirer d'embarras un professeur de rhétorique à Caen! l'abbé, qu'il nomme *Bérenger*, faute excusable après une entrevue si éloignée, *l'abbé*, dit-il, *alla trouver le prisonnier du château qui, étant un homme de lettres, lui aida à faire en latin le panégyrique du feu roi.*

En rédigeant vers la fin de sa vie des mémoires où il rapporte avec bien de la complaisance tout ce qu'il pensait devoir lui faire honneur, le vieux général songeait encore au panégyrique latin; on ne l'accusera pas d'un amour-propre irréfléchi.

L'oraison funèbre de l'abbesse de Caen, madame de Belsunce de Castel-Moron est du genre tempéré qui fut le plus propre au talent doux et calme de l'auteur : nous suivons aux exercices du chœur, de l'infirmerie, et des salles d'étude, l'abbésse non moins chérie que révérée de toutes ses filles, qu'elle formait à l'instruction et à la vertu par ses leçons et ses exemples. Nous allons avec elle dans les jardins agréables dont elle-même dessina le plan; nous rentrons avec elle dans le salon de l'abbatiale dont elle savait si parfaitement faire les honneurs ; nous pénétrons dans le cabinet où son esprit délicat et nerveux entretenait une correspondance ingénieuse et solide, en traitant des questions de littérature et d'histoire (1) ; ainsi le suave pinceau de l'abbé Bellenger nous trace le double tableau des vertus religieuses et des vertus sociales de sa modeste héroïne. La pièce a de l'ensemble et de la méthode ; elle est bien soutenue dans tous ses passages, où l'auteur a su tirer parti des moindres circonstances ; les plus petits détails intéressent toujours quand

(1) Madame de Belsunce entretenait une correspondance suivie avec un de nos plus judicieux historiens, le président Hénault qui, plusieurs fois, est venu la voir dans son abbaye de Sainte-Trinité. L'oraison funèbre y fut prononcée le 19 avril 1787.

ils sont peints d'une manière aussi gracieuse.

Un sujet que réclame l'académie va se développer devant nous, Messieurs, en se liant de lui-même à notre histoire. C'est au nom de l'Académie, dont à cette époque il était le directeur, que l'abbé Bellenger prononça l'oraison funèbre du cardinal de Luynes, archevêque de Sens, qui, d'abord évêque de Bayeux, porta un titre que l'Académie déférait alors, celui de protecteur, et ce titre ne fut pas vain dans M. de Luynes, le restaurateur de notre ancienne Académie royale de belles-lettres (1).

(1) L'établissement se fit en 1652, dans la maison de Moisant de Brieux, sur la place Saint-Pierre : le célèbre Huet dit « que « l'Académie de Caen était composée alors de sujets si éminens « dans les lettres, qu'il eût été malaisé de trouver, dans les au- « tres académies de France et d'Italie, tant de personnages il- « lustres par leur savoir. » Après la mort de M. de Brieux, arrivée en 1674, le lieutenant de roi, Matignon, occupa le même local et le mit également à la disposition de l'Académie dont il eut la direction. Segrais lui succéda, et sut procurer à la compagnie un lieu très-convenable dans son hôtel : Segrais, qui fut membre de l'Académie française, et secrétaire de mademoiselle de Montpensier, Regnault de Segrais, homme d'étude à la fois et homme de Cour, ayant quitté Paris en 1676, à 52 ans, vint se fixer dans son pays natal, où il épousa une femme riche : possesseur de la terre et du château de Boislonde, à Fontenay-Pesnel, proche du bourg de Tilly, c'est à Caen, c'est à Boislonde qu'il résidait tour-à-tour; le grand nombre des hommes de mérite qu'offrait le pays alors, lui composa une cour littéraire. L'intendant Foucaud se montra le digne successeur de Segrais; ami des sciences et des lettres,

Deux érudits fameux, Bochard et Huet, avaient répandu beaucoup d'éclat sur l'Académie de Caen; mais ils n'étaient plus : elle déclinait, elle tombait dans l'inaction, elle allait s'anéantir quand l'évêque de Bayeux, amateur passionné des sciences et des lettres, jeune et plein de manières aimables, en montrant de la considération aux hommes de mérite dans un pays où l'on en trouve plus qu'ailleurs, électrisa l'esprit des Normands, et fit renaître l'émulation entre eux. Un des vrais modèles de la diction académique, l'Essai sur le Beau, du père André, jésuite, et ses autres discours touchant les belles lettres, les sciences et la morale, furent composés pour l'académie sous les auspices du prélat protecteur. Un autre diocèse nous enleva M. de Luynes, mais l'académie ne l'oublia point : lorsqu'il mourut, l'académie reconnaissante fit célébrer, le 9 juillet 1788, dans l'église de l'abbaye de St.-Etienne, un service solennel où les autorités de la ville et l'Université en corps assistèrent. L'abbé Bellenger porta la parole en s'adressant à l'académie.

M. Foucaud employa tout son crédit et son zèle à les encourager; il obtint ce qu'on désirait depuis long-temps et qu'on n'avait pu obtenir encore, des lettres patentes, pour fixer invariablement l'Académie ; elles furent données au mois de janvier 1705.

(*Extrait abrégé des Antiquités de Caen, pages* 171 *et suiv.*)

Il traça d'un pinceau noble et vrai le portrait de cardinal ; il le montra comme ayant fait la gloire des lettres, et la gloire de la religion. Sous le second rapport il n'omet rien des traits qui caractérisent la piété généreuse et le zèle éclairé du prélat que ses lumières et ses vertus ont fait revêtir de la pourpre romaine. Dans la première division, objet spécial de l'éloge académique, M. Bellenger, qui eut le tact et le ton des convenances littéraires, avait, sans adulation, attribué au protecteur de l'académie de Caen une variété de connaissances assez étendues dans les sciences et les lettres pour juger doctement de tous les ouvrages : il l'avait peint doué d'un talent assez flexible d'élocution et même d'improvisation pour analyser les œuvres diverses des académiciens que ses soins avaient rassemblés dans son palais épiscopal à Caen, où il présidait chaque mois une séance publique avec éclat (1).

(1) « C'est ici même, où je vous reçois, que M. de Luynes, « évêque de Bayeux, tenait les séances publiques de l'académie « dans cette salle, beaucoup plus grande alors qu'aujourd'hui. Car « on y a fait plusieurs cloisons pour établir des bureaux », me disait un jour M. l'abbé Le François, retiré chez MM. Le François, ses neveux, négocians, qui occupent à Caen l'hôtel de l'ancien évêché. M. l'abbé Le François, né à Caen le 17 octobre 1733 un an après Malfillatre, né en octobre 1732, fit d'excellentes études avec ce compatriote célèbre, auquel il enleva quelquefois la palme, notamment le premier prix d'amplification française en

Il faut entendre l'orateur lui-même s'écrier dans son enthousiasme : « Que ne puis-je vous trans-« porter, Messieurs, au milieu de ces nombreuses « et brillantes assemblées qui eussent excité la ja-« lousie des plus célèbres académies de l'Europe. « Qui attirait une foule d'auditeurs autour de vos « siéges ? L'abbé de Luynes, le rival des Fonte-« nelle et des Mallebranche, en ce sens qu'il

Rhétorique, M. Le François avait une grande facilité de composition et une mémoire heureuse qu'il sut enrichir par de fréquentes lectures ; il s'était fait un style plein de concision et de force ; député du clergé aux états généraux, il répondit bien à Target dans un discours qui fut imprimé. Sa promptitude à tourner le vers français n'ôtait rien à la précision de son style. Je me rappelle qu'il m'adressa de jolis complimens en vers au sujet des prix que j'avais remportés au collége, quand je passais les vacances chez mon oncle, le curé de Fresné, son ami et son voisin. M. Le François, curé de Mutrécy, avait un beau port, une belle figure ; il était fort honorable, il alliait noblement aux devoirs de la religion ceux de la société. Il me communiqua sur un sujet de société une épître pleine d'aisance et d'énergie. M. Bellenger m'a dit avoir vu de lui des odes bien dignes d'être couronnées au palinod, s'il avait voulu les envoyer au concours. M. Bellenger, dont le petit patrimoine était situé à Mutrécy, eut des rapports avec M. Le François, qui plein d'estime pour sa critique sage et son goût délicat, soumit à son jugement la traduction qu'il avait faite en Angleterre des méditations de Challoner : M. l'abbé Le François, devenu aveugle à la fin de ses jours, mais conservant toute sa présence d'esprit, savait encore tous les psaumes par cœur, et les mit tous en vers français. Il a terminé une carrière pleine de vertus le 18 décembre 1826 dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

« traita les matières les plus abstraites et les plus « relevées avec un extrême facilité, qu'il sut les « revêtir des couleurs les plus agréables, et les « mettre à la portée des intelligences ordinaires. » Et plus loin : « Quand l'académie française le « fit asseoir parmi ses membres avec cette unani- « mité de suffrages que le mérite transcendant « peut seul déterminer, quel service important « rendu par M. de Luynes à la république des « lettres fit-elle surtout valoir? La restauration « de l'académie de Caen, cette fille aînée de « l'académie française. »

L'abbé Bellenger fut le digne interprète des sentimens de ses collègues dans un discours où l'éloquence de la chaire se para d'une diction fleurie sans affectation, mais pure et châtiée comme il sied à l'orateur d'une académie de belles-lettres. Jamais aucune trace de néologisme et de faux brillant ne gâta le style d'un écrivain qui ayant fait une étude particulière des vices de la composition, les avait antérieurement signalés dans une dissertation sur les *Bévues* en matière de goût. J'ai su qu'il faisait cas de cette production, mais je n'ai pu savoir quelles autres dissertations il avait lues à l'académie.

M. Bellenger était devenu directeur de la compagnie, comme je l'ai dit précédemment ; cette

dignité lui imposa de nouvelles obligations; en effet, quoiqu'on ne se réunit alors que durant huit mois de l'année, la présidence néanmoins demandait bien plus de travail qu'aujourd'hui, attendu qu'il y avait chaque mois une séance publique, où le directeur faisant les fonctions de secrétaire devait répondre aux discours qui étaient lus. M. Bellenger consulta sur les sciences les hommes de la science même, et comme il avait plus qu'eux le talent de la rédaction, ses analyses toujours précises et lumineuses, ont eu quelquefois l'avantage d'offrir plus d'ensemble et de liaison que les ouvrages qu'il analysait.

Le fil de la narration que je n'ai pas voulu rompre m'a conduit beaucoup plus loin que l'époque où l'Université donnant à M. Bellenger une nouvelle preuve de considération, le désigna au ministre pour une place de principal : il l'avait obtenue, en 1778, au collége du Mont; c'est là qu'il tint son pensionnat, plus renommé par le choix des élèves que par le nombre, qui ne s'élevait pas habituellement au-dessus de trente-six : j'eus le bonheur d'être admis dans cette maison; j'y ai parcouru toute la carrière de mes études sous la direction de cet excellent maître : il employait ses soins à nous former le cœur et l'esprit; à nous rendre la religion aimable : aux dimanches de

l'Avent et du Carême et aux fêtes solennelles, il prononçait devant nous, sur l'évangile du jour, des instructions familières, pleines de substance, pleines d'onction, et toujours bien exprimées, quoiqu'il les improvisât après s'être recueilli quelques instans. Il se faisait lui-même pour ses pensionnaires le répétiteur de la Rhétorique, on reconnaissait à ses corrections le tact fin et sûr d'un ancien professeur très-exercé dans tout ce qui tient à l'intelligence des auteurs et aux matières de goût. Un précepteur qu'il savait toujours bien choisir corrigeait les devoirs de seconde et des classes inférieures.

M. Bellenger avait mis le collége du Mont sur le pied le plus respectable; il avait soin de nommer aux chaires qui devenaient vacantes, des sujets d'une capacité reconnue; il surveillait et stimulait les études. Un événement remarquable arrivait-il dans notre cité, il voulait que les muses du collége le célébrassent; il engageait les régens et les élèves à produire des pièces de vers; l'habile principal donnait l'exemple. Ses deux odes alcaïques, l'une au sujet de l'arrivée du nouvel intendant Feydeau de Brou en 1784; et l'autre sur le passage de Louis XVI allant visiter le port de Cherbourg en 1786, sont des compositions d'une excellente

latinité (1). Elles respirent le sentiment et la grâce ; la louange y vient du cœur, elle est délicate et vraie. Le coup-d'œil juste du poëte saisissait

(1) Le recueil adressé à M. de Brou contenait deux pièces latines avec les traductions en regard faites par M. Bellenger : son ode alcaïque était suivie d'un poëme en vers iambiques de M. l'abbé Gueroult, régent de troisième, dont tous les poëmes iambiques obtenaient le prix au palinod, car il eut un talent particulier pour cadencer bien ce rythme. Le recueil, imprimé au nom des écoliers du collége du Mont sans noms d'auteurs, offrait aussi deux pièces françaises : une épître en vers de M. Le Manissier, régent de seconde, et une idylle de M. Le Cavelier, qui n'avait fait que donner une nouvelle forme à la pièce précédente et l'embellir d'une versification plus heureuse.

Trois pièces furent adressées au Roi ; M. Gueroult étant mort en 1785, l'ode alcaïque de M. Bellenger fut la seule pièce latine du recueil. L'ode française intitulée le Port de Cherbourg, était de M. Le Manissier, qui eut quelques odes couronnées au palinod, et qui dans sa vie solitaire a rimé beaucoup de vers, notamment un poëme épique imprimé sous le nom de Louisiade, et dont le héros fut Louis XIV. J'étais alors écolier de physique, le principal saisissant toutes les occasions de faire briller ses élèves, me plaça au milieu du corps de l'université, qui allait rendre ses hommages à Louis XVI ; j'eus l'honneur de lui présenter, au nom du collége, le recueil de vers que terminait une pièce de ma façon ; elle avait pour titre : *au Roi*. Si M. Bellenger m'aimait beaucoup je ne l'aimais pas moins : que l'on me permette de parler de moi quand je parle de lui ; c'est ensemble que nous entrâmes dans la maison du pensionnat, c'est ensemble que nous en sortîmes.

Je me plais à recueillir dans ces notes des traditions qui sans cela ne tarderaient pas à se perdre, comme celle-ci encore touchant M. Gueroult : il était de Saint-Martin de Caen, et mourut d'un excès de travail, pour avoir composé, en trop peu de temps, au nom de l'Université, un beau discours latin sur la

bien tous les caractères qu'il avait à peindre ; n'eût-il fait qu'une épitaphe, elle offrait le style et la tournure convenables : elle était propre uniquement à la personne dont elle rappelait le souvenir, témoin l'inscription funèbre qu'il a faite longtemps depuis, et que l'on a gravée sur la tombe du dernier doyen de la faculté de médecine, homme non moins recommandable par ses bienfaits que par son expérience. M. Bellenger l'a peint d'un trait dans ce vers dont Horace n'eût pas désavoué l'harmonieuse précision :

Ægris pauperibus donis subvenit et arte (1).

La versification française ne lui fut pas non plus étrangère. Je ne parlerai pas de quelques épîtres ou complimens de société que firent naître les cir-

naissance du prince nommé le duc de Normandie. L'abbé Gueroult est l'auteur des deux hymnes que chantent les religieuses de la Visitation de Caen aux vêpres de St-Chantal, la veille et le jour de la fête. Il ne faut pas confondre ce Charles-François Gueroult avec un Henri Gueroult, qui fut régent de cinquième au collége du Bois, doyen de la faculté des arts, et qui publia en 1757, à Caen, chez Le Roy, une grammaire latine alors estimée dans les écoles de cette ville.

(1) L'inscription latine offre quatre vers que l'on a traduits en six vers français. Quoique M. Bellenger tournât le vers français correctement, c'est moi qu'il chargea de la traduction. Cette double épitaphe se lit dan le cimetière de Biéville sur la tombe de M. le Portier mort en 1807.

constances ; mais je ne puis omettre une pièce d'un mérite et d'une dimension remarquables. J'avoue qu'un de ses anciens écoliers de Rhétorique, devenu son ami particulier, lui prêta le secours de sa muse, mais le versificateur n'eut d'autre part à cette œuvre que de l'avoir mise en vers. Dans ce plaidoyer d'un genre nouveau, l'invention, le raisonnement et les tableaux appartiennent exclusivement à celui dont je fais l'éloge. Les avocats figuraient en costumes analogues aux attributs des divinités payennes dont ils défendaient la cause : c'était pour la déesse des moissons l'agriculteur Triptolême ; c'était le dieu des pâturages, celui des vendanges et celui des jardins qui parlaient le langage des dieux dans une dispute soumise au jugement d'Apollon, sur la prééminence de leurs bienfaits, sur la priorité des avantages qu'ils procuraient aux humains. M. Bellenger mit en vers le prologue d'Apollon, et tout le rôle de Bacchus auquel son caractère se prêta mieux que celui de M. Le Cavelier, naturellement froid et sérieux. Bacchus plaidait sa cause avec des argumens pleins de saillies et d'une verve joviale (1).

(1) J'assistais à la représentation le jour de la distribution des prix en 1779, lorsque M. Bellenger devenu principal du collége du Mont professait encore la Rhétorique au collége Du Bois. Le plaidoyer fit sensation ; les costumes plaisaient beaucoup :

M. Bellenger avait de l'enjouement. « Faites « bien ce que vous faites, *age quod agis* », nous disait-il ; en conséquence il voulait que l'on travaillât durant les heures d'étude, et que l'on se divertît pendant la récréation ; si quelquefois il menait ses pensionnaires à la campagne les jours de congé, c'est alors qu'il se mêlait à nos jeux, qu'il les animait lui-même, et partageait nos amusements. Il sut distribuer à propos et l'éloge et le blâme ; un mot flatteur était dans sa bouche le prix de la diligence, un trait ironique la correction de la paresse. Il maniait finement l'ironie et l'employa souvent au lieu de punition. Il était grave et sérieux sous la robe, mais toujours il dérida son front dans le commerce du monde et de l'amitié ; ce n'était plus la même personne : l'abbé Bellenger parut plein d'une po-

Triptolème en habit d'agriculteur portait sa faucille suspendue par un ruban et couverte de glanes d'épis mûrs. Pan, le dieu des pâturages, avait de petites houppes de laine aux boutons de son habit, le chapeau de paille et la houlette ; le dieu des vendanges tenait le thyrse et portait des guirlandes de pampres verts ; une corbeille et des guirlandes de fleurs distinguaient le dieu des jardins. Apollon en robe de juge, en robe rouge, avait la couronne de laurier sur la tête. Les rôles n'étaient pas longs, et le plaidoyer fut singulièrement applaudi. L'ouvrage existe dans le recueil des poésies manuscrites de M. Le Cavelier, qui fut membre de l'académie et eut souvent des odes couronnées au Palinod.

litesse et d'une candeur aimables, non dans les grands cercles qui eussent effrayé sa timidité naturelle, mais dans les petits comités d'un monde choisi. C'est là que se trouvant à l'aise il répandait un sel de plaisanterie assez piquant pour égayer la conversation, et assez délicat pour ne point offrir d'acreté.

Au commencement de sa carrière il avait su par des soins officieux joints au mérite personnel, se concilier la bienveillance et l'affection d'un neveu du célèbre Huet, évêque d'Avranches, de l'abbé de Charsigné, possesseur titulaire de l'abbaye de Fontenay, qui avait pour lui les meilleures intentions, mais il eut le malheur de perdre son protecteur et son ami. L'abbé Bellenger ne dut qu'à lui-même, à l'ancienneté des grades, le titre de chanoine et la dignité de sous-chantre qu'il obtint dans l'église métropolitaine de Rouen. Il saisit l'occasion qui se présenta de permuter cette haute prébende contre un humble canonicat de Caen à la collégiale du Saint-Sépulchre, afin de remplir ses devoirs de chanoine; on le vit en effet s'en acquitter exactement: il assistait à tous les offices, même à ceux du matin, quoique son collége fût très-éloigné de sa collégiale.

Scs talens et ses places l'avaient mis en rapport avec des personnes de considération, et il

recevait fort honorablement chez lui ; généreux et compatissant, il donnait beaucoup; ses aumônes, secrètement répandues, en ménageant l'amour propre du nécessiteux, augmentèrent souvent le prix du bienfait.

Sa réputation s'étendait plus loin que les limites du diocèse de Bayeux ; il osa écrire à un vicaire-général de Séez et lui représenter qu'un des ecclésiastiques les plus méritans de ce diocèse languissait dans un vicariat depuis vingt années : il reçut bientôt la réponse la plus obligeante, et apprit la nomination de son protégé à une cure avantageuse.

Vers cette époque furent convoqués les états généraux qui devaient amener une révolution : M. Bellenger portait sur l'horizon politique un coup-d'œil juste et pénétrant : il prévoyait des orages et ils éclatèrent. Un serment d'adhésion aux lois nouvelles fut demandé à tous les fonctionnaires publics ; l'Université de Caen le refusa ; elle publia dans une déclaration (1) les motifs rai-

(1) En vertu d'une décision du conseil de l'académie universitaire de Caen, sous la date du 24 novembre 1824, on a réimprimé cette déclaration célèbre qui, lorsqu'elle parut, produisit une vive sensation, et l'on y a joint le bref de félicitation qu'adressa aux recteur et syndic général de l'Université de Caen le pape Pie VI. C'est un des titres les plus honorables de la fermeté du corps enseignant.

sonnés de son refus ; L'abbé Bellenger signa cette pièce authentique, et composa lui-même un écrit touchant la constitution civile du clergé. Son ouvrage intitulé : l'*Interprète infidèle des saintes écritures* s'adressait au prélat constitutionnel du Calvados, qui, prêchant avec feu devant l'autel de la patrie, avait pris pour texte : *Ignem veni mittere in terram*, et s'écriait à son début : « Il est incendiaire aussi l'évangile ! » L'abbé Bellenger releva cette fausse interprétation et détermina le vrai sens du passage : il alla plus loin, il traita la question nouvelle en l'approfondissant. Sa manière était méthodique, son argumentation pressante, sa diction facile et pure. Le théologien prenait les formes polies d'un homme de goût dans une polémique sans aigreur, dont la modération toucha son adversaire qui ne répondit pas ; il se sentit ému, il en a fait l'aveu, un de ses confidens l'a révélé. On a su d'après un témoignage positif, que la dissertation de l'abbé Bellenger fit naître le remords dans le cœur de l'évêque Fauchet.

La loi révolutionnaire avait commencé par alarmer les consciences ; bientôt elle déplaça les fonctionnaires ; elle devint de plus en plus tyrannique ; et ordonna la déportation des prêtres qui refusaient le serment : l'abbé Bellenger ne recula point devant des principes qu'il avait posés lui-même, il subit la loi de la déportation.

Il passa dans l'île de Jersey, y séjourna quelques mois, puis alla demeurer à Londres : il se fit connaître du prélat catholique anglais, M. Douglas, en lui adressant une ode latine dont le tour gracieux fut goûté des connaisseurs. Les Anglais instruits reconnurent que l'auteur avait bien peint le caractère de l'évêque, et bien présenté le tableau de ses entours : c'étaient leurs expressions. Ils trouvaient la pièce écrite avec une douceur, une élégance, une sensibilité remarquables. L'ode charma l'évêque qui, dans la foule des prêtres français retirés à Londres, distingua M. Bellenger.

Ce littérateur étudiait la langue du pays ; en se familiarisant avec elle, il traduisait dans la nôtre un ouvrage nouveau qui jouissait d'une égale réputation parmi les catholiques et les anglicans : c'était la réfutation d'un livre anglais détracteur de tous les dogmes religieux : c'était l'*Apologie de la Bible* par le docteur Watson, évêque de Landaff et professeur de théologie à l'Université de Cambridge (1). La traduc-

(1) Apologie de la Bible dans une suite de lettres adressées à Thomas Paine, auteur d'un livre intitulé : L'Age de la raison, seconde partie, qui est un examen de la théologie vraie et fabuleuse ; par R. Watson, etc., cinquième édition imprimée à Londres par Evans, 1796, un vol. in-12 de 385 pages contenant dix lettres.

A la fin du livre sont rapportées les indications des ouvrages

tion n'offrait pas les tournures forcées que l'on appelle anglicismes. Lorsqu'une fois la pensée du texte anglais était bien comprise, les expressions françaises analogues s'arrangeaient sans contrainte sous la plume d'un traducteur si exercé dans l'art d'écrire. Le lord évêque donna des éloges au travail de M. Bellenger.

Notre compatriote se ménagea des élèves pour les leçons de langue et de la littérature françaises, mais à la fin fatigué d'aller en ville à des distances éloignées, il accepta les offres d'un riche brasseur qui le prit dans sa maison et il ne se livra plus qu'à l'instruction des enfans de cette famille.

On fit à Londres une édition nouvelle du bréviaire de Bayeux. L'abbé Bellenger l'orna d'une courte préface en latin ; il ne laissa pas échapper cette occasion de rendre hommage au caractère de M. de Cheylus, évêque de Bayeux, dont l'adversité mit au grand jour la vertu généreuse et la fermeté peu commune.

Pendant son séjour en Angleterre, l'abbé Bellenger fut considéré des prélats qui le connurent, fut chéri de ses confrères, fut estimé des Anglais,

de Watson, au nombre de neuf et tous n'y sont pas cités. Il a fait aussi l'apologie de la chrétienté dans une suite de lettres adressées à Edouard Gibbon, auteur de l'histoire du déclin et de la chûte de l'Empire romain.

dans la société desquels il se trouva. On l'entendit à la chapelle catholique débiter quelques sermons, notamment celui *sur la sainteté*, celui *sur le bonheur du Ciel*, analogues à la position de ses compatriotes dont il soutenait le courage au milieu des infortunes de la vie. Un jour, devant ses confrères du diocèse de Bayeux, rassemblés à la fête du patron de leur diocèse, il prononça le *Panégyrique de St.-Exupère*, discours plein d'un patriotisme religieux et attendrissant. Il l'avait composé pour eux dans une terre étrangère, en reportant ses pensées vers le pays natal, où les appelait l'espérance d'un retour, hélas! si long-temps différé. »

Enfin l'anarchie cessa; l'ordre fut rétabli en France sous l'administration du général qui saisit d'une main forte les rênes du gouvernement. Le concordat venait d'être signé entre le souverain Pontife et Napoléon Bonaparte; les prélats français que Pie VII avait préconisés occupaient les différens siéges dans nos départemens. Le nouvel évêque de Bayeux, M. Charles Brault, accueillit l'abbé Bellenger avec une distinction flatteuse; il le fit chanoine honoraire et le nomma vicaire-général.

M. Bellenger recouvra sa modique fortune; sa famille honnête qui l'avait sauvée, lui en remit aus-

sitôt la possession (1) ; les parens nombreux et reconnaissans à qui toujours il témoigna tant d'affection, le reçurent comme un père chéri, dont ils attendaient le retour après dix années d'absence : ils parurent tous au comble de la joie, ils se disputèrent l'avantage de lui donner un logement chez eux.

« La Providence ne m'a point abandonné, di-« sait-il, une nation généreuse m'a secouru ; mais « en quittant le ciel hospitalier de l'Angleterre, « je revois avec transport le beau ciel de la « France ; la main du premier consul va relever « nos institutions que le vandalisme a renver-« sées. » Elles se relevaient de toutes parts et dans tous les genres.

Revenu en 1802, à Caen, M. Bellenger y trouva une académie nouvelle établie sur les fondemens de l'ancienne ; c'est une des premières restaurations que la France a vu s'opérer. A peine la tourmente révolutionnaire se calma-t-elle un peu que déjà dans cette ville renommée par ses goûts littéraires et le lustre antérieur de ses écoles, un petit cercle d'hommes instruits ve-

(1) C'est à regret que je me vois forcé de déclarer pour l'exactitude, qu'un des héritiers ne céda qu'à prix d'argent l'usufruit de la portion de terre échue à sa femme ; car la famille s'était fait envoyer en possession de la fortune du prêtre déporté.

nait une fois la semaine se réunir au salon d'une famille que distingua toujours son zèle pour les sciences et la gloire de notre cité. On y tint des conférences sur des sujets de chimie, de physique et d'histoire naturelle ; ainsi dans la maison d'un habile pharmacien, dans la maison Thierry commença le noyau qui se grossit successivement et arriva au point où l'association reconnue par le gouvernement fut érigée en académie des sciences, arts et belles-lettres sous les auspices du général Dugua, préfet du Calvados, qu'elle nomma président le premier vers la fin de 1800.

Quelques années plus tard, quand l'académie nouvelle reçut M. Bellenger, lui que l'on avait vu un des derniers directeurs de l'ancienne, il remarqua les changemens heureux qui font de cette compagnie un véritable institut : cependant elle n'oublie pas qu'elle fut long-temps célèbre comme académie de belles-lettres, et qu'à ce titre sur les matières mêmes qui ont les sciences pour objet, le goût doit présider encore à ses compositions : c'est la méthode, l'économie du plan, l'art des transitions, la gradation des preuves, la succession des tableaux, c'est enfin la beauté soutenue de la diction qui constitue l'éloquence académique.

La réunion de ces qualités brilla dans les écrits du collègue dont nous regrettons la perte. Comme écrivain, M. Bellenger eut de la supériorité parmi nous. Il rédigeait tous ses ouvrages de la manière la plus facile et en même temps la plus soignée; il avait tant de justesse et d'ordre dans l'esprit, que sa composition était communément fort bien du premier jet; il ne faisait presque pas de variantes, et très-peu de corrections. Les simples lettres dans lesquelles il épanchait son cœur avec ses amis, et qui souvent ne lui coûtaient guère que la peine d'en tracer l'écriture, avaient une aisance, une propriété d'expression remarquables, un développement de style analogue au genre épistolaire. Jamais une locution vicieuse ne lui échappa même en conversant; il n'était pas un discoureur, mais sous un air modeste il cachait un sens fin, un sens profond.

L'évêque de Bayeux le jugea propre à bien exécuter une œuvre qui demandait beaucoup de circonspection de sa part; il le choisit dans une circonstance impérieuse, en 1803, pour composer l'oraison funèbre d'un général, beau-frère de Napoléon. D'après l'ordre de son supérieur, l'abbé Bellenger paya le tribut de louanges à la mémoire du général Le Clerc; il les décerna sans

trahir la vérité ; plusieurs faits estimables en eux-mêmes parurent éclatans sous son pinceau ; la valeur française anime tous les tableaux où elle se montre : quelle que soit la cause de la guerre, les beaux faits d'armes ont du prix dans l'histoire, comme ils ont du charme dans la peinture éloquente qui les expose à nos yeux. Ce discours est bien dans son ensemble et dans ses détails ; sans offrir deux divisions marquées, il présente les vertus guerrières et les vertus morales du capitaine que l'aménité de ses mœurs avait rendu intéressant, qui sut tempérer les ordres rigoureux d'un maître absolu, et qui jeune expira sous le ciel brûlant de Saint-Domingue, non sur le champ de bataille, mais lentement sur un lit de douleurs, ce qui amène une péroraison très-pathétique. L'orateur chrétien, fidèle à son ministère, inspire un recueillement profond en proclamant les vérités éternelles au sein de la gloire si courte de la grandeur humaine. Plus rapidement écrite qu'aucun des ouvrages de l'abbé Bellenger, l'oraison funèbre du général Le Clerc annonce les ressources du génie de l'auteur ; elle prouve son adresse à manier un sujet difficile que son talent a su vaincre d'une manière heureuse.

La belle élocution de ce discours ne fut-elle point la cause du choix que l'on fit lorsqu'on s'oc-

cupa de former à Caen l'académie universitaire? Le chef de l'instruction publique nomma M. Bellenger professeur de littérature française ; il eût préféré la littérature latine, plus analogue au genre de ses études, mais il ne réclama point et resta fidèle au poste où le grand maître le plaça. M. Bellenger possédait nos classiques, en faisait bien connaître les beautés, en inspirait le sentiment aux élèves qu'il prémunissait contre les atteintes du mauvais goût ; il avait le jugement sûr et d'autant plus sain que sa critique ne fut jamais égarée par les fausses traditions, car elle s'appuyait sur la connaissance des anciens qui sont nos maîtres en tout genre de littérature.

Les derniers ouvrages de M. Bellenger prouvent que son talent ne s'affaiblissait pas. Quand il fallut célébrer un événement mémorable de l'époque, le chef de son académie le chargea du travail, en disant : « Soutenez notre ré« putation ; vous êtes capable encore de pro« duire un poëme latin digne des beaux jours « de l'ancienne université de Caen. » La muse de M. Bellenger se ranima donc à la voix du Recteur ; elle composa un poëme en vers hexamètres où, dans un style élégant, noble, harmonieux, elle développa de belles images, des pensées pleines de grâce et d'élévation, et des

sentimens monarchiques très-prononcés, au sujet de la naissance d'un enfant dont le berceau, placé au faîte des grandeurs, au milieu des trophées de la victoire, y semblait mis par la main de la Providence pour fonder une dynastie nouvelle. Mais le retour inattendu, mais l'avénement miraculeux de Louis XVIII au trône antique de ses pères, frappa de nullité les œuvres de Napoléon.

Cependant après avoir abdiqué le pouvoir suprême, Napoléon joua dans sa lutte contre le souverain légitime, un second rôle différent du premier. La position des hommes en place devint critique à cette époque, où l'on exigea d'eux un serment de fidélité au maître nouveau. La conduite que M. Bellenger tint durant les cent jours annonce du courage et de la fermeté; une personne qu'il aimait, qu'il considérait beaucoup, le pressant, le conjurant de reconnaître le soldat heureux remonté sur le trône; M. Bellenger septuagénaire alors, fit cette réponse : « J'ai passé dix années « dans une terre étrangère, et s'il le faut, je « suis prêt d'y retourner. » Son ami redoubla ses instances, et alla jusqu'à dire : « Le ser« ment n'est qu'une formule, je l'ai prêté moi« même. » *Et miror magis!* répliqua M. Bellenger, qui eut l'attention de parler latin pour que son exclamation parût moins désobligeante

Ce fonctionnaire, nous venons d'en avoir la preuve, montrait du caractère dans l'occasion; il n'était pas faible, mais si bon, que l'on a pu quelquefois s'y méprendre : son indulgente vertu faisait toutes les concessions qu'il est possible de faire, en respectant les bornes que la religion et l'honneur ne permettent pas de franchir : ses déterminations, toujours mûrement réfléchies, lorsqu'il les avait une fois prises, devenaient invariables : il les suivait avec un sang-froid, une constance que rien n'était capable d'ébranler. Il porta, dans les affaires, une patience courageuse, qui le faisait lentement triompher des obstacles, et parvenir enfin à son but; jamais il ne se lassa de réitérer ses démarches et ses instances en faveur de l'amitié : sans caprice et sans humeur, il avait le caractère le plus égal et le plus obligeant. C'était le plus fidèle des amis, le plus zélé des protecteurs : on le trouva disposé toujours à rendre service dans ses diverses fonctions de professeur, de principal, de chanoine, de recteur, de vicaire-général et de membre du bureau de bienfaisance.

Les lumières et la modération du grand-vicaire ont ramené au bercail plusieurs des pasteurs qui s'étaient égarés pendant l'orage de la révolution. Il pardonnait facilement la faute lorsqu'il

jugeait le repentir sincère. Son esprit, conforme à la douceur de l'évangile, plut beaucoup au prélat qui, durant vingt années, gouverna le diocèse de Bayeux, dont il avait habilement réglé l'administration nouvelle, au prélat qu'un mérite éminent a fait transférer au siège archi-épiscopal d'Alby. M. Brault, qui nous a laissé le souvenir touchant de ses vertus, de ses talens et de son aménité, honora l'abbé Bellenger d'une estime et d'une confiance que l'exercice des fonctions ne fit qu'augmenter encore; il le nomma bientôt chanoine honoraire, et quelque temps après, lui conféra les pouvoirs de vicaire-général; il aimait à suivre ses conseils; il avait infiniment d'égard aux recommandations de ce médiateur sage et conciliant.

Exact à remplir tous ses devoirs, notre collègue n'omettait pas ceux d'académicien. Il assistait à nos séances, toutes les fois que des obligations plus essentielles ne l'appelaient point ailleurs : l'Académie l'élut président, et il fut sensible à cette marque de considération. Nous lui avons entendu lire des Observations *sur le livre de Job*, en réponse au *Mémoire* qui porte le même titre dans nos annales. M. Bellenger a divisé sa dissertation en deux parties; la première rappelle tout ce que l'on sait de plus certain tou-

chant Job, le temps et le pays où il a vécu : la seconde réfute les objections tirées d'une absence de plusieurs notions historiques et géographiques qui se fait remarquer dans son livre ; il ne cite pas le Pentateuque, ne nomme pas Moyse et Abraham, ne mentionne rien concernant l'Egypte ; on en voulait conclure que leur existence fut postérieure à la sienne, et c'est là-dessus qu'on se fondait pour rejeter la naissance de Job dans une antiquité fabuleuse, antérieure à la formation du terrain de la Basse-Egypte, prévenu, supposait-on, des alluvions du Nil, après une succession de siècles qui reculeraient l'époque assignée au déluge universel, et par conséquent l'origine du Monde. Mais aux conjectures hasardées d'une hypothèse, M. Bellanger opposa des faits constans ; il produisit les témoignages positifs des écrivains sacrés et profanes ; il développa des argumens décisifs en faveur de la Genèse, les exposant avec une méthode lumineuse, avec les ménagemens dus au littérateur dont il combattait l'opinion, avec une politesse de langage qui relève le prix des meilleures causes.

Permettez, Messieurs, que je parle ici de moi, les circonstances m'y contraignent : la première séance où j'eus l'honneur de vous présider, fut la dernière où M. Bellenger assista :

vous l'entendîtes joindre sa voix à la mienne, quand je vous présentai de sa part un livre auquel vous attachiez de l'importance ; il l'avait reçu de Malfillatre, qui, selon l'usage des écoliers, certifiant que le volume était le sien, avait écrit dessus quelques mots latins et signé son nom : particularité précieuse, puisque nous lui devons l'orthographe certaine du nom de Malfillatre : c'était le recueil des Poésies latines de Hallé, un des professeurs célèbres de l'ancienne Université de Caen. M. Bellenger vous donna ce livre de la meilleure grâce du monde. « Je suis flatté, disait-il, de laisser à l'Académie un gage de mon estime et de mon attachement pour elle. » Hélas il nous faisait ses adieux !

Le vieillard achevait sa quatre-vingt-deuxième année, lorsque le 29 octobre 1824, dans une courte maladie que l'épuisement seul de l'âge avait causée, on l'a vu s'éteindre comme la lumière d'une lampe qui n'a plus d'aliment. Sa famille n'oubliera jamais ses vertus : un neveu, révélant ses bienfaits, a dit que la portion d'héritage dont il allait jouir ne vaudrait pas tout ce que lui donnait cet oncle généreux.

Les anciens élèves de M. Bellenger lui gardaient un si tendre souvenir, lui conservaient une si affectueuse vénération, qu'un d'eux est revenu le voir

du fond de la Bretagne. Cet ami (1) et moi, nous nous rappellions avec un plaisir mêlé d'attendrissement, que dans le collége, entouré des vastes jardins qui furent le théâtre de nos jeux, nous passâmes avant les malheurs de la révolution, nos plus douces années au pensionnat du bon abbé Bellenger.

Sur la fin de sa vie, j'admirais ce vieillard octogénaire qui, ne voyant presque plus, se faisait lire à l'autel l'office de chaque jour, plutôt que de s'abstenir des saints mystères ; il les célébrait alors à l'église de Saint-Sauveur, sa paroisse, tous les jours de la semaine, excepté le Dimanche qu'il allait à l'hôpital Saint-Louis, où sa présence fut souvent utile et toujours agréable : il aima cette maison dès sa jeunesse ; il exerçait là son ministère, y entendait la confession du pauvre, et lui donnait des secours et des consolations : il avait mis en pratique la morale religieuse qu'il enseignait.

Nous arrivons à la notice des sermons que j'ai réservée pour la fin de son éloge. La carrière de ses prédications nous reste à parcourir.

(1) De Morlaix, ses affaires l'appelant à Rennes, il est venu en 1810, jusques à Caen, pour y revoir M. Bellanger et quelques-uns de ses anciens camarades de collége.

Comme orateur chrétien, l'abbé Bellenger se distingua dans un genre qui se rapproche de l'oraison funèbre : il prononça des panégyriques, ceux de Saint-Louis, de St.-Jean-Baptiste, de St.-Benoît, de St.-Exupère, etc. (1). Son pinceau variant les couleurs suivant les portraits, savait finement assortir les nuances propres au caractère de chacun. Il ne réussissait pas moins bien dans les sermons qui tiennent du panégyrique et des mystères, dans les sermons de la Vierge ; il les remplissait des sentimens les plus affectueux ; il les ornait des plus intéressans tableaux ; dans les sermons de morale, il atteignait le but que doit se proposer l'interprète des vérités évangéliques ; il touchait les cœurs, il persuadait, parce que d'abord il inspirait de la confiance et du respect ; sa conduite fut toujours analogue à ses prédications, et l'on ju-

(1) Les panégyriques furent prononcés, à l'hôpital Saint-Louis, à l'église Saint-Jean, aux Bénédictines ; le panégyrique de St.-Exupère, à la chapelle de Londres. Celui de Ste.-Thérèse fut probablement composé aussi pour les Carmélites, et peut-être encore celui de St.-François-de-Sales pour la Visitation. Si je n'ai pu, et j'en dirai plus loin la raison, connaître tous les ouvrages de mon ancien maître, je sais bien qu'il prêchait assez souvent aux prises d'habit des religieuses, à leurs professions de vœux, aux fêtes particulières de leurs communautés, notamment à l'abbaye de Sainte-Trinité, où l'on suivait la règle de St.-Benoît, et aux Bénédictines du St.-Sacrement, nommées petites Bénédictines ; aux Carmélites, à la Visitation, à l'hôpital St.-Louis, etc.

geait à son langage, à son maintien, qu'il était convaincu des saintes maximes qu'annonçait son discours. L'abbé Bellenger ne copiait pas ses devanciers, il eut une manière à lui. Les preuves solidement établies se succédaient avec une gradation soutenue; le sujet sagement développé, sans offrir jamais d'inégalité sensible, marquait beaucoup d'ensemble et de méthode: son action n'était pas vive, mais noble et naturelle; sa voix n'était pas forte; mais il la soutenait bien, et on aimait à l'entendre. Il n'entraînait pas son auditoire par une éloquence rapide, il le gagnait par une onction douce et insinuante; il ménageait habilement l'effet pathétique de la péroraison: c'était le principal triomphe de l'abbé Bellenger.

L'auteur eût, je n'en doute pas, obtenu de brillans succès à l'impression, puisque c'est le livre à la main que l'on juge le mieux du mérite réel des ouvrages: ses oraisons funèbres ont eu seules l'avantage d'être publiées: la collection de ses discours évangéliques aurait pu former trois volumes, et celle de ses autres compositions, autant pour le moins. Ainsi notre collègue avait des titres à la célébrité. Mais dans le temps le plus orageux de la terreur, quand ce fut parmi nous un crime de garder chez soi les écrits d'un prêtre, une parente, dépositaire de ses manuscrits, sans faire

le triage d'aucun, les livra tous aux flammes ; évènement déplorable, qui me prive de plusieurs documens nécessaires, qui m'empêche de compléter l'analyse des œuvres de M. Bellenger.

Je regrette surtout de n'avoir pas eu connaissance des sujets qu'imagina ce professeur de rhétorique, et des plans qu'il développa dans ses plaidoyers littéraires ; j'ai seulement su qu'il en termina un que le célèbre Du Baudory n'avait pas eu le temps d'achever ; on ne s'aperçut pas du changement de rédaction sous la plume de l'excellent continuateur : la perte de ces productions est affligeante ; car je crois qu'elles auraient paru remarquables dans un genre où l'on a si peu de bons modèles.

A son retour en France, l'abbé Bellenger retrouva dans sa mémoire les sermons de *la Croix* et de *l'Amour de Dieu*, pour lesquels il eut de la prédilection (1) ; mais en vain il essaya de se

(1) Ce qui reste de ses manuscrits consiste dans ces deux sermons ; dans le très-petit nombre des discours rapportés d'Angleterre, dans la traduction de l'Apologie de la Bible (que M. Bellenger n'osa publier à Londres, à cause des frais dont il n'était pas en état de faire les avances), et dans ses observations lues à l'Académie sur le livre de Job. Si l'on joignait aux manuscrits les œuvres qui furent imprimées, les oraisons funèbres, les harangues et les poésies latines, la dissertation adressée à Fauchet, la collection formerait encore, des débris du naufrage, deux assez gros volumes.

rappeler les autres. Son chef-d'œuvre, au jugement des connaisseurs qui l'ont entendu, était le sermon de la Croix, c'est une composition d'un mérite véritablement supérieur; il avait fait des prônes instructifs que l'on accueillait fort bien quand il les débitait dans l'église de sa paroisse natale, dans l'église St.-Jean. Quoique je ne puisse énoncer les titres et déterminer précisément le nombre des sujets que traita ce prédicateur, je présume qu'en réunissant les panégyriques aux sermons, il n'avait pas moins d'une vingtaine de discours d'apparat, peut-être davantage, et de plus quatre oraisons funèbres. Deux orateurs renommés, l'abbé Poule et l'abbé de Boismont, en avaient-ils autant (2)?

Ce dernier, que la Normandie a vu naître aux environs de Rouen, était de l'Académie française; le secrétaire d'Alembert, dans l'éloge de Fléchier, rend un hommage bien flatteur au talent de Boismont, qui a produit quatre oraisons funèbres. L'abbé Bellenger nous en présente un nombre égal. Le rapprochement est naturel; sous plus d'un rapport, sous celui même du contraste, l'abbé de Boismont se prête au parallèle avec l'abbé Bellenger.

(1) Sermons de l'abbé Poule, 2 vol. in-12; Œuvres de Boismont, 1 vol. in-8°.

Le membre de l'Académie de Caen se forma seul d'après les ouvrages des grands maîtres; il suivait les traces des classiques; il maniait sa langue aussi purement que le membre de l'Académie française; mais l'abbé Bellenger, qui toujours consacra ses talens à son pays, ne parut point sur un brillant théâtre comme l'abbé de Boismont. Un séjour prolongé dans la capitale et la publication de ses discours dans un temps propice, auraient placé le modeste abbé Bellenger au rang de nos bons orateurs chrétiens, de nos plus sages écrivains du second ordre: il n'affectait pas le trait d'esprit, ne cherchait pas l'effet piquant de chaque tirade; l'heureux ensemble de ses compositions en faisait le charme dans un style nombreux et développé. L'auteur avait l'élégance continue d'une élocution moelleuse; ses discours, je le répète, étaient d'une facture à obtenir beaucoup de succès par l'impression.

Exempt d'afféterie comme de trivialité, notre vénérable collègue eut le vrai ton du langage apostolique; il n'eut pas moins éminemment le véritable esprit de son ministère: il remplit toujours exactement ses devoirs, je l'ai dit, je l'ai prouvé, voilà le but où tendirent toutes ses actions: il a su

faire à son Dieu, sur la perte de ses ouvrages, le sacrifice d'un amour-propre, assurément fort légitime : c'est une vertu de plus dans son éloge : c'est l'homme de talent, l'homme de bien, l'homme religieux endormi du sommeil des justes, emportant l'estime universelle de ses concitoyens, et laissant aux yeux de l'honneur une réputation sans tache.

Un mérite personnel qui, dans notre cité, distinguera toujours M. Bellenger, sous le rapport des talens, c'est d'avoir également porté dans les deux langues, française et latine, la même supériorité d'élocution ; c'est de l'avoir conservée jusqu'à la fin d'une très-longue carrière, sans que le style ait paru vieillir, sans que la pureté du goût se soit altérée jamais. Je vous le demande, à vous Messieurs, qui savez l'histoire de votre pays, en offre-t-elle un autre exemple ? Aujourd'hui, que les discours latins ne sont plus d'usage aux réunions publiques de l'Académie royale universitaire, ne peut-on pas dire à Caen ce que l'on disait à Paris d'un professeur illustre ? M. Bellenger fut parmi nous le Dernier des ROMAINS.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE M. J. F. V. LAMOUROUX, PROFESSEUR D'HISTOIRE NATURELLE A L'ACADÉMIE DE CAEN, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, MEMBRE DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES, NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

PAR M. EUDES-DESLONGCHAMPS.

L'HISTOIRE des hommes paisibles et laborieux qui consacrèrent leur vie aux sciences est rarement féconde en événemens qui excitent la curiosité de la multitude ; pour la postérité leur histoire est toute entière dans leurs ouvrages. Il suffirait peut-être de rappeler que le savant distingué que nous regrettons consacra son existence à l'étude, qu'il n'eut d'autre ambition que celle de reculer les bornes d'une science qu'il chérissait, de s'y faire un nom, et de se concilier l'estime et la considération de ceux qui savent les accorder aux travaux utiles ; qu'il sut inspirer le goût et l'amour des sciences naturelles, qu'il accueillit, encouragea, aida ceux qui s'y livrent ; à ce portrait, Mes-

sieurs, vous reconnaîtriez le collègue que vous avez perdu.

Tel fut en effet, M. J. F. V. Lamouroux : savant modeste et laborieux, professeur habile, ami sincère et dévoué, bon époux, bon père ; sa mémoire, chère à sa famille, à ses amis, à ses élèves, vivra autant que la science qu'il cultivait et qu'il sut enrichir de nombreux ouvrages. Mieux que les éloges, ces ouvrages, dont plusieurs ont fait époque, fixeront à jamais la place qu'il doit occuper parmi les hommes qui ont bien mérité des sciences naturelles.

C'est néanmoins un devoir que les compagnies savantes aiment à remplir envers les membres qu'elles ont perdus, que de rappeler avec quelques détails les circonstances de leur vie privée, de retracer rapidement l'analyse de leurs principaux ouvrages. En même temps qu'elles honorent ainsi la mémoire des hommes qui ont concouru à leur illustration, elles cherchent à affaiblir le sentiment pénible que leur perte leur a causé, et à prolonger, pour ainsi dire, leur présence au milieu d'elles.

M. Lamouroux naquit à Agen, le 3 mai 1779. Aîné d'une nombreuse famille, il fut destiné au commerce par son père, négociant respectable et considéré. Désirant se mettre à portée de perfectionner les manufactures d'indiennes que son père

avait établies, M. Lamouroux se livra de bonne heure à l'étude de la chimie et aux applications à l'art de la teinture dont cette science est susceptible. Ce fut également dans le but de substituer aux dessins bizarres, dont on bariolait alors les indiennes, des modèles plus rapprochés de la nature et du bon goût, qu'il étudia les végétaux. C'était comme peintre, comme manufacturier qu'il voulait connaître les fleurs : il trouva bientôt dans cette nouvelle direction donnée à ses études ce qu'il ne pensait pas à y chercher ; il se passionna pour les plantes, il devint botaniste. Les végétaux qui croissent spontanément aux environs de sa ville natale lui furent bientôt connus ; et, dans les voyages que nécessitait son commerce, les herborisations n'étaient point oubliées. Les Pyrénées, dont la végétation est si variée et si belle, le virent plusieurs fois parcourir leurs vallées et gravir leurs flancs pour y recueillir des plantes. Son amour pour la botanique et les progrès qu'il y faisait furent remarqués par le professeur (1) dont il suivait les leçons ; il devint bientôt son suppléant dans les cours publics. Dès cette époque il se lia d'amitié avec plusieurs savants et de jeunes naturalistes dont la plupart se sont fait un nom dans la science.

(1) M. de Saint-Amans.

Jusqu'alors M. Lamouroux ne s'était point occupé de botanique marine, qui par la suite est devenue son plus beau titre à la gloire. Voici à quelle occasion le goût de la cryptogamie aquatique s'éveilla chez lui : une collection de plantes marines recueillies sur les côtes du golfe de Gascogne lui fut donnée, comme souvenir, par son compatriote et son ami, M. Bory de Saint-Vincent, partant alors pour l'expédition autour du Monde, commandée par Baudin. La botanique marine n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui ; peu cultivée encore, elle était presque à son berceau. L'espérance d'éclairer par ses recherches une science pour ainsi dire nouvelle et le noble désir de s'y faire un nom, enflammèrent M. Lamouroux ; tous ses efforts se dirigèrent vers ce but. Le cadeau de l'amitié fructifia dans ses mains, la petite collection devint par la suite une des plus nombreuses et des plus brillantes ; et le donataire un des premiers algologues.

Bientôt M. Lamouroux publia quelques *Essais* qui firent présumer ce qu'il pourrait faire pour la science :

1°. *Un mémoire sur le rouissage de l'Agave americana*, inséré dans la décade philosophique.

2° *Une description de deux espèces iné-*

dites de Varec, et une *Note sur le Varec polymorphe*. Bulletin philomatique.

3°. *Une dissertation sur plusieurs espèces de Fucus peu connues ou nouvelles*; un vol. in-4° avec 36 planches, imprimé à Agen, 1804.

Ce dernier ouvrage, d'une étendue assez considérable, lui donna place parmi les algologues. Dans une introduction élégamment écrite, l'auteur fait connaître l'état de la botanique marine à l'époque où il écrivait, et présente sur la physiologie, l'anatomie et l'habitation des *Fucus*, des aperçus qu'il développa dans les ouvrages qu'il publia par la suite, notamment dans son *Essai sur les Thalassiophytes*, et dans son *mémoire sur la distribution géographique des plantes marines*. Vingt-deux espèces et quarante-huit variétés sont décrites et figurées avec soin et détails dans cette dissertation; tous les dessins sont de la main de l'auteur; il en a été de même de la plupart des planches dont M. Lamouroux a enrichi ses ouvrages. Il joignait le talent du dessinateur correct et élégant au mérite du descripteur exact et judicieux. Il n'est aucun naturaliste qui ne sache apprécier la valeur des dessins, même médiocres, faits par l'auteur lui-même, comparés aux plus belles planches exécutées par d'habiles artistes, mais étrangers à l'histoire naturelle, et

combien les premiers l'emportent sur celles-ci.

Riche alors et livré aux spéculations commerciales, M. Lamouroux faisait de la botanique un agréable délassement ; il ne prévoyait point que, plus tard, elle deviendrait pour lui un honorable moyen d'existence. Ce n'est pas le seul amateur des sciences naturelles que des coups inopinés de de la fortune ont dépouillé de tout, excepté de ce qu'ils ne pouvaient leur ravir, et la science ne fut pas ingrate envers eux ; ils y ont trouvé et les distractions si utiles pour échapper au souvenir déchirant de la perte d'une brillante fortune, et souvent une ressource assurée contre le besoin. Presqu'à la même époque qu'un caprice du sort obligea M. Lamouroux à chercher dans la science un moyen de salut, un autre savant, jouissant de tous les avantages que donnent la naissance et la richesse, amateur passionné de la minéralogie, fut dépouillé de ses biens et honneurs par notre tourmente révolutionnaire, et laissé, sans autre appui que ses connaissances en minéralogie. Jeté presque sans ressources sur une terre étrangère, M. le comte de Bournon y trouva, outre les consolations et l'asile réservé à de nobles infortunes, un moyen de soutenir lui et sa famille, en employant utilement ses connaissances minéralogiques.

Une concurrence établie entre les manufactures d'indiennes du nord de la France et celles des provinces méridionales, devint fatale à ces dernières ; le père de M. Lamouroux fut un des premiers qui éprouvèrent les suites désavantageuses de cette lutte inégale. Espérant néanmoins pouvoir soutenir un genre d'industrie qu'il avait créé dans son pays, et cherchant à sauver de la misère les nombreux ouvriers que sa fabrique nourrissait, il continua ses opérations et perdit sa fortune dont il sauva à peine quelques faibles débris.

Dégoûté du commerce qui avait été si funeste à sa famille, M. Lamouroux voulut suivre une autre carrière ; il vint à Paris avec l'intention d'étudier la médecine ; il y passa plusieurs années. Sa réputation naissante de botaniste l'avait déjà fait connaître des jeunes naturalistes de l'époque. Ses études médicales ne le détournèrent point de sa passion pour l'histoire naturelle vers laquelle il était entraîné bien plus puissamment que vers la médecine.

Il persistait néanmoins, et subit plusieurs examens. A cette époque le gouvernement d'alors rétablit ou régularisa les Académies enseignantes ; les hautes sciences furent ajoutées dans les collèges à l'étude des lettres : M. Lamouroux fut

choisi pour professer les sciences physiques au Lycée de Caen. Quoique cette place fût peu lucrative et nécessitât beaucoup de travail, il saisit avidement une occasion de pouvoir se livrer sans réserve à ses études favorites. Le voisinage d'une mer féconde en plantes marines redoubla chez lui le désir de s'illustrer dans cette branche de la botanique, par la facilité qu'il trouva alors à se procurer les nombreux matériaux dont il avait besoin.

Quelque temps après le séjour de M. Lamouroux à Caen, la chaire d'histoire naturelle en cette Académie vint à vaquer par la mort de M. de Roussel; notre collègue avait tous les titres à cette place; il l'obtint: il occupa avec distinction cette chaire pendant 15 ans; de nombreux élèves distingués sont sortis de son école. Non seulement ils trouvaient dans ses leçons les matériaux bien digérés d'une instruction solide; mais encore dans ses entretiens particuliers, il aimait à donner aux jeunes-gens des conseils et des préceptes sur la méthode qu'ils devaient suivre pour mettre à profit ses leçons. Il remarquait bientôt les plus laborieux et ceux dont les moyens naturels donnaient des espérances; sa maison leur était ouverte; ses livres, ses collections étaient mises à leur disposition;

son cabinet était une sorte de laboratoire scientifique où chacun venait étudier ou consulter les collections. Peu d'hommes se sont montrés plus affables envers les étudians que M. Lamouroux ; il interrompait volontiers son occupation, soit pour répondre aux questions qu'on lui adressait, soit pour donner des explications sur un point qui paraissait difficile, ou aider à la *détermination* d'un objet. Il ne faisait mystère d'aucunes de ses découvertes publiées ou non, et, quoiqu'il reçût souvent chez lui tout autres personnes que des écoliers, il ne mettait pas plus de réserve envers les uns qu'envers les autres. Il m'a témoigné souvent tout le plaisir qu'il éprouvait en voyant réunis chez lui des jeunes gens que l'amour du travail et le désir d'acquérir des connaissances y attirait, et que l'accueil paternel qu'ils recevaient y ramenait souvent. Ce furent ces réunions qui lui donnèrent l'idée de former avec ces jeunes-gens zélés une Société d'histoire naturelle. Les bases en furent arrêtées chez lui et par ses conseils ; bientôt après, la Société Linnéenne de Caen prit place parmi les Sociétés savantes du royaume. Les travaux qu'elle a publiés et le zèle qui l'anime, promettent qu'elle saura soutenir la réputation qu'elle s'est acquise.

M. Lamouroux faisait ses leçons avec soin et régularité ; chaque année il traitait dans ses cours d'hyver une partie quelconque de l'histoire naturelle, et l'été la botanique. Il parlait d'abondance et avec facilité, et se servait rarement de notes ; néanmoins tous ces cours étaient rédigés à l'avance et préparés de longue main. Il les améliorait chaque fois qu'il les professait, par des notes nouvelles qu'il recueillait dans ses lectures ou que ses réflexions lui fournissaient. Son ouvrage sur la Géographie physique est un de ces cahiers dont ses leçons étaient le commentaire.

Pendant les premières années de son séjour à Caen, M. Lamouroux publia des mémoires sur différens sujets d'histoire naturelle ou d'économie rurale, tels que :

Mémoire sur plusieurs nouveaux genres de la famille des Algues marines, inséré dans le Journal de botanique, 1809 ;

Rapport sur le bled Lammas, imprimé par ordre de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, et inséré dans plusieurs ouvrages périodiques ;

Description d'une Ophiure à six rayons, insérée dans les Annales du Muséum ;

Mémoire sur la Lucernaire campanulée, inséré dans le même recueil.

Devenu habitant d'une ville voisine de la mer, M. Lamouroux songea à mettre enfin à exécution le projet qu'il méditait depuis long-temps, de publier un ouvrage général sur les plantes marines. Ne se contentant point d'étudier ces productions dans un herbier, il fit de fréquens voyages sur différens points de nos côtes; il observa les plantes marines vivantes et dans leur élément naturel; il fit sur les fonctions de leurs organes de nombreuses expériences; il scruta profondément leur structure et poussa la dissection de ces végétaux beaucoup plus loin qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui. Il établit une correspondance active avec la plupart des algologues de l'Europe; il reçut de différentes plages étrangères les plantes qui y croissent spontanément; beaucoup de savans lui communiquèrent généreusement les espèces rares ou inédites qu'ils possédaient dans leurs herbiers. Riche de tous ces matériaux et de ses observations particulières, il publia dans les annales du muséum, sous le titre modeste d'*Essai sur les genres de Thalassiophytes non articulées*, un ouvrage qui a fait époque dans l'Algologie.

Un assez grand nombre de botanistes avaient déjà publié en Allemagne, en Angleterre et en France des ouvrages sur les Algues marines,

plusieurs enrichis de très-belles planches ; matériaux précieux, mais qui avaient besoin d'être mis en œuvre. Tous ces auteurs, ne s'écartant point de la route tracée par Linné, avaient vu avec lui, dans toutes les plantes marines, des *Fucus*, des *Conferves* et des *Ulves* seulement; ils avaient augmenté le nombre des espèees connues, mieux établi leurs caractères que n'avait pu le faire Linné ; mais ils ne cherchèrent point à former d'autres groupes, à trouver les véritables rapports de ces plantes entre-elles, à s'assurer enfin si les espèces, comme les avait classées Linné, n'étaient point réunies contre l'ordre de leurs affinités. Le but principal que se proposa M. Lamouroux était de démontrer qu'il existait parmi les plantes marines des ordres ou familles naturelles, comme il en existe dans les végétaux phanérogames, de faire connaître quels caractères pouvaient servir à établir ces familles ; enfin de démontrer que l'anatomie des Hydrophytes était beaucoup plus compliquée qu'on ne l'avait cru jusqu'alors. Cet ouvrage n'embrasse point toutes les Cryptogames aquatiques, mais seulement celles qui ne sont point articulées, réservant pour un autre temps les Hydrophytes dont l'organisation semble établie sur un autre plan.

L'auteur divise les Algues en six familles :

1°. Les *Fucacées*; 2°. les *Floridées*; 3°. les *Dictyotées*; 4°. les *Ulvacées*; 5°. les *Alcyonidées*; 6°. les *Spongodiées*. Plusieurs nouveaux genres s'y trouvent établis; quelques espèces, la plupart nouvelles, sont décrites et servent de type aux genres; toutes les espèces alors connues sont citées nominativement, et rapportées aux familles et aux genres admis dans l'ouvrage. L'essai sur les Thalassiophytes est enrichi de planches parfaitement exécutées, où sont figurées les nouvelles espèces.

Par la suite, M. Lamouroux modifia sa classification en la perfectionnant; de nouvelles observations le portèrent à fondre les deux dernières familles dans les quatre autres, et à retrancher des plantes marines quelques productions ambiguës qu'il crut placer plus convenablement en les reportant au règne animal.

Quoique M. Lamouroux n'eût rien négligé pour atteindre le but qu'il s'était proposé, il était trop bon observateur pour penser qu'il est possible d'arriver tout d'un coup à une perfection qui ne peut être que l'ouvrage du temps, et d'observations mille fois répétées. Il ne craignait pas de modifier, de changer même entièrement ce qu'il avait proposé d'abord, ou d'adopter les idées d'autrui quand elles lui semblaient plus

semblaient plus exactes que les siennes ; bien différent en cela des personnes qui croiraient compromettre leur réputation si elles revenaient sur ce qu'elles ont une fois écrit, et qui persistent à vouloir suivre une route où elles se sont engagées trop précipitamment faute de données suffisantes. Quelque soit le talent, l'influence ou la célébrité des auteurs qui consacrent leurs veilles aux progrès des sciences, il ne peut rester de leurs ouvrages que ce qui est rigoureusement vrai et conforme à la nature. Les faits bien observés, isolés ou réunis par des classifications fondées sur les rapports nécessaires des êtres, surnageront seules dans le naufrage inévitable de ces écrits étayés sur des observations imparfaites, ou enfantés par une imagination trop ardente qui devance l'observation et ne peut s'accomoder de la lenteur de sa marche.

Les idées de M. Lamouroux sur les affinités des plantes marines ont été admises par la plupart des algologues, et presque tous ses genres ont été adoptés. Les botanistes qui ont suivi la même carrière et qui ont cherché à s'écarter de la route qu'il avait tracée, retombent dans ses mêmes divisions, comme il est facile de le reconnaître, malgré tout le soin qu'ils ont mis à dissimuler cette ressemblance.

Il est difficile à un observateur zélé de voir souvent des objets intéressans sans éprouver le désir de s'en occuper spécialement ; il est difficile d'étudier les plantes marines sans être tenté de connaître ces polypiers flexibles dont les formes et l'organisation sont si curieuses, qui vivent si souvent en parasites sur les plantes marines, et qui par fois leur ressemblent tellement qu'on ne les en a pas toujours distingués. M. Lamouroux les étudia dans leur séjour habituel et dans sa riche collection. Les envois de plantes marines qu'il avait reçus de divers voyageurs et de correspondans étrangers lui avaient fourni une grande quantité d'espèces de polypiers parmi lesquelles il s'en trouvait beaucoup de nouvelles. Le premier travail publié sur ces productions est une sorte de *Prodrome* présenté à l'Institut et imprimé dans un des numéros du bulletin philomatique. On y trouve une classification nouvelle basée sur la connaissance approfondie de ces êtres singuliers et beaucoup de nouveaux genres établis. Ce prodrome devint le plan d'une *Histoire générale des polypiers flexibles* qui parut en 1816.

Avant la publication de l'histoire des polypiers flexibles, il existait déjà plusieurs ouvrages importans sur ces animaux et leurs demeures : l'*Essai sur les corallines* d'Ellis, l'*Elenchus*

Zoophytorum de Pallas ; l'*histoire naturelle des Zoophytes* d'Ellis et Solander ; les *Icones* d'Esper, et plusieurs autres ouvrages moins spéciaux renfermaient de bonnes descriptions et d'excellentes gravures. Bruguières avait publié quelques matériaux ; MM. Bosc et de Lamarck avaient proposé de nouvelles vues et fait connaître un assez grand nombre d'epèces inédites. Le célèbre voyageur Péron avait rapporté des mers australes beaucoup d'espèces de polypiers presque toutes inconnues aux naturalistes, et dont la plupart furent communiquées à M. Lamouroux. Il rassembla les observations des auteurs qui l'avaient précédé, les modifia par les siennes et ajouta à la masse des faits connus ceux que ses recherches particulières ou qu'un heureux hasard lui firent découvrir ; il put, avec tous ces secours, donner le *species* le plus complet des êtres singuliers qui forment, avec les microscopiques, les derniers degrés de l'échelle animale. Les bornes d'une simple notice m'empêchent de donner plus de détails sur cet ouvrage important qui a été traduit en plusieurs langues et qui est apprécié de tous les naturalistes.

Ses travaux antérieurs, et surtout le dernier, valurent à M. Lamouroux la récompense la plus flatteuse à laquelle il osât prétendre ; le premier

corps savant du monde le reçut dans son sein, il fut nommé correspondant de l'Institut le premier décembre 1817.

On sait avec quels soins avaient été dessinées et gravées les magnifiques planches de l'ouvrage posthume d'Ellis sur les polypiers, mis en ordre par Solander; il est impossible de rendre avec plus de vérité des formes aussi singulières et aussi compliquées. Ce traité manquait depuis long-temps dans la librairie. Un célèbre imprimeur de Paris ayant fait l'acquisition des cuivres gravés de ce recueil, désira les publier avec une traduction française du texte. M.Lamouroux, connu en France comme l'homme le plus versé dans la science des polypiers, fut engagé à donner ses soins à cette nouvelle édition. Mais au lieu d'une simple traduction, il refondit entièrement l'ouvrage anglais et donna un *conspectus* général de tous les polypiers pierreux ou cornés, vivans ou fossiles. Un grand nombre de planches furent ajoutées aux belles planches anglaises, les caractères des familles et des genres tracés avec précision et quelques espèces décrites dans chaque genre, pour mieux en retracer le type.

La classification suivie dans cet ouvrage est, à peu de chose près, celle que l'auteur avait présentée dans son histoire des polypiers flexibles;

mais comme celle-ci ne comprenait point les polypiers pierreux, ces derniers sont rangés d'après un ordre méthodique qui diffère peu de celui qu'a donné M. de Lamarck. M. Lamouroux modifia néanmoins ces deux classifications de manière à en former un tout concordant. Plusieurs genres nouveaux s'y trouvent ajoutés. On a critiqué, peut-être avec raison, les termes dont il se servit pour désigner les différentes parties de ses divisions : il eût été d'ailleurs très-facile de faire disparaître ces légères incorrections, et l'ouvrage n'en reste pas moins un excellent manuel pour étudier ou classer les polypiers.

C'est encore à M. Lamouroux que les deux jeunes et laborieux naturalistes (MM. Quoy et Gaymard) qui accompagnèrent M. Freycinet dans son voyage autour du monde, s'adressèrent pour faire la description des polypiers qu'ils avaient recueillis dans leur course périlleuse. Ainsi, ce qu'on trouve sur les polypiers dans la relation de leur voyage qui se publie maintenant, est dû à notre collègue. Un des articles les plus curieux est la description détaillée de l'animal du *Tubipore musique*, très - imparfaitement connu auparavant.

En 1821 parut le *Résumé d'un cours de géographie physique.* L'auteur chercha à être clair

et précis, à n'omettre rien d'essentiel, mais il n'eut point la prétention d'approfondir aucun des points qu'il avait à traiter. Il atteignit le but qu'il s'était proposé en rendant facile et à la portée des gens du monde, une branche des sciences naturelles fort utile et assez souvent négligée. Cet ouvrage, comme on peut le penser, ne renferme point de vues nouvelles; on y trouve néanmoins des essais de nomenclature méthodique sur quelques phénomènes naturels. Une des idées prédominantes de M. Lamouroux était le perfectionnement des classifications: on en trouve des traces dans presque tout ce qu'il a écrit.

M. Lamouroux se chargea, à la demande de l'éditeur de l'encyclopédie, par ordre de matières, d'une portion de cette immense entreprise, commencée il y a quarante ans et qui est enfin sur le point d'être terminée. Il entreprit de traiter l'histoire naturelle des animaux rayonnés ou zoophytes. Il s'adjoignit comme collaborateurs M. Bory de Saint-Vincent, qui fut chargé de l'histoire des *Microscopiques*, et l'auteur de cette notice qui se chargea de la partie Helminthologique. Un premier volume parut en 1823; le second était commencé lorsqu'une mort prématurée vint surprendre M. Lamouroux au milieu de ses travaux.

Il s'agissait moins dans cet ouvrage de reculer nos connaissances sur les zoophytes que de fixer l'état actuel de la science à leur égard ; néanmoins M. Lamouroux a décrit dans l'encyclopédie un certain nombre d'espèces nouvelles ; on y trouve en même temps des rectifications sur la classification qu'il avait précédemment adoptée. Dans l'introduction placée en tête du premier volume, après s'être livré à des considérations générales, l'auteur donne un projet de classification applicable à tout le règne animal, fondée sur l'habitation des animaux dans l'air ou dans l'eau, et sur la symétrie de leurs organes. Sans doute qu'un examen plus approfondi eût fait abandonner à M. Lamouroux cette classification essentiellement vicieuse, échappée de sa plume avant d'avoir été suffisamment méditée ; il n'eût pas tardé à reconnaître que si les méthodes, ou pour mieux dire la méthode zoologique généralement admise maintenant est susceptible d'amélioration dans quelques détails, elle ne peut être attaquée dans ses divisions principales.

En même temps que M. Lamouroux travaillait à l'encyclopédie, il fournissait de nombreux articles au dictionnaire classique d'histoire naturelle; cet ouvrage était parvenu à son huitième volume lors de la mort de notre collègue. Il s'était chargé

d'y traiter les mêmes matières que dans l'encyclopédie, et de plus l'histoire des hydrophytes. C'est particulièrement dans les articles de botanique marine que se trouvent les changemens qu'il projetait à son ancienne classification.

En 1824, M. Lamouroux lut dans cette Académie une notice historique et descriptive sur l'un des établissemens (1) dont s'honore le plus notre ville; et dans un petit nombre de pages bien écrites il se plut à retracer tous les genres de bienfaisance que prodigue aux misères humaines un zèle ardent soutenu par la religion. Quelque temps auparavant, M. Lamouroux lut à la société de médecine de Caen, dont il était membre, un mémoire sur les Aras bleus, où sont consignés des détails curieux sur l'incubation de ces oiseaux qui ont produit à Caen. Ce fut également vers cette époque que M. Lamouroux paya un justre tribut d'éloges à la mémoire de M. Thierry, dans une notice lue à la société d'agriculture.

Peu d'écrits sur l'histoire naturelle ont été aussi souvent réimprimés que ceux de Buffon; et les œuvres du grand écrivain, traitées différemment suivant les vues particulières de chaque éditeur, furent ou tronquées ou surchargées de supplé-

(1) Le Bon-Sauveur.

mens sans fin sur toutes les parties de l'histoire naturelle. Il est bien vrai que la plupart des traités ajoutés aux écrits de Buffon ne sont pas sans mérite, et peuvent être consultés avec fruit; mais, rédigés dans un autre esprit et sur un tout autre plan, ils n'ont avec Buffon aucune liaison nécessaire, et mieux eût valu les publier à part. Par une singulière fatalité, tous ces éditeurs semblent s'être entendus pour retrancher de leurs éditions les articles d'anatomie comparée fournis par Daubenton; articles dépourvus sans doute du brillant coloris des écrits de Buffon, et qui n'en n'étaient pas susceptibles, mais qui joignent au mérite d'une scrupuleuse exactitude, celui de servir de complément aux descriptions trop souvent imparfaites ou inexactes de l'auteur de l'histoire naturelle.

Deux libraires de Paris, ayant conçu le projet de donner par souscription une nouvelle édition des OEuvres de Buffon, s'adressèrent, pour la diriger, à M. Lamouroux; celui-ci pensa avec raison que le genre de mérite de Buffon ne souffrait point de changement quelconque; qu'il fallait laisser à ce naturaliste son éloquence mâle et entraînante, ses traits de génie, ses brillans sysètmes, ses aperçus ingénieux, ses hypothèses séduisantes, ses négligences, ses erreurs, ses

contre-sens méthodiques ; qu'on ne pourrait faire disparaître même les erreurs sans tronquer l'ouvrage ; enfin qu'il était absurde de vouloir tailler Buffon sur le patron des méthodistes ; que la meilleure manière de réimprimer ses œuvres était de le faire sur l'édition in-4°. de 1749, en se gardant bien de retrancher les articles de Daubenton. La seule modification qu'il crut à propos de se permettre fut de placer les supplémens donnés par Buffon même à la suite des morceaux qu'ils étaient destinés à compléter ou à rectifier, au lieu de les rejeter dans les derniers volumes ; il pensa également qu'en ajoutant pour les animaux décrits par Buffon, la synonymie d'un ouvrage classique, il rendait cette édition d'un usage plus commode pour les recherches. La souscription fut bientôt remplie ; l'entreprise marchait rapidement ; le huitième volume allait paraître lors de la mort de M. Lamouroux.

Cette belle édition d'un des ouvrages les plus remarquables du siècle dernier, a été continuée par un ami du premier éditeur, M. Desmarets, naturaliste du plus grand mérite, et auteur d'excellens ouvrages sur différentes branches de l'histoire naturelle.

La dernière production de M. Lamouroux fut un *Mémoire sur la distribution géographique*

des plantes marines, lu à l'Académie des sciences de Paris, et imprimé peu de temps après dans les Annales des sciences naturelles. C'est le premier essai sur la répartition des végétaux marins sur le globe.

L'on peut juger par les nombreux écrits qu'a publiés M. Lamouroux, combien ce savant était laborieux. Il avait du reste une grande facilité pour le travail. Ses nombreuses occupations ne l'empêchaient point de fréquenter la société qu'il aimait; il y portait une gaîté franche et originale qui le faisait rechercher. On aimait sa conversation vive et animée qu'il savait assaisonner à propos de certaines tournures méridionales. Il consacrait les matinées au travail; néanmoins il admettait dans son cabinet, pendant ses heures d'études, les personnes qui venaient le visiter. Il lui arrivait souvent de continuer d'écrire tout en prenant part à la conversation.

M. Lamouroux souffrait volontiers la critique et ne trouvait pas mauvais qu'on ne fût pas toujours de son avis; il aimait à lire ses productions à ceux qu'il croyait propres à lui donner des conseils utiles; il discutait tranquillement les points en litige, et savait sacrifier sa manière de voir quand il lui était démontré qu'il en existait une meilleure.

Notre collègue entretenait une correspondance active avec la plupart des naturalistes de l'Europe, qui tous l'honoraient de leur amitié ; sa réputation européenne lui avait ouvert l'entrée de la plupart des sociétés savantes (1).

M. Lamouroux mettait tous ses soins à augmenter ses collections ; il n'épargnait ni peines ni dépenses ; chaque jour il les enrichissait de quelque nouvel objet ; mais dans le choix qu'il en faisait, il cherchait plutôt à former une collection d'étude que de luxe. De toutes parts on lui faisait des envois ; il était rare qu'un navire du port de Caen arrivât de quelque voyage

(1) M. Lamouroux appartenait aux Sociétés savantes nommées ci-après : Académie royale des sciences de Paris ; Société Linnéenne de Paris ; Société philomatique de Paris ; Académie royale de médecine de Paris ; Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen ; Société d'agriculture et de commerce de Caen ; Société de médecine de Caen ; Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Agen ; Société des sciences, belles-lettres et arts d'Orléans ; Société d'histoire naturelle de Paris ; Société d'agriculture de Quimper ; Académie des sciences, arts et belles-lettres de Rouen ; Société médicale d'émulation de Bordeaux ; Société Linnéenne de Caen ; Société d'Agriculture, des sciences et arts d'Évreux ; Société de médecine, chirurgie et pharmacie d'Évreux ; Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg ; Société physiographique de Lund ; Académie royale de Madrid ; Académie des sciences, arts et belles lettres de Turin ; Société du physique de Genève ; Société des curieux de la nature de Moscou ; Société du muséum d'histoire naturelle de New-Yorck.

lointain, sans qu'il y eût pour le professeur d'histoire naturelle une petite caisse de Varecs, de Polypiers, de Coquilles ou autres objets qui pouvaient l'intéresser. Sa collection de plantes marines était, comme on peut le penser, une des plus considérables de l'Europe; les autres parties de la Cryptogamie, quoique moins riches, n'étaient pas sans intérêt; il n'existe peut-être pas dans le monde une collection de Polypiers flexibles plus nombreuse en espèces et variétés que celle qu'il avait formée. Il possédait également en Polypiers pierreux vivans et fossiles, en coquilles et en minéraux, des collections qui n'étaient point à dédaigner. Après la mort de M. Lamouroux, l'administration du cabinet d'histoire naturelle de Caen s'empressa de traiter avec sa famille pour acquérir ses belles collections; et c'est particulièrement au zèle éclairé de M. de Magneville que la ville de Caen doit la possession de tous ces objets si intéressans pour la science et pour l'étude.

Parvenu à peine à l'âge de la maturité, jouissant d'une réputation méritée, environné de l'estime et de la considération de ses concitoyens, travaillant à augmenter ses connaissances et à reculer les bornes d'une science qu'il cultivait avec tant de succès, entouré d'une famille chérie,

c'est au milieu de tous ces élémens de bonheur qu'une mort prématurée est venue le frapper : Une apoplexie foudroyante l'enleva dans la nuit du 25 au 26 mars 1825, à l'âge de 45 ans.

M. Lamouroux laisse un fils encore enfant que les soins éclairés d'une tendre mère rendront digne d'hériter d'un nom devenu si justement célèbre.

FIN.

RAPPORT

SUR LES VOYAGES DE M. D'URVILLE, CAPITAINE DE FRÉGATE, NÉ DANS LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS; LU A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES LETTRES DE CAEN, LE 19 AVRIL 1828.

PAR M. P. A. LAIR.

MESSIEURS,

Si la partie de la Normandie que nous habitons est remarquable par le grand nombre de gens de lettres et de savans qui lui doivent le jour, elle ne l'est pas moins par ses marins et ses navigateurs célèbres. Pour en citer des exemples encore récens et bien présens à votre mémoire, je vous rappellerai les expéditions des contre-amiraux Hamelin et Motard, qui ont soutenu avec tant d'éclat l'honneur du pavillon français dans l'Inde. Vous n'avez pas oublié, sans doute, la belle conduite du capitaine Beaulieu ; dernièrement encore vous aviez occasion d'admirer

le dévouement du capitaine Aubert, qui, au péril de sa vie, venait d'arracher un grand nombre de personnes à une mort certaine, trait d'humanité que le Monarque a voulu récompenser par la décoration destinée aux belles actions.

Aujourd'hui, Messieurs, je me propose de vous parler d'un compatriote que l'Académie s'honore de compter parmi ses membres, de M. d'Urville, qui sait allier au mérite d'un habile officier de marine celui d'un savant recommandable. Tandis qu'à travers mille dangers il accroît sa réputation dans l'expédition importante dont il a été chargé par le Gouvernement, qu'il me soit permis de retracer ici quelques traits de sa vie; peut-être qu'au moment même où nous lui donnons cette preuve de souvenir, toutes ses pensées, au milieu des plages lointaines et solitaires qu'il traverse, se rapportent-elles vers le lieu qui l'a vu naître, vers cette patrie si chère qui renferme les objets de ses plus tendres affections.

M. Dumont-d'Urville (Jules-Sébastien-César), capitaine de frégate, né le 21 mai 1790, à Condé-sur-Noireau, a fait ses études à Caen. Dès son enfance, il avait manifesté un goût décidé pour les voyages de mer. Il en lisait avidement toutes les relations, et il parcourait avec

un intérêt particulier celles des Cook et des Bougainville, ces grands navigateurs qui devaient un jour lui servir de modèles. L'éducation soignée qu'il reçut le rendit propre à être un homme distingué, quelque carrière qu'il dût parcourir. Ayant pris le parti de la marine, il se fit remarquer de bonne heure par son intelligence et par son instruction.

Il accompagna, en 1819 et 1820, M. le capitaine Gauttier dans le relèvement des côtes de l'Archipel grec et de la Mer Noire, un des travaux les plus remarquables que la marine française ait jamais entrepris. M. Verneur s'empressa d'insérer dans le tome 9 de son journal des voyages, la relation de M. d'Urville sur cette campagne hydrographique, et l'Académie des sciences entendit avec grand intérêt un rapport avantageux sur les observations d'histoire naturelle qu'il avait faites. Il avait suivi autrefois des cours de botanique et d'entomologie à Toulon. Cette étude, à laquelle il semblait ne s'être livré que pour remplir ses loisirs, lui présenta de grands avantages par la suite, et peut-être dut-il en partie à ses connaissances en histoire naturelle, d'être choisi pour les expéditions lointaines auxquelles il a pris une part si active.

Il composa dans ce voyage une Flore latine

de l'Archipel grec et du littoral de la Mer Noire. Il donna aussi une notice détaillée des galeries souterraines de l'île de Milo. Les observations qu'il a faites sur ces excavations sont neuves et curieuses ; il pense qu'elles servaient aux cérémonies du paganisme, et qu'elles étaient l'image en petit des fameux labyrinthes de Crète, d'Égypte et de Lemnos.

C'est pendant son séjour à Milo qu'il eut le bonheur de découvrir et d'indiquer à M. de Rivière, ambassadeur de France à Constantinople, la Vénus qu'un paysan de cette île venait de trouver en bêchant son champ : ce chef-d'œuvre de sculpture, objet de l'admiration des artistes, est aujourd'hui au musée du Louvre, dont il fait un des plus beaux ornemens ; dessinée et gravée plusieurs fois, cette statue a été décrite à l'envi par MM. Emeric David, Alexandre Le Noir et les comtes de Valory et de Clarac ; mais, par une injustice trop commune, facile au reste à réparer cette fois, le nom de M. de Rivière, ambassadeur, et celui de M. de Marcellus, secrétaire d'ambassade, inscrits seuls au bas de la statue, ont été signalés à la reconnaissance publique, tandis que celui de M. d'Urville est resté dans l'oubli.

A peine était-il de retour de ce voyage, que

déjà il en projetait un autre conjointement avec M. Duperrey, officier de marine, plein d'ardeur comme lui. Ils proposèrent, dans l'intérêt des sciences et de la navigation, à M. le marquis de Clermont-Tonnerre, alors ministre de la marine, un plan de navigation qui fut accueilli avec bienveillance. La corvette la *Coquille*, mise à leur disposition, partit de Toulon le 11 août 1822, sous le commandement du capitaine Duperrey.

Ce voyage autour du monde dura 31 mois, pendant lesquels la *Coquille* fit 25,000 lieues, en visitant les îles Malouines, les côtes du Chili et du Pérou, l'Archipel dangereux et divers autres groupes disséminés dans la vaste étendue de l'Océan Pacifique, la Nouvelle-Irlande, les Moluques, la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Zélande, l'Archipel des Carolines, Java, les Iles de France et de Bourbon.

M. d'Urville, commandant en second la corvette, sut concilier les devoirs de son grade avec les recherches scientifiques. Il s'était chargé de la botanique et de l'entomologie; l'herbier qu'il rapporta se compose de plus de 3000 espèces, dont 400 nouvelles. Il enrichit aussi le muséum d'histoire naturelle de Paris de près de 1200 insectes, formant environ 1100 espèces, dont

450 manquaient au cabinet, et 300 étaient inédites. En se rappelant l'immense collection du muséum, qu'on juge de l'intérêt que devaient présenter les objets apportés par M. d'Urville, qui contribuaient à augmenter d'aussi grandes richesses !

MM. Cuvier et Arago, dans une analyse de ce voyage de découvertes, donnèrent de grands éloges à M. d'Urville ; les observations qu'il a été à portée de faire, seront sans doute insérées dans le voyage de la *Coquille*, dont il a paru plusieurs livraisons qui font attendre les autres avec impatience. M. d'Urville a composé différentes Flores ; celles de Taïti, d'Ualan et des Malouines. La dernière est déjà publiée. D'après le rapport de M. Mirbel à l'académie des sciences sur cette Flore, il fut arrêté qu'elle serait imprimée parmi les Mémoires des Savans étrangers. Ne se bornant point à une simple nomenclature de plantes ni à *collecter*, c'est l'expression dont il se servait, il les envisageait sous le rapport du climat et de leur distribution géografique, à la manière des Humboldt et des Decandolle (1).

(1) Voy. le cahier de Sept., 1825, des Annales des sciences naturelles, par MM. Audouin, Brongniart et Dumas.

L'étude de l'histoire naturelle ne lui faisait pas négliger celle des mœurs ; il observait avec soin les caractères physiques et moraux, l'organisation et l'intelligence des différentes peuplades, leurs langues et leur vocabulaire, leurs opinions et leurs pratiques religieuses ; ces recherches lui servirent souvent à faire des rapprochemens très-curieux et fort importans. « Dans tout ce qui « concerne l'histoire de l'homme, dit-il, rien « n'est indifférent aux yeux de l'observateur, « et, sous ce rapport, une description fidèle « d'une seule tribu n'offrirait-elle pas autant « d'aliment aux méditations d'un philosophe que « l'histoire complète d'un de nos grands em-« pires. »

Il semblait qu'après un voyage si beau, mais si pénible, M. d'Urville eût dû souhaiter désormais jouir tranquillement du fruit de ses travaux ; mais son zèle infatigable, et l'enthousiasme dont il était animé, lui firent encore méditer une nouvelle expédition. Il ne s'agissait point cette fois d'entreprendre le tour du monde, ces grandes circumnavigations ne lui semblaient pas offrir autant d'intérêt ni d'utilité que les explorations *côtières* ; il lui restait à faire beaucoup de recherches spéciales dans les parages qu'il avait déjà parcourus.

nous la plus vive impression. Ils nous rappelaient les personnages de l'antiquité qu'Homère nous représente comme ayant visité tant de villes et tant de nations ; mais Ulysse, dont il a retracé les aventures d'une manière si brillante dans son Odyssée, avait passé dix ans à ne parcourir qu'une partie de la Méditerranée ; combien l'imagination du poëte divin se fût-elle enflammée en décrivant des voyages autour du monde, entrepris dans un but d'utilité publique, et avec quel enthousiasme eût-il célébré les argonautes modernes!

M. d'Urville est parti de Toulon le 25 avril 1826. Depuis cette époque, on a reçu peu de nouvelles de lui. Ses dernières lettres adressées de la Nouvelle-Zélande et de l'île Tongataboo au ministre de la marine, étaient datées du 14 mars et du 12 mai 1827. Il y donnait des détails fort intéressans sur les dangers auxquels il avait été exposé et sur les succès qu'il avait obtenus dans ses recherches astronomiques, géographiques et d'histoire naturelle. Il ne se dissimulait pas les difficultés de la carrière dangereuse qui lui restait encore à parcourir ; mais il était plein de confiance, et il annonçait que tout son équipage partageait ses espérances et son courage.

Puisse un compatriote et un collègue qui nous est si cher, ne pas tarder à revenir parmi nous!

Puisse-t-il, Messieurs, après une longue et pénible navigation, avoir encore enrichi la science d'importantes découvertes, et ouvert de nouvelles sources de prospérité au commerce français!

Nota. Au moment où nous livrons ce rapport à l'impression, nous apprenons que S. Ex. le ministre de la marine vient de recevoir des nouvelles de M. d'Urville datées du 4 janvier dernier d'Hobart-Town (terre de Van-Diémen). Elles avaient été précédées d'une lettre écrite d'Amboyne le 7 octobre 1827, mais qui n'était pas encore parvenue en France. D'après son itinéraire, M. d'Urville se proposait, dans le double but de la science et de la recherche de M. de La Pérouse, de diriger sa route sur l'île Tucopia et l'Archipel des Mallicolo. Il espérait se trouver vers le mois d'août aux Moluques.

TABLE.